00102513

BOMBAY BRANCH
OF THE
ROYAL ASIATIC SOCIETY
TOWN HALL, BOMBAY.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 June, 2016

MEMOIRES SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DE LA

REPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE,

DEPUIS MDCCLXII JUSQU'A NOS JOURS;

OU

JOURNAL D'UN OBSERVATEUR,

CONTENANT *les Analyses des Pieces de Théâtre qui ont paru durant cet intervalle; les Relations des Assemblées Littéraires; les Notices des Livres nouveaux, clandestins, prohibés; les Pieces fugitives, rares ou manuscrites, en prose ou en vers; les Vaudevilles sur la Cour; les Anecdotes & Bons Mots; les Eloges des Savans, des Artistes, des Hommes de Lettres morts, &c. &c. &c.*

PAR FEU M. DE BACHAUMONT.

TOME HUITIEME.

. . . . *huc propius me,*
. . . . *vos ordine adite.*
HOR. L. II, Sat. 3. vs. 81 & 82.

A LONDRES,
CHEZ JOHN ADAMSOHN.
MDCCLXXVII.

00102513

MEMOIRES SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE, DEPUIS MDCCLXII, JUSQU'A NOS JOURS.

L'AN MDCCLXXV.

1 *Avril.* Il passe pour constant que M. Bret est nommé Directeur général de la Gazette, & que l'Abbé Aubert lui reste adjoint; pour la partie de la comptabilité, qu'il entend mieux que la partie politique.

2 *Avril.* Le Sr. Palissot annonce depuis quelque tems une Comédie intitulée: *Les Courtisannes.* Cette Piece a été lue aux Comédiens assemblés au nombre de 13. Il y a eu 7 voix par scrutin pour la recevoir; 3 pour la refuser, sans motiver les raisons; & 3, dont les opinans, en donnant les plus grands éloges à l'auteur & à son ouvrage, concluent à le rejetter comme trop contraire aux moeurs & à l'honnêteté publique.

Le Sr. Palissot argumente de-là pour faire une querelle aux histrions, sous prétexte que ce n'est point à eux à prononcer sur cette partie; qu'elle regarde la Police, & qu'ils ne peuvent ni ne doivent s'en mêler.

3 *Avril* 1775. On parle d'une nouvelle Epitre de M. de Voltaire contre *les Pestes publiques appellées Philosophes*. C'est sous le nom du Chevalier de Morton que paroît cet ouvrage, qu'on juge aisément une ironie.

4 *Avril*. Le Vice-Chancelier, pere du Chancelier Maupeou, est à toute extrêmité. Jusqu'à présent son fils a vainement sollicité pour revenir.

6 *Avril*. Le pere de M. le Chancelier a été enterré ce matin. C'étoit un homme aimable, de la plus belle figure, une langue dorée, & qui, quoique très ignorant, s'étoit fait un honneur infini au Parlement. Il n'a pas soutenu son rôle, & il avoit fini par être l'homme le plus méprisable, lorsque son fils a voulu enchérir sur lui de bassesse & de perfidie.

6 *Avril*. Le Sr. Palissot s'imaginant que le refus des Comédiens n'étoit motivé, comme ils l'annonçoient, que sur l'indécence prétendue de sa piece, a eu de la Police une approbation par le Sr. Crébillon, qu'il a prodigieusement loué dans ses *Mémoires Littéraires*. Muni de cette permission il a demandé une nouvelle assemblée. Les Comédiens s'y sont trouvés au nombre de 24. Il n'y a eu que 5 voix contre 19. Ceux-ci, piqués de l'opiniâtreté de l'auteur, lui ont déclaré que ce n'étoit que par égard pour son amour-propre qu'ils avoient

fondé leur refus sur la seule indécence du titre & du fond de sa Comédie des *Courtisannes*. Mais qu'indépendamment de ce défaut contre les moeurs, ils y en trouvoient d'essentiels d'un autre genre, qu'il n'y avoit dans sa piece ni action, ni intérêt, ni goût, ni intrigue. Ensorte que le Sr. Palissot, furieux, en appelle au Public, & va faire imprimer ses *Courtisannes* ou *l'Ecole des Mœurs*.

7 *Avril* 1775. M. le Chevalier de Châtellux a été élu Membre de l'Académie Françoise, à la place de M. de Châteaubrun, le 29 du mois dernier. Il est auteur d'un Livre intitulé: *De la félicité publique*, qui a eu beaucoup de succès. Il est le premier adulte qui se soit fait inoculer en France.

10 *Avril*. Le Sr. Freron s'étant permis dans une de ses dernieres Feuilles de son *Année Litteraire* 1774, pour piquer ses Lecteurs, de s'égayer trop indécemment sur le compte du Sr. Diderot, de le représenter même comme un apôtre de l'Incrédulité, cherchant à la répandre & à l'accréditer, de le dénoncer en quelque sorte ainsi au Gouvernement, le parti des Encyclopédistes, qui est aujourd'hui très soutenu, s'est prévalu de la circonstance, a fait arrêter plusieurs Numéros de l'année derniere, & suspendre la continuation de l'ouvrage du Critique. Comme cet auteur n'a aucune conduite, qu'il n'a pas sçu profiter de sa

fortune & se ménager une ressource pour l'avenir, il court risque de devenir très misérable.

10 *Avril* 1775. L'Epitre nouvelle de M. de Voltaire, par le *Chevalier de Morton*, *sur ces Pestes publiques qu'on appelle Philosophes*, est adressée au Comte de Tressan. Ce Seigneur étoit l'ami & le confident du Roi Stanislas, ce qui est déjà faire son éloge. Il encourageoit ce Prince dans ses bonnes actions & l'amusoit par ses Poésies & autres ouvrages de Littérature. Les vers sont précédés d'un *Avis aux Parisiens*, très futiles, où l'auteur se plaint qu'on ne veuille pas adopter ses travestissemens, qu'on altere ses manuscrits, &, en passant, rit de Jean Jacques & déchire Freron.

Quant à l'Epitre, on n'en conçoit pas aisément le plan. Ce n'est point une ironie, comme le titre le feroit croire, où, sous prétexte de décrier les Philosophes, on ridiculise leurs adversaires. Le Poëte semble en vouloir véritablement aux Chefs de Secte, qui jaloux d'étendre leur opinion sont intolérans envers tous les autres. Il passe en revue à cette occasion divers auteurs de systême, sur lesquels il est déjà revenu cent fois. Les Théologiens & la Sorbonne ont aussi leur tour. Il finit par décrire les avantages d'une Philosophie douce, riante, pacifique, & fait sa profession de foi sur l'immortalité de l'ame, sur sa croyance à

une autre vie. Tout cela ne se passe pas sans de bons coups de patte contre Riballier, Clément, Freron, Sabbathier.

12 *Avril* 1775. Le grand chansonnier, l'Abbé de Lattaignant a célébré d'avance sa mort:

Chanson de l'Abbé de Lattaignant, sur l'Air: *Des Billets doux.*

J'aurai bientôt quatre-vingts ans,
Je crois qu'à cet âge il est tems
De dédaigner la vie:
Aussi je la perds sans regret,
Et je fais gaiement mon paquet:
Bon soir, la Compagnie.

Lorsque d'ici je partirai,
Je ne sais pas trop où j'irai,
Mais en Dieu je me fie:
Il ne peut me mener que bien,
Aussi je n'appréhende rien:
Bon soir, la Compagnie.

J'ai goûté de tous les plaisirs,
J'ai perdu jusques aux desirs,
A présent je m'ennuye:
Lorsque l'on n'est plus bon à rien,
On se retire, & l'on fait bien:
Bon soir, la Compagnie.

13 *Avril.* On ne sauroit croire comment le Sr. Palissot est parvenu par son hypocrisie à

persuader au Clergé que sa piece *des Courtisannes* est non-seulement très honnête, mais même utile & nécessaire pour la réforme des moeurs. Ensorte que la cabale des Dévots est en mouvement pour le soutenir & obtenir un ordre du Roi qui fasse jouer sa Comédie. Celle *des Philosophes* l'avoit déjà rendu recommandable dans le parti. Dans celle-ci il a introduit encore un certain *Sophœnès*, auquel il fait jouer le rôle le plus infâme, & qu'il prétend être un représentant de ces Messieurs. Son objet est de montrer à quelle dégradation conduit cette exemption des préjugés, soit religieux, soit politiques, soit de convention, qu'affichent les Encyclopédistes. On assure que M. l'Archevêque de Paris est absolument dans les intérêts du poëte.

13 *Avril* 1775. L'Académie Royale de Musique se propose de donner après Pâques la Tragédie Lyrique de *Céphale & Procris*, dont les paroles sont de M. de Marmontel, la Musique du Sr. Gretry. Cet Opéra, joué à Versailles pour les fêtes du Mariage de Madame la Comtesse d'Artois, n'y avoit pas fait fortune. On sait qu'il est de beaucoup changé & amélioré conséquemment; c'est ce qu'on verra.

15 *Avril*. Tout s'ébranle, tout est en mouvement pour le Sacre. Il paroît que cette cérémonie se fera avec encore plus de pompe & de dépense que les précédentes. Les curieux

vont

vont déjà voir les habillemens, les broderies qu'on prépare, surtout le Caroſſe du Roi, coûtant 250,000 livres.

16 *Avril* 1775. Depuis longtems on ſe plaint du local incommode de la Comédie Italienne. Un architecte eſtimé, le Sr. Le Noir le Romain, vient de faire imprimer un projet préférable, ce ſemble, à bien des égards, aux autres déjà formés pour le même objet. Convenance du lieu; ſpectacle commode, vaſte & iſolé; iſſues multipliées; la voie publique entiérement libre; rien à détruire, & peu de dépenſes à faire relativement à l'importance du monument qu'il annonce. Tels ſont les avantages qu'il fait valoir.

Cette Salle feroit élevée dans un lieu actuellement en marais. Elle feroit ſituée entre la rue Poiſſonniere & celle du fauxbourg St. Denis. Il y a joint un plan avec ſon proſpectus, & d'après cela il a fait faire un modele en relief de la Salle qu'il montre aux Amateurs. Le plus grand & peut-être le ſeul inconvénient de ce projet, eſt l'éloignement de la Salle, qui ſe trouveroit ainſi à l'extrêmité & même hors de Paris.

16 *Avril*. M. le Duc d'Orléans a acheté la ſuperbe collection des Théâtres qu'avoit raſſemblée M. de Pont de Vele. C'eſt une des plus complettes connues.

17 *Avril* 1775. M. le Duc de Chartres a fait derniérement un pari contre un Seigneur de la cour, à qui parcourcroit le plus vîte le chemin de la grille de la Muette à la porte St. Denis, toujours en trottant. Le premier a gagné de 45 pas. Le pari étoit perdu au premier inſtant où le cheval de l'un d'eux auroit pris le galop. M. le Comte d'Artois étoit préſent à cette courſe, qui s'eſt faite le Samedi-Saint.

17 *Avril.* Le Sr. Paliſſot, non content d'attaquer juridiquement la troupe des Comédiens François, la berne encore dans une Epitre intitulée: *Remerciement des Demoiſelles du monde aux Demoiſelles de la Comédie Françoiſe, à l'occaſion des* Courtiſannes, *Comédie.* Cette Piece, très piquante, l'eſt encore plus par les circonſtances. Il paroît que la Dame *Préville* eſt celle à qui l'auteur en veut davantage.

Il obſerve dans une Note de ſon Mémoire que les Demoiſelles *Drouin*, *Bellecourt*, *Le Lievre*, *Molé*, &c. ainſi que la Dlle. *Sainval*, lui ont donné leurs voix.

18 *Avril.* Un auteur très médiocre, nommé *La Vieville*, s'eſt aviſé de compoſer une mauvaiſe brochure, ayant pour titre: *La Réconciliation des Auteurs*, & s'eſt attiré l'Epigramme ſuivante:

De l'Hélicon grand pacificateur,
Rimeur bénin, qui veux du peuple auteur
Finir les querelles peu sages;
Hélas! quel fut le fruit de ton effort?
Tous les auteurs d'aujourd'hui sont d'accord,
Pour ne point lire tes ouvrages.

18 *Avril* 1775. La réception de M. le Chevalier de Châtellux à l'Académie Françoise est fixée au jeudi 27 de ce mois.

19 *Avril*. Le feu Roi aimoit beaucoup, pour se délasser de ses augustes occupations du Trône, à se livrer aux détails particuliers de la cuisine. Il avoit tout l'attirail de ce genre chymique, & s'en amusoit singuliérement. Feu M. le Dauphin, Prince très pieux, avoit le goût du Lutrin, du plein chant, du chant d'Eglise. Le Roi actuel aime les ouvrages de la main, mais surtout la Serrurerie.

19 *Avril*. La discussion des auteurs dramatiques contre les comédiens excite une fermentation générale. M. le Chevalier du Coudray se met sur les rangs & a écrit une *Lettre à M. Palissot sur le refus de sa Comédie des* Courtisannes *en trois actes & en vers*. Malheureusement cet athlete n'est pas un grand renfort contre les histrions. L'auteur, bon gentilhomme, suivant ce qu'il annonce, est une espece de fol, piqué au jeu lui-même, pour avoir tenté vainement de faire recevoir trois mauvaises Comédies de sa façon: *Le Moraliseur*, *l'Egoïste* & *la Cinquan-*

taine dramatique. Il y a quelques anecdotes dans cet ouvrage, où l'on met les comédiens à leur vrai rang, c'est-à-dire au dessous des valets de pied du Roi.

20 *Avril* 1775. Le projet de la nouvelle Salle de Comédie Italienne, dont on a parlé, est absolument tombé & rejetté, quoique fort soutenu par M. le Duc de Duras. On a senti la folie de placer hors de Paris un tel Spectacle.

20 *Avril.* La Comédie des *Courtisannes* est imprimée. Malheureusement c'est là meilleure maniere que l'auteur ait pu prendre pour justifier les acteurs de leur refus. Elle est en trois actes & en vers, & a tous les défauts de convenance théâtrale qu'ils lui ont reproché: ni action, ni intrigue, ni gaieté, ni intérêt.

21 *Avril.* Il y a de grands mouvemens dans les Bureaux de la guerre pour les nouvelles Ordonnances que prépare M. le Comte du Muy. A l'exemple de M. le Duc d'Aiguillon, son prédécesseur, & de tout Ministre sage, il consulte les Officiers généraux. Il est surtout grandement question des notices très étendues que les Inspecteurs doivent donner sur les Officiers des divers Corps.

22 *Avril.* Le Sr. Le Tourneur, qui étoit Secrétaire général de la Librairie, & que son attachement à M. le Chancelier a rendu desagréable, est obligé de quitter cette place, & elle est conferée à M. Gaillard de l'Académie Fran-

çoise. C'est sur M. le Noir, Lieutenant général de Police, que M. le Garde des Sceaux se repose aujourd'hui de l'Inspection générale de la Librairie.

23 *Avril* 1775. Il paroît des *Lettres d'un Officier d'Artillerie à un Officier général*, où l'on attribue l'avancement de M. de St. Auban à une charge vénale qu'il a eue, & à une multitude de manoeuvres & d'intrigues dont il s'est servi. Cet Officier y a répondu par un *Supplément aux Considérations sur la réforme des armes.* Il y donne l'état de ses services très nombreux, & prétend se justifier de façon à ne laisser aucune prise à ses adversaires. Il attribue ce Libelle à la cabale des Bellegarde & des Monthieu. Il passe pour avoir été l'instigateur secret du Conseil de guerre tenu aux Invalides contre eux en 1773.

23 *Avril.* Un Chirurgien de la Marine, distingué par ses talens, attaqué de la manie du Suicide, toujours trop commune, vient de se tuer.

24 *Avril.* Madame la Comtesse Dubarri s'est enfin fixée, & a acheté la terre de St. Vrain près d'Arpajon; ce qui la met à-peu-près dans la distance où elle doit être éloignée de Paris & de la Cour.

24 *Avril.* Le fameux prêtre Janséniste, mort sur la paroisse de St. Severin, & qui y a causé beaucoup de scandale, est un abbé *Dumoulin*,

vieillard âgé & recommandable dans le parti, pour son savoir & son zele en faveur de la secte. On prétend qu'il a beaucoup aidé M. l'Archevêque de Tours dans son Instruction Pastorale si renommée, & dans les autres ouvrages d'érudition ecclésiastique qu'il a publiés.

24 *Avril* 1775. Le discours de M. Du Paty, prononcé à la rentrée du Parlement de Bordeaux, étoit attendu avec impatience dans ce pays-ci. On en faisoit les plus grands éloges, & il paroît les mériter à bien des égards. On y remarque beaucoup de nerf dans les idées, des vérités lumineuses & hardies, mais surtout un patriotisme qui doit rendre ce Magistrat à jamais recommandable. Son discours plaît d'autant plus que sa conduite s'accorde avec son langage, & qu'il a prouvé dès sa plus tendre jeunesse son attachement aux Loix & aux grands principes de la liberté Nationale. On peut critiquer dans son style des métaphores trop outrées, un luxe d'expressions, qui annonce plus d'imagination que de goût, mais qui sont les défauts ordinaires de l'enthousiasme de la jeunesse.

Les théologiens ne sont point contens de voir cet Avocat général associant indistinctement les Marc-Aurele, les Titus, les Louis XII, les Henri IV, & les plaçant ensemble au sein de la gloire éternelle.

24 *Avril*. Il paroît une brochure nouvelle en vers sur les affaires du tems, intitulée: *Le coup*

d'œil purin? Ce titre bizarre annonce une production singuliere, dont on parlera plus amplement, si elle le mérite.

26 *Avril* 1775. La Reine prend fort à coeur la protection des Lettres. Elle a fait avoir derniérement à M. de la Harpe 1,200 Livres de pension pour sa tragédie de *Menzicoff*, qu'il a eu l'honneur de lire devant elle.

27 *Avril.* Quoique le Successeur de M. Du Belloi à l'Académie Françoise ne soit pas encore élu, c'est un bruit général que M. le Maréchal, Duc de Duras, ayant desiré être de cette Compagnie, en sera nommé incessamment. Le mérite littéraire de ce Seigneur n'est pas bien connu, mais on prétend que c'est un Chef que les Encyclopédistes veulent se donner dans l'Académie, propre à tenir tête au parti du Maréchal de Richelieu.

27 *Avril.* Le titre seul du *Coup d'oeil purin*, fort étendu, en donne l'explication, & sert comme de Commentaire à ce mot baroque. Il porte: *Le Coup d'oeil purin, augmenté par son auteur de plus de 700 vers, enrichi de beaucoup de Notes nécessaires & très intéressantes, avec un précis des actions héroïques de Messieurs de Miromesnil dans la Magistrature, ou Abrégé de l'histoire mémorable à la postérité, de la conduite, des caracteres & des faits iniques de ceux qui composent le Conseil supérieur de Rouen, à commencer du jour que ces Intrus se*

ſont inſtallés au Palais le 17 Décembre 1771, quoique déclarés parjures par Arrêt du Parlement du 15 Avril de la même année. Enfin la Notice des forfaits énormes commis par Perchel, Avocat, & ſoi-diſant Procureur général de ces Violateurs des Loix. Vœ qui condunt leges iniquas & ſcribentes injuſtitiam ſcripſerunt.... Revelabitur ignominia tua, & videbitur opprobrium tuum...... ISAIE Chap. 10. & 47... *A Tote, chez le Grand-Pere de Ficquet, dit Vilnormand, hôtelier, à l'enſeigne de la valiſe d'un Mylord eſcamotée. A Rouen, chez Perchel, en ſon hôtel d'Argentcourt, & de Preſelne ſon aſſocié à la trahiſon.*

28 *Avril* 1775. *Le Coup d'oeil purin* paroît être la piece la plus recherchée en Normandie depuis la création du Conſeil ſupérieur de Rouen, le 17 Décembre 1771. On compte juſqu'à près de 400 pieces, tant en vers qu'en proſe, faites contre ce Tribunal, & la préférence qu'on accorde à la premiere brochure ne donne pas une grande idée des autres. Celle-ci eſt une converſation entre quatre perſonnes du bas peuple de la ville de Rouen, & le ſtyle, quoiqu'en vers, au ton des interlocuteurs, eſt un patois difficile à comprendre, & qui n'en vaut gueres la peine. Les notes ſont ce qu'il y a de plus curieux, en ce qu'elles rendent compte de beaucoup de faits & d'anecdotes qui intéreſſent la Province & ceux qui

prennent part à la révolution qu'elle a soufferte. On trouve également des détails curieux à cet égard dans l'avertissement & dans un morceau de prose qui se trouve à la fin, contenant un abrégé des Vies des Srs. Perchel, Procureur général du Conseil supérieur de Rouen, & Prefelne, autre Membre de ce Conseil. Le tout est terminé par des vers en Epigrammes, qui ne valent pas mieux que le reste.

Un fait intéressant & qui mérite d'être extrait, c'est qu'on avoit augmenté de deux sols pour livre la Capitation, pour les gages des Officiers des Conseils supérieurs de Rouen & de Bayeux: augmentation qui devoit monter à environ 700,000 Livres par an, quoiqu'il ne fallût gueres que 100,000 par an pour cette dépense.

Au reste, il paroît que ce Poëme burlesque a été composé avant le rétablissement du Parlement, & dans le tems de la plus grande fermentation, c'est-à-dire qu'il se ressent de l'esprit satyrique & de la licence effrénée qu'ont occasionné dans cette province les troubles qui l'ont agitée.

28 *Avril* 1775. Il paroît un grand ouvrage *sur la Législation & le Commerce des grains*. Ce Livre est de M. Necker, auteur de l'Eloge de Colbert, couronné à l'Académie Françoise, & renommé pour différentes vues politiques & systématiques, que le Ministere a adoptées, surtout dans les tems de la Compagnie des Indes.

On assure que M. le Contrôleur général, craignant la fermentation qu'occasionneroit cet écrit, absolument contraire à ses principes d'administration en cette partie, a fait tout ce qu'il a pu pour en empêcher la publicité ; mais que M. le Lieutenant général de Police, du parti opposé à celui des Economistes, ne s'est pas prêté aux vues du Ministre : que celui-ci s'étant adressé au Censeur, le Sr. Cadet de Senneville, ne l'a pas trouvé mieux disposé ; qu'ayant exigé qu'il ne donnât pas son approbation, le Sr. de Senneville lui a demandé un ordre par écrit, & sur son refus a donné l'approbation suivante, dont la teneur est remarquable. Elle est conçue en ces termes :

„ J'ai lu par ordre de Monseigneur le Garde „ des Sceaux un Ouvrage intitulé : *Sur la Législa-* „ *tion & le Commerce des grains.* Quoique les „ principes qui y sont contenus me paroissent „ différer de ceux annoncés par le Gouverne- „ ment sur cet objet, cependant l'auteur s'étant „ restreint dans les bornes d'une simple discus- „ sion, sans personnalités ni déclamation ; & la „ vérité me paroissant ne pouvoir que gagner à „ la discussion d'une question si importante, j'ai „ pensé que l'impression de cet ouvrage ne pou- „ voit être qu'utile. Paris ce 18 Avril 1775."

28 *Avril.* M. de Brunoy ayant mangé plus de huit millions depuis qu'il est question de son

interdiction & qu'il a gagné son procès, cela donne lieu à une multitude de procès, pour la discussion desquels on a donné une attribution à la seconde Chambre des Requêtes par un Arrêt du Conseil.

29 *Avril* 1775. Les Princes & Pairs ont été assemblés hier au Palais pour continuer à entendre la lecture du Rapport du procès de M. le Maréchal Duc de Richelieu. Ce Rapport est si énorme, qu'il n'a pu être fini dans la Séance & qu'elle a été remise à la huitaine.

29 *Avril.* Un Avocat, nommé Sarrot, qui s'étoit abstenu de plaider pendant tout le tems de l'interruption, a paru pour la premiere fois au Palais, le 28 Mars dernier, à la Grand-Chambre, à l'audience de relevée tenue par M. Ormesson, Président à Mortier. Il a profité de cette occasion pour haranguer le Parlement, & il l'a fait de la façon la plus forte, non-seulement contre les auteurs de la révolution, qu'il appelle *les ennemis de l'Etat*, mais contre ses propres confreres, qu'il inculpe d'avoir été *brûler leur encens sur l'autel des faux Dieux*. Il se félicite d'avoir pour défenseur adverse un *Avocat fidele* en la personne de Me. Hutteau. Il gémit sur la nécessité où il se trouve d'être exposé à plaider contre les autres. Il voudroit qu'on suivît dans son Ordre l'exemple du jeune Monarque, uniquement occupé avec ses Conseils à élaguer des Cours rétablies les membres qui les

avoient reniés, en les corporifiant avec leurs adhérens. Il applaudit à l'expulsion de Me. Linguet, & il se flatte que cet Orateur célebre ne sera pas le seul renvoyé. Il cite les maximes anciennes de l'honneur de l'Ordre, où les contaminés devoient se retirer, & n'étoient pas faits pour servir sous ses drapeaux. Enfin il attend la décision, dispofé à s'y conformer.

Ce discours, extrêmement chaud, plein d'imagination, de métaphores, de comparaisons exagérées, annonce un jeune homme qui a plus d'honneur que de goût. C'est ce Me. Sarot qui, lors de la délibération sur Me. Linguet, fut d'avis de le conserver, *attendu qu'on conservoit les 28.*

29 *Avril* 1775. Le Sr. Tort répand encore une Addition intitulée : *Cartons de la Replique de M. le Comte de Guines*, tirée de la Correspondance entre M. le Duc d'Aiguillon & cet Ambassadeur. Il en tire les inductions & même les preuves les plus fortes en sa faveur ; & conclut par faire voir clairement, suivant lui, lequel des deux s'est permis des injures, des ruses, des calomnies, des manœuvres ; lequel, en tergiversant, a tâché d'éluder, d'éloigner, d'empêcher le combat ; lequel est protégé, vexé, persécuté ; lequel enfin s'est conduit comme un coupable.

30 *Avril.* Le livre de M. Necker, indépendamment de son mérite intrinseque, a fait

grand bruit, à cause des circonstances. Dans la 1e Partie il discute l'exportation des grains : dans la seconde, la liberté ultérieure : dans la 3e, il examine les modifications les plus connues, appliquables au Commerce des grains en général : dans la 4e il finit par hasarder son opinion sur la Loi qui obvieroit au plus grand nombre d'inconvéniens.

Il résulte de la 1e que la liberté ou la prohibition constante d'exporter des grains sont des Loix contraires au bien public.

De la seconde, que la liberté illimitée du Commerce des grains dans l'intérieur du Royaume réunit des avantages & des inconvéniens.

De la 3e, que toutes les modifications connues, apportées jusques ici au Commerce des grains, soit avec l'étranger, soit dans l'intérieur du Royaume, ne rémedient qu'imparfaitement aux diverses difficultés qu'il développe.

Enfin, de la 4e qu'il faut rejetter toute Loi absolue, toute Loi permanente, à moins que celle-ci ne soit modifiée de façon à s'allier à toutes les circonstances.

En un mot, M. Necker est comme tous les Ecrivains qui combattent des systêmes, détruisant beaucoup plus facilement qu'ils n'édifient. Il discute savamment, profondément la matiere ; mais peut-être feroit il mieux de réduire à des élémens plus simples un traité qui devroit être à la portée de tout le monde. Du reste, il est

bien écrit, avec force & élégance, & ne peut que faire infiniment d'honneur à son auteur. La premiere Edition a été épuisée rapidement.

30 *Avril* 1775. L'Opéra doit donner mardi la premiere Représentation de *Cephale & Procris*, Ballet héroïque dont on a déjà parlé fort au long, lorsqu'il a été donné à l'occasion des fêtes du mariage de Madame la Comtesse d'Artois. Il y en a eu hier une repétition très nombreuse en spectateurs, & presqu'aussi complette qu'une représentation.

30 *Avril*. Suivant le précis de la vie du Sr. *Perchel*, c'étoit l'exécuteur le plus ardent du Despotisme de M le Chancelier en Normandie. On lui reproche d'avoir contribué à l'enlevement de M. *Gianonne*, Jurisconsulte très sçavant, & judicieux Historien, mis en prison à Chambery ; à celui de M. *le Maître*, Avocat, mis à la Bastille; d'avoir fait exiler deux autres jeunes Avocats, qui commençoient à se faire connoître par leur éloquence: sçavoir, Me. *Des Linieres*, à Sauxilanges en Auvergne, & Me. *Ferry*, à Feurs en Velay; d'avoir fait enlever le Prieur de St. Lo, transféré aussi à la Bastille. Suivant ces anecdotes, il avoit poussé l'ingratitude contre M. de Miromesnil, qui l'avoit honoré de son amitié & comblé de ses bontés, au point de dire, lors de la disgrace de ce Magistrat: *Il ne reste à ce Miromesnil, batteur du pavé des rues de Paris, qu'à aller aux Invalides*

y prendre l'habit. Et lorsqu'on en parloit à cet illustre exilé, & qu'on le peignoit sous les couleurs noires qu'il méritoit, il se contentoit de répondre modestement: *Ah! comme vous le maltraitez!*

Quant à *Prefelne*, il paroît que c'étoit un homme très instruit du Droit Romain, des Loix, des Ordonnances & du tems où elles ont été faites & rendues; qu'il étoit ami de *Cromot*, premier Commis de l'Abbé *Terrai*, qui n'avoit pas peu contribué à le faire entrer dans le Conseil supérieur, & qui lui avoit procuré une pension de 1,200 Liv., soit pour raison de ce dévouement au Chancelier, soit pour avoir donné avis au Ministere de la Requête de la Noblesse de Normandie, signée *Argentau*. Tels sont les traits principaux qu'on a trouvé dans *le Coup d'œil purin*, concernant ces deux suppôts de M. de Maupeou.

1 *Mai* 1775. Le sacre du Roi reste toujours fixé au 11 Juin, mais S. M. s'y rendra directement de Versailles, & doit faire trois séjours en route. Elle doit coucher surtout à Villers-Cotteret, chez M. le Duc d'Orléans.

On trouve fort étrange que les charpentes mêmes, galeries en bois & autres ouvrages grossiers qui pourroient se fournir & travailler à Rheims, soient envoyés de Paris par l'intervention des Menus: ce qui doit prodigieusement augmenter les dépenses, déjà très fortes,

1 *Mai* 1775. On doit commencer inceſſamment au Châtelet, le rapport du procès de M. le Comte de Guines, & le Public attend avec impatience le Jugement d'une affaire qui excite depuis ſi longtems ſa curioſité.

2 *Mai.* Le Ballet de *Cephale & Procris* a été éxécuté aujourd'hui à l'Opéra, & malgré les changemens qu'on annonçoit dans les paroles & la muſique, le grand nombre des amateurs n'a pas été ſatisfait. A l'égard de la derniere, on a trouvé le 1r Acte paſſable, le 2d mauvais & le 3eme meilleur. Mais en général on veut que le plus mauvais des Opéra-comiques du Sr. Gretry, à la Comédie Italienne, ſoit meilleur que cet eſſai au Théâtre Lyrique. Il faut convenir que ces rigoriſtes ſont trop outrés, & qu'il y a des morceaux de diſtinction dans l'ouvrage qu'ils rejettent ſi dédaigneuſement.

Les Ballets ſont la partie la plus agréable de ce Spectacle. Ils ſont travaillés, ils ont beaucoup de pittoresque, & ont une expreſſion qu'on ne trouve pas toujours dans ces ſortes de danſes.

3 *Mai.* L'Ordre des Avocats eſt fort mécontent du Bâtonnier, dont la moleſſe ne fait qu'augmenter. On voit clairement aujourd'hui que ſon deſſein eſt de gagner du tems, d'arriver au moment de l'élection de ſon ſucceſſeur, & de ſortir de cette place ſans avoir formé le

Tableau.

Tableau. Me. Lanibon s'eſt confirmé dans cette réſolution, ſurtout depuis ſa Conférence avec M. le Garde des Sceaux, qui lui a preſcrit beaucoup de réſerve dans les radiations, même à l'égard des *Vingt-huit*, à l'expulſion deſquels le Roi s'oppoſoit. D'un autre côté, il veut éviter les reproches des zélés, dont la vigueur s'accroît par l'exemple des Parlemens de Province.

3 *Mai* 1775. Le Sr. *La Rive*, le protégé de Mlle. Clairon, a débuté Samedi aux François, mais ſans produire aucun enthouſiaſme.

6 *Mai*. M. le Comte *d'Houptot* épouſe Mlle. *Périnay du Faugnes*, fille du Receveur général des Finances. On parle fort de ce M. *d'Houptot*, parce que c'eſt lui qui a eu cet hiver, au Bal de la Reine, l'aventure de la Lettre qui a fait tant de bruit.

7 *Mai*. Il paroît une nouvelle Édition du Poëme de *La Pucelle* de M. de Voltaire, en 21 Chants; ce qui en forme trois bien diſtinctes: une en 18, l'autre en 20, & celle-ci. Les changemens au ſurplus de cette derniere ne conſiſtent point dans une augmentation réelle de Chants, mais dans une refonte des autres, où l'auteur a entremêlé quelques tirades particulieres. Par exemple, on y trouve trois morceaux remarquables: Le premier ſur la deſtruction des Jéſuites: Le ſecond ſur la ſuppreſſion des Parlemens; & l'autre une ſortie violente contre Freron, Nonotte, Patouillet &

les divers ennemis de M. de Voltaire. On conçoit aiſément que tous ces morceaux ſont très ſatyriques, & que le poëte ne ſe ſeroit pas permis le ſecond, s'il avoit prévû le retour de l'ancienne Magiſtrature, ce qui pourroit bien donner lieu à d'autres corrections. On ne ſait pourquoi dans l'Edition d'aujourd'hui on a retranché les vers qui concernoient Madame la Marquiſe de Pompadour.

8 *Mai* 1775. Madame la Préſidente de St. Vincent a préſenté une nouvelle Requête aux Chambres aſſemblées pour demander d'abondance l'apport au Greffe du Parlement de toutes les procédures, tant ordinaires qu'extraordinaires, judiciaires ou extrajudiciaires, & ſurtout la reſtitution des papiers qui lui ont été enlevés, tant chez elle qu'ailleurs.

8 *Mai*. La liaiſon intime qui ſubſiſtoit entre M. Le Noir & M. de Sartines donne lieu à des conjectures contre ce dernier. On ſait que c'eſt lui qui avoit propoſé ſon ami pour lui ſuccéder. On ſait que la veille de la disgrace de M. Le Noir, ils ont eu une conférence très longue enſemble; que M. de Sartines étant également dans les principes oppoſés à M. Turgot ne lui eſt point agréable & le contrarie ſouvent au Conſeil. Toutes ces raiſons font préſumer qu'il ne reſtera pas long-tems dans le Miniſtere.

9 *Mai* 1775. M. le Marquis de la Hage a plaidé lui-même sa cause hier, en la troisieme Chambre des Enquêtes du Parlement, dans un procès dont il avoit suspendu la poursuite durant l'absence de la Cour. Il l'avoit fait avec d'autant plus de raison, qu'outre le Prince de Nassau qu'il avoit pour principale partie adverse, il avoit encore le Sr. Berthier, fils du Premier Président du nouveau Tribunal. On juge par cette circonstance combien sa présence a dû être agréable aux Magistrats; car outre son intérêt personnel qui arrêtoit son activité, il paroît qu'un patriotisme ardent l'avoit encore plus animé. Non content de rester dans le silence, obligé malgré lui de souscrire à un acte dont il reconnoissoit la lésion, il porta sa vigilance jusqu'à faire des protestations préalables. Voici comme il raconte lui-même le fait:

„ Je revins sur le champ à Paris pour m'assurer d'un Officier public qui reçut mes protestations, mais les coups d'autorité frappés partout, & coup sur coup sur la Magistrature, tenoient si fortement courbés dans ces Officiers les ressorts de l'ame, que, privés de toute énergie, ils ne connoissoient que la crainte. La plupart, sur la simple énonciation des motifs de protestation que je voulois faire, frémirent, comme si je leur eus proposé d'entrer dans une *conspiration* contre l'Etat. Enfin le dernier de ces Notaires m'indiqua le Sr. Fontaine, Commissaire

au Châtelet, qui m'écouta de sang-froid, convint qu'il ne pouvoit, sans trahir les devoirs de son Ministere, refuser de me donner acte des protestations que permet la Loi, & me donna sa parole qu'il recevroit les miennes.

Le fonds de l'affaire n'est pas assez intéressant, ou du moins assez neuf pour en rendre compte. Mais on ne peut s'empêcher de rapporter le préambule du plaidoyer, qui indique encore mieux les sentimens de ce Gentilhomme.

„ Messieurs,

Je ne parois aujourd'hui devant vous, que parce que fidele à mon adhésion aux généreuses & salutaires protestations de nos Princes du Sang, pour la Nation entiere, & particuliérement pour la Noblesse, du Corps de laquelle j'ai l'honneur d'être, je n'ai pas dû, comme bon citoyen, comme bon François, reconnoître pour mes Juges les particuliers qui se sont prêtés à une intrusion, à une représentation contre laquelle portoient ces protestations, &, parce que je n'ai pas dû non plus, comme homme sage, prudent & prévoyant, exposer le sort de ma fortune à leur décision."

Tout le plaidoyer est écrit dans ce même esprit, & semé des figures hardies d'une imagination exaltée par l'enthousiasme.

9 *Mai* 1775. Les amis de M. de Sartines regardent aujourd'hui comme dissipé l'orage considérable élevé ces jours derniers contre lui à

l'occasion de la disgrace de M. le Noir, son Successeur à la Police. Ils prétendent que c'est le Roi lui-même qui l'a défendu contre les attaques qu'on lui portoit: Que S. M. est toujours favorablement disposée pour lui, & conserve la bonne opinion qu'Elle en a conçue depuis son entretien avec ce Magistrat à Choisi, il y a un an, lors de son avénement au Trône.

10 *Mai* 1775. On ne croit pas que M. le Comte de Guines aille à son Ambassade d'Angleterre, & l'on renouvelle le bruit que ce sera M. le Marquis de Noailles, Ambassadeur auprès des Etats Généraux, qui doit passer à Londres. En effet, quand même M. de Guines gagneroit son procès au Châtelet, où il va être jugé incessamment, il y aura certainement appel au Parlement, & l'affaire recommencera avec tout l'appareil d'une procédure nécessairement très longue.

10 *Mai*. M. Albert, le nouveau Lieutenant général de Police, est un Economiste très outré. On ne doute pas que toutes les Maîtrises ne soient abolies sous peu de tems, si M. Turgot continue à avoir en lui la même confiance.

10 *Mai*. M. le Cardinal de la Roche-Aymond, Archevêque de Rheims, malgré son desir extrême de jouir encore, avant de terminer sa glorieuse carriere, de l'honneur de Sacrer le Roi, pourroit bien à cause de son grand âge, n'être pas en état de remplir cette fonc-

tion très longue & très pénible. A son défaut elle devroit être naturellement dévolue à M. l'Evêque de Soissons. Mais comme le premier a un Coadjuteur, il s'élève une question entre ces deux Prélats à qui le remplacera. M. le Coadjuteur a déjà fait un Mémoire, qu'il a eu l'honnêteté de communiquer à l'Evêque de Soissons, qui a répondu de son côté.

11 *Mai* 1775. On vient de recevoir de l'Etranger une Brochure ayant pour titre: *La Vie de Louis XVI, depuis son avénement à la Couronne jusqu'au 24 Août 1774 inclusivement, jour à jamais mémorable pour la France, en forme de Drame, ou Conversations intéressantes entre trois personnages distingués, & ornée de plusieurs anecdotes secrettes. Par M. le Prince de Burliabled.*

Ce pamphlet est comme tous ceux qui s'impriment depuis quelque tems dans ces pays là, c'est-à-dire, une rapsodie de faits insérés dans toutes les Gazettes, & d'anecdotes peu sûres & souvent fausses. Il y a peu de critiques, & en général une adulation fastidieuse, peu propre à donner beaucoup de véhicule à l'ouvrage. Le style en est aussi commun que le fond. En tout, c'est une composition bisarre, où l'on est fort étonné de trouver des interlocuteurs Russes & Polonois ne parlant que des nouvelles de France. L'auteur a cru par-là le rendre piquant, il ne l'a rendu que ridicule.

11 *Mai* 1775. M. le Coadjuteur de Rheims établit dans son Mémoire trois moyens contre son adversaire. Le premier est tiré de ce que les Evêques de Soissons, qui fondent tout leur droit sur la possession, n'alleguent & ne peuvent alléguer aucune occasion où ils ayent fait le Sacre au préjudice d'un Coadjuteur de l'Archevêché de Rheims. Le second résulte du titre de Coadjuteur & des droits qu'il attribue. Le dernier est puisé dans le sentiment de trois Jurisconsultes.

Dans une Consultation du 12 Avril, M. l'Evêque de Soissons fait discuter ces trois moyens par d'habiles Jurisconsultes; & il résulte des deux ouvrages, que dans cette question, comme dans beaucoup d'autres, on peut soutenir le pour & le contre avec d'égales probabilités, & même avec des preuves & des faits que chacun tourne à son avantage & fait valoir de son mieux.

11 *Mai*. L'Assemblée des Pairs, tenue mardi dernier, pour entendre la suite du Rapport du Procès de M. le Maréchal de Richelieu, n'a pas encore terminé, à beaucoup près, les diverses questions qui en font l'objet. Il n'y a eu qu'un point de décidé, savoir, que toute la procédure faite par le Châtelet, depuis la Requête de Mad. de St. Vincent, où elle accuse M. le Maréchal de Richelieu de subornation de témoins, est nulle, & que le Lieutenant-

criminel voyant un Pair accusé, devoit s'abstenir d'aller plus loin, & ne pouvoit joindre la Requête au fond comme il a fait.

La Séance est remise au mercredi 17. On a remarqué dans la derniere que plusieurs Princes & beaucoup de Pairs, ennuyés sans doute de cette effrayante procédure & de la longueur du Rapport, se sont retirés & n'y ont point paru. Ensorte que pour peu que ces Séances durent encore, il pourroit bien arriver qu'ils s'absenteroient presque tous.

11 *Mai* 1775. Le concours, pour entendre plaider M. le Marquis de la Hage, est d'autant plus grand, que cet orateur est un Vieillard âgé de 80 ans, qui a encore toute la vigueur de la jeunesse, qui est chaud, bouillant même, & parle de mémoire & comme d'abondance du cœur.

Cette affaire est à la troisieme Chambre des Enquêtes, parce que toutes les causes de la Maison de Nassau y sont attribuées spécialement.

11 *Mai.* M. le Maréchal Duc de Duras a été enfin élu de l'Académie Françoise à la place de M. Du Belloy, le 2 de ce mois, & sa réception est fixée au 15.

12 *Mai.* Le Sr. Tort, dans un de ses Mémoires, insinue que le Sr. Boyer a fait les premieres armes sous un fameux bandit nommé *Mandrin*, exécuté en 1754. Celui-ci a présenté une Requête, où il demande réparation d'une calomnie aussi cruelle; & pour mieux la

mé-

mériter, il rapporte des certificats authentiques de sa conduite, qui prouvent le contraire de l'assertion avancée par son accusateur.

Au surplus, le Rapport de ce procès, commencé le 4 de ce mois au Châtelet, se continue, mais le jugement ne peut avoir lieu qu'à la fin de Mai.

12 *Mai* 1775. M. Albert joint à la place de Lieutenant général de Police, l'Inspection de la Librairie; partie bien essentielle dans un moment où les Ecrivains se tournent vers la politique & le Gouvernement, & où tout le monde écrit sur ces matieres.

13 *Mai*. Les Comédiens Italiens doivent donner aujourd'hui la premiere Représentation de *Roger Bontems & Javotte*, parodie de l'Opéra d'*Orphée & Eurydice*. C'est le Sr. *Moline*, le traducteur de cet Opéra Italien, qui est auteur de cette facétie.

On devoit donner au même Théâtre aujourd'hui une autre piece nouvelle, intitulée: *L'heureuse espiéglerie*, mais qui a été retardée par l'indisposition d'un acteur.

13 *Mai*. M. l'Archevêque de Toulouse, homme d'esprit, ambitieux, mais ne pouvant se signaler à la cour & dans les matieres politiques comme il l'auroit desiré, cherche du moins à le faire dans son Diocese & à se rendre utile par des vues patriotiques. En conséquence, il a rendu le 23 Mars dernier une Ordonnance

concernant les sépultures, dont l'objet principal est que nulle personne, de quelque qualité & condition qu'elle soit, sans aucune exception, ne soit enterrée dans les Eglises, & que même il soit choisi hors de la ville des enceintes pour les cimetierres.

Le 31 Mars, le Parlement de Toulouse, sur un Réquisitoire du Procureur général, conforme audit Mandement ou Ordonnance, contenant 15 articles, a ordonné qu'il seroit exécuté d'autorité de ladite Cour, suivant sa forme & teneur, & qu'il sera imprimé, publié & affiché, ainsi que le Réquisitoire du Procureur général, & l'Arrêt de la Cour.

13 *Mai* 1775. M. le Duc de Gêvres a été reçu hier au Parlement Duc & Pair, à la place du Duc de Tresmes son pere.

13 *Mai*. Une partie du travail de M. le Comte du Muy pour son Département de la guerre, paroît enfin en 6 Ordonnances, toutes datées du 26 Avril, concernant le Régiment de *Royal-Corse*, celui de *Royal-Italien*, les Régimens d'*Infanterie Allemande*, d'*Alsace* & *de Bouillon*, & pour mettre la *Légion de Corse* sur le pied des autres Légions Françoises, sous le nom de *Légion de Dauphiné*.

Une, plus volumineuse, de même date, concernant l'Infanterie, dédouble 7 Régimens de 4 Bataillons pour en former 14, & donne une constitution plus avantageuse au service.

14 *Mai.* 1775. *Roger Bontems & Javotte* n'ont point eu de succès aux Italiens hier. L'objet d'une parodie doit être de saisir les endroits foibles du meilleur ouvrage, d'en faire une critique fine & judicieuse, en les présentant sous un jour ridicule, plus propre à les faire remarquer de ceux à qui ils auroient échappé. Une gaîté pleine de sel en doit être le caractere distinctif. Il faut surtout beaucoup de légéreté, & que l'auteur ne s'appesantisse pas sur les détails. Il paroît que le Sieur Moline ignore absolument l'art de la Parodie. Sa piece n'est qu'une farce calquée sur l'Opéra d'*Orphée & Eurydice*, sans aucun sarcasme direct qui en indique les défauts, sans esprit & sans saillies. Aussi le Parterre l'a-t-il fort mal reçue, & lorsque l'acteur est venu l'annoncer pour la seconde fois, il a crié en chorus: *Non*, *non*, *non*, *&c.* mais des alguasils ont bientôt fermé la bouche aux mécontens en les menaçant de les enlever.

14 *Mai.* Le livre de M. Necker a fort scandalisé les Economistes, mais n'étant pas en état d'y répondre avec la même profondeur, un de leurs apologistes s'est contenté de publier une petite Brochure, intitulée: *Lettres sur le Commerce des grains*, où il y a plus d'injures que de raisons. On en est d'autant plus surpris qu'on attribue le Pamphlet à M. le Marquis de Condorcet. C'est sans doute pour l'en récompenser que M. Turgot vient de lui donner le Départe-

ment des monnoies, qu'avoit M. de Fargès, chargé aujourd'hui du Département des grains, à la place de M. Albert.

15 *Mai* 1775. Quand un homme sort de la foule & s'éleve à quelque place distinguée, on recherche tout de suite quel il a été, quel il est & quel il sera. M. Albert est aujourd'hui dans ce cas. Voici ce qu'on en rapporte d'assez certain. Il étoit Lieutenant général de Perpignan; la protection de la Maison de Noailles & son ambition l'ont excité à venir à Paris & à y acheter une Charge de Conseiller au Parlement à la seconde Chambre des Requêtes en 1764. Il avoit alors 45 ans, & étoit fort mal à l'aise. Il chercha d'abord à se distinguer dans sa Compagnie, par un avis toujours à lui, dans lequel il persistoit constamment, sans s'en départir jamais, fût-il seul. Dans sa Chambre, comme M. de Vaudeuil en est le Magistrat le plus distingué, il faisoit toujours la contre-partie, au point que ses confreres ne se rappellent pas les avoir vus une seule fois de la même opinion. M. Albert ne parle ni avec facilité ni avec grace, mais ses avis étoient hérissés d'érudition. Il est profond dans les Loix, surtout dans le Droit Romain & dans le Droit Canon. Il s'étoit acquis une sorte de réputation dans sa Compagnie, puisqu'on l'a vu chargé de rédiger des Remontrances. Cependant il sentit bientôt qu'il ne pourroit percer dans son état, autant qu'il le desiroit. Il se retourna du côté du Conseil, & se fit donner

une place d'Intendant du Commerce par Commission. Il se fit charger de la partie des grains, celle dont le Ministere s'occupoit le plus alors & la plus propre à le faire distinguer. On assure qu'il a même écrit sur cette matiere quelque petite brochure, médiocre sans doute, puisqu'elle n'a pas causé un certain bruit.

Il avoit toujours conservé sa charge de Conseiller au Parlement, mais il n'y venoit plus. Il ne s'est point trouvé aux assemblées orageuses de 1770 & 1771, & n'a pas été compris dans l'exil. Il étoit alors sur le point de se remarier à une Demoiselle d'une naissance commune, ni jolie, mais qui avoit beaucoup de biens. Il déploya des sentimens romanesques sur l'état critique où il se trouvoit par celui de sa Compagnie, & sembla se refuser en quelque sorte à un hymen qui alloit envelopper la future dans sa disgrace. Celle-ci se piqua à son tour de générosité; elle persista dans sa résolution, & le mariage fut conclu le jour même de l'exil. M. Albert ne crut point devoir se montrer à Paris, lorsque sa Compagnie n'y étoit plus: il fut à Argenteuil se cantonner avec sa femme, chez son confrere, M. le Fevre d'Amecourt, où il resta jusqu'à la liquidation de celui-ci. Il revint à Paris avec lui, & toujours poussé par l'ambition qui le dévoroit, ayant vu que le parti des Economistes prenoit le dessus, il s'y est jetté à corps perdu, & le Sr. de St. Prest ayant été renvoyé, il s'est

fait charger de nouveau de la partie des grains & ensuite de l'approvisionnement de Paris, ôté à M. le Noir. Il a gagné la confiance de M. Turgot de plus en plus, en adoptant son systême & en l'outrant, ensorte que ce Ministre n'a vu personne plus propre à le seconder dans la place de Lieutenant général de Police. Ce Magistrat a le travail lent & lourd : il manque de cette activité, la partie peut-être la plus essentielle pour la place dont il est chargé.

15 *Mai* 1775. On parle beaucoup d'une Lettre du Roi aux Evêques, à l'occasion des troubles actuels, où S. M. leur apprend ce qu'ils doivent faire.

15 *Mai*. On annonce un nouveau pamphlet, intitulé : *La Poule au pot*. Quoiqu'on n'en dise pas grand bien, il est toujours fort rare, & on ne le connoît que par oui-dire.

15 *Mai*. On écrit de Nancy qu'à peu de distance de la ville il y a un bois, au milieu duquel est une maison où s'étoient logés plusieurs particuliers, au nombre de 22, de différens états, les uns Militaires, d'autres Chevaliers de St. Louis, des Ex-Magistrats, des Gentilshommes, des Gens sans profession, &c. On ajoute que le jeudi, 4 de ce mois, des Troupes ont fouillé ce bois, ont investi la maison & ont enlevé trois carossées de ces Messieurs, qui ont été conduits à la citadelle & mis en prison. On ignore les motifs de leur déten-

tion, plus remarquable dans les circonstances actuelles, auxquelles bien des gens prétendent qu'elle a rapport.

16 *Mai* 1775. *Défense de François de Vedel-Montel*, &c. Tel est le titre d'un nouveau Mémoire dans l'affaire du Maréchal de Richelieu. Il est de Me. Blondel, Avocat. Il est très bien fait, clair, méthodique, mais verbeux & d'un style quelquefois emphatique. Après tout l'Historique préalable, il établit :

1. Qu'il n'existe aucune preuve juridique du faux dont se plaint M. le Maréchal de Richelieu.

2. Que quand la preuve existeroit, il n'en résulteroit pas que Madame de Saint Vincent fût auteur de ce faux.

3. Qu'en supposant même, contre toute évidence, que Madame de Saint Vincent soit coupable du faux, M. de Vedel n'en a eu ni pu avoir aucune connoissance, & conséquemment n'en est ni n'en peut être complice.

16 *Mai*. Il est à craindre que les émeutes dernieres ne retardent la représentation du *Siege de Paris*, Tragédie en prose du Sr. Sedaine, qui devoit se jouer incessamment aux François. Ce sujet est tiré des *Maillotins*, révolte arrivée & punie en cette Capitale, en 1383, par Charles VI. Cette ressemblance empêchera sans doute l'auteur de songer à sa Piece en ce moment-ci. Vraisemblablement la

même raiſon engagera M. du Roſoy à faire retarder aux Italiens ſon *Siege de Paris*, ſous Henri IV.

17 *Mai* 1775. M. de Luc, Marquis de Saluces, comme ſeul repréſentant & deſcendant de la Maiſon de Saluces, s'eſt pourvu au Conſeil pour des dédommagemens qu'il réclame à raiſon de ſa deſcendance. D'autres Saluces, ſe prétendant iſſus de même race, ont demandé que déſenſes fuſſent faites au Marquis de Saluces de ſe qualifier ſeul repréſentant & deſcendant de la Maiſon de Saluces. On a vu ſur cette demande divers Mémoires des Parties, ſur laquelle s'éleve enfin aujourd'hui un Procès en regle au Parlement. M. de Luc vient de fournir un Mémoire très modéré pour ſoutenir ſa prétention, appuyée de pieces ſi probantes qu'il paroît devoir gagner inconteſtablement.

18 *Mai*. A *la Lettre du Roi aux Evêques*, qu'on a annoncée, eſt jointe une *Inſtruction pour les Curés*, que les premiers doivent leur transmettre, & que ceux-ci rendront à leurs ouailles au prône. Indépendamment des leçons générales qu'ils doivent donner ſur le précepte de ne point prendre le bien d'autrui, & de reſtituer celui qu'on a pris, ils ſont chargés de leur apprendre la ſcélérateſſe des auteurs de pareilles émeutes, qui ne s'y ſont portés par aucun beſoin réel, mais dans le ſeul projet de

dévaster & d'affamer le Royaume. Malheureusement on trouve dans cet écrit des assertions absolument fausses : savoir, *que les marchés ont toujours été garnis ; que la denrée n'a jamais été à un taux trop cher ; que personne ne doit être dans le cas de manquer de pain, par les précautions que le Gouvernement a prises pour occuper les pauvres dans les paroisses en les faisant travailler, &c.* Cet imprimé est comme tous ceux qui sortent aujourd'hui du Contrôle général, verbeux, sophistique, mal-adroit, annonçant de bonnes vues dans le Ministre, & fournissant en même tems des armes à ceux qui veulent les combattre.

Le Clergé d'ailleurs est fort scandalisé qu'on fasse ainsi empiéter S. M. sur ses droits, & qu'on lui attribue celui de donner en quelque sorte une Lettre Pastorale. Les Evêques prétendent que M. Turgot, qu'ils regardent comme un Athée, à raison de ses liaisons avec les Philosophes du jour, tend insensiblement à faire le Roi Chef de l'Eglise Gallicane, & conséquemment à détruire la Religion. Mais ils n'osent réclamer dans ces circonstances critiques qu'on attribue en partie au Clergé, & ils attendront sans doute le tems de leur Assemblée, où ils réuniront ce chef de représentation à beaucoup d'autres.

18 *Mai* 1775. Il n'a encore été rien statué aujourd'hui à l'assemblée des Pairs, tenue hier

& continuée à ce matin, pour entendre la ſuite du Rapport de la procédure concernant le Maréchal de Richelieu, &c. Ils doivent ſe raſſembler la ſemaine prochaine.

18 *Mai* 1775. C'eſt M. de Cuſſé, Archevêque d'Aix, qui eſt chargé du diſcours à prononcer au Sacre. Ce Prélat s'eſt enfermé pour ſon travail. Le Cordon Bleu eſt la récompenſe ordinaire de cette fonction.

18 *Mai.* Il paroît deux nouveaux Mémoires de M. le Comte de Guines. Le premier, quoique plus volumineux, eſt le moins ſatisfaiſant. Le ſecond, moins long, a pour titre: *Mémoire ſur la nature & l'origine de l'affaire pour le Comte de Guines, Ambaſſadeur du Roi, contre le nommé Tort, ci-devant ſon Secrétaire.* L'objet de celui-ci eſt d'établir que l'affaire eſt purement Miniſtérielle, & par quels événemens, de dégré en dégré & à ſon inſçu, cette affaire Miniſterielle & jugée par le Roi, eſt devenue un procès criminel, un procès à juger encore. On préſume aiſément que c'eſt à M. le Duc de la Vrilliere & à M. le Duc d'Aiguillon que M. le Comte de Guines attribue indirectement ſa tournure nouvelle. Ce Mémoire eſt très bien fait, il eſt fort adroit, & ſans aucune méchanceté apparente compromet étrangement les deux Miniſtres, & ſurtout le dernier, inſtigateur de l'autre. On parle déjà d'un Arrêt du Conſeil qui les venge & ſupprime cet écrit.

On trouve à la fin, parmi les pieces justificatives, la Lettre du Comte de Vergennes à M. le Comte de Guines, en date du 9 Mars dernier, où le Ministre des Affaires Etrangeres lui marque le mécontentement du Roi sur les nouvelles inculpations dont l'Ambassadeur charge le Duc d'Aiguillon qui s'en est plaint à S. M., & lui ordonne de garder le silence le plus absolu sur tous les griefs qu'il forme contre le dit Duc; & le Mémoire présenté au Roi, le 16 du même mois, par M. de Guines, où il offre à S. M. son Ambassade, sa liberté & sa tête pour répondre des accusations qu'on intenteroit contre lui pour sa défense, offensante ou injurieuse, tenant ou ayant tenu à sa mission.

19 *Mai* 1775. Les adversaires du systême de M. Turgot ont frappé une Estampe satyrique pour le tourner en ridicule. Le Ministre y est représenté en cabriolet avec Mad. la Duchesse d'Anville. L'Abbé Baudeau, l'Abbé Roubaud, le Sr. Dupont, le Sr. de Vaines & autres Chefs des Economistes, le tirent & le font rouler sur des tas de bled. La voiture renverse bientôt; le Contrôleur général est culbuté, la Dame aussi, ses juppes retroussées & présentant son derriere. Au dessus sont écrits ces mots: *Liberté, liberté, liberté toute entiere.*

La Duchesse d'Anville est intime amie de M. Turgot. C'est une femme donnant dans la Phi-

losophie, & fort attachée au systême & aux principes de la *Science*.

19 *Mai* 1775. Pour donner un échantillon de la dépense énorme du Sacre, il suffira de dire que la Reine devant assister à la cérémonie décidément, comme elle sera longue, on bâtit dans l'Eglise un Appartement complet pour S. M., si complet qu'il y aura jusqu'à une Salle des Gardes, & quant aux petites recherches on parle de lieux à l'angloise.

On a abattu à Soissons une porte de la ville, où le carosse du Roi n'auroit pu pénétrer à cause de sa hauteur de 18 pieds, & l'on a également reconstruit sur la route les divers ponts qui s'y trouvent, par où S. M. doit passer. Tout cela se rétablit par corvées. Les malheureux paysans qui y travaillent, dès qu'ils voient de loin un voyageur, s'agenouillent, levent les yeux au ciel & les ramenent vers leur bouche, comme pour demander du pain.

20 *Mai*. Le Sr. Gaulard de Saudray, impliqué dans l'affaire du Comte de Guines, & maltraité dans une Note d'un Mémoire du Sr. Tort, intervient au procès, & a présenté Requête pour être reçu plaignant en diffamation contre ledit Tort & Me. Falconnet, son Avocat.

20 *Mai*. L'Election de Bâtonnier a été faite au commencement de ce mois par l'Ordre des Avocats, & c'est Me. *Pothouin* qui succé-

de à Me. Lambon. Celui-ci s'est en effet, comme il le desiroit, sorti de place avant de former le Tableau. On y travaille, & il est de nouveau question de rayer les 28.

20 *Mai* 1775. Le Sr. Tort fait paroître un *Résumé, ou troisieme Mémoire contre le Comte de Guines, &c.* Rien de nouveau, que le paragraphe, ayant pour titre: *du ton de mes écrits.* Me. Falconnet, sous le nom de son client, s'y disculpe du reproche de *l'audace outrageante* du ton de sa défense. Il cite pour son excuse le célebre *le Maître*, occupé dans sa retraite de Port-Royal à corriger ses plaidoyers & à y retrancher tout ce qui pourroit blesser la charité chrétienne. Il rapporte les fragmens de l'un des plaidoyers de cet orateur très véhément & qui peut servir de modele aux siens.

21 *Mai.* Voici la marche décidée du Roi pour le Sacre. S. M. part le 5 Juin pour Compiegne. Elle y séjournera jusqu'au 8, qu'Elle partira pour Fimes. Elle arrivera le 9 à Rheims. Le 10, les premieres Vêpres: Le 11, le Sacre: Le 12, la Cérémonie de sa réception, comme Grand Maître de l'Ordre du St. Esprit: Repos le 13: Le 14, la Calvacade à l'Abbaye de St. Remi. Ce même jour, S. M. touchera des écrouelles. Le 15 Elle ira à la procession de la Fête-Dieu, & reviendra le 16 à

Compiegne, jusques au 19, qu'Elle retourne à Verſailles.

21 *Mai* 1775. Quoique M. de Richelieu eût promis aux Lecteurs de ne plus donner de Mémoire, il a répandu depuis peu: *Réfutation des faits fauſſement répandus dans la Requête contenant les prétendus moyens de nullité propoſés par Mad. de St. Vincent.*

21 *Mai.* Le Coliſée, dont l'ouverture avoit été retardée jusqu'ici à raiſon du procès élevé entre les propriétaires & les créanciers, doit enfin s'ouvrir aujourd'hui.

21 *Mai.* M. le Marquis de Louvois, accuſé d'avoir levé ſa canne contre un Officier, frere d'un autre qui avoit ſervi dans ſon Régiment, nommé Milleville, qui lui demandoit raiſon du deshonneur dont il avoit couvert ce dernier en le renvoyant, en lui donnant enſuite un certificat de bonne conduite & ſe rétractant après, a été condamné jeudi par le Tribunal à un an & un jour de priſon. Ce Seigneur eſt un crâne, qui venoit de ſe marier tout recemment à une Madame la Baronne de *** folle très riche. Celle-ci, en revenant de l'Egliſe, lui dit qu'elle eſpéroit qu'il étoit revenu de toutes ſes erreurs & qu'il ſeroit ſage déſormais: „ Oui, Madame, „ lui a-t-il répondu, je vous aſſure que voilà la „ derniere ſottiſe que je ferai."

21 *Mai.* On aſſure que la Secrétairerie de la Marine de Madrid a été forcée par des inconnus,

dans le tems que le Roi d'Efpagne étoit à Aranjuez. On a trouvé une premiere porte, dont on avoit fans doute de doubles clefs, ouverte, les deux autres enfoncées, tous les papiers bouleverfés, aucun enlevé, rien de pris; ce qui fait préfumer que la curiofité a été le motif de cette violence. On croit cependant qu'elle n'a été d'aucune utilité, parce que le Miniftre de cette partie, devant travailler avec le Roi, pendant le féjour de S. M. Catholique à fon château de plaifance, avoit emporté avec lui les papiers les plus fecrets, concernant l'armement & l'Efcadre. On n'a pas manqué d'imputer cet événement au Miniftre de S. M. Britannique à Madrid, comme le plus intéreffé à découvrir le myftere de l'expédition.

22 *Mai* 1775. On a nouvelle de Ferney, que Mad. Denis, niece de M. de Voltaire, ayant eu une maladie longue, grave & dangereufe, eft enfin dans une parfaite convalefcence; que le Philofophe de ce Canton a voulu célébrer cet heureux événement par une fête, mais qu'en bon Chrétien il avoit attendu qu'on eût remercié Dieu par un grande meffe, accompagnée de mufique & de fymphonie.

22 *Mai*. Les projets de M. Turgot font abfolument remis dans le porte-feuille, pour ce qui concerne la Finance & les autres parties de l'adminiftration qui ne font pas relatives aux Bleds. L'examen en eft renvoyé au voya-

ge de Fontainebleau, pendant lequel on ne s'occupera que de cet objet. Quoiqu'on ne ſache pas le fond de tous ces projets, il en tranſpire toujours quelque choſe. Il paſſe pour conſtant, par exemple, qu'un d'eux, ſervant de baſe aux autres, roule ſur la néceſſité d'établir dans le Département de chaque Miniſtre un Conſeil permanent, qui puiſſe ſuivre les divers plans arrêtés, changeant autrement avec chaque Miniſtre, & ſuppléer d'ailleurs à l'impéritie de ceux qui ne ſeroient pas au fait des parties confiées à leurs ſoins.

22 *Mai* 1775. On a oublié de rapporter un bon mot de Mad. de St. Vincent, très remarquable & digne d'être conſervé. A la confrontation, M. de Richelieu s'obſtenant à nier qu'il lui eut jamais fait de billet de cent mille écus, lui dit avec amertume: „ Mais, Mada„ me, regardez donc votre figure. Cela ſe „ payeroit-il une ſomme auſſi exorbitante? — „ Je n'ai pas cette préſomption, repliqua la „ Préſidente; mais vous, M. le Maréchal, con„ ſidérez la vôtre, & voyez s'il faut moins „ que cela pour la faire paſſer! "

22 *Mai*. Le mariage de Madame Clotilde eſt arrêté & fixé dans tous ſes points, que voici: Le 8 Août ſe fera la demande publique. Le 16, la ſignature du Contrat de mariage. Le 21, le Mariage, Appartement, Banquet, &c. Le 22, Bal paré. Le 23, Bal masqué. Le 24,

re-

repos. Le 23, Fête donnée par l'Ambassadeur de Sardaigne au Wauxhal du nouveau Boulevard.

22 *Mai* 1775. *La Poule au pot* est une brochure politique, où l'auteur se perd, comme beaucoup d'autres, en projets chimériques pour rendre le peuple heureux. Elle ne contient rien qui mérite plus de détail.

22 *Mai.* Le violon est aujourd'hui poussé à un point de perfection incroyable. C'est au Concert spirituel, le plus beau théâtre des grands talens, que les Virtuoses dans tous les genres viennent se présenter & disputer la Couronne. Le Sr. *Jarnovick* y brille depuis quelque tems & y emporte la palme. Le Sr. *La Motte*, premier violon de l'Empereur, est venu concourir avec lui pendant la quinzaine de pâques, & ce dernier, qui met dans son exécution beaucoup de feu, de variété & de hardiesse, a balancé les suffrages des connoisseurs. Mais le dimanche de *Quasimodo*, s'étant réunis dans le même Concert, le beau fini, l'élégance & l'expression du premier, l'ont emporté.

Dans le même tems le Sr. Le Brun, premier haut-bois de S. A. S. l'Electeur Palatin, a joué plusieurs *Concerto* avec un succès prodigieux. Il a trouvé l'art d'adoucir & d'animer son instrument, de lui donner plus d'éten-

due, de variété, & de le rendre toujours aussi flatteur qu'admirable.

23 *Mai* 1775. Mad. Destouches, si bafouée dans la Lettre à l'Abbé Terrai, & précédemment accusée d'un commerce de galanterie avec lui, vient de mourir. On prétend que le chagrin n'a pas peu contribué à accélérer sa mort.

23 *Mai*. On n'a pas manqué de chansonner le Maréchal Duc de Biron sur son Généralat, dans un Couplet assez piquant, & qu'il s'est attiré par la puérile importance qu'il y met.

Air: *De Joconde.*

Biron, tes glorieux travaux,
En dépit des cabales,
Te font passer pour un héros,
Sous les pilliers des halles;
De rue en rue, au petit trot,
Tu chasses la famine:
Général, digne de Turgot,
Tu n'es qu'un *Jean-Farine!*

23 *Mai*. M. de Louvois n'est point à l'Abbaye St. Germain des Prez pour un an & un jour, comme on l'avoit annoncé; il n'y est que provisoirement, & jusqu'à ce qu'on ait entendu au Tribunal le Major & le Lieutenant Colonel de son Régiment, mandés pour déposer.

24 *Mai*. Un homme qui n'est pas sans doute partisan du systême des Economistes, a pro-

fité de la circonſtance pour plaiſanter ſur eux de la maniere ſuivante.

L'Expérience Economique.

Un Limouſin, très grand réformateur,
D'un beau haras fait adminiſtrateur,
Imagina, pour enrichir le Maître,
Un beau matin de retrancher le paître
Aux animaux confiés à ſes ſoins.
Aux Etrangers il ouvre la prairie,
Des ratteliers il fait ôter le foin.
Un jour n'eſt rien dans le cours de la vie.
Le lendemain, les chevaux affamés
Tirent la langue & dreſſent les oreilles.
On court à l'homme. Il répond: A merveille!
Ils y ſeront bientôt accoutumés.
Laiſſez-moi faire. On prend donc patience.
Le lendemain, langueur & défaillance;
Et l'Econome, en les voyant périr,
Dit: ils alloient ſe faire à l'abſtinence:
Mais on leur a conſeillé de mourir
Exprès pour nuire à mon expérience.

24 *Mai* 1775. La Requête en caſſation du Jugement rendu par le nouveau Tribunal dans l'affaire entre Goezmann & Beaumarchais, eſt préſentée au Conſeil par ce dernier.

25 *Mai*. Il eſt d'uſage que le Roi, à ſon Sacre, accorde un certain nombre de graces pour des coupables, condamnés par les Tribunaux, ou paye les dettes des priſonniers déte-

nus pour pareil objet, &c. On nomme en conséquence des Maîtres des Requêtes pour en faire le Rapport. Il y en a quatre chargés de ce travail: M. M. Gueaux de Reverseaux, Joly de Fleury, de Brou & Bignon.

On ne comptoit au Sacre de Louis XV que 500 placets présentés à cet effet: à celui-ci on en compte 1,500.

25 *Mai* 1775. On a entendu l'Abbé Baudeau assurer devant des gens dignes de foi, qu'on étoit convaincu qu'il falloit attribuer les dernieres émeutes aux intrigues de M. de Sartines. Il a dit depuis que la chaîne étoit coupée, & qu'on ne pouvoit acquérir les preuves sur lesquelles on comptoit, vû la mort accélérée de certains quidams intermédiaires. On ne peut assez s'étonner d'une telle impudence.

On sait aujourd'hui que M. Turgot ne s'est débarrassé de M. Le Noir, qu'en disant à S. M. qu'il ne répondoit de rien si ce Lieutenant de Police n'étoit pas changé; & qu'au contraire, il répondoit de tout si l'on le changeoit.

25 *Mai*. Le Sr. de la Harpe a la pension du Roi, qu'avoit le Sr. De Belloy, de 1,200 livres. Elle lui a été donnée par la protection de la Reine, qui l'a demandée en satisfaction du plaisir, que S. M. a eue à la lecture de la Tragédie de *Menzikoff*, de cet auteur. Il a traité vraisemblablement ce sujet Russe pour se rendre agréable à S. A. Impériale, le Grand Duc

des Ruſſes, dont il a l'honneur d'être Correſpondant & que lui a procuré M. de Voltaire pour protecteur.

26 *Mai* 1775. Le réſultat de la Séance des Pairs au Palais, les mardi & mercredi 23 & 24, a été de déclarer nulle la procédure inſtruite extrajudiciairement à la Baſtille, ainſi que l'Ordonnance du Sr. Lieutenant Criminel, qui en ordonnoit l'apport au Châtelet, pour ſervir de baſe à la ſienne. On ne doute pas qu'à la prochaine ſéance, renvoyée à la ſemaine ſuivante, l'on n'annulle le ſurplus.

Cependant le Maréchal de Richelieu a obtenu précédemment une choſe qu'il avoit fort à cœur: c'étoit de n'être point renvoyé à l'audience, pour plaider ſur ces préalables, comme on l'avoit agité; ce qui auroit donné matiere à des plaidoyeries fâcheuſes pour le Duc, que les Avocats à coup ſûr n'auroient pas épargné.

26 *Mai*. On parle beaucoup de Remontrances de la Cour des Aides, concertées entre M. Turgot & M. de Maleſherbes, & dont l'objet eſt de donner ouverture aux projets du premier, relativement à la finance & à ſon amélioration, mais ſurtout à la réforme des abus.

26 *Mai*. On aſſure que le Bail des poudres eſt réſilié, & que cette partie eſt miſe en Régie pour le Roi. Cette infraction faite à une convention ſacrée avec le Monarque effraye

les Fermiers généraux, qui craignent un pareil fort.

27 *Mai* 1775. On a dit que M. de Maurepas étoit à l'Opéra, la veille de l'émeute. On n'a pas manqué de consigner le fait dans une espece d'Epigramme à la Grecque, que voici :

Monsieur le Comte, on vous demande,
Si vous ne mettez le holà,
Le Peuple se révoltera;
Dites au Peuple qu'il attende,
Il faut que j'aille à l'Opéra.

27 *Mai.* On ne sauroit rendre l'affluence de monde qui va voir les ornemens du Sacre & surtout le Carosse. C'est d'une richesse, d'un fini, d'une beauté à étonner les plus connoisseurs.

27 *Mai.* On espere qu'enfin après le Sacre on sera quitte de M. le Duc de la Vrilliere, qui déplaît depuis longtems au public & excite l'indignation des amis de la justice. On est toujours surpris que S. M. ayant réformé le Ministere de Louis XV, eut épargné ce membre-ci, depuis longtems prévaricateur & donnant toujours l'exemple scandaleux des mœurs les plus dissolues. On ajoute qu'aujourd'hui il n'a plus de tête & radote absolument.

27 *Mai.* M. Turgot, instruit que M. de Sartines n'ignoroit pas le propos impudent de l'Ab-

bé Baudeau, sur son compte, a cru devoir aller trouver ce Ministre, lui déclarer combien il étoit irrité lui-même de l'audace criminelle de cet Economiste, qui s'en répentoit amérement; qu'il étoit disposé à subir la peine qu'il voudroit lui infliger, & à lui faire toutes les réparations que sa place exigeoit. Le Secrétaire d'Etat de la Marine a reçu le Contrôleur général avec hauteur; il lui a répondu qu'il se regardoit comme fort au dessus des injures & des calomnies de cet Abbé, qu'il les méprisoit, & l'abandonnoit à ses remords. Il semble que M. Turgot, sans se prévaloir de la générosité du Ministre rival, auroit dû châtier son suppôt & n'en faire qu'un exemple plus éclatant. On désapprouve fort cette mollesse.

28 *Mai* 1775. Le Chevalier d'Arçq est de retour à Paris depuis quelque tems. Il y a un arbitrage de trois Avocats nommés pour présider à la direction de ses créanciers, & décider sans frais les contestations; on épargne même ceux de papier, toutes les procédures ne pouvant être que sur papier mort, c'est-à-dire non timbré.

28 *Mai*. Madame la Princesse de Conti a fini hier. Elle voyoit depuis longtems approcher la mort, avec une fermeté digne de son ame fiere, courageuse & au dessus des préjugés. Elle chantoit peu d'heures auparavant la chanson sur le Maréchal de Biron, rapportée un peu plus haut.

28 *Mai* 1775. Quant aux dommages & intérêts, ainsi que quant à la prise à partie demandés par Madame de St. Vincent, cet objet a été réservé, en annullant la procédure de la Bastille, &c. dans l'assemblée des Pairs du mardi.

28 *Mai.* Le Roi a fait vendredi la revue de ses Gardes Françoises & Suisses. Comme c'est la premiere de S. M., cette cérémonie, toujours très suivie, a attiré encore plus de monde. Elle n'a point été très satisfaisante pour le Monarque, surtout s'il a comparé la conduite du peuple en ce moment à celle qu'il a tenue il y a un an. Peu d'acclamations, qu'on sentit n'être l'effet que des libéralités de la Police & n'exprimer en rien le vœu public. Aussi S. M. a-t-elle cherché à se débarrasser promptement de la corvée, & n'a fait qu'un récensement rapide, sans ordonner aucune évolution. M. le Comte de Provence étoit en uniforme de son Régiment de ce nom, & le Comte d'Artois à la tête de ses Suisses, a rempli les fonctions de sa place de Colonel général. Les Princes du Sang se sont absentés, à cause de l'état de la Princesse de Conti, administrée ce jour-là. La Reine est venue à la Revue, mais sans y causer de sensation; elle n'a pas recueilli le moindre applaudissement.

28 *Mai.* Suivant les Lettres de Brest, le jugement de M. de Kerguelen, prononcé par le

Con-

Conſeil de guerre, a été envoyé à la cour, & l'on en attend la confirmation pour le rendre public.

29 *Mai* 1775. On ne ſauroit croire quelle multitude de Requêtes civiles ſont préſentées à la Grand'Chambre, pour revenir contre les Jugemens du Tribunal intermédiaire. Si cela continue, il ne ſubſiſtera plus inceſſamment rien de ce phantôme de Parlement, & Mrs. ſans doute y concoureront de leur mieux. On eſt fâché cependant que la Requête du Chapitre de Lyon, qui a ſuccombé contre l'Archevêque de cette ville, ait été admiſe auſſi promptement, d'autant qu'ils ont été les agreſſeurs & ont traîné le Prélat à ce Tribunal. Il ſemble qu'il n'y auroit pas eu de mal à les faire attendre quelque tems, pour les punir de leur zele à concourir à l'œuvre de M. le Chancelier. C'eſt une obſervation faite par les Magiſtrats patriotes & ſurtout par M. Clement de Feillette.

29 *Mai.* On prétend que la ſuppreſſion du Mémoire de M. de Guines par un Arrêt du Conſeil, eſt une manœuvre ſourde des partiſans du Parlement & des ennemis de M. le Duc d'Aiguillon: que ceux-ci ont fait entendre à ce dernier, & ſurtout à M. de Maurepas, combien il ſeroit dangereux de laiſſer ſubſiſter un pareil écrit, qui inculpoit ſi fortement le Miniſtre des Affaires Etrangeres, en ce que l'af-

faire devant ensuite venir nécessairement par appel au Tribunal supérieur, il donneroit matiere au Parlement, qui ne cherchoit qu'à trouver prise sur le Duc d'Aiguillon, de le mettre en cause & de le traduire de nouveau devant la Cour des Pairs. On ajoute qu'ils ont donné tous deux dans ce piege; qu'alors est intervenu l'Arrêt susdit, envoyé à l'Ambassadeur par M. de Vergennes: que M. de Guines a écrit à ce sujet une Lettre très pressante au Roi, où il a fait voir qu'on avoit surpris sa religion, & qu'en conséquence S. M. a déclaré qu'elle n'entendoit empêcher le Comte de Guines de faire usage de son Mémoire en tout ce qui pourroit tendre à sa justification: ce qui l'établit irrévocablement partie intégrante du procès, & consomme le projet des ennemis du Duc d'Aiguillon. Il faut être courtisan pour connoître tout le fin & toute la noirceur d'une pareille intrigue. La suite justifiera ou détruira cette anecdote.

29 *Mai* 1775. Le Comte de Barbançon, fils du Marquis, premier Veneur de M. le Duc d'Orléans, succede au Marquis de Montauzier dans la place de Colonel du Régiment d'Orléans Infanterie, obligé de se démettre pour être contrevenu au Réglement du Ministre de la guerre sur les congés.

29 *Mai*. Les Députés des Bancs des Avocats n'ont pas osé prendre sur eux de pronon-

cer la radiation des 28. Ils sont renvoyés au Jugement de l'assemblée générale.

29 *Mai* 1775. M. de Boynes, par ses projets destructeurs, durant son Ministere de la Marine, avoit absolument dégradé le Port de Rochefort, qui tomboit tout-à-fait dans l'anéantissement. M. de Sartines, marchant sur de nouveaux erremens, cherche à le relever & à en former un Département comme ci-devant. Pour le rendre à sa premiere splendeur il faudroit y ramener l'approvisionnement des Colonies, dont la ville de Bordeaux étoit chargée depuis plusieurs années. M. d'Aubenton, alors Ordonnateur à Bordeaux, qui avoit sollicité le premier changement, aujourd'hui qu'il est Intendant à Rochefort, ne peut guères réclamer contre son premier vœu; mais on espère que l'utilité même de la chose parlera, & que tout rentrera dans son ancienne forme.

29 *Mai*. Il ne restera de la famille Royale à Versailles que Mesdames Tantes, pour tenir compagnie à Madame la Comtesse d'Artois pendant le Sacre. On appelle aujourd'hui ces Princesses *Mesdames Royales*.

30 *Mai*. M. l'Abbé de Villeneuve, l'un des co-accusés de Madame la Présidente de St. Vincent, a présenté au Parlement, les Chambres assemblées, les Princes & Pairs y séant, une Requête. Après avoir relaté les faits historiques qui le concernent dans le procès, & dont il a

déjà rendu compte dans ses petits Mémoires précédens; après avoir fait valoir son illustre origine d'ayeux, dont le sang regne encore sur presque tous les trônes de l'Europe, & même ses alliances avec celui des augustes Maisons de Bourbon & d'Autriche, il conclut à ce que l'accusation intentée contre lui soit déclarée, ainsi que la procédure, qui a suivi, cruelle, injurieuse, tortionnaire & vexatoire; à ce que le Maréchal de Richelieu soit condamné à 10,000 livres de dommages & intérêts; à ce que les termes injurieux répandus dans les Requêtes & Mémoires dudit Maréchal soient supprimés, &c.

30 *Mai* 1775. L'affaire de M. Mercier contre les Comédiens François prend une tournure absolument juridique. Il a présenté Requête à la Grand'Chambre, où il demande: 1. Que la Délibération de la Troupe, du 6 Mars dernier, soit biffée en la forme ordinaire, comme indécente & injurieuse; que défenses soient faites aux Comédiens de plus à l'avenir en prendre de pareilles, & que pour l'avoir fait, ils soient condamnés à des dommages intérêts envers lui, appliquables de son consentement au pain des pauvres prisonniers de la Conciergerie. 2. Que l'article 55 du Réglement du 23 Décembre 1757 soit exécuté; en conséquence que les Comédiens soient tenus de jouer sa piece, reçue le 8 Août 1773, suivant l'ordre dans lequel elle a été présentée. A l'égard de celle enrégistrée le 22 Décembre 1773 & de celle adressée à la troupe le

4 Mars dernier, comme ces deux dernieres ne sont reçues ni même jugées, & qu'il ne lui est plus possible de compter sur l'impartialité des Comédiens, il demande que le Jugement de ces Pieces soit renvoyé à des Gens de Lettres, à l'Académie Françoise, par exemple, si elle veut bien se charger de cette Commission. 3. Il conclut à être reçu opposant au Réglement du 23 Décembre 1757, en ce que ce Réglement contient de contraire à l'honneur des Lettres & à l'intérêt des auteurs, sauf à M. le Procureur général à prendre telles conclusions qu'il avisera bon être. C'est le premier Avocat général Séguier qui est chargé des pieces.

En conséquence de cette Requête, Me. Henrion de Pansey, Avocat du Sr. Mercier, dévelóppant l'esquisse du Mémoire qu'il a d'abord publié, en fait paroître un plus étendu, de 43 pages, ayant pour titre: *Premier Mémoire*, divisé en deux parties: 1. La discussion du Réglement du 23 Décembre 1757: 2. L'examen de la Délibération prise contre le Sr. Mercier par les Comédiens le 6 Mars dernier.

L'Avocat annonce dans une Note, qu'il se réserve à discuter dans un second Mémoire ce que les Comédiens appellent leurs Réglemens secrets, de montrer les abus qu'il ont introduits au Théâtre, les excès intolérables auxquels ils se livrent journellement contre les Ecrivains Dramatiques. Il est question d'un M. *Louvay de la*

Sauſſaye, auteur de la *Journée Lacédémonienne*, qui les ayant actionné en Juſtice, a été arrêté par un Arrêt d'évocation. Ils diſent encore aujourd'hui à l'égard du nouveau procès : *Nous avons aſſez de crédit pour faire évoquer l'affaire au Conſeil, & elle y reſtera* 10 *ans accrochée.*

30 *Mai* 1775. On a beaucoup varié ſur le principe & les auteurs des émeutes. On a ſucceſſivement attribué ces dernieres au Chancelier, à l'Abbé Terrai, aux Anglois, aux Jéſuites, au Clergé, aux Gens de finance. Ceux qui ne cherchent point à rafiner, en trouvent tout bonnement la cauſe dans le nouveau ſyſtême du Gouvernement, dans les derniers Arrêts du Conſeil, où M. Turgot dit que le Bled eſt cher, qu'il ſera cher & qu'il doit être cher. C'eſt pour réſumer les divers rafinemens des politiques, qu'un plaiſant ſe moque ainſi d'eux dans les vers ſuivans :

Eſt-ce Maupeou, tant abhorré
Qui nous rend le bled cher en France ?
Ou bien eſt-ce l'Abbé Terrai ?
Eſt-ce le Clergé, la Finance ?
Des Jéſuites eſt-ce vengeance ?
Ou de l'Anglois un tour fallot ?
Non, ce n'eſt point là le fin mot.
Mais voulez-vous qu'en confidence
Je vous le diſe ? . . . . C'eſt Turgot.

30 *Mai* 1775. M. le Comte de la Haage a de nouveau plaidé hier à la troisieme Chambre des Requêtes. Il a commencé par dire qu'il étoit instruit que le Grand Conseil irrité des vérités qu'il avoit dites sur le simulacre de Parlement qu'il avoit représenté, vouloit le décréter, lui, son Procureur & son Imprimeur; qu'il réclamoit la protection de la Cour en conséquence, & se mettoit sous sa sauvegarde. Sur quoi le Président de la Chambre lui a dit qu'il n'eût rien à craindre, qu'aucun autre Tribunal ne pouvoit attenter à sa liberté. Ensuite il a procédé à sa replique, plus vigoureuse encore que son plaidoyer, tant contre les Desservans, que contre Me. Target, Avocat du Prince de Nassau. Le premier, surtout, s'est trouvé tellement injurié qu'il a supplié la Cour d'imposer silence au Comte de la Haage. Sur sa remontrance, à quoi la Cour n'a point eu d'égard, l'Orateur n'en a continué qu'avec plus de véhémence, & les patiens ont dû endurer non-seulement la bordée de l'Orateur, mais les risées du public & les souris de Messieurs, tous jeunes gens, qui avoient peine à se contenir.

31 *Mai* 1775. On ne sauroit rendre le détail des manœuvres qu'employe M. le Maréchal Duc de Richelieu pour triompher dans sa cause. Il va voir tous ses Juges assiduement, & dès qu'il en connoît quelqu'un susceptible de corruption, ou de flatterie, ou de quelque au-

tre genre de tentation, par lui ou par ses amis, mâles ou femelles, il ne manque pas de l'employer. C'est ainsi qu'il a éludé jusqu'à présent les différens points dont il redoutoit la décision contre lui, tel que la plaidoyerie à l'audience. Enfin la partialité s'est manifestée au point que la décision de la nullité de la procédure de la Bastille n'a passé que de 59 voix contre 54. En sorte que dans la Cour des Pairs & dans le Parlement, où l'on réclame sans cesse contre les voyes illégales, contre les détentions violentes, contre les Lettres de cachet, il s'est trouvé cette multitude de votans, qui n'ont pas craint d'aller effrontément contre tous les principes. Il est bien à craindre que dans l'intervalle de huit jours le Maréchal n'ait débauché quelqu'un des 59 & n'ait la pluralité.

Dans les Princes, le Prince de Conti est le seul qui ait jusqu'à présent témoigné du zele & de la chaleur pour la défense de l'innocence, & dans les Pairs, M. le Duc de la Rochefoucault a continué de se distinguer par une éloquence très énergique, soutenue des plus excellens principes. Tous deux se sont élevés avec force contre les abus d'autorité qu'on trouvoit à chaque pas dans cette affaire, & surtout contre les Lettres de cachet. M. le Prince de Conti a déclaré qu'il se réservoit de mettre en délibération cette derniere matiere, de

rappeller les Ordonnances des Rois qui défendoient d'avoir égard aux Lettres clauſes, & de traiter des objets de Remontrances à faire en ce cas.

31 *Mai* 1775. S. M. a fait hier la revue quadriennelle du Trou d'Enfer. Mais il n'y avoit de ſa Maiſon que les *Rouges*, c'eſt-à-dire les deux Compagnies de Mouſquetaires, les Gendarmes & les Chevaux-Légers. La Revue des *Bleus*, de la même maniere, n'aura lieu qu'après le Sacre.

31 *Mai* 1775. L'affluence de Curieux qui ſe diſpoſe à ſe rendre au Sacre eſt immenſe. Mais il y a apparence que beaucoup ſeront fruſtrés en partie dans leurs projets, puiſqu'il n'y a que 1500 places à donner, les gens de la cour placés.

1 *Juin* 1775. Les Remontrances de la Cour des Aides, dont on a parlé, portent ſur deux objets principaux. Le plus eſſentiel étoit établi d'après une multitude de plaintes & de Mémoires venus de toutes parts à cette Compagnie, rélativement aux abus qui s'étoient multipliés juſques à l'infini dans la perception des impôts pendant ſon abſence. M. de Malesherbes, le principal auteur de cet écrit, avoit touché ce point avec la plus grande vigueur & dans le plus grand détail, remontant juſques aux impôts même, dont il démontroit l'énormité intolérable.

Ces Remontrances ont été portées au Roi, il y a du tems. S. M. avoit répondu ſuivant l'uſa-

ge, qu'Elle les feroit examiner dans son Conseil. Elles le méritoient d'autant plus, qu'elles sont extrêmement longues, contenant pour six heures de lecture. Elles ont paru si vives & si pittoresques, qu'on a représenté dans le Conseil le danger de les laisser pénétrer dans le public en un tems de trouble & de fermentation. En conséquence S. M. a mandé dimanche le Premier Président & deux Présidens de cette Compagnie, pour se trouver à Versailles le mardi avec leurs Régistres.

Le mardi 30, S. M. leur a dit qu'elle ne desapprouvoit pas le fond de leurs Remontrances dont elle s'occupoit, n'ignorant pas les abus dont ils se plaignoient; qu'Elle y mettroit ordre avec le tems. Mais que ces Remontrances étant dans une maniere propre à aigrir les esprits, & d'ailleurs contenant beaucoup de faits particuliers & des dénonciations distinctes, Elle jugeoit à propos d'en retenir la minute; que sur le surplus, Elle enverroit le lendemain *Monsieur* à la Cour des Aides pour y notifier ses intentions.

2 *Juin* 1775. L'Article 27 de l'Ordonnance de Discipline concernant la Cour des Aides, enrégistrée au Lit de Justice, porte:

„ Dans le cas où les Officiers de notre Cour
„ des Aides, ce que Nous ne présumons pas,
„ suspendroient l'administration de la Justice,
„ ou donneroient leurs démissions par une délibé-
„ ration combinée, & refuseroient de reprendre

„ leurs fonctions au préjudice de nos Ordres,
„ Nous déclarons que la forfaiture fera par eux
„ encourue, laquelle fera jugée par *notre Con-*
„ *feil*, en notre préfence, conformément aux
„ Loix & Ordonnances du Royaume."

Cette Cour a été fcandalifée de fe voir foumife au Jugement du Confeil du Roi. Elle en a fait un objet de fes Remontrances; & c'eft à cet égard que *Monfieur* a apporté mercredi une Déclaration qu'il a fait enrégiftrer dans un Lit de Juftice tenu à cette Cour, où S. M. ayant égard aux Remontrances de cette dite Cour, ordonne que fa forfaiture fera jugée, comme celle du Parlement, en Cour pleniere.

Quelqu'illégale que foit cette autre formule, Meffieurs l'ont adoptée, du moins femblent contens d'être affimilés au Parlement, qui n'a pourtant pas foufcrit à la reconnoiffance d'un pareil Tribunal: Ils affurent que la Séance s'eft paffée avec beaucoup d'honnêteté, & *Monfieur* les a enchantés par un compliment, où il leur a témoigné fa douleur de n'avoir pas été l'auteur de leur rétabliffement, étant appellé ailleurs pour obéir au Roi. Ce Prince étoit ce jour-là au Grand Confeil.

2 *Juin* 1775. M. le Comte de la Haage, malgré toutes fes fadeurs au Parlement & toutes fes déclamations contre le nouveau Tribunal, a perdu avant-hier fon procès, mais n'a point

été moleſté autant que les Concluſions des parties adverſes le requéroient.

2 *Juin* 1775. M. Capperonnier, Membre de l'Académie des Belles-Lettres, Garde des Livres imprimés de la Bibliotheque du Roi, Profeſſeur Royal pour le Grec, vient de mourir d'une goutte remontée. C'étoit un des plus ſavans hommes de l'Europe, grand Bibliographe. C'eſt une vraie perte pour la Littérature, d'autant qu'il étoit encore jeune.

2 *Juin*. Par une inconſéquence qu'on ne peut concevoir, mercredi, les Pairs aſſemblés au Parlement, on a déclaré valable la procédure du Châtelet dont on avoit annullé la baſe. Jeudi on a joint au fond la Requête de Mad. de St. Vincent en élargiſſement proviſoire. Remis à délibérer ſur les autres Requêtes des co-accuſés au mardi 27 Juin.

On a remarqué que le Prince de Conti avoit molli, & l'on attribue cette défection au Duc de Fronſac, qui depuis quelque tems s'eſt attaché à S. A. & lui fait une cour aſſidue.

3 *Juin*. On annonce un nouveau Conte de M. de Voltaire, intitulé : *Le Dimanche*, ou *les Filles de Minée*. On ſent combien ce cadre doit prêter entre les mains d'un Ecrivain pareil, & l'on aſſure que c'eſt un ouvrage charmant. Comme il eſt d'une certaine étendue, qu'il n'eſt encore que manuſcrit, il eſt toujours rare.

3 *Juin* 1775. La Cérémonie du Sacre approchant, c'eſt aujourd'hui l'objet des entretiens du public. Pour mieux l'inſtruire on a fait imprimer, *L'ordre de la marche & des cérémonies* qui y ſeront obſervées. » Dans ce fatras très long d'étiquettes puériles, voici ce qu'on en peut extraire.

La Cérémonie étant cenſée commencer au départ de Verſailles, S. M. en partira en grand appareil avec la Reine, les Princes ſes freres, les Princes du ſang, les Grands Officiers de la Couronne, les Seigneurs & Dames de la Cour, & les Miniſtres.

S. M. ſera reçue dans toutes les villes où elle paſſera, au ſon des cloches, au bruit de l'artillerie, *aux acclamations des peuples*, & ſera complimentée par les Magiſtrats. (Les acclamations futures des peuples ont paru fort ſingulieres dans cette Relation, comme ſi elles étoient de commande, ainſi que le reſte.)

M. le Duc de Bourbon, Gouverneur de Champagne, préſentera à S. M. les clefs de la ville à ſon arrivée.

S. M. après tout le cérémonial de ſon entrée & de ſa marche, ſe mettra à genoux à la porte de l'Egliſe métropolitaine, & y baiſera le livre de l'Evangile. Elle offrira à Dieu un ciboire d'or, dont elle fera préſent à l'Egliſe de Rheims, & qu'Elle poſera ſur l'autel.

Il n'y a de toute la Magistrature que les Conseillers d'Etat & Maîtres des Requêtes invités au Sacre qui s'y trouveront, & six Secrétaires du Roi, députés de leur Compagnie.

Au Sacre, *Monsieur*, frere du Roi, représentera le Duc de Bourgogne; M. le Comte d'Artois, le Duc de Normandie; le Duc d'Orléans, le Duc d'Aquitaine; le Duc de Chartres, le Comte de Toulouse; le Prince de Condé, le Comte de Flandres; & le Prince de Bourbon, le Comte de Champagne.

Les Pairs Ecclésiastiques ont tous les honneurs. Ils sont assis à la droite de l'Autel: ce sont deux d'entre eux qui vont chercher le Roi, & qui, après avoir vainement demandé le Roi deux fois, à sa porte, disent pour la troisieme: *Nous demandons Louis XVI, que Dieu nous a donné pour Roi*, ils le conduiront à l'Eglise.

L'Archevêque de Rheims commence par faire une Requête pour toutes les Eglises de France, sujettes au Roi, & ce n'est qu'après ce premier serment que le Monarque en fait un autre, qu'on appelle *le serment du Royaume*, & qu'il prête le troisieme, comme Chef & Souverain Grand Maître de l'Ordre du St. Esprit.

4 *Juin* 1775. La piece la plus curieuse de toutes celles qui ont été offertes au Public, devant servir à la Cérémonie du Sacre, c'est sans contredit la Couronne, qu'on voyoit chez

le Sr. Aubert. Elle est enrichie de diamans, évalués à 18 millions. Parmi eux se distinguent le *Régent* & le *Sancy*, renommés entre les plus belles pierres du monde connu.

4 *Juin* 1775. Le Procès de M. le Comte de Guines a effectivement été jugé hier au Châtelet d'une façon très barroque. En voici la Sentence:

Sentences criminelles du Châtelet, rendues les 30 Mai & 2 Juin 1775, dans l'affaire de M. le Comte de Guines.

30 *Mai* 1775. „ En voyant le Procès, a été arrêté qu'il est donné acte audit Gerbier des Déclarations portées, tant aux dits Mémoires imprimés, qu'audit Interrogatoire dudit Comte de Guines. En conséquence, & attendu que ledit Réquisitoire du Procureur du Roi n'énonce aucun objet déterminé de plaintes, ledit Décret d'assigné pour être oui, & tout ce qui s'en est ensuivi, est déclaré nul, & qu'il n'y a lieu à décerner ledit Décret sur ledit Requisitoire.

2 *Juin* 1775. „ Il est dit par délibération du Conseil, oui sur ce le Procureur du Roi, en ce qui touche les plaintes & accusations concernant le jeu des fonds publics d'Angleterre; que pour avoir, par ledit Tort, rendu contre ledit Comte de Guines une plainte calomnieuse, par laquelle il lui a imputé de lui avoir ordonné de jouer pour le compte dudit Comte de Guines dans les dits fonds publics, ledit

Tort eſt condamné à faire réparation d'honneur audit Comte de Guines, en préſence de douze perſonnes, au choix dudit Comte de Guines, dont ſera dreſſé acte, ſinon notre préſente ſentence vaudra ledit Acte; ledit Tort condamné en outre en 300 livres de dommages-intérêts envers ledit Comte de Guines, applicables de ſon conſentement au pain des priſonniers du grand Châtelet. Que les dits Delpech & Roger ſeront mis hors de Cour, & l'écrou dudit Roger ſera rayé & biffé; & que les dits Comte de Guines & de Lobi de Monval ſont & demeureront déchargés des plaintes & accuſations dudit Tort. En ce qui concerne ledit Tort, de l'imputation à lui faite par ledit Comte de Guines du vol de papiers & de deniers comptans, qu'il eſt donné acte audit Tort de la déclaration faite au procès par ledit Comte de Guines, que c'eſt dans un premier mouvement après l'évaſion dudit Tort, qu'il s'eſt imaginé qu'il lui avoit ſouſtrait des deniers & des papiers, que ledit Comte de Guines a depuis retrouvés. Quant à l'imputation faite audit Delpech par ledit Comte de Guines, dans le récit de ſa plainte, d'avoir négocié deux Lettres de Change fauſſement acceptées du nom de Boyer, que ledit Delpech eſt déchargé de ladite imputation, & que les termes injurieux inſérés à ce ſujet dans les Requêtes & Mémoires du Comte de Guines ſont & demeureront ſup-

ſupprimés. A l'égard des accuſations dudit Comte de Guines, ſavoir contre les dits Tort & Roger, au ſujet de la communication d'un état concernant la Marine; contre ledit Tort, au ſujet de la communication des Dépêches, & contre lesdits Tort & Delpech, au ſujet de la contrebande, les parties ſont miſes hors de Cour. Que lesdits Gaulard, Des Audrays, Gomel & Boyer, ſont reçus parties intervenantes. Faiſant droit ſur leur intervention, enſemble ſur leurs Requêtes & Demandes, & ſur celles desdits Comte de Guines & de Monval, à fin de ſuppreſſion de termes injurieux; que les Mémoires de Tort, ſignés *Falconnet*, ſont & demeureront ſupprimés, & que les termes injurieux desdits Mémoires ſeront rayés & biffés par le Greffier de la Chambre, ce dont ſera dreſſé procès-verbal; qu'il eſt fait défenſe audit Falconnet de faire de ſemblables Mémoires à l'avenir, ſous telles peines qu'il appartiendra. Que ſur le ſurplus des plaintes & accuſations, fins & demandes des dites Parties, elles ſont miſes hors de cour & de procès: que ledit Tort eſt condamné envers ledit Comte de Guines aux ⅚ des dépenſes, l'autre 6^e compenſé. Tous dépens, au ſurplus, compenſés entre les autres parties, & qu'il eſt permis audit Comte de Guines de faire imprimer & afficher la préſente Sentence jusqu'à concurrence de 300 Exemplaires, aux dépens dudit Tort, partout où beſoin ſera."

Rien de plus singulier que cette Sentence, dont les deux parties doivent appeller. On ne voit pas que M. le Comte de Guines puisse dans cet état retourner encore à son Ambassade.

4 *Juin* 1775. M. l'Archevêque de Paris fait publier un Mandement qui ordonne des prieres publiques à l'occasion du Sacre du Roi. Il est tout-à-fait dans le sens du Clergé, qui rapporte l'autorité des *Princes* toute à Dieu, c'est-à-dire à lui. C'est une vraie capucinade politique.

4 *Juin. Réflexions sur les Mémoires, par Me. de la Croix.* Bavardage d'Avocat, où l'auteur veut prouver l'utilité & la nécessité des Mémoires. Comme il en fait beaucoup, il n'est pas étonnant qu'il ait entrepris cette tâche. Mais rien de nouveau dans les raisons qu'il apporte & dans la maniere de les présenter. Une seule anecdote qui concerne un grand Seigneur, voulant revenir contre un engagement pris avec son Créancier: celui-ci étoit déjà décrété sur le témoignage de quatre imposteurs; il implore le secours de l'Avocat, il met sous ses yeux les billets & les lettres du débiteur, qui avoit félicité le premier sur sa bonne foi, & l'avoit prié *d'accepter quelques présens offerts par la reconnoissance.* Il fait tout imprimer, lettres, billets; il envoye au grand Seigneur le Mémoire foudroyant prêt à paroître. Celui-ci court au devant de son deshonneur, paye & remercie Me. de la Croix.

14 *Juin* 1775. Le Sr. Roblein, reçu Avocat, a voulu forcer les Avocats de Poitiers à l'inſcrire ſur leur tableau. Ceux-ci ont conſulté à Paris, pour ſavoir ſi le Sr. Roblein avoit droit de les actionner ? Ce qui a donné lieu à un Mémoire imprimé, intitulé: *Conſultation ſur la diſcipline des Avocats.* On y décide d'après les principes développés dans la Conſultation, que le plaignant eſt non recevable dans ſa demande.

Comme la profeſſion d'Avocat a la confiance pour baſe & pour reſſort; comme tout eſt confiance, & de la part du public envers l'Avocat, & de la part de l'Avocat envers ſes confreres: comme cette confiance dont chacun d'eux eſt honoré, exige d'eux tous des ſentimens qui y répondent, c'eſt-à-dire de la délicateſſe & de la généroſité, il a fallu parmi eux une police analogue à cette Conſtitution; & elle ne pouvoit l'être qu'autant qu'elle ſeroit ſimple dans ſa marche, ſévere dans ſes déciſions, & exercée par le Corps même ſur ſes Membres. Ce n'eſt point une juriſdiction, c'eſt une cenſure. Comme cenſure, elle n'eſt pas aſtreinte aux formes de la Loi: comme cenſure, elle veille ſur les mœurs relatives à cet état particulier, tandis que la Loi veille pour aſſurer le repos de toute la ſociété: comme cenſure, elle ne peut point être ſoumiſe à une inſpection étrangere; les jugemens qu'elle porte ſont libres, comme le ſentiment qui

les dirige. On peut dire qu'ils ressemblent à ceux que l'honneur prononce dans le monde.

Sans doute le genre de pouvoir qui résulte de-là, semble un pouvoir redoutable ; mais qui pourroit s'en plaindre ? Ce seroient les Avocats seuls. Déja assujettis, en qualité de citoyens, aux loix générales, ils le sont encore à ces usages si rigoureux qui leur sont propres. Cependant, loin de murmurer contre ce joug qui pese sur eux, on les voit tous se féliciter de le porter, tant parce qu'il fait leur sûreté commune, que parce que surtout l'intérêt public, auquel ils sont voués, y est attaché essentiellement. C'est le Public qui recueille les fruits d'une administration, dont les Avocats supportent avec joie toute l'austérité.

Tel est le résumé des principes qui forment la base du Ministere des Avocats, dont le dépôt s'est jusqu'ici conservé dans le cœur des Avocats, exposé pour la premiere fois dans ce Mémoire aux yeux des Magistrats & du Public, le 15 Avril, & soutenu d'une Consultation en date du 15 Mai, souscrite par 14 des plus anciens & des plus célébres Coryphées de l'Ordre.

4 *Juin* 1775. M. le Marquis de Brunoy, toujours fol de plus en plus, se disposoit à aller en pélérinage à pied pour visiter les lieux saints. Il avoit arrhé une certaine quantité de compagnons, pour lesquels il devoit y avoir des voitures, & auxquels il faisoit une pension à

la fin de ce voyage, qui devoit être de plusieurs années. On assure qu'un ordre du Roi le retient en France, & l'empêche d'exécuter cette pieuse extravagance. Pour s'en dédommager, il comptoit faire à Brunoy la procession ordinaire de la Fête-Dieu. *Monsieur*, à qui la terre appartient aujourd'hui, s'y oppose. Le voilà réduit dans une inaction bien désolante pour son zele.

On assure que ce Marquis, qui avoit 24 millions de biens, en a déjà mangé huit, dont la plus grande partie depuis qu'il a gagné son procès. Comme il est accablé de créanciers, pour éviter la multitude des frais & les lenteurs des procédures, on a commis ses causes à la deuxieme Chambre des Enquêtes.

Quoiqu'il n'ait plus ni la terre ni le château de Brunoy, comme il se plaît en ce lieu, il y a acheté une maison, & y vivra en particulier. Il n'a plus les prieres nominales comme Seigneur, mais on le recommande toujours, après *Monsieur*, au prône, comme bienfaiteur de l'Eglise.

4 *Juin* 1775. Le bruit se répand que M. de Kerguelen est condamné par le Conseil de guerre de Brest, à six ans & un jour de prison, & déclaré incapable de servir le Roi sur ses Vaisseaux, comme Capitaine & comme second.

5 *Juin* 1775. Par le Jugement du Conseil de guerre tenu à Brest, le 15 Mai 1775, auquel présidoit M. d'Aché, Vice-Amiral, & approuvé par la Cour, M. de Kerguelen, Capitaine de Vaisseau, est cassé & renvoyé de la Marine; jugé incapable de jamais servir le Roi; ne pouvant conserver aucuns attribut ni prérogative de ce Corps; obligé de faire des excuses à M. Du Chaizon, Enseigne de Vaisseau, & renfermé pour *6* ans au Château de Saumur.

M. Du Chaizon condamné à un mois d'Amiral, interdit jusques à ce qu'il plaise au Roi de le rétablir.

Forestier, Ecrivain, renvoyé, banni à l'éloignement de 10 lieues de tous les Ports, déclaré incapable de jamais servir le Roi dans aucun Bureau de la Marine.

M. de Lignerolle admonesté par le Conseil, vu sa qualité de Lieutenant en pied, & tous les autres qui composent l'Etat-Major du Vaisseau *Le Rolland*, commandé par M. de Kerguelen, réprimandés, pour à l'avenir ne pas signer inconsiderement un Procès-verbal, sans en prendre connoissance, & avant d'avoir vérifié si les faits qui y sont portés sont dans l'exacte vérité.

6 *Juin*. *Réponse sérieuse à M. L.* * *, *par l'Auteur du Paradoxe.* C'est une replique atterrante, dont il est impossible que Me. Lin-

guet se releve. L'abbé Morellet s'y défend surtout de l'imputation d'avoir saisi le moment de la chûte de cet Avocat pour l'écraser, puisque ce concours d'événemens même prouve invinciblement que l'ouvrage étoit fait longtems avant. Du reste, une logique pressante, soutenue & assaisonnée de sarcasmes adroits, distingue cet écrit, presqu'aussi amusant que le premier, quoique purement polémique & de discussion.

6 *Juin* 1775. M. Mercier s'étant depuis peu présenté à la porte de la Comédie Françoise pour jouir de ses entrées, qui sont accordées, suivant l'usage, à l'auteur quelconque dont on a reçu une piece, a été arrêté. Il a demandé si on ne le connoissoit pas? On lui a répondu que c'étoit la raison même du refus. Il a insisté: on a fait venir le Sergent, qui lui a déclaré la résolution de la Comédie, & conseillé de ne pas s'obstiner. De son côté, M. Mercier a fait venir un Commissaire & autres Gens de Justice, pour constater le déni de son droit & en faire un nouveau chef de plainte contre les histrions.

M. Albert, le nouveau Lieutenant général de Police, a depuis mandé cet auteur, l'a chapitré à l'occasion de cette nouvelle querelle avec les Comédiens, lui a conseillé d'arranger une affaire que la Cour voyoit de mauvais œil. Il lui a répondu qu'il étoit en justice réglée,

& qu'il ne dépendoit plus de sa censure en cette partie.

6 *Juin* 1775. L'Arrêt du Conseil qui supprime le Mémoire du Comte de Guines, étant devenu une piece très essentielle par la disgrace du Duc d'Aiguillon qu'elle occasionne, & peut-être celle du Comte de Maurepas, on va la rapporter en entier, n'étant pas d'ailleurs publique & ayant été retirée.

„ Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui supprime un Imprimé intitulé : *Mémoire sur la nature, l'origine & les progrès de l'affaire pour le Comte de Guines, Ambassadeur du Roi, contre le nommé Tort, ci-devant son Secrétaire.*

Du 16 Mai 1775.

Extrait des Régistres du Conseil d'Etat.

„ Le Roi s'étant fait représenter un Imprimé ayant pour titre *Mémoire*, &c. n'a pu voir sans mécontentement que le Comte de Guines, donnant un sens forcé à la permission que S. M. lui avoit accordée d'emprunter de sa Correspondance particuliere avec le Duc d'Aiguillon, les moyens nécessaires pour sa défense contre le nommé Tort, avoit osé se permettre de déferer à l'opinion publique un Ministre du feu Roi, dont S. M. a reconnu Elle-même que la conduite avoit été conforme à la volonté du feu Roi, & à ses ordres, donnés de l'avis de son Conseil. Le Roi ayant considéré en outre

que

que les faits sur lesquels le Comte de Guines veut inculper ce Ministre, sont étrangers à l'objet de son procès contre le nommé Tort, sur le jugement duquel ils ne peuvent avoir aucune influence, le maintien de l'autorité Royale exige de S. M. qu'elle anéantisse un ouvrage peu conforme au caractere de celui pour qui il a été composé, & qu'Elle réprime une licence contraire aux principes de l'Ordre public & à l'Ordre judiciaire. A quoi voulant pourvoir : ouï le Rapport :

„ Le Roi étant en son Conseil, a ordonné & ordonne que l'imprimé ayant pour titre, *Mémoire*, &c. sera & demeurera supprimé, comme contraire au respect dû à l'autorité de S. M. Fait défenses au Comte de Guines, & à tous autres, de le distribuer & de l'employer, sous peine de désobéissance. Enjoint à tous ceux qui en auront des exemplaires, de les rapporter sous huitaine au Greffe du Conseil; le tout sous les peines au cas appartenantes. Ordonne que le présent Arrêt sera imprimé & publié partout où il appartiendra, &c. (*Signé*) GRAVIER DE VERGENNES.

„ A Versailles, de l'Imprimerie du Roi, Département des Affaires Etrangeres, 1775. "

6. *Juin* 1775. M. de Montval, Lieutenant-colonel du Régiment de Navarre, avoit présenté peu de jours avant le Jugement une Requête au sujet des deux derniers Mémoires de Tort, &

ce Militaire, outragé cruellement dans ces Ecrits, demandoit que Tort fût puni de ses calomnies. Il paroit qu'il n'a pas eu satisfaction complette sur ce point.

7 *Juin* 1775. L'affaire de M. de Louvois au Tribunal des Maréchaux de France a été jugée définitivement. Il est condamné à un mois & jour de prison à l'Abbaye, & l'adversaire élargi.

7 *Juin*. Les Princes en deuil le quitteront pour le jour du Sacre. Le Prince de Conti & le Comte de la Marche n'iront point à Rheims, n'ayant à y représenter aucun Pair. Le Prince de Soubise fera les fonctions de Grand Maître de la Maison du Roi, à la place du Prince de Condé, représentant le Comte de Flandres.

7 *Juin*. S. M. a décidé la contestation élevée entre le Coadjuteur de Rheims & l'Evêque de Soissons, en faveur du premier, qui doit sacrer en l'abscence ou au défaut de M. de la Roche-aymon.

8 *Juin*. L'Abbé Bassinet, Archidiacre de Nantes, & célebre par un panégyrique de St. Louis, prononcé devant l'Académie Françoise, qui scandalisa fort les dévots, est nommé Lecteur de M. le Comte d'Artois.

8 *Juin*. *Dialogue entre un Philosophe & un homme de bien*. Petit écrit en vers, où l'on tourne en ridicule les *Economistes* & leur doctrine. On prend occasion de leur querelle

avec Me. Linguet & surtout de la *Théorie du Paradoxe* de l'Abbé Morellet, pour entrer en matiere. C'étoit peut-être la seule maniere d'intéresser encore le public, en prenant la défense de cet Avocat, & de ressasser mille argumens déjà employés en sa faveur. Le genre de l'ouvrage ne comporte aucun raisonnement sérieux ni suivi : il exige de la gaieté, de la finesse, des sarcasmes. On y trouve de tout cela, & l'on ne peut défendre plus agréablement une mauvaise cause. D'ailleurs la Secte que le poëte attaque, prête infiniment au ridicule, & il faut convenir qu'il en a tiré un excellent parti. Aussi ces Messieurs sont-ils furieux ! Ils font rechercher & proscrire cette facétie avec beaucoup de sévérité ; ce qui la rend très chere & très rare, surtout sous un Lieutenant de Police absolument voué à cette cabale. Les connoisseurs attribuent ce Dialogue au Sr. Palissot. Il y a beaucoup de force, d'aisance dans la versification, & l'on est surpris de l'art avec lequel l'Ecrivain a rendu poëtique une conversation qui n'en paroissoit pas susceptible. Elle peut aller de pair avec tout ce que M. de Voltaire a fait de mieux en ce genre.

8 *Juin* 1775. M. le Duc d'Aiguillon avoit fait les plus grands préparatifs pour aller à Rheims, & y briller comme Capitaine-Lieutenant Commandant la Compagnie des Chevaux-Légers. Il avoit déjà invité tous les Of-

ficiers de ce Corps à venir loger chez lui; mais ses projets se sont trouvés renversés par son défaut de politique, ou plutôt par sa trop grande politique. L'Arrêt du Conseil que, conjointement avec M. le Comte de Maurepas, il avoit fait rendre en sa faveur dans le procès du Comte de Guines, est devenu une piece de conviction contre lui. La Reine, qui prend le plus grand ascendant sur l'esprit du Roi, & qui protege l'Ambassadeur, bien instruite par ce dernier, a fait connoître à S. M. comment on avoit surpris sa religion. Elle lui a dévoilé le génie atroce du Duc d'Aiguillon, toujours disposé à perdre ses ennemis. Elle l'a éclairée sur la conduite de ce Ministre contre Mrs. de la Chalotais, contre la Bretagne entiere, contre le Duc de Choiseul, qu'il poursuivoit encore dans sa créature, M. de Guines, elle l'a déterminée à faire écrire une Lettre au Châtelet, pour déclarer à ce Tribunal que S. M. n'improuvoit nullement que le Comte de Guines produisît le Mémoire supprimé en tout ce qui seroit nécessaire pour sa justification.

Le Roi ne pouvoit avoir pour agréable un homme qui le mettoit dans le cas de se contredire ainsi; il vouloit le disgracier sur le champ, & c'est avec peine que, par égard pour M. de Maurepas, il a souffert que son neveu passât la revue au Trou d'enfer, le mardi 30 Mai. Mais S. M. lui a fait mauvaise mine, ne

lui a rien dit, & la Reine a reçu avec une indifférence méprisante les honneurs qu'il lui a rendus à la tête de sa troupe. Enfin après la cérémonie, M. de Maurepas lui a dit que le Roi lui donnoit huit jours pour quitter la cour & Paris, & se retirer dans ses terres.

L'intimité que ce Seigneur a conservée avec Mad. Dubarri, dont il passoit pour l'amant caché, sous le feu Roi, & dont il semble aujourd'hui s'afficher l'amant en titre, n'a pas peu contribué à cette disgrace. On assure que S. M. lui en ayant fait des reproches, il lui a répondu qu'indépendamment de la reconnoissance qu'il devoit personnellement à cette Dame, sa conduite étoit fondée sur les ordres du feu Roi, qui la lui avoit recommandée en mourant.

9 *Juin* 1775. M. le Duc de Choiseul est arrivé pour le Sacre. Il est allé à Versailles faire sa cour. On lui a trouvé l'air extrêmement radieux, ce nez au vent qui caractérise son génie audacieux & qu'il n'avoit pas à son premier retour. Il y a des paris qu'il rentrera incessamment au Conseil. La Reine continue à le protéger hautement, & l'Espagne desireroit bien ardemment de s'y voir un pareil partisan, pour contrarier le systême du Ministre actuel des Affaires Etrangeres, dont la sagesse flegmatique déconcerte tous les efforts de la cour de Madrid pour déterminer celle de France à une guerre avec les Anglois.

9 *Juin* 1775. Les Tomes 4 & 5 du *Journal historique de la Révolution opérée dans la Constitution de la Monarchie Françoise, par M. de Maupeou, Chancelier de France*, commencent à paroître ici. Ils embrassent une troisieme époque, depuis le retour des Princes à la Cour, jusques à la mort de Louis XV. Mais comme les auteurs, enhardis sans doute par ce dernier événement & par la disgrace des Ministres du feu Roi, s'y sont permis plus d'anecdotes fortes & cruelles contre quantité de gens en place, ils sont proscrits avec encore plus de sévérité que les premiers, & sont excessivement rares.

9 *Juin*. Les créanciers de M. de Brunoy ont présenté Requête au Parlement, pour aviser aux moyens d'assurer leurs créances, dont les intérêts s'acquittent mal, & dont les capitaux semblent en danger par les dépenses extravagantes du débiteur: la Cour a rendu Arrêt le 1. de ce mois, qui ordonne que le Marquis ne pourra contracter, faire ni signer aucun engagement, de quelque nature & qualité qu'il puisse être, sans l'avis & autorisation de Conseils, & a nommé à cet effet M. M. Babille, Douay & Racine, anciens Avocats en la Cour, le tout à peine de nullité. L'Arrêt a été signifié à tous les Notaires de Paris, affiché dans toutes les terres du Marquis, &c. Il est éclairci qu'il a dépensé, mangé ou donné 12 millions, depuis le gain de son procès où il étoit question de l'interdire.

9 *Juin* 1775. Rien n'est si singulier à voir que la route de Rheims depuis quelques jours : elle est battue comme la rue St. Honoré. Il y a 20,000 chevaux de poste continuellement en course. Cependant, comme si l'on craignoit qu'il n'y eût pas encore assez de monde, M. le Prince de Beauveau a envoyé ces jours passés aux Dames de Paris des billets d'invitation pour se trouver au Sacre, avec assurance de billets pour voir la cérémonie. D'un autre côté, pour éviter la confusion, depuis dimanche 4 la Ville est fermée ; & l'on n'y entre que par permission. Ce jour-là, M. l'Archevêque de Rheims a dit une grand'-messe, qu'on appelle *la répétition du Sacre*, pour s'exercer.

10 *Juin* 1775. Les amis de M. *Necker* disent qu'on ne sauroit imaginer quels chagrins cuisans lui cause son livre sur *la Législation & le Commerce des grains*. Ils prétendent que le Ministre des finances, furieux de n'avoir pu, à cause de son caractere, empêcher cet auteur de répandre son ouvrage, travaille auprès de la République de Genêve, dont il est Ministre en France, pour lui faire ôter cette dignité. Quelque lieu qu'ait la République de s'en louer, on sent qu'elle sera obligée de le sacrifier, si l'orage élevé contre lui ne se dissipe pas. Il paroît que c'est la seule maniere dont les Economistes aient répondu à son traité.

11 *Juin* 1775. On vient de donner imprimé un *Détail des Richesses tirées du Trésor de l'Abbaye de St. Denis, pour servir au Sacre de Louis XVI.* Elles consistent en la *Couronne* de l'Empereur Charlemagne; le *Sceptre*; *la Main de justice*; *l'Epée* de Charlemagne; *l'Agraffe*, pour attacher le manteau Royal; les *Eperons*, &c. le *Livre* contenant les prieres usitées à cette cerémonie.

Trois Religieux, savoir le Prieur, le plus ancien des deux Gardes du Trésor & un Député nommé par le Chapitre, accompagnent ce dépôt précieux à Rheims, & le ramenent à St. Denis.

On donne en outre le détail des richesses tirées du Garde-meuble de la Couronne, qui sont une Chapelle d'or, donnée à la Couronne par le Cardinal de Richelieu en 1636; un Ameublement fait par les ordres de François I, & appellé Meuble du Sacre, attendu qu'il ne sert qu'au Sacre des Rois & au Couronnement des Reines. Il est tout de broderie & en tableaux, exécutés d'après les dessins de Raphaël d'Urbin.

On finit par la description de la Couronne de Diamans, qui est posée sur la tête du Roi par l'Archevêque de Rheims, & que S. M. porte tout le jour du Sacre, & par les pieces d'or & de vermeil, faites par le Sr. Auguste, or-

fevre du Roi. La Couronne de Diamans eſt du St. Aubert, Jouaillier du Roi.

11 *Juin* 1775. On peut ſe rappeller une facétie qui a couru cet hiver, intitulée: *Les curioſités de la foire*, où les filles les plus célebres de Paris étoient déſignées allégoriquement ſous des noms d'animaux rares. Elles en furent cruellement offenſées, mais ne purent ſe venger de l'auteur anonyme, & qu'on ſoupçonnoit être le Comte de Lauraguais. Le Sr. Landrin, poëte voué au théâtre d'Audinot, a imaginé de compoſer une petite piece ſur ce ſujet & ſous le même titre. Elle a été jouée, il y a huit jours, avec beaucoup de ſuccès, quoiqu'elle ne vaille pas grand'choſe. Mais les alluſions piquantes ſur des Courtiſannes connues, avoient réveillé la malignité du public: La Dlle. Du Thé, l'une d'elles, préſente à la premiere repréſentation, en a été ſi touchée, s'y eſt reconnue ſi ſenſiblement, qu'elle en eſt tombée en ſyncope. Une telle anecdote a fait bruit. Les partiſans de cette impure ont crié au ſcandale. Les autres filles ont fait ligue avec elle pour exiger la proſcription de cette Comédie abominable: elles ont ameuté les petits Seigneurs qui leur font la cour, & ils ont été trouver l'hiſtrion. M. le Duc de Durfort, l'ancien amant de la Dlle. Du Thé, portant la parole, a exigé d'Audinot de lui déclarer le nom du jeune Poëte. Heureuſement il a eu le courage de s'y refuſer. Alors on lui

a déclaré qu'il faiſoit bien ; qu'on auroit donné cent coups de canne à cet impudent : mais qu'il eût à ceſſer, lui, Directeur, les repréſentations de cette infamie, ou qu'on mettroit ſon Théâtre en canelle & qu'on le feroit périr ſous le bâton. Le Baladin n'a pas cru prudent de ſe compromettre avec ces étourdis, & malgré l'approbation de la police & les deſirs du Public, la Comédie ne ſe joue plus & les filles triomphent.

13 *Juin* 1775. Il paroît décidé que M. le Duc d'Aiguillon a eu ordre de ſe rendre en Poitou, à ſa terre d'Aiguillon. Son attachement à Madame Dubarri n'a point ceſſé pour cela : c'eſt lui qui l'a inſtallée dans ſa terre de Sainvrain. Il l'a été voir avant ſon départ, & la Ducheſſe, ſa femme, doit y paſſer une partie de l'été, pendant que ſon Epoux ſera ſuppoſé faire mettre en état ſon château pour la recevoir. On ne doute plus aujourd'hui que l'averſion de la Reine pour cette Dame n'ait beaucoup contribué à la disgrace de cet Ex-miniſtre. Elle eſt telle, qu'on aſſure que la Comteſſe a changé de nom, & qu'il n'y a plus de Dubarris en France.

13 *Juin*. Il paroit une *Critique de l'Oraiſon funebre de Louis XV, par M. l'Evêque de Senez, prononcée dans l'Egliſe de St. Denis, le 2 Juillet*. Cet ouvrage, éclos certainement de la plume de quelque rigoureux Janſéniſte, eſt remarquable par une anecdote. L'auteur y prétend que le fameux Sermon de la cene, pronon-

cé à Verſailles le jeudi ſaint l'an paſſé, par le même prédicateur, avoit été concerté par ce Prélat, alors Abbé, entre lui & l'Archevêque de Paris, pour frapper le Roi & le mettre dans la dépendance du Clergé.

14 *Juin* 1775. Suivant les nouvelles de Rheims il ne s'eſt pas trouvé dans cette ville autant de monde qu'on en eſpéroit, & M. de Beauveau n'avoit pas eu tort d'inviter les Dames de Paris à y venir & de leur promettre des billets, ayant été obligé de donner les derniers aux gens de bonne volonté qui ſe ſont préſentés. L'affluence des Etrangers a été très médiocre. Les auberges n'étoient pas toutes remplies, & il eſt à craindre que la quantité de proviſions faite par les habitans ne tourne à leur préjudice, & ne leur cauſe de la perte, au lieu du profit qu'ils en eſpéroient.

16 *Juin*. Deux Anglois ſe ſont tués dernièrement dans ce pays-ci, & ſemblent être venus s'y fortifier dans cette manie, que les François ont puiſée chez eux & dont ils leur donnent aujourd'hui l'exemple. Mais un événement de cette eſpece plus intéreſſant, & qui fait l'entretien de Paris, c'eſt l'audace héroïque d'une jeune courtiſanne très connue, nommée Mlle. *Germancé*. Dans un accès de déſeſpoir jaloux, en ſe voyant abandonnée du Sr. de Flamanville, officier aux Gardes, dont elle étoit éperduement épriſe, à qui depuis long-

tems elle prodiguoit ſes careſſes, elle n'a pu réſiſter à ſa douleur; elle n'a trouvé parmi la jeuneſſe floriſſante qui l'entouroit & lui faiſoit la cour, aucun mortel capable de le remplacer dans ſon cœur, ou de la conſoler de cette perte. Elle a froidement réſolu de ſe ſouſtraire à tous les agrémens de la vie dont elle jouiſſoit, & elle a pris la ſemaine derniere une quantité d'opium, propre à l'endormir pour jamais. Avant de faire cette opération, elle a écrit une Lettre très pathétique au perfide, où elle lui annonce cette fatale nouvelle, en lui déclarant qu'il doit ſe regarder comme l'auteur de ſa mort; qu'elle n'exiſtera peut-être plus lorſqu'il recevra ſon billet; que cependant ſi ſa perte peut réveiller dans lui quelque ſentiment de pitié, elle exige qu'il ſe rende chez elle & recueille ſes derniers ſoupirs. Ce militaire a regardé cette Epitre comme une plaiſanterie: il n'a point voulu aller chez ſon amante, mais il y a envoyé un de ſes amis, qui l'a trouvée trop véritablement entre les mains de la médecine, occupée à la rappeller à la vie. Après 14 heures de tentatives, on a arrêté l'effet du poiſon. Elle a reconnu ſon extravagance, & elle a paru hier au Vauxhall de Torré, plus charmante, plus enjouée qu'auparavant. On s'imagine la ſenſation qu'a dû produire ſon hiſtoire. Ce qu'il y a de fâcheux, c'eſt qu'elle apprend à toutes ſes camarades que la mort n'eſt rien; que le genre qu'elle a choiſi

eſt très agréable; qu'au moment où l'on s'endort, on éprouve les ſenſations les plus délicieuſes. Cette morale, répandue parmi les courtiſannes & les petits-maîtres débauchés de Paris, peut produire mille accidens ſemblables.

16 *Juin* 1775. Les précautions qu'on avoit cru devoir prendre à Rheims, pour y empêcher le tumulte & la confuſion, en ne permettant pas aux voitures d'entrer dans cette ville après le dimanche de la pentecôte, ſans une eſpece de paſſeport, ont été inutiles, vû le peu d'affluence, & les portes ont été ouvertes comme à l'ordinaire.

16 *Juin*. On a dit que S. M. avoit nommé les perſonnes qui auroient ſoin des premiers ans du futur enfant de Madame la Comteſſe d'Artois. Quand il a été queſtion d'arrêter au Contrôle général l'état des dépenſes de cette nouvelle Maiſon, le Sr. Bourboulon, chargé de la vérification, l'avoit porté à 350,000 livres. Le Sr. Drouais de Santerre, qui le remplace, a trouvé cette dépenſe exorbitante. Il a recherché les anciens états ſemblables, & a trouvé que la maiſon du Duc de Bourgogne, l'héritier préſomptif de la Couronne & l'aîné de Louis XV, n'avoit cauſé à cet âge qu'une dépenſe de 130,000 livres. Il a fait ſes repréſentations au Contrôleur général, & l'état dreſſé par le Sr. Bourboulon a été réformé ſur ce pied.

Ce Bourboulon eſt Tréſorier de Madame la Comteſſe d'Artois, & avoit voulu faire ſa cour

en donnant un grand état de maison au futur enfant de la Princesse. Il a acheté en outre une Charge d'Intendant des Menus, & M. Turgot a trouvé que ces diverses places étoient peu compatibles avec les fonctions de ce Commis au Trésor Royal, ce qui l'a engagé à lui dire de se retirer.

16 *Juin* 1775. M. l'Archevêque de Rheims a déployé à l'occasion du Sacre une magnificence sans exemple. Il a eu chez lui toute la cour, à l'exception de la famille Royale. Son ambition semble enfin rassasiée, & il a donné un Mandement, où il paraphrase le *Nunc dimittis*, *&c.* en disant qu'il a baptisé le Roi; qu'il lui a fait faire sa premiere communion; qu'il l'a marié; qu'il le sacre, & qu'il n'a plus rien à desirer. Son neveu, l'un des ôtages, est fait Cordon-bleu. S. M. en a nommé sept.

16 *Juin*. La Reine, dont le crédit sur l'esprit du Roi augmente chaque jour, & qui, en même tems, veut présider à la fois aux affaires & aux plaisirs, ayant eu occasion de voir le Sr. Torré, relativement à un barometre que cet artiste lui a présenté, a été touchée de l'injustice qu'il souffre. C'est lui qui est l'inventeur en France du *Vauxhall*, & il a représenté à S. M. le tort qu'on lui faisoit pour favoriser le Colisée: Elle y a eu égard, & lui a fait donner une permission signée du Roi pour ouvrir quand il voudra.

16 *Juin* 1775. M. Albert a écrit, il y a peu de jours, une Lettre aux Censeurs Royaux, où il leur marque que M. le Garde des Sceaux, instruit que différens manuscrits refusés reparoissoient pourtant ensuite imprimés, vouloit remédier à cet abus, & desiroit qu'en conséquence lesdits manuscrits refusés ne fussent plus rendus aux auteurs, mais remis à M. le Lieutenant de Police, avec une notice motivée du Censeur, le nom & l'adresse de l'Auteur, &c. Dans l'assemblée tenue à cet effet, on a représenté à M. Albert, que retenir ainsi un manuscrit d'un ouvrage, c'étoit attaquer la propriété; que d'ailleurs il pouvoit résulter des abus considérables de cette premiere injustice, & le Lieutenant de Police est convenu de recevoir un Mémoire sur ces inconvéniens & de le remettre à M. de Miromesnil.

17 *Juin.* Au Lit de Justice du 7 Septembre 1770, M. de Maupeou faisoit dire au Roi: *Nous ne tenons notre Couronne que de Dieu. Le Droit de faire des Loix nous appartient à Nous seul, sans dépendance & sans partage.* Ce sont ces étranges assertions qu'un auteur refute dans une petite brochure intitulée: *L'ami des Loix.* Elle ne sauroit paroître plus à propos, au moment du Sacre de S. M., pour combattre les formules d'adulation qui y sont adoptées, & qui pourroient le maintenir dans cette erreur, si le bon sens ne devoit l'en détromper, si

l'histoire même ne lui apprenoit que lui & ses prédécesseurs n'ont jamais tenu leur Couronne que de la Nation ; que le droit de faire des Loix n'appartient point au Monarque seul, non plus qu'il n'a appartenu à ses prédécesseurs seuls, sans dépendance & sans partage. Comme il ne faut pas des raisonnemens bien longs pour soutenir des propositions aussi vraies quant au droit, l'Ecrivain se contente de rappeller à cet égard des vérités élémentaires. Quant au fait, il s'étend davantage pour rapporter plusieurs traits historiques propres à l'établir. C'est au Pape Etienne III qu'il fait honneur de l'absurde maxime énoncée au Sacre de Pepin, dont ce dernier n'étoit pas lui-même bien convaincu, puisqu'il demanda le consentement des Grands à St. Denis pour le partage de ses Etats entre ses fils Charles & Carloman.

17 *Juin* 1775. Tous ceux qui arrivent de Rheims s'accordent à rapporter mille traits de bonté du Roi. Lorsque les officiers municipaux de la ville de Rheims, en prenant les ordres de S. M. pour son entrée, lui ont demandé si Elle vouloit qu'on tapissât les rues? Elle a répondu que non ; qu'Elle vouloit voir son peuple & en être vue.

Un jour qu'il faisoit vilain, & que S. M. ne pouvoit se montrer à la promenade, Elle fit plusieurs tours sous une Galerie couverte, construite pour son passage du palais Episcopal

à

à l'église, & donna ordre qu'on n'empêchât personne d'y entrer. Un homme du peuple s'étant approché de trop près, un Garde du Corps l'écartoit brusquement; le Roi lui dit de le laisser venir, & lui donna sa main à baiser, comme pour le dédommager de cette rebuffade.

Enfin le beau moment a été celui du Sacre, où l'on fait entrer le peuple pour lui montrer son Roi. L'enthousiasme de ce spectacle puérile à des yeux philosophiques, s'est tellement communiqué par les acclamations répétées de *Vive le Roi*, que le plus grand nombre des Spectateurs pleuroit, à commencer par S. M., par la Reine, &c.

17 *Juin* 1775. Les courtisans, très attentifs à tout ce qui se passé à l'égard des personnages sur lesquels porte la curiosité générale, n'ont pas manqué de suivre toutes les démarches du Duc de Choiseul. Ils rapportent que ce Ministre a été mal reçu du Roi deux fois à Compiegne & à Rheims: mais qu'enfin s'étant présenté dans cette derniere ville chez la Reine, au moment où son auguste Epoux étoit avec elle, il étoit entré & avoit eu une conférence intime d'une demi-heure avec le Roi. On lui a rendu ses grandes & ses petites entrées, & tout semble s'acheminer pour le faire rentrer au Conseil.

18 *Juin*. *L'Esprit du Pape Clément XIV, mis au jour par le R. P. B***, Confesseur de*

ce Souverain Pontife, & dépositaire de tous ses secrets; traduit, de l'Italien, par l'Abbé C***. Ouvrage proscrit avec sévérité par le nouveau Lieutenant de Police. C'est une fiction, sous laquelle l'auteur s'éleve avec plus de force sur les abus & les erreurs qui se sont glissés successivement dans l'Eglise Romaine, qu'il parcourt dans toute leur étendue. Le chapitre concernant les Jésuites annonce un de leurs adversaires les plus ardens. Il s'y trouve des anecdotes scandaleuses sur le Duc d'Aiguillon, sur l'ancien Evêque de Rennes, Desnos, & autres, qui induiroient à croire que cet écrit sort d'une plume Bretonne. Peu de choses neuves; une grande causticité le caractérise principalement.

18 *Juin* 1775. Quoique la faveur renaissante du Duc de Choiseul parût devoir faire incliner celle de M. de Maurepas, on sait pourtant qu'elle est très grande à l'extérieur, puisque S. M. depuis son départ de Versailles a donné ordre au Sr. d'Oigny, Intendant général des Postes, d'établir régulièrement un courier de Pontchartrain, où M. de Maurepas a passé la plus grande partie du tems pendant l'absence de S. M. à Rheims, & qu'Elle en a reçu des nouvelles tous les jours. Mais on sent bien que cela ne pourra durer, & que le Duc ne pourra gagner de l'ascendant qu'en faisant déchoir le Comte, son rival.

19 *Juin* 1775. Le *petit écrit* de M. de Voltaire sur l'Arrêt du Conseil, du 13 Septembre, qui permet le libre Commerce des bleds dans le Royaume, est vraisemblablement le même que celui sur la même matiere, annoncé depuis long-tems sous le nom de *Lettre*, car il est daté du 2 Janvier, signé F. D. V. S. D. F. & T. G. O. D. R.; c'est-à-dire *François de Voltaire, Seigneur de Ferney & Torney, Gentilhomme Ordinaire du Roi.* Il a pour objet de refuter ce que Me. Linguet avoit écrit contre ce systême, qu'il désigne comme un homme de beaucoup d'esprit, qui paroît avoir des intentions pures, mais qui se laisse peut-être trop entraîner aux paradoxes, & qui prétend, dans un ouvrage qui a du cours, que la Liberté du commerce des grains est pernicieuse, & que la contrainte d'aller achetter son bled aux marchés est absolument nécessaire: propositions que combat l'auteur avec sa légéreté ordinaire, en substituant au raisonnement la philosophie, le sentiment & le sarcasme. Son pamphlet n'a que 7 pages.

19 *Juin.* On attribue *l'Ami des Loix* à Me. Martin de Mariveaux, cet Avocat qui s'est signalé au Châtelet par un vigoureux discours de rentrée. Son petit ouvrage est précieux, par la briéveté dans laquelle il concentre tout ce qu'on a dit sur l'importante matiere qu'il traite,

20 *Juin* 1775. L'Envoyé de Tripoli ayant eu son audience de S. M. peu avant son Sacre, Elle l'a invité de s'y trouver. Il s'y est rendu & a été placé parmi les Ministres étrangers, à son rang. Au moment d'enthousiasme dont on a parlé, où tous les yeux se sont remplis de larmes, on étoit fort attentif à considérer ce Barbare, & l'on a eu la satisfaction de le voir saisi des mêmes transports & pleurer aussi.

Cette cérémonie, en général, n'a pas été aussi longue qu'elle devoit l'être. On a retranché beaucoup de prieres pour ne pas fatiguer S. M. à cause du chaud, & pour épargner l'Archevêque de Rheims. Mais ce qui a indigné les patriotes, ç'a été la suppression de cette partie du cérémonial, où l'on semble demander le consentement du peuple pour l'Election du Roi. Quelque vaine que soit cette formule, dérisoire aujourd'hui, on trouve très mauvais que le Clergé, pour qui semble surtout fait ce pieux spectale, se soit avisé de retrancher de son chef l'autre partie, & de ne conserver que ce qui le concerne spécialement.

20 *Juin.* L'affaire du Sr. de St. Prest contre le Pere de l'Oratoire, dont on a rendu compte en rapportant un extrait du Mémoire curieux du dernier, n'a pas tourné aussi favorablement qu'on l'espéroit pour celui-ci. Il a perdu, par une partialité manifeste du Châtelet, & surtout du jeune Avocat du Roi, qui, au

lieu de balancer les intérêts & les défenses des deux parties, s'est annoncé, dès le début, pour vendu absolument au Maître des Requêtes. On ne doute pas que l'Abbé Terrai, que ce procès pourroit impliquer gravement, n'ait fait couler beaucoup d'argent pour éviter d'être mis en cause. Le perdant a appellé, & l'on verra si le Parlement traitera l'affaire de la même maniere.

21. *Juin* 1775. Beaucoup d'intérêts divers croisent & combattent le retour de M. le Duc de Choiseul dans le Ministere. M. de Vergennes, que ce dernier redoutoit parce qu'il connoissoit la supériorité de ses talens, ne pourroit le voir rentrer avec plaisir au Conseil. M. le Comte du Muy, dévot, austere, ami de l'ordre, de la discipline & de la justice, seroit très fâché du retour de ce Duc, léger, facile, superficiel & partial. Le Contrôleur général sent que tous ses projets d'économie iroient en fumée avec lui. Tous, en général, redoutent l'ambition de ce Seigneur, qui tendroit nécessairement à les dominer & à les exclure. Le Roi n'en goûte point le génie tranchant, magnifique & altier. Mais la Reine, dont l'ascendant sur l'esprit de S. M. croît chaque jour, est un puissant intercesseur. Mais les intrigues de la cour de Vienne, & surtout celles de Madrid, donnent le plus grand espoir à ses partisans & à ses créatures.

21 *Juin* 1775. Malgré la multitude de Gazettes dont on regorge, on en propose une nouvelle dans ce pays-ci, sous le titre de *Gazette des Arts & Métiers*. Elle doit commencer au mois de Juillet, & pourroit avoir en effet son utilité, si elle étoit bien faite & remplissoit bien son objet.

22 *Juin*. Entre les graces que le Roi a accordées à son Sacre, on parle beaucoup de M. de Vileraze de Castelnau, auteur du meurtre commis en la personne de M. Franc, Agent des Etats de Languedoc, le 30 Mai 1772, condamné à la roue par Arrêt du Parlement de Toulouse. Mais on y a mis la restriction remarquable, qu'il ne pourroit approcher de Beziers, théâtre du crime, de vingt lieues. Ce Capitaine de Cavalerie se propose, dit-on, de changer de nom, de ne jamais rentrer dans le Royaume, & d'aller servir chez l'Etranger. Il fera d'autant plus prudemment que le défunt a des garçons déjà grands, & qui pourroient vouloir venger leur pere.

23 *Juin*. On a distribué des Médailles d'or & d'argent pour le Sacre de S. M. Il est étonnant qu'on n'y ait pas mis plus de goût & plus d'invention. On critique beaucoup l'exergue même, quoiqu'il ait dû être fourni par l'Académie des Belles Lettres & Inscriptions, dont la principale institution est pour ces sortes de cérémonies.

23 *Juin* 1775. L'Assemblée du Clergé, retardée par le Sacre du Roi, doit enfin avoir lieu le 3 Juillet.

24 *Juin.* Madame la Comtesse Dubarri est entiérement installée à sa terre de Saint Vrin. Elle a écrit à tous les Seigneurs de son voisinage, pour leur faire part de son arrivée. Elle les prévient en même tems qu'elle aura tous les jours une table de vingt-cinq couverts, & qu'ils lui feront le plus grand plaisir d'y venir. On ne sait point encore quelle sensation a produit une telle invitation; mais il y a apparence que ses couverts seront remplis.

24 *Juin.* Il est d'usage que le Roi fasse une entrée après son Sacre. On croit que celle de Louis XVI n'aura lieu qu'au mois d'Août. Il a prévenu d'avance la ville, pour lui défendre toute fête à cette occasion. Il l'a instruite en même tems que celles qui devoient avoir lieu à Marli pour le mariage de Madame Clotilde, ne se célébreroient pas, attendu les circonstances; qu'on employeroit cet argent à indemniser les pauvres malheureux, victimes des pillages occasionnés par les émeutes.

24 *Juin.* On a remis hier à l'Opéra, *l'Union de l'Amour & des Arts.* La Reine, qu'on voudroit bien raccommoder avec notre musique, a été décidée à honorer ce Spectacle de sa présence. Elle y est venue avec Monsieur & Madame, & s'est placée dans la loge de M. le

Comte d'Artois. S. M. a été reçue avec les acclamations qu'elle recueille toujours. On a saisi l'à propos d'un passage applicable à son auguste personne; mais comme il n'avoit pas le mérite de la nouveauté, il n'a pas produit la vive sensation que fit celui d'*Iphigénie*.

Au reste, le Spectacle étoit très beau. Les Directeurs ont fait 2,000 écus. Les Ballets surtout ont paru délicieux. On est fâché de n'y plus admirer la Dlle. d'Ervieux, qui devenue très opulente s'est retirée du spectacle, & se propose de vivre en bonne bourgeoise.

25 Juin 1775. Il passe pour constant que le projet de la liberté des Arts & Métiers va s'effectuer; que M. le Contrôleur général a déjà écrit aux Communautés pour qu'elles ayent à ne point inquiéter ce que l'on appelle les *Chambrelans* & à arrêter toute l'activité des procédures qui seroient commencées en ce genre.

25 Juin. Si l'acharnement des plaideurs en général est révoltant, comment voir de sang froid un pere & un fils se traduisant en justice, & s'accablant dans leurs Mémoires des imputations les plus graves? C'est ce qu'on trouve dans deux Factums réciproques; l'un pour *M. de Varenne de Beost, ancien Sécrétaire en Chef des Etats de Bourgogne, Receveur général des finances de Bretagne, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences, ancien Honoraire de celle de Dijon, Membre de la Socié-*

té Littéraire de Clermont; & l'autre pour *Jacques Varenne, Receveur général des finances de Bretagne.* Le premier, très volumineux, est occasionné par une interdiction prononcée contre le fils, & provoquée par le pere sur des motifs connus de dissipation. Ce fils, enfermé à St. Lazare, a trouvé le moyen de s'en échapper, & du sein de sa retraite, âgé de plus de 50 ans, il récrimine sur ce qu'on lui impute, & charge à son tour son pere des griefs les plus graves.

26 *Juin* 1775. Quoique les fêtes de la Cour de France pour le Mariage de Madame Clotilde, doivent ne pas avoir lieu, M. l'Ambassadeur de Sardaigne ne se fait pas moins une obligation d'en donner une. On travaille en conséquence au Vauxhall des Boulevards neufs, qui étoit resté interrompu, & qu'il a choisi pour le lieu de la scene.

26 *Juin*. On a parlé du Spectacle arrêté du Sr. Audinot, intitulé, *les curiosités de la foire*, à cause de certaines Courtisannes qu'on y avoit trop bien dépeintes. Cette piece est affichée de nouveau sous le même titre, mais sans doute avec les corrections qu'auront desiré ces Demoiselles.

26 *Juin*. On ne peut qu'applaudir aux premiers essais de zele du nouveau Lieutenant général de Police. On voit afficher à tous les coins de rue: *Traitement populaire du mal vé-*

rifien pour les Adultes & pour les Enfans, administré gratuitement dans Paris, par ordre du Gouvernement. Il faut espérer que le succès suivra ce projet, & qu'une maladie honteuse ne tarira plus les sources de la vie chez la partie la plus essentielle de la Nation.

27 *Juin* 1775. L'affaire des Parlemens etant regardée comme finie, les Ecrits patriotiques étoient taris depuis quelque tems. Cependant il en paroît un nouveau aujourd'hui, bien essentiel. Il est intitulé: *Réflexions d'un Citoyen sur la protestation du Parlement de Toulouse, du* 31 *Août* 1771, *aux J. . . . F. . . . du tripot de Toulouse.* Malgré la dureté de l'apostrophe, tout est noble, tendre, éloquent dans ce pamphlet. Il est à souhaiter qu'il eût été répandu beaucoup plutôt, c'est-à-dire dans le tems où se décomposoient les Parlemens de Province, & où certain nombre de Membres d'entre eux étoient assez lâches pour démentir leurs protestations, & reprendre une robe qu'ils venoient de vouer à l'infamie, tant qu'elle ne seroit pas purifiée des souillures dont M. le Chancelier la flétrissoit.

L'objet de l'Orateur, après avoir fait connoître à ces Apostats de la Magistrature leur tort irréparable, leur honte indélébile; après avoir détruit l'illusion des faux prétextes dont ils voudroient couvrir ou excuser leur défection, & de leur insinuer que le seul parti qui leur reste à prendre actuellement, la seule maniere de répa-

rer l'indignité de leur premiere conduite, c'est de se faire justice eux-mêmes, de ne pas perpétuer un schisme inévitable dans le sein de leur Compagnie, de quitter des places qu'ils ne peuvent plus remplir, & par cette humiliation volontaire d'effrayer les Magistrats qui seroient un jour tentés de les imiter.

27 *Juin* 1775. Les Comédiens Italiens annoncent pour jeudi la premiere représentation d'une piece nouvelle, intitulée: *La fête du Village*. Elle est en deux actes & mêlée d'ariettes.

28 *Juin*. M. Marmontel a cru devoir consigner dans une Lettre imprimée la relation, non du Sacre & Couronnement de S. M., mais du moment le plus auguste de cet événement. Il cherche à le peindre avec beaucoup d'onction. Dans cette Epitre, datée de Rheims le 11 Juin, rien de nouveau; & l'on a déjà rendu compte des anecdotes qu'il rapporte. Son style même est très médiocre & fort recherché pour quelqu'un qui sent beaucoup.

28 *Juin*. Différens Arrêts ont précédé la Séance des Pairs au Palais, qui devoit avoir lieu hier 27 pour l'affaire du Maréchal Duc de Richelieu, & dans laquelle il devoit être statué sur les demandes en élargissement provisoire des co-accusés de Madame la Présidente de St. Vincent.

Un Sr. Canron, ci-devant Sécrétaire de M. le Maréchal Duc de Richelieu, a paru sur les rangs & présente une Requête assez gauche, as-

fez mal tournée à l'effet ci-dessus. Son Decret est assis sur un propos tenu par lui, inculpant fortement Mad. de St. Vincent. On l'accuse d'avoir dit *que Mad. de St. Vincent lui avoit proposé des choses qui ne pouvoient que le conduire à la corde.*

Le second écrit est un Précis pour le Sr. Benaven, contre M. le Maréchal Duc de Richelieu. Il suffit d'annoncer qu'il est de Me. François de Neufchâteau, pour exciter la curiosité du Lecteur. Ce jeune Jurisconsulte porte dans tous ses écrits en ce genre des graces & une énergie qui rendent intéressantes les matieres les plus arides.

Enfin, les Pairs assemblés hier, le Sr. Vedel-Montel, l'Abbé de Villeneuve-Flayose, Benaven & la Veuve le Roi sont provisoirement élargis, tous en état de decret d'ajournement personnel, sauf l'Abbé, qui n'est qu'en état d'assigné pour être oui.

Canron reste en prison, avec la Présidente.

28 *Juin* 1775. Le sort des Membres des Conseils Supérieurs & autres, qui se sont voués à l'exécration publique, est enfin décidé. Les Présidens ont 2,000 livres de pension : les Conseillers 1,200 livres, &c. On dit pourtant qu'on n'accorde rien à ceux qui pourront reprendre leur ancien état.

28 *Juin*. Le nouveau projet de M. Turgot concernant la liberté des Arts & Métiers & du

Commerce, ne peut qu'éprouver nécessairement beaucoup de discussions avant de se réaliser. Les Négocians les plus distingués de Paris, connus sous le nom des six Corps des Marchands, ont donné un Mémoire à ce Ministre, pour lui faire connoître l'injustice particuliere de son opération à leur égard, & les inconvéniens généraux de son plan. On veut que ce Ministre leur ait répondu qu'il ne pouvoit se charger de faire le rapport de leur Mémoire au Conseil, parce qu'il seroit juge & partie, étant très attaché au systême qu'il vouloit introduire; mais qu'en même tems son esprit de modération & d'équité l'engageoit à supplier le Roi de nommer un Comité de Conseillers d'Etat, pour examiner leurs représentations & lui en rendre compte. On conçoit aisément que toutes ces difficultés ne peuvent que retarder l'exécution de ses nouvelles idées.

29 *Juin* 1775. *La fête du Village*, quant aux paroles, est du Sr. d'Orbigny, auteur peu connu, & quant à la Musique, du Sr. Desormeri, qu'on prétend avoir composé la musique de l'Acte *d'Hylas & Eglé*, il y a peu de tems, sous le nom du Sr. le Gros, & s'est fait connoître pour avoir remporté deux fois le prix des motets au Concert spirituel. Du reste, la piece se donne aujourd'hui, où sont indiquées des Illuminations & le *Te Deum* en l'honneur du Sacre & Couronnement de Louis XVI, parce qu'elle est allégorique à cet événement.

29 *Juin* 1775. M. le Duc de Chartres est parti cette nuit pour s'embarquer sur l'Escadre d'Evolution. Ce Prince vouloit attendre l'accouchement de son auguste Epouse, qui devoit avoir lieu d'un jour à l'autre : mais vu l'extrême sensibilité de la Duchesse, le conseil de santé a décidé qu'il seroit beaucoup plus convenable que la séparation se fit avant qu'après.

29 *Juin*. Quoique le Sacre soit passé depuis longtems, M. le Duc de la Vrilliere, qu'on espéroit voir déguerpir, tient bon & ne s'en va pas. Il est vrai qu'il est à la cour sans nulle considération. Il a la rage, de se produire partout chez le Roi, & S. M. affecte de ne lui jamais parler, de ne pas même le regarder. Les courtisans ont en outre observé que depuis le retour de Rheims, M. le Comte de Maurepas n'avoit pas paru en cercle parmi eux ; ce qui ne prouve rien cependant, puisqu'on sait que le Roi a une communication secrette avec lui, dont il se sert souvent pour le consulter.

30 *Juin*. Dans la 17eme objection du Maréchal de Richelieu opposée à *Benaven* & que discute son Avocat, Me. François de Neufchateau, on lit :

„ Il en est de même du procès intenté à M. de „ Richelieu par le Sr. *Tegaldo*, Banquier Gé„ nois. Je ne l'ai cité qu'avec les mêmes pré„ cautions, & je déclare qu'il m'est absolument „ indifférent que M. le Maréchal de Richelieu

„ ait été en même tems Général & Négociant
„ à Genes. Après avoir été aussi bien traité
„ du Dieu de la guerre, il étoit le maître
„ d'aspirer aux honneurs utiles du Dieu du
„ commerce, & le favori de Mars pouvoit
„ être aussi l'émule de Mercure."

Cette derniere phrase a vivement touché le Maréchal, qui s'est trouvé insulté, & le mardi 27 a rendu plainte au Tribunal contre cette diffamation. Dans le paragraphe 16 il est dit: (jeu de mots) qui ne déplaît pas moins à M. le Maréchal.

„ M. le Maréchal de Richelieu dit dans sa
„ derniere Requête, qu'il tient les faits de l'al-
„ légation de ses *Griffes d'argent* pour inju-
„ rieux & calomnieux: il en rend plainte con-
„ tre moi.

„ Je réponds qu'à la vérité il a été ques-
„ tion des Griffes de M. le Maréchal dans ma
„ derniere Requête, mais avec la précaution
„ expresse de n'attribuer des griffes à M. le
„ Maréchal, que d'après le bruit public, dont
„ je ne me suis pas rendu responsable. M. le
„ Maréchal de Richelieu requiert la jonction
„ de M. le Procureur général. Mais si le Mi-
„ nistere public doit être invoqué avec quelque
„ confiance, de bonne foi est-ce pour aider à
„ M. le Maréchal à se dépouiller des Griffes
„ que la Renommée lui prête? Ne doit-ce
„ pas être, au contraire, pour arracher de ses

„ mains les victimes qu'il fait languir dans
„ l'oppression & dans les fers?"

30 *Juin 1775. La fête du village* exécutée hier aux Italiens, n'a d'autre ressemblance avec celle de Rheims qu'en ce que ces vassaux aiment fort leur nouveau Seigneur, se disposent à le recevoir de la maniere la plus affectueuse, qu'ils en chantent les louanges dans leur langage trivial, & le bénissent unanimément. Rien de plus plat que cette piece, où l'auteur a mis de la bêtise, croyant y répandre de la naïveté. Heureusement des choses agréables dans la musique soutiennent les paroles, on ne peut plus mauvaises. Par un ridicule unique, ce bon Seigneur pour qui se fait & se dit tout, ne paroît point, & la Pastorale se termine sans qu'on le voie.

Le petit Veronese, fils d'un Acteur Italien, désigné sous le nom du Docteur, dont il fait toujours le rôle, a formé un spectacle plus curieux que la nouveauté dramatique. Cet enfant, âgé de six à sept ans, a dansé avec une vigueur & des graces merveilleuses pour son âge. Son assurance & sa gentillesse ont enchanté tous les Spectateurs.

30 *Juin.* On assure que la Reine, depuis le retour de Rheims, a fait une nouvelle tentative auprès du Roi, en faveur du Duc de Choiseul; mais que S. M. excédée de tant de sollicitations, lui a déclaré séchement que c'é-

toit rendre un très mauvais service à cet Ex-ministre, & qu'Elle seroit obligée de l'expulser au loin si l'on s'obstinoit à lui en parler encore, d'autant qu'Elle ne pouvoit que le regarder comme l'instigateur secret de cette persécution. Il paroît que ses partisans desesperent absolument.

1 *Juillet* 1775. Dans les *Réflexions d'un Citoyen*, &c. on trouve quelques faits historiques, précieux à conserver pour l'histoire de la Révolution des Parlemens. On observe d'abord que la Protestation du Parlement de Toulouse du 31 Août, étoit signée du Premier Président *Niquet*, quoiqu'il travaillât secrettement depuis six mois à recruter dans sa Compagnie le nombre de traîtres que lui demandoit le Chancelier; quoiqu'il eût enhardi le Sénéchal de Toulouse à refuser l'enrégistrement de l'Arrêt du Parlement concernant l'établissement des Conseils Supérieurs; quoiqu'il eût pratiqué sous main un certain nombre d'Avocats pour les attirer au Barreau, le jour même de l'installation du nouveau Tribunal, & quoiqu'il fût mieux instruit que personne de la prochaine arrivée des porteurs d'ordre, & qu'il eût déjà dressé la liste de proscription, où étoient désignés les Magistrats qu'on vouloit traiter avec plus de rigueur.

On ajoute qu'à l'égard des Avocats, il réussit au-delà de ses espérances; que Mrs. le Monnier & le Roux se distinguerent sur-tout par leur zele & leur attachement pour le Tribunal de

nouvelle création ; que le premier de ces Orateurs vouloit même haranguer le tripot en pleine audience, mais que M. Niquet l'en empêcha par un reste de pudeur.

On y apprend encore que M. Niquet ayant mal à propos compris dans la liste certains Magistrats dont il s'étoit fait fort sans les consulter, en fut hautement désavoué lors de la révolution ; qu'ils voulurent être exilés & le furent ; entre autres, M. le Normant d'Ayssenne, dont l'anecdote est trop intéressante pour ne pas l'insérer ici. Il attendoit paisiblement chez lui sa Lettre de cachet, lorsque deux de ses confreres s'y rendirent, députés sans doute par M. Niquet, pour le presser de rester dans le nouveau Tribunal : il ne céda pas à leurs instances, mais il mit tant de douceur, d'honnêteté & de modération dans ses refus, que les recruteurs crurent qu'il ne demandoit qu'un prétexte pour rester, & que les exilés une fois partis, il ne s'agiroit plus que de lui faire donner un ordre de se trouver au palais. Cependant averti par cette députation qu'on songeoit encore à lui, il sollicitoit de nouveau sa Lettre de cachet auprès du Comte de Périgord, lorsqu'à la place il reçut ordre de se trouver au palais en robe. Il obéit : il entra dans la Salle d'Audience, où le nouveau Parlement étoit assemblé. L'aspect de cette poignée de faux-freres, le souvenir des Magistrats qu'il avoit vus deux jours auparavant, & qu'il n'y voyoit plus, le

faisirent si vivement, qu'il se trouva mal & tomba sur un des bancs du Barreau. On court à lui, on lui donne du secours, on le porte ensuite à la chambre dorée. Tous ces Messieurs s'empressent de lui déclarer combien ils seroient charmés de l'avoir parmi eux, qu'ils comptent sur lui. Ils ne reçoivent pour toute réponse, que ces mots : *Je veux m'en aller. Que voulez-vous de moi? Pourquoi m'a-t-on fait venir ici?* Le Jésuite Bardy, alors simple Conseiller, depuis Président à mortier, lui dit en lui montrant le crucifix : *Mon cher d'Ayssenne, c'est aux pieds de ce divin maître que j'ai pris la résolution de servir dans le nouveau Parlement. — Et moi*, répond M. d'Ayssenne, *c'est à ses pieds que je prends une résolution toute contraire. Laissez-moi : je veux m'en aller.* Quand on vit qu'il n'y avoit rien à gagner, deux heures après sa sortie du palais on le satisfit avec une Lettre de cachet, qui lui indiquoit le lieu de son exil.

Ces Messieurs rentrés étoient d'autant plus coupables, plus parjures à leur serment consigné dans les Protestations, qu'un exemplaire d'icelles collationné avoit été remis par le Greffier en Chef à chaque Membre; suivant un Arrêté pris le même jour 31 Août 1771; & que sur 120 Magistrats qui assisterent à la Délibération, il n'y en eut, dit-on, que trois ou

quatre qui avoient refusé d'adhérer aux Protestations.

Enfin, la consternation où ils se sont vus plongés à la premiere nouvelle de l'exil du Chancelier, & plus encore à celle du rétablissement du Parlement de Paris, de Rouen, &c. est ici révélée comme un fait notoire. Ils ont alors fait éclater leur rage avec indécence; ils ont fatigué le Ministere de leurs efforts & de leurs manœuvres contre les anciens Magistrats; ils ont envoyé des représentations pour s'y opposer; ils ont demandé à ne servir que par semestre, d'avoir leurs causes commises à un Tribunal étranger, de n'être jamais recherchés sur leurs Protestations; ils ont envoyé Mémoires sur Mémoires, pour jetter de l'embarras dans les opérations, & pour en retarder du moins l'effet; & par un esprit de vertige bien marqué, ils annonçoient une incompatibilité décidée entre eux & leurs anciens confreres, tandis que le Sr. Niquet trompoit le Ministere en promettant une paix facile.

On leur reproche jusqu'aux démarches qu'ils ont faites dans les premiers momens de la révolution en faveur du rappel des exilés : démarches d'hypocrisie, puisqu'ils étoient bien sûrs de ne pas réussir, ou parce que ne sachant pas encore si le nouveau systême tiendroit longtems, ils vouloient se ménager une ressource auprès d'eux ; ce qui se prouve par leur

conduite postérieure. En effet, lorsqu'un nouvel ordre de choses leur a paru solidement établi, non-seulement ils n'ont rien fait pour leurs confreres, non-seulement ils n'ont pas demandé leur retour, mais ils n'ont rien craint tant que la fin de leur disgrace. Leur mécontentement a éclatté toutes les fois que les autres ont obtenu quelque adoucissement. Ils ont noté les citoyens qui ont témoigné de l'attachement pour l'ancienne Magistrature. La ville de Toulouse remplie d'espions, n'a pu se livrer aux sentimens que cette catastrophe a fait naître dans le cœur de ses habitans. Ils ont insulté, calomnié leurs anciens confrêres: ils n'ont cessé d'écrire que tout alloit bien sans eux, & qu'on pouvoit se passer de leurs services. Ils n'ont fait aucunes représentations sur l'Arrêt du Conseil du 13 Avril 1772, qui les livroit à la discrétion des créanciers du Corps: Arrêt que M. de Maupeou lui-même à trouvé si atroce, qu'il n'a osé en poursuivre l'exécution.

On sait encore les obstacles qu'ils ont mis au retour de certains exilés, qu'ils ont rendu inutiles par leurs manœuvres les démarches faites à cet égard par des personnes étrangeres à la Magistrature; que trois fois depuis l'exil du Chancelier, quelques-uns plus politiques, ou plus éclairés que les autres, ont proposé de redemander les anciens Magistrats, & trois fois ils ont échoué; qu'enfin, lorsqu'on sollicitoit leur réu-

nion, ils ont poussé l'infamie jusques à dire que puisqu'on desiroit leur consentement, c'étoit parce qu'on le jugeoit nécessaire & qu'il ne falloit pas le donner en conséquence.

1 *Juillet* 1775. M. le Comte d'Arenda étoit monté sur un cheval superbe à la Revue du 29; tout le monde lui en faisoit compliment, lorsqu'il est tombé & s'est trouvé sous les pieds du coursier. On a été fort effrayé. Heureusement il s'est relevé, & quoique très pâle, il est remonté en selle, & a soutenu toute la Revue à merveille.

2 *Juillet*. On a oublié de rapporter une anecdote assez plaisante concernant la premiere représentation de *la fête du Village* aux Italiens. On a observé que la piece commençoit, continuoit & finissoit sans qu'on vît le héros pour qui tout étoit fait. A la fin on a demandé l'auteur, & des plaisans ont ajouté: *& le Seigneur*.

2 *Juillet*. On peut se rappeller les quolibets qui ont été dits lors de la derniere promotion des sept nouveaux Maréchaux de France, tous roulant sur l'impéritie de ces Militaires. Un plaisant a voulu en ramasser en quelque sorte la quintessence dans un quatrain. On sait que les vers se retiennent plus aisément & donnent plus de grace & plus de force à un bon mot. Le voici:

Réjouissez-vous, ô François!
Ne craignez de longtems les horreurs de la guerre:
Les prudens Maréchaux que Louis vient de faire
Promettent à vos vœux une profonde paix.

C'est ainsi encore qu'on a développé dans une Epigramme très piquante les divers sarcasmes lancés dans les sociétés contre M. le Duc de Duras, fait presqu'en même tems Maréchal de France & Membre de l'Académie Françoise;

Duras invoquoit à la fois
Le Dieu des vers & le Dieu de la guerre:
Il réclamoit le prix de ses vaillans exploits
Et de son savoir littéraire:
Tous deux, par un suffrage égal
Ont satisfait sa noble envie;
Phébus lui dit: Je te fais Maréchal;
Mars lui donna place à l'Académie.

3 *Juillet* 1775. Le livre intitulé: *l'Ami des Loix*, dont on a rendu compte, il y a déjà quelque tems, a été condamné par le Parlement au feu, ainsi qu'un autre, intitulé: *Le Catéchisme de la Nation.*

3 *Juillet.* Les Gentilshommes de la Chambre ont pris fait & cause pour les Comédiens: le procès que leur avoit intenté le Sr. Mercier est évoqué au Conseil.

4 *Juillet.* En 1773 le Sr. Maziere, fermier général, reçut des Lettres par lesquelles il fut sommé de porter 360 Louis au Cours, au profit d'une Compagnie; à peine d'être assassiné. Le 19 Octobre le Sr. Garnier, officier d'office du Comte de l'Aubespine, allant à 5 heures

du matin pour joindre le carosse de Chartres, eut un besoin & descendit pour le satisfaire dans le fossé du Cours. Des espions en vedette l'arrêtent; on le regarde comme un des coquins de cette prétendue Compagnie, qui venoit reconnoître le dépôt & l'enlever. On lui fait son procès au Châtelet, & ne se trouvant point de preuves, les Juges, malgré leur partialité, ne purent qu'ordonner qu'il en seroit plus amplement informé pendant un an. L'accusé refusa de signer la sentence, parce qu'il n'étoit pas expressément innocenté. Et le Procureur du Roi en interjetta Apppel à *minimâ*. Le nouveau Tribunal siégeant alors, le 21 Mars 1774, réduisit le plus amplement informé à six mois, ordonnant que Garnier seroit tenu de garder prison. Il étoit question de prononcer au bout des six mois, lorsque le Tribunal a été renversé. Le prisonnier invoque aujourd'hui le Parlement, pour obtenir les dommages-intérêts qu'il est en droit de réclamer contre le Sr. Maziere.

C'est à cette occasion qu'il paroît un Mémoire de Me. Dodin, où cet Avocat peint énergiquement toutes les horreurs qu'a subies son client, gémissant sous le poids de l'opulence & du crédit. Il s'éleve contre les vexations extrajudiciaires exercées d'abord contre lui par les suppôts de Police & par le Commissaire Serrault; contre les autres qu'il a subies au

Châtelet par la partialité du Lieutenant-criminel Du Lys & du Procureur du Roi Moreau; enfin, au Palais, par le Jugement du Tripot Maupeou.

Il détaille dans un avertissement les différens pour-parlers qu'il a eus avec le Sr. Maziere, & surtout la déclaration de ce dernier, qu'il avoit une Lettre de cachet toute prête pour faire mettre à la Bastille ce malheureux, lorsqu'il seroit prononcé un hors de Cour. Il en résulte que le Sr. Maziere, craignant la publicité d'un *Factum* qui dévoiloit ses manœuvres frauduleuses pour le perdre, a voulu employer l'autorité pour en empêcher l'impression, mais qu'il n'a pu réussir heureusement.

Suit une Consultation du 31 Mai, signée *Bosquillon*. Ce Jurisconsulte est absolument dans les mêmes principes que son confrere, & au défaut des remords volontaires du Traitant, voudroit provoquer contre lui la vindicte de la Justice.

4 *Juillet* 1775. Mad. la Duchesse de Chartres est accouchée hier d'un Prince, nommé le Duc *de Montpensier*. On juge quelle joie en a ressentie la Maison d'Orléans. On a expédié un courier à M. le Duc de Chartres.

4 *Juillet*. La liberté du Commerce de l'Inde a été l'objet d'un Mémoire des Directeurs du Commerce de la Province de Guyenne, & sur lequel est intervenu un Avis des Députés du

Commerce, comme aussi sur un Mémoire de la communauté de la ville de l'Orient contre cette liberté. Le Maire de l'Orient vient d'y faire une Replique, qui démontre que le commerce de l'Inde ne doit point s'assimiler aux autres; que les principes en sont différens; qu'on ne peut pas mettre en parallele les opérations suivies & combinées d'une Compagnie qui avoit le privilege exclusif pour ledit Commerce, à celui de divers Armateurs, ne pouvant avoir entre eux aucun accord sur leurs expéditions; que l'expérience confirme tous les jours l'erreur où l'on est tombé en détruisant la Compagnie; que ce Commerce enfin ne peut réussir que par un ensemble d'opérations. Malgré la force des raisonnemens & des faits allegués par l'auteur, le génie du Ministere est constamment opposé à cette liberté, qu'il réclame inutilement.

4 *Juillet* 1775. La Gazette politique intitulée: *Courier d'Avignon*, qui, lors de l'invasion de la France, avoit été transportée à Monaco sous le nom de *Courier de Monaco*, retourne à son ancien domicile, au grand regret de ce petit Souverain. C'est le Sr. le Blanc, Secrétaire des Commandemens du Prince de Conti, qui en a la direction. Elle doit commencer avec ce mois.

5 *Juillet*. Les Princes & Pairs ont été assemblés hier au Palais pour continuer l'examen du procès du Maréchal de Richelieu. Il est question aujourd'hui de la Requête de la Présidente

de St. Vincent en subornation de témoins. La Séance a été continuée à aujourd'hui.

5 *Juillet* 1775. La brochure intitulée: *L'Ami des Loix*, a été flétrie par un Arrêt du 30 Juin, les Chambres assemblées. L'auteur n'avoit pas craint d'en envoyer un paquet d'exemplaires à la Buvette, dont chacun des Membres du Parlement devoit avoir le sien. Cette audace a surtout provoqué la vindicte de la Cour. Me. Seguier a fait un long Réquisitoire, où, sans extraire aucune des propositions de ce livre, il le juge digne des flammes. Comme on en a déjà fait un résumé, il est inutile de rien détailler à cet égard.

Quant à la seconde brochure, son vrai titre est: *Catéchisme du Citoyen*, ou *Elémens du Droit public François*, *par Demandes & par Réponses*. Elle est plus étendue, & a 112 pages. L'Avocat général prétend que le systême de ces deux imprimés est parfaitement semblable; que leurs principes sont les mêmes; que l'un & l'autre tendent au même but: c'est-à-dire, que ces deux ouvrages sont tirés du *Contrat social*, d'une multitude de Remontrances des Parlemens, & n'énoncent que des propositions fondées sur le bon sens, sur la nature & sur les premieres notions de l'origine des sociétés. Mais il ajoute que ces problêmes politiques devroient toujours demeurer sous le voile.

Quoi qu'il en soit, le Parlement a qualifié ces deux écrits, de séditieux, attentatoires à la Souveraineté du Roi & contraires aux Loix fondamentales du Royaume.

6 *Juillet* 1775. M. de Voltaire n'avoit fait qu'effleurer très légerement la matiere dans son petit *Ecrit*, sur l'Arrêt du Conseil du 13 Septembre dernier, concernant la liberté du Commerce des grains; Il est revenu sur cette Loi dans un nouveau pamphlet, qui a pour titre: *Diatribe à l'Auteur des Ephémérides*, 10 *Mai* 1775. Il commence par y déployer un très grand savoir, en remontant à l'origine de l'Agriculture, comme le fondement de tout, même de la Religion, au point que les travaux de la campagne étoient autrefois sacrés, & que Bacchus avoit ses Prêtresses faisant vœu de chasteté. Il vient à la France, qui fut longtems barbare & malheureuse, où les Agriculteurs étoient esclaves, &, ce qui est horrible, esclaves des moines. Les terres y étoient encore en friche à l'avénement de Henri IV. Louis XIII fut à plaindre de n'avoir pas suivi les erremens de ce bon Roi, & son peuple davantage. Il justifie Colbert sur le reproche d'avoir sacrifié l'agriculture au luxe, & la France ne fut qu'après sa mort misérable & ridicule. Il annonce les espérances de réforme, fondées sur le beau commencement du Regne de Louis XVI. Il prouve que le Roi, en prenant moins fera

plus riche. Il traite enfin l'article des bleds; il s'éleve contre la contrainte, & décrit rapidement les pillages exercés au commencement de Mai dernier.

Quoique ce nouvel écrit soit plus développé que le premier, on le trouve très court sur une aussi importante doctrine. Si les raisonnemens n'y sont pas mieux établis que dans les autres ouvrages philosophiques de ce grand homme, il persuade par un certain enthousiasme qu'il communique toujours au Lecteur, & les Economistes doivent se féliciter d'avoir acquis en lui un apôtre qui contribuera mieux qu'eux tous à la propagation de la science, par cet art enchanteur d'attacher sur toutes les matieres & de se faire lire des gens les plus frivoles. La brochure en question est savante, historique, agréable, & toujours aiguisée d'une pointe de sarcasme qui réveille, pique & soutient la curiosité. On conçoit que M. Turgot est le Héros auquel se rapporte tout l'ouvrage.

7 *Juillet* 1775. M. l'abbé Beaudeau a enfin produit une réponse plus digne de M. Necker que le pamphlet indécent du Marquis de Condorcet: elle est d'abord d'un volume proportionné à l'énormité du premier, & d'ailleurs la discussion en est plus honnête & plus moderée; elle a pour titre: *Eclaircissemens demandés à M. N**. sur les principes économiques & sur les projets de Législation, au nom des propriétaires fonciers &*

des Cultivateurs François. Quelque bien raisonné, quelque bien écrit que soit cet ouvrage, il est d'un scientifique mortellement ennuyeux ; tant il est difficile de porter dans de semblables discussions de l'intérêt & de l'agrément assez pour attacher le lecteur neutre & qui ne se passionne pas pour l'un ou l'autre parti.

7 *Juillet* 1775. C'est lundi que les Députés du Clergé se sont assemblés chez M. le Cardinal de la Rochaymon pour la premiere fois ; car ce Prélat a encore l'honneur de présider cette assemblée. On y a examiné les procurations & l'on s'est mis en regle sur la forme. C'est aujourd'hui que se dit la Messe rouge du St. Esprit. M. l'Evêque de Senez doit faire le discours.

7 *Juillet. Les douze livres du Code de l'Empereur Justinien traduits en François, avec des Notes historiques & critiques, par une société de Jurisconsultes : ouvrage proposé par Souscription. Prospectus de* 11 *pages.* Au moyen de ce titre on s'y permet une satyre des plus fortes contre les jugeurs du dernier regne, qui dérive du Chapitre XL de Justinien, d'après la traduction qu'en donne l'auteur. Ce Pamphlet sort d'une presse de Toulouse, & n'est qu'une facétie imaginée pour encadrer les injures qu'on vouloit dire à ces Inamovibles, sous une nouvelle tournure.

8 *Juillet.* C'est sous le nom de M. de la Visclede, Secrétaire perpétuel de l'Académie de

Marſeille, que M. de Voltaire donne ſon Conte intitulé: *Le Dimanche, ou les filles de Minée.* Il eſt adreſſé à une Madame Arnanche. Rien de plus gai, de plus agréable, de plus philoſophique que cet ouvrage charmant: il roule ſur l'origine du repos hebdomadaire conſacré au ſervice des Dieux, dont le poëte attribue l'inſtitution à Bacchus. Les filles de Minée, peu religieuſes ſurtout envers l'inventeur de la vendange, travaillent & cauſent entr'elles, au lieu d'aller à l'égliſe. L'une raconte l'hiſtoire des amours de Mars & de Venus; la ſeconde, celle des amours de Venus & d'Adonis; la troiſieme, entichée du péché de l'incrédulité, ſe moque de toutes ces fables & de beaucoup d'autres. Le Dieu les ſurprend tenant des diſcours impies & prophanant le ſaint jour; il les punit & les change en chauve-ſouris. On ſent aiſément l'allégorie continue, où ſous des railleries contre les fêtes, la religion, les myſteres, les dogmes & la théogenie des payens, il ſe moque de notre théologie. Du reſte, quoique le fond ne ſoit pas neuf, il eſt raconté avec des graces, il eſt embelli d'un coloris frais & varié, qui font toujours ſoupçonner aux connoiſſeurs qu'il a des morceaux ainſi de réſerve compoſés dans ſes plus beaux jours, & qu'il ne répand qu'aujourd'hui: ce ſont des fleurs de ſon jeune âge, dont il couronne ſes cheveux blancs.

9 *Juillet* 1775. Un Avocat du Roi du Châtelet (le Sr. de la Garde) ayant dans un plaidoyer fait une sortie injurieuse contre les Procureurs, avec lesquels il a indistinctement confondu les Avocats, l'Ordre s'est assemblé, & le Bâtonnier a été chargé de se retirer par devers le Premier Président, pour lui porter les plaintes de l'Ordre & demander satisfaction au Parlement; ce qui a eu lieu ces jours-ci. Le Sr. de la Garde a été mandé au Tribunal supérieur, a reçu une réprimande convenable pour l'indiscrétion de son propos, & injonction d'être désormais plus circonspect.

9 *Juillet*. On annonce quatre volumes de Supplément du Dictionnaire Encyclopédique, imprimés à Genève, avec un volume de planches; ce qui fait voir combien la premiere édition étoit défectueuse.

10 *Juillet*. On dit que M. le Duc de la Vrilliere aura pour sa retraite 60,000 livres de pension. Ce Ministre, qui a servi pendant 55 ans, n'est point riche. Il étoit sous-tiré continuellement par Madame de Langeac, sous-tirée à son tour par le Chevalier d'Arcq, *sous-tiré* aussi par d'autres femmes & filles, &c.

10 *Juillet*. On compte qu'il sera question des Economats à l'assemblée du Clergé & qu'on mettra de l'ordre dans cette partie, sujette à bien des abus, ainsi que de plusieurs autres réformes très utiles, mais que redoute le Clergé.

10 *Juil-*

10 *Juillet* 1775. On a dit que le Sr. Benaven a été élargi par le Parlement & mis simplement en état de Decret d'ajournement personnel; mais il n'est sorti de la Conciergerie que pour être conduit au Fort-l'Evêque, par un ordre du Roi, comme prisonnier d'Etat. C'est ce qu'avoit prévu cet accusé dans son Mémoire intitulé *Précis*, où il se plaint qu'en l'arrêtant on a fait au hasard une liasse de ses papiers relatifs à l'affaire du Maréchal de Richelieu & autres, sans aucune description, sans aucun inventaire; que rien ne constate le nombre, rien n'énonce l'objet des pieces renfermées dans ce paquet; qu'on a eu par ce moyen la facilité de soustraire ou de substituer ce qu'on a voulu. On prétend en effet y avoir trouvé des correspondances criminelles, & l'on s'en est prévalu pour le noircir dans l'esprit du Gouvernement. Il ajoute que dans le principe le Maréchal de Richelieu lui avoit offert de lui procurer son élargissement, s'il vouloit déposer contre Mad. de Saint Vincent; mais qu'ayant rejetté avec horreur cette proposition, on l'avoit menacé d'un ordre du Roi, qui le retiendroit toute sa vie en prison.

11 *Juillet*. La *Sibylle Gauloise*, ou *la France, telle qu'elle fut, telle qu'elle est, & telle, à-peu-près, qu'elle pourra être. Ouvrage traduit du Celte, & suivi d'un Commentaire, par M. de la Dixmerie*. C'est l'histoire de ce Royaume, mise en énigmes, dont l'auteur donne en-

suite le mot & l'explication, ce qui forme enfin un gros volume. C'est une bonne maniere de rappeller les principaux traits à ceux qui ne les auroient pas présens. Mais on voit que le but de l'Ecrivain a été d'amener une fade adulation du Regne actuel; adulation gauche, en ce qu'il y en a presque autant pour le Regne passé. Ce n'est pas qu'on ne voie qu'il voudroit être parfois critique, mais il n'ose pas: il ne s'arrête que sur les minuties, & n'a garde de frapper sur les grands objets qui devroient mériter son indignation.

11 *Juillet* 1775. Ce n'est, dit-on, que dimanche que M. de Malesherbes entrera dans ses fonctions de Secrétaire d'Etat & qu'il prêtera serment. On assure qu'il a beaucoup de peine à accepter cette place, gemissant d'avance sur les horreurs dont il va apprendre le long détail & qu'il ne pourra pas réparer en entier.

On croit que c'est par amitié pour M. Turgot qu'il s'est enfin déterminé à venir à la cour, pour donner plus de prépondérance aux objets patriotiques du premier, qui jusqu'à présent ont essuyé beaucoup de contradictions.

Quoique le Département de M. de la Vrilliere, tel qu'il est composé, semble petit pour le génie du nouveau Ministre, on croit cependant que le Clergé dans ce moment est un objet très important, & qu'à cet égard M. le Contrôleur général a été fort aise de se donner un second qui

puisse maîtriser l'assemblée actuelle, & la forcer de donner enfin la déclaration de ses biens, comme l'avoit exigé M. de Machault, en 1749.

11 *Juillet* 1775. Les comédiens François se disposoient enfin à donner une piece nouvelle, intitulée *Les Arsacides*, de M. de Beausole; mais Mlle. Raucoux a déclaré qu'elle ne pouvoit jouer de plusieurs mois, ce qui retarde. Une anecdote singuliere sur cette piece, c'est qu'elle est en 6 actes; que les comédiens l'ont reçue sans le savoir & sans le remarquer; que frappés ensuite de cette singularité, ils ont offert à l'auteur la rétribution d'une piece qui auroit un succès complet, s'il vouloit les dispenser de la jouer pour le moment; mais que le poëte, qui depuis 35 ans travaille pour cette réussite & est affamé de gloire, a refusé.

13 *Juillet.* Un troisieme auteur intervient sur la scene contre la troupe des comédiens François, c'est le Sr. *Louvay de la Saussaye*, qui répand un Mémoire à consulter & Consultation. Comme il est rédigé par Me. François de Neuf-Château, il est fort recherché & mérite plus de détails. La Consultation est datée du 5 de ce mois, & souscrite par Me. Mallet, Jurisconsulte grave & profond.

13 *Juillet.* Le Sr. Bourgeois de Château-blanc a encore amélioré son Phare ou Fanal économique, dont on a parlé depuis longtems. Il est aujourd'hui placé sur le Mont-Valerien,

dans le jardin des freres hermites. Cette machine dans son état actuel est admirable pour la sûreté de la Navigation sur les Côtes: Sa solidité la met à l'abri de toutes les intempéries de l'air & des saisons. L'exécution en est très aisée, & son service non moins facile. Le jeu de ses feux est merveilleux & leur distribution est tellement dirigée qu'en dix secondes on peut les faire paroître & disparoître, même en les diversifiant autant de fois qu'on voudra & dans tous les momens exigés. Enfin la dépense de sa fabrique est très modique, ainsi que celle des matieres combustibles nécessaires à son entretien, relativement à sa masse & à son utilité.

13 *Juillet* 1775. M. le Comte d'Eu vient de mourir d'une fluxion de poitrine.

14 *Juillet*. Dans son Mémoire à consulter, M. Louvay de la Saussaye rend un compte intéressant de toutes les difficultés des comédiens avant de jouer sa piece. Il l'avoit présentée dès 1763. Ne pouvant parvenir à la faire jouer, il la fit imprimer en 1768, & il ne put obtenir d'être joué qu'en 1773. Il faut lire dans cet écrit le détail des contradictions, des tracasseries, des avanies qu'il essuya des histrions durant ce long intervalle. Non-seulement on omit à la représentation, des décorations, des habillemens, un costume réprouvés par le poëte; mais on charpenta, on mutila, on travestit son

ouvrage, sans son aveu, contre son gré & malgré ses représentations & réclamations. Tout cela, suivant lui, fut cause du peu de succès de la piece. Elle n'eut que cinq représentations, & l'on décida qu'elle appartenoit à la Comédie, étant tombée dans les regles, c'est-à-dire que les représentations avoient eu plusieurs fois de suite un produit inférieur à celui qu'elles devoient rendre, pour que la piece continue d'appartenir à l'auteur. Celui-ci prétendit le contraire, réclama la propriété de son ouvrage. Il seroit trop long de le suivre dans cette discussion, où la mauvaise foi de la troupe est dévoilée au grand jour. Il fit assigner les Comédiens au Châtelet le 27 Mai 1775, & le 2 Août ils lui firent signifier un Arrêt du Conseil, rendu du propre mouvement de S. M., qui évoque l'affaire au Conseil.

C'est dans ces circonstances que le Sr. Louvay consulte & demande s'il est fondé à se pourvoir, & comment il doit forcer les Comédiens à lui restituer sa dépouille?

Il y joint pour pieces justificatives: 1. le texte des Loix, Actes & Réglemens, dont se prévaut la troupe, & dont il tire même des inductions contre eux: 2. des Extraits de sa piece, insérés dans les ouvrages périodiques, dépositions impartiales qui viennent à l'appui de son Mémoire à consulter: 3. le compte arbitraire des Comédiens, mis en parallele avec un

projet de compte dressé par l'auteur: suivant le premier, sans avoir rien touché, il redoit 101 livres, 18 sols: suivant le sien, il lui revient 719 livres 10 sols.

Ce Mémoire, outre la conviction qu'il porte dans l'esprit des lecteurs, est extrêmement amusant par la multitude d'anecdotes théâtrales dont il est enrichi, & mérite d'être conservé comme morceau Littéraire. D'ailleurs, la cause intéresse tous les Poëtes dramatiques, puisqu'il s'agit de les affranchir des entraves les plus odieuses.

14 *Juillet* 1775. Quoique M. le Comte d'Eu, mécontent de ne pas trouver chez le Duc de Penthievre les secours dont il avoit besoin, eût vendu pour douze millions de ses Domaines au Roi, ce Prince laisse au second encore pour 24 millions de biens substitués, rapportant 600,000 livres de rentes, sans compter d'autres prétentions & reprises de l'héritier.

14 *Juillet*. Quoiqu'il fût annoncé qu'il n'y auroit pas de Fêtes au mariage de Madame Clotilde, on a fait entendre sans doute à S. M. qu'Elle ne pouvoit se dispenser de remplir l'étiquette, telle qu'on l'a annoncée, il y a du tems. Elle aura lieu. On parle même d'un spectacle de la Tragédie du *Connétable de Bourbon*, par M. de Guibert, connue de beaucoup d'amateurs, mais non encore jouée nulle part.

15 *Juillet* 1775. *Le Sacre Royal, ou les Droits de la Nation Françoise reconnus & confirmés par cette Cérémonie.* Tel est le titre d'une brochure nouvelle, que l'auteur a profité des circonstances pour répandre. Il ne paroît encore que la premiere partie. On y démontre que la puissance absolue n'est qu'une tyrannie, & qu'elle est opposée au gouvernement légitime; que les trois especes de gouvernement légitime connues ne peuvent être que l'effet d'un pacte; que la société, ses loix, son centre d'autorité, n'existent qu'en vertu du pacte social, & que ces vérités sont conformes à la doctrine de l'Eglise Catholique.

L'auteur se propose de démontrer dans la seconde, que le droit d'être placé au centre de la société ne peut appartenir qu'à ceux à qui la société l'attribue par son choix; qu'ainsi la disposition des trônes, & la succession qui y appelle dans les Monarchies connues sous le nom d'héréditaires, ne peuvent être autre chose qu'une suite du pacte social qui en fixe les regles.

A la tête est une estampe, où l'on voit le Roi aux pieds de l'Archevêque de Rheims, assisté de ses deux Acolytes. Il est dans l'attitude du serment. Au bas on lit: *Populo Christiano promitto.* La Couronne est sur l'autel, avec cette autre devise: *Non sine mensurâ.* La Religion d'un côté, & la France de l'autre,

indiquent au Monarque ses devoirs en lui montrant la Couronne. Dans un coin, à droite en haut, est le Pere Eternel enveloppé de nuages, d'où sort cette autre Legende : *Vox Populi*, *Vox Dei*. Au dessous on voit le Peuple, les mains étendues ; au dessus est le cri : *Vive le Roi*.

La moitié de cet ouvrage, fort scientifique, est en Notes tirées de l'Ecriture Sainte, des Peres de l'Eglise, des Historiens anciens & modernes, des Ecrivains politiques, &c. qui appuyent toutes les assertions avancées dans le courant du livre très ennuyeux, quoique court, par la sécheresse de l'Ecrivain.

16 *Juillet* 1775. La Cour des Aides ayant arrêté d'aller complimenter M. de Malesherbes, & de lui témoigner en même tems les regrets de la Compagnie de le perdre, c'est le Président de Montreuil qui a porté la parole & lui a fait un discours touchant.

Quoique ce Magistrat ait décidemment la place de Secrétaire d'Etat de M. le Duc de la Vrilliere, celui-ci a beaucoup de peine à quitter, & l'on assure qu'il conservera la partie du Clergé durant la présente assemblée, où il assistera toujours comme Commissaire du Roi. Il a fait la demande du Don gratuit de 16 millions.

16 *Juillet*. Mademoiselle la Guerre est une chanteuse de l'Opéra, qui ayant été choisie pour doubler quelques premiers rôles, s'en est bien acquittée, a développé du jeu & de la voix ;

ſes talens ont amorcé les amateurs; & quoiqu'elle ne ſoit ni jolie ni bien faite, M. le Duc de Bouillon s'en fait honneur d'être dans ſes fers. On aſſure qu'il a dépenſé 800,000 livres à ſon ſervice. S. M. inſtruite de ce luxe de putanisme, lui en a témoigné ſon mécontentement; & ce qui doit mettre le comble à la douleur de ce Seigneur, c'eſt que l'actrice l'a quitté avec la plus parfaite ingratitude.

17 *Juillet* 1775. Quoique *l'Union de l'Amour & des Arts* aille très bien à l'opéra, on ſe diſpoſe à y donner inceſſamment un Intermede nouveau du Chevalier Gluck, intitulé *le Siege de Cythere*.

17 *Juillet*. Les divers Corps compoſant la Chambre des Comptes ne pouvant agiter en tumulte leurs prétentions reſpectives, ont nommé de chaque côté des Commiſſaires pour traiter à l'amiable, diſcuter, & terminer, s'il eſt poſſible, leurs longues querelles, qui durent depuis pluſieurs ſiecles.

17 *Juillet*. Les Pairs, dans leur derniere Séance au Parlement, ayant joint au fond la plainte en ſubornation de témoins de Mad. la Préſidente de St. Vincent, on travaille aux interrogatoires. M. de Montgodefroy a été nommé pour interroger cette derniere. On a cru que ſa gravité lui en imposeroit & l'empêcheroit de ſe permettre toutes les indécences & folies qu'elle faiſoit vis-à-vis des Juges du Châtelet.

On assure aujourd'hui que la famille de cette accusée intervient, & sans entrer dans la justification des crimes qu'on lui impute, & qu'on laisse à la justice le soin de venger, si elle est coupable, on attaque le Maréchal, on lui demande raison de son audace, pourquoi il a soustrait cette Dame à l'inspection de sa famille, de son pere, de son mari, il a fait lever la Lettre de cachet qui la retenoit en couvent, & par cette liberté funeste lui a fourni l'occasion de commettre toutes les horreurs qu'il lui reproche & de deshonorer un nom bien supérieur à celui des Vignerot? On attend avec impatience à voir ce que la Cour des Pairs statuera sur cette intervention. La Séance ne doit avoir lieu qu'au commencement du mois prochain.

17 *Juillet* 1775. L'on a vu que l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse avoit proposé pour sujet du prix de cette année, *le rétablissement du Parlement.* C'est M. le Chevalier de Laurez qui a mérité la palme.

18 *Juillet.* On vient d'imprimer les *Remontrances de la Cour des Aides*, arrêtées le 10 Avril 1775. On y a joint la Réponse du Roi & le Discours du Garde des Sceaux du 28 Mai, la Déclaration du 30 dudit, enregistrée, du commandement du Roi, portée par Monsieur, &c. le 31, l'Arrêté pris par cette Cour le 2 Juin au sujet de la dite Déclaration, celui pris par le Parlement, les Princes & Pairs y séant, le 27 Juin,

& enfin celui pris en la Cour des Aides le 28 Juin.

18 *Juillet* 1775. Me. François de Neuf-Château s'étant présenté pour plaider une Cause au Palais, l'Avocat adverse n'a point voulu plaider contre lui : l'Ordre lui a fait un grief d'avoir composé une Ode contre le Parlement & une en faveur du nouveau Tribunal.

19 *Juillet*. La Cour des Aides, suivant l'usage, a supprimé ses Remontrances imprimées clandestinement & qui se vendent avec plus de mystère. C'est un des ouvrages en ce genre le mieux fait possible. On n'y trouve point de ces déclamations vagues, de cette éloquence oiseuse dont ils sont trop souvent surchargés : des principes irrésistibles, des conséquences lumineuses, un style sain, austere & nerveux le caractérisent. Il est plein de vérités frappantes, & dures à entendre à l'oreille des Rois, mais nécessaires à leur dire : les vices de l'administration, avec ce qui concerne cette partie, y sont développés d'une maniere tellement sensible que la Cour n'y a point trouvé de réponse. Jamais le Parlement n'a rien produit d'aussi excellent.

Le choix que le Roi a fait de M. de Malesherbes, auteur de ces Remontrances & Président de la Cour qui les a adressées à S. M., pour l'approcher de sa personne & l'admettre dans son Conseil, fait honneur à la droiture

de son cœur & confirme son aversion pour la flatterie.

19 *Juillet* 1775. On assure que le Roi ne s'est pas contenté de témoigner au Duc de Bouillon son indignation de ses dépenses effroyables pour Mlle. la Guerre, mais qu'il lui a enjoint de se tenir à Navarre. Quoi qu'il en soit, ce Seigneur motive ses folies, moins sur son amour pour cette actrice, que sur la haine contre M. le Comte de la Tour d'Auvergne, auquel il voit que ses biens reviendront un jour malgré lui, ne pouvant fonder aucun espoir sur sa postérité.

20 *Juillet*. On a scellé hier mercredi aux Sceaux les Provisions de la Charge de Secrétaire d'Etat pour M. de Malesherbes, ainsi l'on ne doute pas qu'il n'entre incessamment en fonctions. M. de Barentin a été installé le même jour dans la charge de Premier Président de la Cour des Aides.

20 *Juillet*. La Puissance Ecclésiastique concourant avec la Puissance Seculiere pour découvrir les auteurs, imprimeurs, distributeurs des deux livres proscrits par le Parlement, il a été affiché depuis quelques jours un Monitoire du 11, prescrivant la révélation exigée dans les formules prescrites, & sous les peines de droit, &c.

21 *Juillet*. Il est arrivé de l'Etranger une *Analyse de l'Histoire Philosophique & Politique*

des Etablissemens & du Commerce des Européens dans les deux Indes. Mais comme il s'y trouvoit des choses trop injurieuses à l'Abbé Raynal, on les a adoucies & on a réimprimé ainsi cet ouvrage à Paris. On y releve beaucoup d'erreurs & d'inconséquences, dont le rédacteur pourra profiter dans une nouvelle édition. Cette Critique, juste à bien des égards, est amere quelquefois, & surtout quand il est question de dogmes. L'anonyme plein de zele pour la religion chrétienne, n'en a pas la charité.

21 *Juillet* 1775. On donne pour motif du mécontentement, ou plutôt du courroux de S. M. contre le Duc de Bouillon, un propos des plus indécens. On dit que quelqu'un lui témoignant sa surprise de la passion effrénée qu'il avoit pour Mlle. la Guerre, il avoit répondu qu'il aimoit mieux la f. . . . . que la R. . . . . Des courtisans officieux n'ont pas manqué de rendre cette phrase à la R. . . ., le plus honnêtement qu'ils ont pu, & S. M. piquée en a porté des plaintes au Roi.

22 *Juillet.* M. l'abbé Saury, mis à la Bastille pour avoir fait imprimer des *Réflexions d'un Citoyen sur le Commerce des grains*, en est sorti depuis peu. L'imprimeur Clousier & le Libraire Ruault avoient participé au châtiment par une amende & l'interdiction de leur Commerce. Sans doute qu'ils ont été relevés aussi de cet-

te derniere. Ce pamphlet, anti-Economiste & muni d'une approbation, contient deux parties: dans la premiere, l'Ecrivain refute le système des Economistes, en fait voir le faux, l'illusion & les conséquences vraîment funestes. Dans la seconde, il expose un plan de commerce par rapport aux grains. Des notes & des passages trop forts, supprimés par le Censeur, & que l'auteur avoit restitués, ont, dit-on, été cause de sa détention. Le pamphlet est sage en lui-même, écrit simplement, même avec négligence, & ne peut occasionner aucun prestige par le style.

22. *Juillet* 1775. Les Députés des Avocats travaillent toujours constamment à former cet éternel Tableau, qui devoit l'être au mois de Mai dernier. Ils ont arrêté une Délibération singuliere au premier coup d'œil, mais dont on sent bientôt l'esprit en la méditant. Pour l'entendre, il faut savoir qu'on ne peut y être inscrit qu'après avoir suivi quatre ans le Barreau. Ils sont donc convenus que ceux qui attachés au Palais en 1770, s'étoient abstenus de toutes fonctions depuis la révolution, seroient censés avoir rempli le tems de leur *Stage;* que ceux qui, au contraire, auroient travaillé pour le nouveau tribunal, seroient obligés de recommencer leur tems ainsi perdu pendant le sommeil des Loix.

23 *Juillet* 1775. On parloit depuis longtems d'un poëme charmant du *Gentil Bernard*, ainsi qualifié par M. de Voltaire. Ce poëme est *l'Art d'aimer*. L'auteur s'étoit constamment refusé à l'impression: depuis que l'espece d'enfance où il est, le met hors d'état d'avoir aucune volonté à cet égard, & de veiller à la garde de ses productions, on lui a fait un larcin de cet ouvrage & il paroît imprimé. Il est divisé en trois chants: *Choisir l'objet*, *l'enflammer*, *en jouir*. Voilà ce qui en forme les trois parties. Quoique ce poëme soit traité de la maniere la plus voluptueuse, on est surpris qu'il ne fasse pas plus de sensation. On y a joint un autre poëme du même, en quatre Chants, connu anciennement sous le nom de *Théodore & Pauline*, appellé aujourd'hui *Phrosine & Mélidore*, qui n'est point indigne de servir de pendant au premier. Dans le reste des poésies fugitives de M. Bernard, on en trouve de plus foibles, comme cela doit être. En général, il y a beaucoup de la touche de Tibulle, de Catulle & d'Ovide. Il est ingénieux comme celui-ci, tendre & naïf comme les deux autres.

24 *Juillet*. Un jeune homme, nommé *Duché* fils du poëte de ce nom, étant il y a peu de tems au grand couvert, a été remarqué par la Reine, le crayon à la main. S. M. scandalisée lui a fait dire qu'on ne se permettoit point semblable opération en pareil lieu. Sans

se déconcerter, cet étourdi, éleve de M. Vien, a répondu qu'il dessinoit le portrait de la Reine, qu'il étoit permis de saisir les graces partout où l'on les trouvoit. Ce propos rapporté à S. M. lui a fait plaisir: elle a renvoyé vers le jeune homme, pour qu'il eût à venir chez elle le lendemain, & lui apporter son dessin; ce qu'il a fait. La Reine s'est trouvée bien, & lui a fait donner une gratification, en l'assurant de sa protection. Cet événement fait plaisir aux gens à talens, en ce qu'il leur annonce le goût & la magnificence de cette Princesse pour les arts & les artistes.

24 *Juillet* 1775. La tragédie des *Arsacides* de M. de Beausole, en six Actes, est enfin affichée, & doit être jouée incessamment. Cette annonce des six actes émerveille tout le monde.

24 *Juillet*. M. Natoire, Directeur de l'Académie de France à Rome, étant obligé de se retirer, à cause de son grand âge, c'est M. Vien qui lui succede.

25 *Juillet*. Le Sr. Baculard d'Arnaud ne s'amuse pas toujours à composer des drames & des histoires lamentables; il veut imiter aussi les enfans de famille, & faire ce qu'on appelle des *Affaires*. C'est ce qui l'a conduit à un procès criminel, semblable à celui du Comte de Morangiès. Il s'agit de Lettres de change qu'il a souscrites, avec un de ses amis & dont il prétend

n'a-

n'avoir pas reçu la valeur. Ils viennent de succomber au Châtelet, qui a ordonné la remise des titres qui vont avoir activité. Ils sont aujourd'hui au Parlement, où il paroît des Mémoires qui ne leur sont pas honorables, & dévoilent beaucoup de fraudes & de friponneries de leur part, si les faits articulés sont vrais.

26 *Juillet* 1775. On parle de deux nouveaux volumes, servant de Suite au premier, ayant pour titre : *Le Sacre Royal*. Et ce n'est pas encore tout : on assure qu'il y en a un quatrieme, pour completter l'ennui du Lecteur, déjà trop dégoûté du premier. . . . . .

26 *Juillet*. Il est grandement question de traiter durant la présente Assemblée du Clergé de la validité des mariages des Protestans, & de faire une nouvelle Loi à cet égard. Il est même dans le Ministere des gens qui voudroient pousser les choses plus loin, & leur accorder une entiere liberté de conscience. M. l'Archevêque de Toulouse, qui n'est pas entiché des préjugés de son Corps, qui est fort tolérant, travaille à ce projet, ainsi qu'à beaucoup d'autres. Mais on sait qu'il y a de fortes oppositions, & l'on doute fort qu'aucun point même d'adoucissement à cet égard ait lieu.

27 *Juillet*. Les *Arsacides*, cette tragédie en six actes, jouée hier, n'a point eu de succès. Le public même roidi contre l'innovation étoit persuadé d'avance que l'ouvrage seroit long &

ennuyeux, & il ne s'est pas trompé. Il a de bonne heure témoigné sa mauvaise volonté, & a empêché par des huées continuelles d'entendre la piece, dont l'intrigue compliquée ne se démêle pas encore bien, malgré les six actes. Deux scenes à la Corneille dans le trois & le quatre auroient cependant fait la fortune de l'auteur, s'il eut resserré les deux derniers actes en un, conservant le dénouement, qui forme spectacle & excite la curiosité.

Il y a beaucoup de travail dans cette tragédie, dont l'intérêt ne porte sur rien; ce qui est un plus grand défaut dans une piece plus étendue que dans les autres.

27 *Juillet* 1775. M. Martin de Marivaux est un jeune Avocat bouillant & plein de zele pour ses cliens. Le 22 de ce mois, comme il étoit question à la Tournelle d'une affaire qu'il avoit défendue, & où M. d'Aguesseau, l'Avocat général, avoit donné des conclusions contre lui, il a relevé vertement ce Magistrat, l'a taxé de réticences coupables & d'admission de faits faux; il a peroré si vigoureusement, que la Cour a rendu justice à ses parties, qui ont gagné leur procès. Cette audace généreuse a déplu à M. d'Aguesseau, qui n'a osé cependant faire sur le champ un Réquisitoire contre l'orateur, mais s'en est venu plaindre au Parquet. Par arrangement avec les Avocats, ceux-ci sont convenus que Me. Martin iroit faire des excu-

ſes au Magiſtrat. Il s'eſt rendu effectivement en fiacre à ſa porte; il y a deſcendu, il a demandé ſi M. d'Agueſſeau y étoit: on lui a répondu qu'oui. Alors il a détaché ſon rabat, il s'eſt dépouillé de ſa robe, il les a mis en un monceau dans la cour avec ſon bonnet quarré, & par deſſus un exemplaire de ſon Mémoire; puis eſt remonté dans ſa voiture, annonçant par cette conduite hiéroglyphique qu'il préféroit de renoncer à ſon état au deshonneur de faire des excuſes qu'il ne devoit pas faire.

28 *Juillet* 1775. On aſſure que M. de Malesherbes a ſupplié le Roi de trouver bon qu'il ne ſe chargeât des Lettres de cachet qu'à condition qu'il n'en donneroit aucune que les motifs de leur demande n'euſſent été portés, agités, diſcutés & jugés valables en plein Conſeil; ce qui lui a, dit-on, été accordé.

Il a demandé en outre, que perſonne autre dans ſon Département ne pût en délivrer, pas même le Lieutenant général de Police, ſauf à permettre à celui-ci, dans les cas extrêmement urgens, de faire arrêter l'accuſé ſur un ordre ſigné de ſa main, mais à la charge qu'il ſeroit interrogé dans les 24 heures, & qu'il en rendroit compte ſur le champ.

28 *Juillet*. On parloit peu du Comte d'Eu de ſon vivant: on l'avoit repréſenté comme un Prince ſauvage, dur & dénué d'humanité. On fait aujourd'hui ſon éloge de la façon la moins

équivoque. Tous ses vassaux le pleurent, & plus de 1,500 d'entre eux gémissent d'être privés des secours qu'il leur donnoit. Il a cependant laissé des legs à tous les gens de sa maison, depuis le premier jusqu'au dernier.

28 *Juillet* 1775. On parle beaucoup d'un Arrêté de la Cour des Aides, où conformément à l'esprit de ses Remontrances dont on a parlé, tous les Chefs & autres Magistrats sont convenus de ne point avoir égard à l'article de l'Ordonnance de discipline qui donne un pouvoir trop illimité au Premier Président, & au Procureur général pour arrêter & gêner les assemblées des Chambres.

29 *Juillet.* Me. François de Neuf-château a été mandé par l'Ordre des Avocats. Il s'y est rendu & a reçu une semonce sur plusieurs chefs, tels que ses liaisons avec Me. Linguet, son habitation chez un Avocat au Conseil, dont il sembloit être le Clerc, son goût pour la poësie, &c. Après quoi on lui a promis de l'insérer sur le Tableau, s'il ne faisoit rien d'indigne de la noble profession qu'il adoptoit.

29 *Juillet.* On se confirme de jour en jour dans l'espoir où l'on est que les Protestans vont recevoir les avantages de la Société en France: avantages dont ils sollicitoient depuis longtems la jouissance mal entendue. On assure que déjà deux officiers, quoique Protestans, ont été re-

çus Chevaliers de St. Louis, ſans qu'on leur ait demandé aucun certificat de Catholicité.

29 *Juillet* 1775. C'eſt mardi prochain, 1 Août, qu'on doit donner pour la premiere fois à l'Opéra *le Siege de Cythere*, ballet en 3 actes.

30 *Juillet*. On commence depuis quelques jours à travailler à réparer le château de Meudon, que la Reine aime beaucoup, & l'on regarde comme décidé que leurs Majeſtés y habiteront pendant qu'on refondra le château de Verſailles ſur le nouveau plan; ce qui ne peut s'effectuer qu'au bout de pluſieurs années.

Ce qui déplaît ſurtout au Roi dans l'ancien château, c'eſt qu'il n'y ait aucune communication particuliere & ſecrete de ſon appartement à celui de la Reine & qu'il ne puiſſe aller voir cette Auguſte Compagne ſans rendre tout le public témoin de ſa démarche. On y a cependant ſuppléé proviſoirement depuis peu par un couloir obſcur très étroit, & qui n'eſt éclairé en tout tems que d'un reverbere.

30 *Juillet*. Le Duc de Gloceſter eſt paſſé ces jours derniers non loin de Paris, pour traverſer la France & ſe rendre en Italie. Le Roi inſtruit de cette arrivée, a envoyé à ſa rencontre le Sr. Richard, Contrôleur des Poſtes, avec une Lettre, où il invitoit S. A. Royale à ſe rendre à ſa cour & à y ſéjourner. Mais elle s'eſt excuſée & a continué ſa route.

30 *Juillet* 1775. Le Clergé est fort allarmé de voir M. de Malesherbes succéder à M. le Duc de la Vrilliere au Département qui concerne cet Ordre : les liaisons intimes de ce nouveau Ministre avec M. Turgot font craindre au Corps Episcopal que ce dernier ne se soit étayé de l'autre au Conseil, pour faire passer divers projets tendans au détriment du Clergé & de la Religion conséquemment.

31 *Juillet*. Il paroît un *Bref de Notre Saint Pere le Pape Pie VI*, qui autorise le Grand Aumônier à dispenser les troupes de l'observance du maigre, dans le cas & pour le tems qui y sont énoncés, c'est-à-dire, soit dans le cas d'expéditions de guerre, dedans ou au dehors du Royaume & dans les camps, soit même pour le tems de paix dans les circonstances des marches pour se rendre d'un endroit dudit Royaume à un autre; n'entendant néanmoins que cette faculté puisse s'étendre jusques sur les soldats en garnison, dans les places ou dans les quartiers, & qui y seroient de résidence habituelle & continue, &c.

31 *Juillet*. On sait que la Musique de l'Opéra en trois actes du *Siege de Cythère* est du Chevalier Gluck; mais c'est le Sr. le Berton qui a fait celle des Ballets.

31 *Juillet*. On sait les tracasseries qu'a eues le Sr. Greuze avec l'Académie de Peinture, ce qui la empêché depuis plusieurs années d'expo-

ser au Sallon ; il vient de déclarer à l'Académie qu'il ne vouloit point en être : sur quoi M. Pierre lui a dit que S. M. le lui ordonneroit.

1 *Août* 1775. Le Sr. Beaumarchais vient de faire imprimer son *Barbier de Seville*, Comédie en quatre actes, représentée & tombée sur le théâtre de la Comédie Françoise le 23 Février 1774. Telle est la modeste annonce qu'il fait de son ouvrage. La préface répond à cette ouverture, il se met à genou aux pieds du Lecteur & lui demande pardon d'oser lui offrir encore une piece sifflée. Mais toute cette humilité prétendue n'est qu'un persiflage, qui répond parfaitement à l'insolence avec laquelle il a soutenu la premiere chûte : on ne peut nier qu'il n'y ait beaucoup d'esprit dans cette diatribe contre le public dénigrant, fort longue, fort verbeuse, fort impertinente, où il bavarde sur mille choses étrangeres à sa Comédie, où il affecte une gaîté, une folie même, sous laquelle il cherche à déguiser sa fureur de n'avoir pas réussi ; car, malgré tout ce qu'il dit de la vigueur avec laquelle son *Barbier* a repris pied & s'est soutenu pendant 17 représentations, il ne peut se dissimuler les petits moyens dont il s'est servi pour cette résurrection ; il sait qu'on ne revient point de l'anatheme une fois prononcé en connoissance de cause par le goût & l'impartialité. Au reste, cette préface est écrite dans le style de ses Mé-

moires, c'est-à-dire burlesque, néologue & remplie de disparates & d'incohérences."

1 *Août* 1775. Me. Martin de Marivaux, soutenant avec courage sa démarche vigoureuse contre M. d'Aguesseau & ne voulant se prêter à aucune excuse humiliante, a écrit à l'Ordre des Avocats qu'ils pouvoient ne plus s'occuper de lui, qu'il renonçoit au Barreau & n'étoit plus leur justiciable.

2 *Août*. *Cythere Assiégée*, car c'est-là le vrai titre de l'Opéra, n'est autre chose, quant au fond, que l'opéra comique de ce nom du Sr. Favart, joué pour la premiere fois en 1754. Le Chevalier Gluck a trouvé ce sujet digne de sa musique, & suivant la repétition très nombreuse exécutée avant-hier, il a rempli très agréablement cette tâche. Le mérite rare de ce Drame Lyrique c'est qu'il n'ennuye point & est fort gai.

3 *Août*. Le Sr. Guimard est une espece de concierge, chargé du détail des petits appartemens à Versailles, qui à raison de sa place étoit dans la confiance la plus intime du feu Roi, & est aimé de celui-ci. S. M. ne trouve point mauvais qu'usant de la franchise qu'il avoit acquise sous son ayeul, il s'en serve vis-à-vis d'elle. Ces jours derniers il vit le Roi occupé à lire un Manuscrit intitulé *le Roi de ses Peuples*: „ SIRE, vous aurez beau faire,

„ lui

„ lui dit-il brusquement; vous n'en ferez ja-
„ mais aimé, tant que le pain fera cher."

4 *Août* 1775. Les adverfaires de M. de Voltaire ont jugé à propos de le finger & de fe travestir, comme lui, fous des noms étrangers: ils viennent de faire imprimer des *Mélanges Littéraires & Philofophiques*, qu'ils attribuent à M. Ferry. Ils le fuppofent un Gentilhomme Italien, âgé de 19 ans feulement: ils l'ont choifi dans cette nation & de cet âge innocent pour en faire avec plus de vraifemblance un bon & excellent Catholique. Il y a trois pieces dans ce Recueil.

4 *Août*. Malgré le mécontentement du public les Comédiens ont joué une feconde fois les *Arfacides*, toujours en fix actes, & ont prétendu que c'étoit la réponfe aux divers Mémoires faits contre eux. Ils vouloient donner cette tragédie une troifieme fois, mais ils fe font arrêtés.

4 *Août*. Avant-hier les Princes & Pairs fe font rendus au Parlement pour y fuivre l'affaire du Maréchal de Richelieu. Il y a eu quelques enregiftremens d'Edits préalables; enfuite il a été principalement queftion d'un *Mémoire à Confulter* pour les parens de Mad. de St. Vincent, fuivi d'une Confultation du 23 Juin 1775, figné *Piet Dupleffis*. M. le Maréchal a préfenté Requête pour demander provifoirement la fupreffion de ce Mémoire, comme injurieux, calomnieux, &c. Les conclufions du Miniftere public lui étoient favorables, mais dans le cours des opi-

nions très longues, l'avis dominant a été de joindre cette Requête au fond. L'assemblée est renvoyée à la fin du mois.

4 *Août* 1775. Le Sr. Nicolet, dont le spectacle commençoit à tomber en discrédit par le concours qui se portoit chez Audinot, a cherché quelque nouvelle ressource, il a fait venir des Espagnols qui font des tours de force extraordinaires & lui ont ramené le public: c'est une fureur d'y aller, surtout la nuit.

4 *Août*. *Cythere Assiégée* n'a pas eu mardi le succès qu'avoit lieu de se promettre l'auteur de la Musique: malgré la présence de la Reine ce Ballet a été mal reçu; mais comme il y a une forte cabale contre le Chevalier Gluck de la part des Musiciens François, il ne faut pas s'en rapporter à ce début, & l'ouvrage pourroit reprendre avec fureur.

4 *Août*. On est dans l'impatience de l'accouchement de Madame la Comtesse d'Artois, qui, suivant le calcul de certaines gens, devroit avoir passé le neuvieme mois. Cependant on sait que le Roi a parié avec le Maréchal Duc de Duras, que cette Princesse n'accoucheroit pas avant le 1. Août, & S. M. a gagné son pari.

4 *Août*. Le 11 du mois dernier le Sr. Bernieres a fait sur la riviere l'essai d'une Chaloupe insubmergible, vis-à-vis les Invalides, en présence de plusieurs Ambassadeurs & d'u-

ne nombreuſe aſſemblée. Elle n'eſt gueres plus grande qu'un bâteau à paſſer l'eau, garnie dans ſon milieu d'un mât; & de deux ponts, à la poupe & à la proue: elle étoit remplie de ſix bâteliers, avoit en outre deux rameurs & un pilote: On a augmenté cette charge par de l'eau qui alloit jusqu'aux bords, enſuite on a fait balotter la nacelle de façon que l'eau y entroit. Les ſix bâteliers ſe ſont jettés à la riviere, ont pris des cordes attachées à la chaloupe, la tirant en tout ſens, & ſe laiſſant entraîner par l'effort des rameurs. Enfin on a renverſé la nacelle & couché le tout dans l'eau, puis la laiſſant échaper, elle s'eſt relevée d'elle-même, au grand étonnement de tous les ſpectateurs.

6 *Août* 1775. M.r le Comte d'Artois n'eſt pas le moins impatient de la cour de voir accoucher ſon auguſte Epouſe. Ce Prince aimable & franc a déclaré que ſi elle ne mettoit au monde qu'une fille, elle ne ſe releveroit pas ſans être groſſe une ſeconde fois, tant il a d'ardeur pour donner des appuis au trône. On ſait que dès ſon enfance il diſoit tout haut qu'il ſeroit Roi. Aujourd'hui, que ſes freres n'ont pas encore d'enfans, il eſpere que la couronne tombera ſur ſa poſtérité.

6 *Août*. Les parens de Madame de St. Vincent, dans leur Mémoire, déclarent qu'ils n'interviennent point pour ſoutenir la cauſe de cet-

te Dame; mais pour demander justice de leur propre injure, prouvée par les faits; ce qui donne lieu à un historique, où toute la turpitude du Maréchal est dévoilée. Ils lui reprochent d'avoir ravi une femme à l'autorité de son époux, une fille à celle de son pere; d'avoir trompé le Ministere pour la rendre libre; de l'avoir promenée de Milhaud à Tarbes, de Tarbes à Poitiers, de Poitiers à Paris. On entre ensuite dans le détail des vexations horribles qu'a éprouvées sous sa tyrannie cette victime de ses séductions.

D'après l'exposition de ces chefs d'accusation, le Conseil estime que la voie la plus réguliere qu'ils puissent prendre, quant à présent, est celle de la dénonciation à M. le Procureur général, sous la réserve de se pourvoir après le jugement du procès.

1. Les très humbles représentations qu'ils desireroient porter au pied du trône, ne peuvent se concilier aujourd'hui avec la procédure criminelle dont la Cour des Pairs est saisie. Elle doit juger, non-seulement les accusations de faux intentées par le Maréchal, mais encore celles formées contre lui en dommages-intérêts des vexations & voies de fait qui sont déclarées nulles & incompétentes, mais dont la peine n'est pas encore prononcée, la subornation des témoins & les prises à partie.

2. Ils seront d'autant mieux fondés à demander vengeance du rapt, appellé *in Parentes*, que la Loi leur en fait un devoir étroit.

Ce Mémoire, signé seulement du Vicomte de Castellane & du Marquis de Simiane, annonce que les autres parens, domiciliés en province, doivent se joindre à eux. Il est très fort, quant aux faits, & même contient quelques raisonnemens peremptoires; mais il n'est pas éloquent comme l'exigeroit le sujet, & l'on est fâché que ces illustres personnages n'ayent pas choisi quelque orateur fameux, propre à faire valoir une cause aussi importante.

7 *Août* 1775. L'abbé Terrai, durant son Ministere, avoit traité au nom du Roi avec M. le Comte d'Eu de différentes terres, maisons, &c. appartenantes à ce Prince, moyennant une certaine somme à lui donner & le payement de ses dettes. Comme la convention n'est point exécutée de la part de S. M., que le tout est presque en son entier, l'on croit que le marché n'aura pas lieu & que M. le Duc de Penthievre recueillera complettement la succession, en acquittant les charges, comme Légataire universel.

7 *Août*. Le Colisée a eu lieu par extraordinaire, avec un feu du Sr. Ruggieri. Il y a eu des choses neuves, qui ont surpris agréablement. M. le Comte d'Artois a honoré pour la première fois ce Spectacle de sa présence.

7 *Août* 1775. Les Comédiens, pour se débarrasser des *Arsacides*, qui après avoir été joués deux fois, devoient l'être encore une troisieme, ont pris le parti de donner 1,200 livres à l'auteur, qui, avec cette rétribution, les a dispensés de continuer les représentations de sa piece, où ils étoient exposés à la dérision & aux huées du public. On attribue ce procédé honnête des histrions à la leçon que leur a faite le nouveau Secrétaire d'Etat ayant le Département de Paris : ils ont été lui faire, suivant l'usage, leur salamalec, lui demander sa protection : „ Je vous l'accorde, leur a répondu M. de Malésherbes, à une condition „ cependant ; c'est que vous respecterez plus „ que vous ne faites les gens de Lettres, dignes des hommages de tous les êtres pen- „ sans, & surtout des vôtres." Réception qui fait infiniment d'honneur au Magistrat, homme de Lettres lui-même, & qui n'est point mû, comme son prédécesseur borné, par toutes sortes de petits moyens bas, vils & odieux.

7 *Août*. Madame la Comtesse d'Artois est accouchée hier après-midi d'un Prince, qui a été nommé Duc *d'Angoulême*.

8 *Août*. M. Mercier a profité de l'expulsion du Duc de la Vrilliere pour réclamer au Conseil la justice qui lui est dûe. Il a présenté une *Requête au Roi* contre Mrs. les premiers Gentilshommes de la Chambre de S. M. deman-

deurs, où il établit pour question : *La Législation & la Police des Spectacles appartiennent-elles exclusivement à Mrs. les premiers Gentilshommes de la Chambre du Roi?* Dans ce Mémoire, très bien fait, après l'exposé de sa premiere contestation avec la troupe des Comédiens François, déjà fait dans ses précédens *Factums*, il détaille la scene insultante, où ces histrions exécuterent leur vengeance avec le plus grand scandale, en lui ôtant violemment & injurieusement les entrées à ce spectacle dont il jouissoit.

Il attaque ensuite l'Arrêt du Conseil, à lui signifié le 24 Juin, qui évoque l'affaire au Conseil sur une Requête des premiers Gentilshommes de la Chambre, ses nouveaux adversaires. Il fait voir qu'on n'y trouve que des personnalités, des inculpations, des prétentions inouies & des conclusions inconséquentes avec le reste.

Après avoir renversé les prétentions de ces quatre Ducs & Pairs, de s'attribuer exclusivement la Législation & la Police des Spectacles, il leur oppose une fin de non recevoir insurmontable, en leur prouvant qu'ils n'ont aucun intérêt dans ce démêlé. Quant aux motifs qu'ils tireroient : 1. de la qualité de Comédiens du Roi ; 2. de *la licence de la Contestation*; (ce sont les termes de la Rèquête) ; 3. de la nécessité de la terminer promptement, on détruit en-

core tous ces prétextes ſpécieux, & l'on en fait voir l'illuſion, la nullité, &c.

Enfin le Sr. Mercier conclut à être reçu oppoſant à l'Arrêt du 24 Juin 1775, à ce qu'il ſoit ordonné qu'il continuera de procéder au Parlement de Paris ſur les différends & conteſtations pendans entre lui & la troupe des Comédiens François; & que les inculpations & expresſions peu meſurées répandues dans la dite Requête, ſeront & demeureront ſupprimées; & que les Sieurs premiers Gentilshommes ſoient condamnés en tels dépens, dommages & intérêts qu'il plaîra à S. M. arbitrer, & à tous les dépens.

Cette Requête, ſignée *Henrion*, contient ſurtout un détail très curieux ſur les fonctions des premiers Gentilshommes de la Chambre, ſur leur origine & ſur tout ce qui concerne leur charge. Elle eſt au rapport de M. de Malesherbes, ce qui n'eſt pas d'un bon augure pour les hiſtrions.

8 *Août* 1775. On ne ſauroit exprimer la joie de M. le Comte d'Artois. La naiſſance du Prince lui a fait redoubler de careſſes auprès de l'accouchée, & le délire étoit tel, que l'accoucheur a été obligé de prévenir S. A. R. qu'elle couroit risque de faire grand mal à l'auguſte mere. Cependant, le bruit qui court que *Madame* eſt groſſe, en lui laiſſant tous les plaiſirs de la paternité, pourroit lui ôter les prétentions plus vaſtes qu'avoit ce Prince, & ne lui laiſſer qu'un

foible espoir de voir quelque jour sa race sur le Trône.

9 *Août* 1775. Les Comédiens annoncent la premiere représentation pour samedi du *Mariage Clandestin*, Comédie nouvelle en trois actes & en vers.

9 *Août*. Malgré le rapprochement des Princes du sang à la Cour, il paroît que ces Protestans ne sont pas vus de bon œil par la famille Royale ; qu'il reste du moins un levain de jalousie qui se manifeste dès que l'occasion s'en présente. On vient de s'en appercevoir à l'égard du Gouvernement de Languedoc, vacant par la mort du Comte d'Eu. On savoit que le Maréchal Duc de Biron avoit l'expectative du premier vacant par le feu Roi, qui lui avoit accordé jusques-là 40000 livres de pension. Le service extraordinaire qu'il fait actuellement ne laissoit aucun doute que Louis XVI n'exécutât les promesses de Louis XV. Cependant M. le Duc d'Orléans, honteux que le Duc de Chartres fût aujourd'hui le seul Prince du sang sans Gouvernement, l'a sollicité pour son fils, & pour que la promesse du feu Roi ne mît aucun obstacle à sa demande, il a offert de remettre à S. M. celui de Dauphiné dont il est pourvu. *Monsieur*, instruit de cette démarche, est venu à la traverse & faisant semblant d'ignorer la prétention du Duc d'Orléans, a supplié le Roi, s'il n'accordoit pas au Maréchal

de *Biron* le Gouvernement du Languedoc, de vouloir bien l'en pourvoir. On présume par ce qui s'est passé ensuite, qu'il ne comptoit pas obtenir cette grace, & qu'il ne l'avoit demandée que pour en exclure plus sûrement le Duc de Chartres. En effet, dès que le Maréchal de *Biron* a été pourvu du Gouvernement en question, il lui a écrit une Lettre, que montre à tout le monde ce dernier, où il le félicite de cet évenement, en avouant avoir été sur ses brisées, mais uniquement dans le cas où S. M. n'auroit pas jugé à propos de conférer à lui Maréchal une dignité dont il est très digne & qu'il se réjouït bien sincerement avec lui de lui voir accordée.

10 *Août* 1775. On ne peut se dissimuler que *Cythere Assiégée* n'a pas le succès qu'on avoit lieu de se promettre d'un sujet aussi bien choisi, & d'un Musicien aussi consommé que M. le Chevalier Gluck. Le Poëte sembloit ne devoir pas être inférieur à celui-ci & le Sieur Favart avoit été jugé très propre à le seconder: mais il ne s'est pas donné la peine de travailler de nouveau son plan, comme l'exigeoit le théâtre où il vouloit transporter son ouvrage, excellent pour l'Opéra Comique; & les Directeurs, dans l'exécution, n'ont pas choisi des acteurs tels qu'il en auroit fallu. Enfin la nécessité où s'est trouvé M. Gluck de partir pour Vienne, plus tôt qu'il ne s'y attendoit, ne lui

a pas donné le tems de faire la Musique du dernier acte; ce qui l'a obligé d'engager le Sr. Berton à le suppléer: d'où il résulte nécessairement une disparate sensible dans les deux compositions.

10 *Août* 1775. On a dénoncé à l'assemblée du Clergé le fameux livre de l'abbé Raynal, intitulé: *Histoire Philosophique & Politique de l'Etablissement des Européens dans les deux Indes*; ce qui inquiete beaucoup l'auteur, qui sans y avoir mis son nom, s'est trop pressé de l'avouer, ou du moins ne l'a pas desavouée assez publiquement.

12 *Août*. On sait que M. le Duc de Chartres est parti de Rochefort en uniforme de Garde-Marine. En deux jours de tems il a joint l'Escadre d'évolutions, & il a continué à prendre ses grades dans ce service. Il étoit déjà avancé à son arrivée à la Corogne, & il doit avoir avant la fin de la campagne, tous ceux dont il est susceptible en ce moment.

Malgré tous ces préparatifs, S. A. doit desespérer de plus en plus d'avoir la place d'Amiral. On croit même que M. le Duc de Penthievre ne la conservera pas encore longtems: l'avantage que le Roi vient de lui faire par la retrocession des biens disponibles qu'il avoit acquis du Comte d'Eu, & que S. M. lui rend, n'ayant point satisfait aux engagemens qu'avoit pris l'abbé Terrai, est regardé comme une faveur préparative à ce desagrément: la nécessité de donner aux freres

du Roi des dignités lucratives qui les mettent en état de soutenir leur maison nombreuse, sera le moyen qu'on fera valoir pour déterminer le Prince à un pareil sacrifice.

12 *Août* 1775. S. M. a décidé que telles que fussent les réparations qu'on feroit au château de Versailles, elle ne le quitteroit point, & s'y retrancheroit en quelque petit coin : ce sont ses expressions. Quant au surplus du projet, il n'y a rien d'arrêté définitivement.

12 *Août*. Les partisans de M. le Comte de Guines sont fort allarmés que le Sr. Tort ait obtenu la permission d'appeller de la sentence du Châtelet, en quoi il avoit été fort gêné jusqu'à présent. On savoit même que son Avocat Falconnet avoit reçu défenses de rien écrire sur cette matière & pour ce client. La Reine, qui a beaucoup influé dans le jugement, excitée par la cabale des Choiseuls, auroit voulu qu'il n'eût plus été question de cette affaire; mais l'équité du Roi a prévalu, & le public va de nouveau voir l'Ambassadeur exposé aux sarcasmes de son adversaire.

12 *Août*. Le Roi, jusqu'ici, semble n'avoir aucune passion, aucune affection, aucun goût particulier, mais il fait volontiers le bien lorsque l'occasion s'en présente. C'est ainsi qu'ayant été dernièrement obligé de se refugier à la chasse dans une chaumiere, avec les Princes ses freres; ceux-ci, ou plutôt le Comte d'Artois, en s'a-

musant, a questionné une jeune fille de la maison si elle n'avoit point d'amoureux? Elle a par sa rougeur trahi le secret de son ame: le Prince a dit qu'il vouloit la marier, & sur la connoissance qu'elle avoit deux autres sœurs qui sont survenues, Monsieur & enfin le Roi ont promis de pourvoir les autres. Le premier mariage est déjà fait.

13 *Août* 1775. M. le Marquis de Saluces Provana & toute sa branche reparoissent dans l'arêne du palais, pour combattre M. M. le Marquis & Comte de Lar qui se sont qualifiés de seuls descendans d'Auguste de Saluces, dernier Souverain du Marquisat de Saluces. Il y a déjà eu dans cette importante affaire quantité de Mémoires respectifs, qui ont amplement exposé l'état de la question, restée jusqu'à présent indécise & sur laquelle le Parlement va prononcer.

13 *Août*. La Reine est venue avant-hier à l'opéra & y a amené Madame *Clotilde*, qu'on a voulu produire aux hommages de la nation avant qu'elle partît pour se rendre à sa destination. Comme les détracteurs du Chevalier Gluck ont prétendu que son Ballet de *Cythere Assiégée* n'avoit pas pris & étoit rejetté du public, ils avoient répandu le bruit que la Reine avoit demandé l'*Union de l'Amour & des Arts*; mais S. M. n'a pas voulu donner cette mortification à son maître, & c'est *Cythere Assiégée* qu'on a jouée.

Il est certain que le fond de cet Opéra est agréable, moral & philosophique : c'est le triomphe de la Beauté sur la Force. On conçoit combien ce sujet prêtoit au poëte & étoit susceptible de spectacle, de graces & d'effets lyriques. Malheureusement le Sr. Favart n'en a pas tiré tout le parti possible ; & ceci prouve encore mieux combien il a besoin du secours de l'abbé de Voisenon dans les choses de goût & de délicatesse. On voit que celui-ci l'a totalement abandonné à ses propres forces, & qu'il s'est trouvé hors d'état de remplir la tâche ; en sorte qu'au lieu de la gaîté noble que l'auteur devoit inspirer, il s'est attiré différens quolibets que les plaisans ne manquent jamais lorsqu'ils en trouvent l'occasion. Au second acte les Nymphes de Cythere sont sur les remparts, lorsque l'ennemi veut y pénétrer, & pour toutes défenses n'opposent que des fleurs, qu'elles éparpillent des mains : on a dit que c'étoient des *fleurs blanches*.

Les guerriers, pour mieux monter à l'assaut, apportoient des échelles le premier jour : on demanda à quoi bon ? On répondit que c'étoit pour afficher un nouvel Opéra.

Quant à la Musique, on n'est pas d'accord à cet égard : les partisans de l'Ecole Françoise continuent à trouver celle du Chevalier détestable, & ses partisans la jugent délicieuse. En attendant il a toujours touché des Directeurs sa rétribution de 2000 écus.

14 *Août* 1775. Un poëte forcené, nommé Gilbert, vient de faire imprimer une Satyre intitulée : *Le dix-huitieme Siecle.* Elle est adressée à M. Freron : elle est dans le goût de *mon dernier mot* & très propre à lui attirer beaucoup d'ennemis. La méchanceté lui donne de la vogue, car, quoiqu'elle ait été très mutilée à la censure, elle contient encore beaucoup de mordant.

15 *Août* 1775. Depuis longtems on parloit d'un *Commentaire* de la Beaumelle *sur la Henriade.* Il paroît enfin en deux gros volumes, sous les auspices du Sr. Freron, qui en est l'éditeur. On voit au frontispice le buste de M. de Voltaire, & plus bas de droite & de gauche ceux de l'auteur du *Commentaire* & de l'éditeur. Celui-ci a mis un Avertissement & un Précis de la vie de la Beaumelle, auquel il prétend qu'on n'a pas rendu assez de justice dans le *Nécrologe de* 1773.

Ce Commentaire est fort long & contient souvent des critiques justes, soit sur le fond, soit sur la forme : ce qu'on n'aime pas, c'est que le Sr. la Beaumelle en indiquant la maniere de réformer, de développer, d'étendre certains endroits, se soit permis de faire lui-même des tirades de vers qui ne gagnent point au parallele.

Quoi qu'il en soit, un pareil ouvrage ne peut qu'allumer de plus en plus la bile du Philosophe de Ferney, & ne pouvant plus rien sur

la cendre inanimée du mort, il se dispose, dit-on, à faire un procès à Freron, pour avoir sous ce titre de *Commentaire* imprimé tout son Poëme épique & autres morceaux ; ce qu'on prétend n'être pas permis en Librairie, parce qu'on pourroit ainsi déguiser tous les larcins possibles.

15 *Août* 1775. *Le Mariage Clandestin*, comédie en trois actes & en vers, jouée le samedi 12 pour la premiere & derniere fois, étoit annoncée sur l'affiche, comme imitée de l'Anglois. Elle est du Sr. le Monnier, Secrétaire du Comte de Maillebois, & qui passe pour être le prête-nom de son maître. On ne peut gueres attribuer qu'à un aveuglement paternel le zele avec lequel en effet le Comte de Maillebois s'est intéressé auprès des Comédiens pour faire recevoir & jouer cette piece. Elle ne mérite aucun détail, elle est détestable quant au style même, & n'a été qu'avec peine jusques à la fin. Il s'est trouvé une scene au second acte, qui sembloit promettre quelque chose, mais bientôt ratée.

15 *Août*. Le jour où la Reine est venue à l'opéra avec Madame Clotilde, M. de Malesherbes s'y est trouvé en sa nouvelle qualité de Secrétaire d'Etat ayant le Département de Paris ; le public n'a pu, à cause de S. M., fêter ce nouveau Ministre comme il l'auroit fait s'il n'eut pas été gêné dans ses transports, mais

il témoignoit hautement son impatience avec les propos les plus flateurs pour M. de Malesherbes, & les plus humilians pour le Duc de la Vrilliere, son prédécesseur, là présent & qui durant son long Ministere n'a pu rien mériter de pareil.

15 *Août* 1775. Les Comédiens Italiens ont donné hier la premiere représentation de *la Belle Arsene*, comédie en vers, & en quatre actes mêlée d'ariettes. Il faut se rappeller que cette piece du Sr. Favart a été jouée à Fontainebleau en 1773, & n'a point eu de succès. Il y a fait beaucoup de changemens & n'a pu la rendre encore digne du public. La Musique est du Sr. de Monsigny & les deux auteurs semblent s'être épuisés dans les deux premiers actes, ou du moins fatigués au point de devenir très médiocres dans les derniers. C'est d'autant plus fâcheux que cette féerie prête infiniment au spectacle.

16 *Août*. Les Comédiens Italiens s'évertuent & donnent encore aujourd'hui une piece nouvelle ayant pour titre *la Colonie*, piece en deux actes traduite de l'Italien, & mêlée d'ariettes parodiée d'après la Musique du Sr. Saccini.

16 *Août*. Depuis le nouveau Ministere de M. de Malesherbes, qui a dans son Département la Bretagne, il a interposé ses bons offices pour M. de la Chalotais, & l'on assure qu'ils n'ont point été infructueux; que le Roi

accorde à cet infortuné Magiſtrat 100,000 livres argent comptant, 8000 livres de penſion, réverſible ſur les ſiens, & qu'il décore ſes terres du titre de Marquiſat. Ce dédommagement bien foible des longues ſouffrances qu'a ſubies ce Procureur général, ne pourroit être complet qu'autant que les auteurs de ſes maux, fauteurs & adhérens, ſeroient punis avec un éclat proportionné à l'atrocité des calomnies.

16 *Août* 1775. On peut ſe rappeller la demande en ſéparation de corps de Madame la Marquiſe de Champbonas contre ſon mari pour raiſon de ſévices & mauvais traitemens. M. de Champbonas, de ſon côté, a porté plainte contre ſa belle-mere, deux de ſes beaux-freres & des domeſtiques, en ſpoliation de meubles. La Tournelle a prononcé le 12 un Décret d'aſſigné pour être ouï contre Madame l'Eſpinaſſe Langeac, ci-devant Sabbatin, & quelque léger que ſoit ce Décret, le public a affecté d'applaudir à l'Arrêt par des battemens de mains ſoutenus & multipliés, bien humilians pour cette femme & pour le petit *Saint*, ſon amant. Deux de ſes fils ont eu un ſemblable Décret, & il y en a eu un d'ajournement perſonnel contre les Domeſtiques.

17 *Août*. Le Wauxhall de Torré eſt fort ſuivi cette année à raiſon de ſon illumination en couleurs, qu'il varie de toutes les manieres ; ce qui forme le ſpectacle le plus agréable.

17 *Août* 1775. La piece de *la Colonie* a été jouée hier aux Italiens. Arlequin est venu faire avant un petit compliment au public en lazzis, à sa maniere, & comme il est fort aimé, il a été gracieusement accueilli. Le résultat de cette Arlequinade étoit d'insinuer aux spectateurs que la Comédie avoit besoin de leur indulgence; mais que la musique les dédommageroit de la médiocrité de la premiere; que si cette transposition, la seconde avec *la Buona Figliuola*, réussissoit, on en hazarderoit incessamment une troisieme. Tout ce qu'il a dit s'est trouvé très-juste. Le Drame est triste & médiocre, mais *la Musique*, quoique monotone en beaucoup d'endroits relativement aux situations de la piece, point assez variées, a paru d'une abondance, d'une richesse dans les accompagnemens, & surtout délicieuse malgré le savant qui y regne. Il y a entr'autres choses un quatuor de la plus grande beauté.

18 *Août*. Le bruit court que le Pape a confirmé & consommé l'ouvrage de son prédécesseur à l'égard des Jésuites: que ceux détenus au château St. Ange y resteront toute leur vie. On ne regarde pas cette conduite comme le résultat de l'opinion intime du St. Pere & de la conviction des forfaits imputés à cet Ordre célebre, mais plutôt comme un parti forcé qu'il prend pour ne pas déplaire aux *Puissances* qui le pressent & le menacent.

18 *Août* 1775. Le Comte de Viry, Ambassadeur de Sardaigne, doit donner le 23 un grand souper au Wauxhall des nouveaux boulevards, qu'il a fait finir à ses frais & ajuster pour sa fête. Il n'y aura que des gens de qualité invités. Le 25 il doit ouvrir un bal au même lieu, où seront admis la Cour & la Ville; outre la Danse, il y aura toutes sortes de jeux.

Le 26 on donnera à Versailles *le Connétable de Bourbon*, cette tragedie de M. de Guibert si prônée qui n'a encore été jouée nulle part, mais lue dans beaucoup de Sociétés, & d'un spectacle si magnifique, qu'on assure qu'à certains momens la scene se trouve inondée d'une multitude d'hommes, qu'on fait évaluer jusques à 500.

19 *Août*. La Reine avoit envoyé à l'Impératrice sa mere son portrait dans le costume qu'elle a adopté, c'est-à-dire, la tête extrêmement chargée de plumes larges & hautes. On assure que cette Auguste Souveraine le lui a renvoyé, en lui marquant que sans doute on s'étoit trompé dans l'expédition du présent; qu'elle n'avoit point trouvé le portrait d'une Reine de France, mais celui d'une Actrice; qu'elle le lui faisoit remettre, en attendant le véritable. S. M. a regardé cette observation, sans doute, comme trop sévere & trop futile, comme l'effet de la mauvaise humeur que cause l'âge & la maladie; en conséquence elle n'a pas jugé nécessai-

re de se réformer sur un objet de pur agrément, & dès le lendemain les courtisans prétendent avoir remarqué que S. M. avoit mis des plumes plus élevées. Le foible de cette Princesse pour ce fragile ornement est tel, qu'un jeune poëte nommé *Auguste*, ayant adressé au *Mercure* une chanson plaisante où il critiquoit les plumes, les auteurs la lui ont renvoyée & n'ont osé l'insérer de peur de déplaire à la Reine. Enfin toutes les femmes du meilleur ton se conformant, comme de raison, à l'exemple de leur Souveraine, le commerce des plumes qui étoit autrefois peu de chose, est devenu considérable en France, & la ville de Lyon s'en est trouvé épuisée un moment.

19 *Août* 1775. Me. Martin de Marivaux a répandu un précis, où il raconte lui-même les faits de son différend avec M. l'Avocat général d'Aguesseau, qu'on a déja rapporté. On y voit de plus que c'est le premier Avocat général Seguier, qui sur les plaintes de son confrere est allé trouver M. de Gourgues, le Président de Tournelle; que celui-ci a engagé l'Avocat à voir l'offensé; ce qu'il a refusé par égard pour l'Ordre auquel il tient. On y trouve une conduite peu noble de la part de M. de Lamoignon, beau-pere du jeune homme. Ce Magistrat, malgré deux visites à lui faites par Me. Martin, s'obstint à convoquer l'assemblée des Chambres : ce qu'apprend l'Avocat le lundi 24 Juillet, qui s'opiniâtre au sû

à se refuser à des excuses dans le cas où son Ordre l'exigeroit. De-là sa visite chez M. d'Aguesseau, qu'on a racontée. Enfin voici sa Lettre au Bâtonnier.

MONSIEUR LE BATONNIER.

L'adulation dit : plie, plutôt que de rompre. L'honneur dit : romps, plutôt que de plier. J'embrasse le parti de l'honneur. Je ne ferai pas d'excuse à M. d'Aguesseau, que je n'ai point offensé. L'on sollicite à outrance une démarche vile. Voilà sur ce mon mot : si j'ai plaidé le vrai, M. d'Aguesseau demande trop : si j'ai plaidé le faux, M. d'Aguesseau ne demande pas assez ; ce Magistrat doit dire : „ Avocats, vous „ avez dans l'Ordre un homme qui en impose „ & qui dégrade par ses impostures un Mini- „ stere honorable. Vomissez-le. Il ne faut de „ menteurs ni dans l'Ordre, ni sur les fleurs „ de lys."

Je vous prie, M. le Bâtonnier, de ne vous point occuper de moi, & de faire agréer une retraite que l'honneur dicte. J'abdique l'état d'Avocat. Du moment de mon abdication l'Ordre des Avocats n'a plus de jurisdiction sur moi.

Par un *Postscriptum*, Me. Martin, d'une tête un peu légere, dit que des personnes distinguées, des confreres généreux ; une femme, des enfans, ses amis, ses proches, le sollicitent de rester : qu'il

desavoue tout ce qui est à desavouer, & qu'il fait à M. l'Avocat général d'Aguesseau la priere publique de croire qu'il n'a jamais voulu l'offenser. Il en jure par les noms des d'Aguesseau, des Lamoignon, qui continuent d'être chers au Barreau, à la France entiere, & finit par-là.

19 *Août* 1775. On assure que M. de Malesherbes, outre sa répugnance à faire de nouvelles injustices par une distribution de Lettres de cachet illégale, cherche à réparer les maux causés par la conduite tyrannique de son prédécesseur. En conséquence on veut qu'il ait écrit dans tous les châteaux, forts & autres lieux de cette espece, qu'on eût à fournir des plumes, de l'encre & du papier à tous les prisonniers, pour qu'ils puissent lui adresser des Mémoires & leurs plaintes sur les causes de leur détention. On espere que ce Ministre ne se contentera pas de ce premier acte de sagesse & qu'il se transportera dans les prisons à sa portée, telles que Vincennes, la Bastille, Bicêtre, &c. pour y interroger lui-même les malheureux qui y gémissent & lever le voile sur la multitude d'infamies & d'horreurs qu'il y découvrira sans doute.

20 *Août*. M. le Duc de Bouillon a vendu sa Charge de Grand Chambellan à M. le Prince de Guemenée, mais il s'en conserve la survivance & les fonctions. On sait qu'on avoit parlé plusieurs fois de M. le Duc de Choiseul,

que ce Seigneur avoit des prétentions à la dignité en question. Cette exclusion déconcerte absolument son parti, & ne lui laisse plus d'espoir de le voir revenir en faveur.

20 *Août* 1775. On assure que le référé au Conseil de toutes les Lettres de cachet nécessaires à expédier, ayant paru d'une tournure trop lente & trop difficile, S. M. s'en est rapportée à M. de Malesherbes, qui a proposé de nommer quatre Commissaires *ad hoc;* & que le Roi lui ayant encore confié le choix desdits Commissaires, il avoit déclaré ne pouvoir mieux les choisir qu'au sein de la Compagnie dont il avoit longtems eu l'honneur d'être le chef: en sorte qu'on croit qu'ils seront pris dans la Cour des Aides.

20 *Août*. On vient d'imprimer le quatrieme & dernier volume du *Sacre Royal*, ce qui complette cette longue, savante & ennuyeuse collection.

21 *Août*. On vient d'imprimer d'afficher l'Arrêt de la Tournelle, en date du 31 Juillet, qui décharge le Sr. Garnier de l'accusation intentée contre lui d'avoir eu part aux Lettres écrites au Sr. Mazieres, fermier général, en 1773, par lesquelles il lui étoit enjoint de déposer 500 Louis au pied d'un arbre du Cours, à peine d'être assassiné. Cet Arrêt mortifiant pour le financier, le sera encore plus par les suites, en ce qu'il est permis au Sr. Garnier

de

de se pourvoir par toutes les voies qu'il appartiendra pour réparation, dommages, intérêts, &c.

22 *Août* 1775. Sur les plaintes du Clergé, qui effectivement est assez mal mené dans la *Diatribe à l'auteur des Ephémérides*, M. Albert a été obligé de faire retirer cette brochure & d'en empêcher la vente libre, ce Corps ayant été surtout scandalisé qu'on eût affecté de choisir le tems où il s'est assemblé pour débiter impunément sous ses yeux ce pamphlet.

22 *Août*. Le goût des libelles n'est point passé, & l'on en vend assez publiquement un nouveau, dont tout le mérite est d'attaquer un homme parvenu. Il est dirigé contre le Sr. de Vaines, premier Commis des finances, & a pour titre: *Lettre d'un prophane à M. l'Abbé* Baudeau, *très Vénérable de la scientifique & sublime Loge de la Franche-Economie*. L'auteur, en rendant à M. Turgot toute la justice qui lui est dûe sur la pureté de ses intentions, prétend que sa confiance a été surprise par ce personnage patelin, dont on suit la vie depuis le berceau jusqu'à présent.

23 *Août*. Il paroît une *Requête à Nosseigneurs du Parlement, les Chambres assemblées, les Princes & Pairs y séant*, de la part du Sr *Benaven*, ancien Receveur des Tailles de la ville d'Agde, intéressé dans les affaires du Roi. Elle fait partie de dix autres Requêtes présentées aujour-

d'hui à la même assemblée, tant par les parties adverses du Maréchal de Richelieu que par le Maréchal lui-même. Dans celle-ci on détaille toutes les manœuvres du Maréchal pour empêcher que le Suppliant ne jouît de la liberté qui lui étoit accordée par les Tribunaux. Voici le détail de ces vexations incroyables.

1. Lettre de cachet du 24 Juillet 1774, pour mettre Benaven à la Bastille.

Le 20 Août, il sort de la Bastille pour être transféré au Fort-l'Evêque, en vertu d'un Décret du 14, décerné par le Lieutenant-criminel, sans preuves, *aux risques & périls de M. le Maréchal.*

Seconde Lettre de cachet, en date du 20 Février 1775, restée secrette entre les mains du Concierge du Fort-l'Evêque, pour avoir son effet au cas où la liberté provisoire du Suppliant auroit lieu, & signifiée le 17 Mars au Greffier de la Conciergerie, lors de la translation, par Arrêt de la Cour, de l'accusé en la prison du Parlement.

Arrêt du 28 Juin, qui ordonne l'élargissement provisoire de Benaven. Le 30, le Suppliant fait un Commandement au Greffier de la Geole, qui requiert un Référé devant les Rapporteurs. L'un d'eux n'ayant pu déterminer M. le Maréchal à consentir la main-levée de la Lettre de cachet, la Cour des Pairs chargé le Premier Président d'en parler au Roi, le jour qu'elle iroit le complimenter sur son Sacre.

Le 2 Juillet, S. M. déclare folemnellement qu'Elle entend que l'Arrêt foit exécuté. Le 4 M. le Premier Préfident fait récit aux Chambres affemblées, garnies de Pairs, de la réponfe du Roi & d'une Lettre de M. de Vergennes, qui marque être chargé de donner les ordres pour mettre le Suppliant en liberté. A l'inftant le geolier en reçoit d'oppofés, retient Benaven en chartre privée, & le Maréchal furprend une troifieme Lettre de cachet.

Le 5 Juillet, l'accufé eft en conféquence transféré au Fort-l'Evêque, où il eft mis au fecret & au cachot, avec le traitement le plus horrible.

Le 29, la liberté, fur le rapport de M. de Malesherbes au Confeil, eft ordonnée une feconde fois. Le 30 Juillet, les ordres en font expédiés. Le Maréchal intrigue encore : il faut avoir de nouveau recours au Secrétaire d'Etat de Paris. Enfin le 4 Août le Suppliant eft élargi.

23 *Août* 1775. Mad. la Préfidente de St. Vincent vient de rendre publique une nouvelle Requête, qu'elle a préfentée au Parlement contre M. de Richelieu, tendant à ce qu'il lui fut permis de faire informer de nouveaux faits de fubornation & de ceux qu'elle a déjà articulés par fes précédentes plaintes, ayant pour autorité dans fa demande des Arrêts très recens de

la Cour, dans une affaire dont l'objet étoit le même.

23 *Août* 1775. Madame de Marsan doit accompagner Madame *Clotilde* à Turin. Cette Princesse a peine à quitter la France. Elle a pleuré plusieurs fois, & notamment en signant le contrat de mariage. Tous ceux qui ont l'honneur de l'approcher ou qui la connoissent, la regretteront infiniment. Elle a les plus excellentes & les plus royales qualités. C'est pour ménager sa sensibilité qu'on a cru devoir lui conserver pendant quelque tems la compagnie d'une Gouvernante à laquelle cette Princesse étoit fort attachée. Elle doit séjourner trois mois à sa suite : on lui donnera de l'*Altesse*, suivant la convention faite avec le Roi de Sardaigne.

Le Banquet Royal a eu lieu au jour indiqué, & a été fort triste. Il n'y a eu de Princes du Sang que le Prince de Condé, S. M. ayant écrit aux autres qu'ils ne pouvoient venir en deuil, & l'étiquette étant de ne quitter pour aucun cas le deuil de mere, ils n'ont pu se rendre à l'invitation de S. M.

24 *Août*. Une anecdote assez curieuse & constatée dans la Requête de Benaven mérite d'en être extraite. Il avoit été chargé, comme on le verra, de négocier avec Morande, au sujet du Manuscrit de la vie de Madame Dubarri dont il a été tant parlé, & c'est cette Correspondance, trouvée dans les papiers de l'accusé,

qui a donné lieu aux intrigues du Maréchal, & servi de fondement aux Lettres de cachet qu'il avoit surprises. Voici comme Benaven raconte le fait.

„ Il y a quelques années que le Suppliant étant à Londres, y rencontra un François expatrié (Morande) qui mettoit à l'encas un ouvrage historique, (Mémoires secrets d'une femme publique) dont l'impression auroit compromis la gloire du Roi."

„ Il étoit du devoir du Suppliant de ne rien oublier pour arrêter un dessein si pernicieux. A force de remontrances & de pressantes sollicitations, il obtint de l'auteur qu'il suspendroit jusqu'à son retour en France la vente du manuscrit, dont le Ministere pourroit lui donner le même prix qui seroit offert en Angleterre.

„ Le premier soin du Suppliant, en arrivant à Paris, fut d'en avertir M. de Sartines, Lieutenant de Police, qui en parla à M. le Duc d'Aiguillon: L'un & l'autre obligerent le Suppliant d'entrer en correspondance avec ce particulier. M. de Sartines se chargea d'examiner lui-même les Lettres du Suppliant, de les faire mettre à la poste, & d'en retirer les réponses."

„ L'auteur demandoit 24,000 livres. M. le Duc d'Aiguillon trouva le prix excessif, & soupçonnant que le faiseur du libelle pourroit en retenir une copie, qu'il feroit imprimer, la correspondance du Suppliant cessa. Elle a depuis été re-

prise par le St. Beaumarchais, qui fut envoyé à Londres, & traita à 36,000 livres & 2,000 livres de pension."

24 *Août* 1775. Les Avocats ayant remis à M. Seguier le Réglemant fait par l'Ordre, cet Avocat général a jugé à propos d'y réformer plusieurs articles, & de les présenter aux Chambres assemblées hier, les Princes & Pairs y séant; & sur l'observation qu'on lui a faite à l'égard des corrections, il est convenu qu'elles étoient de lui. Sur quoi le Bâtonnier & les plus anciens de l'Ordre ont été mandés pour savoir s'ils les approuvoient? Ils ont réclamé contre l'entreprise de M. l'Avocat général, & il a été sursis à la confection dudit Réglement.

On a ensuite mis sur le Bureau dix Requêtes, tant des accusés, que de la part du Maréchal. La Séance, très longue, a été renvoyée au mardi 29.

24 *Août*. On ne voit que prisonniers élargis, graces à la justice de M. de Malesherbes!

25 *Août*. Un Négociant de Bordeaux, jouissant d'une très bonne réputation, & ayant ses affaires dans un très bon état, mais tourmenté de la pierre & de quelques chagrins domestiques, au moment de monter en chaise de poste, le mardi 22 au matin, pour retourner dans sa patrie, s'est brûlé la cervelle.

25 *Août*. M. de Saluces de Lur a gagné contre Mrs. de Saluces de Provana, permis

cependant à ces derniers de porter le nom & les armes de la maison, & conservés dans la jouissance de leurs titres.

26 *Août* 1775. Le Clergé ne s'est pas contenté de faire supprimer la *Diatribe à l'auteur des Ephémérides*, il a sollicité un Arrêt du Conseil qui interdit pendant trois mois le Libraire Valeyre pour avoir imprimé ce pamphlet, quoique muni d'une approbation tacite & vu par le Sr. Cadet de Senneville, Censeur. En outre, comme l'on l'avoit inséré en grande partie dans le *Mercure*, le Censeur Louvel qui approuve ce Journal Périodique, est rayé & perd sa pension de 400 livres. Voilà les principales dispositions de l'Arrêt qu'on connoît; il ne paroît pas encore, mais semble d'une injustice extrême, comme on en peut juger par ce qu'on en rapporte.

26 *Août*. Quoique M. l'Ambassadeur de Sardaigne eût desiré qu'on prît les plus grandes précautions pour que sa fête ne fût troublée par aucun accident sinistre, quoiqu'en conséquence la Police eût fait afficher plusieurs jours d'avance l'ordre & la marche des voitures, tant pour l'aller que pour le retour: rien de ces arrangemens n'a été observé; il y a eu la plus grande confusion. On en rejette la faute sur M. le Maréchal Duc de Biron, qui s'étoit chargé de faire garder les passages par son Régiment, qui a mal rempli ses ordres. Le tems

a aussi un peu contrarié la fête; une pluye survenue mal à propos a empêché que le feu d'artifice ne fût tiré avec succès & l'a même fait manquer tout-à-fait. Du reste, toute la Cour y est venue, le Roi, la Reine, &c. Madame la nouvelle *Princesse* de Piemont y est restée plus tard, ainsi que Mesdames. On ne s'est point apperçu que la premiere eût aucun regret de quitter la France, elle avoit cette joie naïve d'une jeune personne dont les sens commencent à s'ouvrir à tous les plaisirs. La foule n'étoit pas aussi considérable qu'on l'avoit cru, & le local, quoique délicieux, avoit des inconvéniens pour l'entrée & la sortie, qui gênoient beaucoup la circulation. On s'est plaint de la mesquinerie des gens de M. l'Ambassadeur, qui ont mal rempli ses ordres sans doute, ont laissé manquer les rafraîchissemens & ont fort mécontenté le public.

27 *Août* 1775. La *Lettre d'un Profane*, &c. fait un bruit du diable dans la Finance, & M. de Vaines ayant beaucoup d'ennemis, c'est-à-dire d'envieux, ceux-ci colportent le libelle avec empressement & le répandent en profusion dans les sociétés. Il est à présumer que le Gouvernement vengera ce suppôt de la Secte Economique, si, comme il faut le croire, il n'est pas coupable des friponneries qu'on lui reproche. Quant à son origine, sortie d'un laquais, elle feroit plus d'honneur à son mérite person-

nel, s'il étoit accompagné de cette modestie qui sied bien à tout le monde & surtout aux gens parvenus.

27 *Août* 1775. Madame n'est plus grosse, comme on l'avoit annoncé, & la joie de la famille Royale est diminuée à cet égard. M. le Duc d'Angoulême va toujours très bien, & l'on a déjà commencé à ébaucher les premiers traits de cet auguste Enfant. On assure que la Reine, malgré sa satisfaction de voir le trône appuyé par ce rejetton de la branche regnante, verse de tems en tems des larmes, de regret que la Providence ne lui ait pas encore accordé la même faveur qu'à Madame la Comtesse d'Artois.

28 *Août.* On avoit parlé du *Connétable de Bourbon*, la nouvelle tragédie de M. de Guibert, comme de la plus belle chose du monde: deux repétitions de cette piece faites à Paris avoient été suivies avec une fureur sans exemple au Théâtre de la Comédie Françoise, & les acteurs engoués de ce concours sollicitoient en conséquence l'auteur de la leur donner pour être jouée en cette Capitale. Enfin elle a été exécutée avant-hier à Versailles, & les connoisseurs assurent qu'il est impossible de rien voir de plus mauvais: que non-seulement le plan en est détestable, mais que la versification même est d'une platitude unique; qu'il n'y a aucun vers de sentiment, ni de génie; que le

ſtyle de M. de Belloy, tout barbare qu'il ſoit, eſt encore préférable à celui-ci. Ils ajoutent qu'elle eſt d'une longueur mortelle, ayant duré près de trois heures. D'ailleurs on vante les acceſſoires, comme de la plus grande beauté, comme formant un coup d'œil impoſant, bien propre à produire de l'effet, ſi le poëte eût entendu tant ſoit peu le mouvement de la ſcene.

Au reſte, cette tragédie eût-elle été infiniment meilleure, on auroit toujours regardé comme une gaucherie d'offrir ſous les yeux de la famille Royale, des Seigneurs & Miniſtres Etrangers, à l'occaſion d'une fête publique donnée à Verſailles pour un événement auguste, une époque de notre hiſtoire, peut-être la plus injurieuſe au nom François & ſurtout à la maiſon de Bourbon, par le ſpectacle continuel d'un traître portant ce nom, & de faits hiſtoriques où nous ſommes dégradés, battus, avilis, &c. On eſt fâché qu'on ait fait une dépenſe, évaluée à plus de cent mille écus auſſi mal à propos. Sans le reſpect dû au lieu & à leurs Majeſtés préſentes, l'on n'auroit pu s'empêcher de huer en quantité d'endroits & de témoigner ouvertement ſon indignation.

29 *Août* 1775. Le Roi, à la repréſentation du *Connétable de Bourbon*, s'eſt apperçu de la maladreſſe qu'il y avoit à mettre ſous ſes yeux & ſous ceux de ſa famille un ſemblable ſujet;

il s'est récrié qu'il avoit été trompé à la lecture, & qu'il ne souffriroit pas que cette tragédie reparût. En conséquence les comédiens François ont reçu ordre de remettre chacun leur rôle sur le champ, ordre de brûler les copies qu'ils en auroient tirées, défenses d'en tirer, & il leur a été déclaré qu'on les rendroit responsables de ce qui en paroîtroit en tout ou en partie.

L'éclat donné à cette tragédie, excite à rechercher qui est ce M. de Guibert. Il paroît que sa naissance n'a rien de recommandable ; que son pere, Maréchal de Camp & Cordon Rouge, avoit été appellé à Versailles par le Duc de Choiseul, pour avoir une espece de Bureau sans titre, qui lui a été ôté depuis peu ; ce qui l'a obligé de retourner dans sa province. Le jeune homme, peu riche, vient d'épouser la petite-fille d'un comédien.

Du reste, le pere n'approuve point l'essor qu'a pris son fils dans la Littérature. On sait que lorsque celui-ci a lu sa tragédie devant le Roi, le premier n'a point voulu y assister, quoique S. M. eût permis qu'il s'y trouvât, disant : „ que lorsque son fils liroit quelque ouvrage sur son métier, il l'écouteroit avec plaisir, mais non dans un genre étranger à son état. "

30 *Août* 1775. On sait que l'extrême richesse du Duc de Penthievre, augmentée considé-

rablement par la ſucceſſion du Comte d'Eu, commence à donner de la jalouſie à la cour, non à l'égard de cette Alteſſe, mais dans le cas où tous ces biens paſſeroient dans la maiſon d'Orléans, comme cela doit arriver par le mariage de la fille unique du Duc de Penthievre avec le Duc de Chartres, lui-même ſeul héritier de ſa branche. C'eſt pour s'oppoſer à une fortune auſſi énorme, qu'on a conſeillé à S. M. d'exciter le Duc de Penthievre à ſe remarier, & l'on aſſure qu'il eſt ſollicité fortement à cet égard.

30 *Août* 1775. La grande aſſemblée des Avocats indiquée au 18 a eu lieu. Son objet étoit de délibérer ſur les trois *Mendians*, que les Députés de l'Ordre avoient provisoirement mulctés de différentes manieres. Après beaucoup de débats très longs, il a été arrêté que les Mendians n'étoient pas plus coupables ques les 28, & qu'il ſeroit prononcé définitivement ſur tous enſemble dans une autre aſſemblée générale du 29 Août.

Cette aſſemblée a eu lieu hier, & malgré toutes les cabales on s'eſt concilié, & l'on eſt convenu de ne rayer perſonne. Ainſi Me. la Goutte a été remis ſur le Tableau, & Mtres. Caillard & Collardeau remis à leur rang. Arrêté ſeulement que M. le Bâtonnier feroit une mercuriale aux 28.

Au moyen de-quoi, il ne reste plus sous le glaive de la Députation que deux Avocats, l'abbé *Bouquet*, & *Sainctin le Blanc*, chargés d'imputations à éclaircir.

Quant au Réglement concernant les Mémoires, il est entre les mains de Commissaires nommés par le Parlement, & l'on présume que les choses pourroient traîner en longueur.

31 *Août* 1775. M. Doyen, le premier peintre d'histoire que nous ayons, a été chargé par la ville de Rheims de dessiner toutes les fêtes du Sacre. Il s'est en conséquence transporté dans cette ville quelque tems avant, & y a fait esquisser sur un pan de mur qu'on vouloit masquer au Roi dans son passage, une colonnade & un groupe de peuple & de gens de la campagne, qui lui a fait voir la partie de la Nation qu'il n'auroit point vue : S. M. en a été très satisfaite.

31 *Août*. Le Comte de Guines, mécontent de la maniere dont M. Garnier, son Secrétaire d'Ambassade à Londres, s'est conduit dans son procès contre Tort, a demandé au Ministre des Affaires Etrangeres de le retirer & de lui en donner un autre. On ignore encore qui le remplacera.

1 *Septembre* 1775. Monsieur & Madame partent incessamment pour Chambery, ce qui détruit toute idée de grossesse de la Princesse.

1 *Septembre*. On sait que depuis longtems M. de Voltaire s'occupe de l'affaire de M. d'*Estal-*

londe de Morival, ce jeune gentilhomme impliqué dans le procès criminel d'Abbeville si connu, qui a coûté la vie au Chevalier de *La Barre*. Le premier, heureusement en fuite, n'a été condamné que comme contumace. Il est actuellement au service du Roi de Prusse, & le Philosophe de Ferney employe sa plume pour le défendre & faire annuller l'Arrêt atroce qui l'empêche de rentrer dans sa patrie. Il vient de publier un Mémoire pour cet infortuné, intitulé: *Le cri du sang innocent:* il est adressé *au Roi Très-Chrétien en son Conseil*, & est daté de Neuchâtel, le 30 Juin 1775. L'orateur éloquent a négligé tout le bavardage ordinaire des Avocats & s'attache uniquement aux moyens victorieux tirés de la sensibilité des cœurs qu'il veut toucher & qu'il sait si bien émouvoir. On ne peut qu'être attendri de cette Requête, qui ne plaira pourtant pas à tout le monde, à raison du ton de véhémence, d'animosité & de mépris que prend souvent l'auteur pénétré des horreurs qu'il raconte. Mais le moyen de ne pas s'élever contre les Loix, les Magistrats & les Dévots, auteurs & complices de ces affreux assassinats? D'ailleurs, il fait parler l'accusé, & ce langage est encore plus pardonnable à un jeune homme fougueux, gémissant sous la procédure la plus inique.

A la suite est le *Précis de la procédure d'Abbeville*, avec de courtes réfutations du contumace

à chaque article; & ces dépoſitions, ordinairement ſi faſtidieuſes à lire, reçoivent des réponſes un intérêt qui ne peut qu'ajouter à la curioſité & à l'indignation du Lecteur.

2 *Septembre* 1775. Madame la Princeſſe de Piemont eſt partie le 28 de Choiſy, & les adieux ont été des plus triſtes, S. M. l'a conduite dans ſon caroſſe jusques à une certaine diſtance, & tous les ſpectateurs ont été attendris de la ſcene touchante qui s'eſt paſſée dans cet intervalle, des larmes que S. M. répandoit, ainſi que ſon auguſte ſœur & la famille Royale qui l'accompagnoit. Au moment de la ſéparation, la Princeſſe s'eſt trouvée mal, & il a fallu avoir recours aux flacons pour la faire revenir à la vie.

2 *Septembre*. La vente de Sceaux à Mesdames ne s'eſt pas effectuée. M. le Contrôleur général étoit chargé de cette négociation, mais il en offroit un prix beaucoup moindre que celui offert au Duc de Penthievre par d'autres acquéreurs; & ſur ce que S. A. ſe refuſoit aux ſollicitations du Miniſtre, celui-ci par un zele peut-être trop grand, inſiſtant trop & avec une obſtination qui fatiguoit le Prince, il lui dit: „ Monſieur le Contrôleur général, je ſavois bien que „ vous prêchiez la liberté, mais je ne vous croyois pas un homme à en prendre tant. " M. Turgot s'appercevant de ſon importunité, s'eſt retiré: le marché n'a pas eu lieu & l'on dit au-

jourd'hui que le Roi donne à Mesdames pour les dédommager le château de Bellevue.

2 *Septembre* 1775. L'Arrêt du Conseil qui suprime la *Diatribe* est du 19 Août ; elle est qualifiée de scandaleuse, d'injurieuse au Clergé ; on lui reproche de tourner en dérision les Curés, tandis que ces Pasteurs dans le tems des troubles qui ont désolé quelques parties de la France, ont presque tous donné des marques de leur soumission à l'autorité & de leur zele pour le bon ordre, &c.

3 *Septembre*. M. le Duc d'Orléans est malade au Rincy, il a la fievre quarte, & les accès en sont très violens.

4 *Septembre*. Les assemblées du Clergé sont fort secretes : on sait seulement qu'on a fait renvoyer à la fin de l'assemblée à statuer sur la validité des mariages des Protestans ; & qu'il y a une Commission nommée pour examiner & rendre compte de tous les livres qui offensent ce Corps & les refuter.

4 *Septembre*. M. Guibert, dans sa tragédie du *Connétable de Bourbon*, ayant célébré beaucoup de grands noms qui subsistent aujourd'hui en France, s'est fait une multitude de partisans parmi ces illustres maisons, qui prônent sa piece. Mais tout cela ne sauve pas la mal-adresse du fond de son sujet, qui le rend desagréable à la famille Royale. Il faut ajouter que la Duches-

cheſſe d'Angoulême, l'ennemie jurées du Connétable, & qu'il peint des couleurs les plus odieuſes, eſt de la Maiſon de Savoie: autre gaucherie, dans une circonſtance de l'alliance avec cette auguſte Maiſon, devant une Princeſſe qui en eſt, &c.

5 *Septembre* 1775. Depuis quelques années les orateurs chargés du Panégyrique de St. Louis devant l'Académie Françoiſe, cherchent pour ſe diſtinguer à s'écarter des routes battues, & quelquefois donnent dans des écarts qui les mettent en butte à l'animadverſion du Clergé ou du Miniſtere. M. l'Abbé de Besplas, qui a rempli derniérement cette fonction, après avoir été fort applaudi des Spectateurs & même des Académiciens, puiſqu'on aſſure que l'un d'eux, dans un moment d'enthouſiaſme s'eſt levé & lui a crié: *courage, M. l'Abbé!* éprouve aujourd'hui beaucoup de difficultés pour l'impreſſion de ſon diſcours. Il s'y eſt ſurtout jetté du côté de la politique & de l'adminiſtration. Comparant les actes de celle de St. Louis, il a prétendu démontrer que par ſes ſages Ordonnances il avoit poſé les fondemens du gouvernement philoſophique actuel, & en paſſant en revue le regne de Louis XIII, il a fortement cenſuré le Miniſtere du Cardinal de Richelieu; il l'a peint ſous les couleurs odieuſes que mérite ſon deſpotiſme aux yeux des partiſans de la liberté & de la patrie. M. le Duc de Richelieu

a trouvé fort mauvais qu'on fit ainsi devant lui, puisqu'il est membre de l'Académie, la satyre de son ayeul. Il a voulu que la Compagnie prît fait & cause dans cette querelle, puisque c'étoit également insulter tout le Corps dont le Cardinal est le fondateur. Il s'est d'ailleurs recrié sur l'indécence d'avoir choisi le moment où le nom de Richelieu en sa personne est couvert de tant de reproches. Ce courtisan & ses amis ont ainsi déjà formé une puissante cabale à la cour contre l'Abbé de Besplas.

Les émissaires & espions de M. l'Archevêque de Paris lui intentent un autre procès auprès de ce Prélat; ils l'accusent d'avoir, dans une chaîre chrétienne, fait un discours tout prophane, d'avoir affecté de ne jamais appeller Louis IX que *Louis*, & non *Saint Louis*; puis, par une hardiesse encore plus condamnable, dans un moment de fanatisme économique, pour faire sa cour à la nouvelle Secte, de s'être écrié : *Sainte Agriculture!*

Enfin, tous les Docteurs de Sorbonne se refusent à approuver un panégyrique de Saint Louis, où le Cardinal de Richelieu, le fondateur de leur maison, est aussi mal traité. Tel est l'état des choses, qui donne beaucoup de sollicitude au prédicateur, d'autant qu'il est Aumônier de *Monsieur*, & que les dévots s'efforcent de le perdre auprès de ce Prince.

6 *Septembre* 1775. M. l'abbé Maury, qui a prononcé le jour de Saint Augustin le panégyrique de ce Pere de l'Eglise devant l'assemblée du Clergé, s'est aussi fait des affaires, pour avoir voulu trop se signaler. Les Prélats ont trouvé très mauvais qu'il eût prêché le Tolérantisme devant eux; qu'en approuvant le rétard des vœux par la nouvelle Déclaration, *il eut desiré que ce terme fût encore prolongé*; que changeant la dénomination d'*Evêque de fortune*, il l'eût attribuée dans son vrai sens à ceux qui ne parviennent-là que par le hazard de la naissance, & non par leur mérite personnel; qu'enfin il leur eût prescrit leur devoir par une satyre vive & directe de leur ignorance, de leur mollesse, de la corruption de leurs mœurs. Le feu Evêque de Senez, auquel il avoit fait adroitement sa cour par le morceau cité ci-dessus, l'a complimenté. Tous les autres le regardent de fort mauvais œil: ce qui a d'autant plus affligé l'orateur, que lors du debit de son discours il avoit été fort applaudi par les Prélats ennemis. On ajoute que M. le Cardinal de la Roche-aimon lui a signifié de ne point paroître devant lui, & l'on craint fort qu'il ne l'empêche de prêcher devant le Roi l'Avent, auquel il étoit destiné.

7 *Septembre*. On se flattoit à Geneve que *Monsieur*, dans sa tournée iroit voir cette République. M. de Voltaire, par contre-coup, espé-

roit avoir l'honneur d'être visité de ce Prince. Mais lorsqu'il en a demandé permission au Roi, S. M. lui a déclaré qu'Elle ne croyoit pas convenable qu'il fût dans ces cantons ; on sait qu'Elle n'aime pas le Philosophe de Ferney, & sans doute il a contribué pour beaucoup à cette défense.

7 *Septembre* 1775. Le théâtre de Nicolet, tombé en langueur depuis quelque tems, reçoit aujourd'hui un nouveau lustre de danseurs Espagnols, que ce baladin a recrutés & qui font des tours extraordinaires, capables d'étonner les plus habiles. Il y a, entre autres, la danse appellée *des œufs*, que personne ne peut expliquer. L'un d'eux, après en avoir posé une certaine quantité sur le théâtre, à des distances proportionnées, se fait bander les yeux de deux mouchoirs, on lui couvre ensuite le visage entier d'un troisieme, & il danse à travers tous ces œufs, sans en casser, sans les déranger, sans y toucher ; il les rapproche après de son pied en cadence, & toujours avec le même succès.

7 *Septembre*. Les filles du haut style & les paillards de cette capitale sont dans une grande consternation d'un Arrêt rendu hier par le Parlement, qui décrete de prise de corps la fameuse Surintendante des plaisirs de la cour & de la ville, la Dame *Gourdan*, cette femme non moins essentielle aux Etrangers, pour lesquels elle étoit d'une grande ressource. La mauvaise

humeur des Magiſtrats a été motivée ſur ce que cette fameuſe entremetteuſe a recueilli chez elle la femme d'un gentilhomme de province, & qu'elle favoriſoit ſon goût pour le libertinage.

8 *Septembre* 1775. Hier le Parlement a jugé l'affaire de Madame de Champbonas. L'Avocat général Séguier, toujours diſpoſé à favoriſer les mauvaiſes cauſes, n'oſant donner des concluſions trop indulgentes pour cette Dame, avoit trouvé la tournure d'un *Avant faire droit*, pendant lequel tems la Dame de Champbonas ſeroit tenue de ſe retirer dans un couvent cloîtré, où elle ne pourroit voir que ſa famille, dans l'eſpoir que les époux ſe rapprocheroient dans cet intervalle, &c. Le Parlement, ſans avoir égard aux concluſions, a ordonné que cette femme ſeroit tenue de retourner ſous la puiſſance de ſon mari; enjoint à lui de ſe comporter avec elle avec tous les égards dûs, &c. Le public perſiſtant dans ſon averſion pour les Langeac, a fort applaudi à ce jugement.

9 *Septembre*. M. le Contrôleur général, fort occupé de tout ce qui peut établir la communication du Commerce entre les différentes Provinces du Royaume, ſoutient & anime les travaux entrepris pour la formation des Canaux de Provence & de Bourgogne. Tout y eſt en mouvement, afin d'avancer ces ouvrages utiles. Malheureuſement celui de Picardie, commencé par feu M. Laurent & ſi vanté, offre, avant

d'être fini, une dégradation qui le rendra peut-être inutile, ou exige des dépenses effrayantes. Ce fameux Aqueduc, formé sous terre pour le passage des voyageurs, n'étant point voûté, s'éboule; il faudroit le cintrer en pierres: ce qui est un ouvrage immense, & plus on tardera, plus le travail deviendra cher & difficile.

9 *Septembre* 1775. M. le Duc d'Aiguillon, amoureux fol de Madame la Comtesse Dubarri, malgré la disgrace que lui a occasionné son attachement à cette Beauté, n'a pu y tenir, & ne pouvant sortir de son Duché d'Aiguillon pour l'aller voir, il l'a invitée à venir le trouver, & elle a déjà fait deux voyages chez ce Seigneur: ce qui ne contribuera pas à le remettre bien en cour.

9 *Septembre*. Le *Dictionnaire Encyclopédique*, quelque imparfait qu'il soit, est devenu la base de toutes les Bibliotheques. La premiere Edition de Paris étoit nécessairement par cette raison plus défectueuse que les autres: on y a en conséquence fait un Supplément, prétendu imprimé à Genêve. Le Clergé, assemblé actuellement, ennemi-né de cet ouvrage, a cru devoir s'opposer à son introduction, & sur les observations de la Commission dont on a déjà parlé, chargée de l'examen & de la refutation de tous les livres qui peuvent offenser la religion, & tout ce qui y touche, l'on a député vers M. le Garde des Sceaux pour l'engager à ne point

tolérer l'entrée du pernicieux *Dictionnaire* en question.

9 *Septembre* 1775. Une Cantatrice Italienne, appellée *la Signora Farinella*, arrivée depuis quelque tems de Londres, a débuté hier au Concert Spirituel, où elle a attiré beaucoup de monde. Le fond de son organe n'a pas paru aussi merveilleux qu'on l'avoit cru. Mais elle a un goût exquis, une grande flexibilité de gosier, & beaucoup d'ame. Elle a chanté d'abord une ariette très courte, où elle a déployé toutes les difficultés de son art. Elle en a chanté une seconde, du musicien *Sacchini*, où elle a fait valoir cette expression par laquelle se caractérisent si admirablement les virtuoses de sa nation. En général, le Concert Spirituel est infiniment amélioré depuis un ou deux ans, & l'on doit savoir gré aux Directeurs actuels des soins qu'ils prennent pour plaire. Il y a cependant eu cette fois un concerto de six instrumens à vent, peu agréable. C'est un essai que sans doute on ne répétera pas.

10 *Septembre* 1775. Il a paru ici l'an passé un ouvrage prétendu traduit de l'Anglois, ayant pour titre: *Le Partage de la Pologne, en sept Dialogues*; ouvrage hardi, où pour mieux censurer l'usurpation des Puissances co-partageantes, on fouille dans leur ame, on les introduit en scene, & on leur fait dévoiler familiérement les mysteres de leur politique. Ce pamphlet,

intéressant par le fond, est encore plus piquant par la forme, par la propension du public pour tout écrit infusé de satyre & d'ironie. Un champion se présente aujourd'hui en lice pour les Puissances, & veut venger les odieuses imputations dont on les charge. Son Mémoire est intitulé : *Refutation littéraire & politique de l'ouvrage dialogué, ayant pour titre :* Le Partage de la Pologne, *composé de sept Lettres, pour répondre aux sept Dialogues.*

10 *Septembre* 1775. Un nommé *Finet*, Lieutenant ancien de la Connétablie, gros joueur, & passant un peu pour fripon, a eu derniérement au Colisée une rixe contre un Commis des Fermes, qui, dupé par lui au jeu, ne se soucioit pas de le payer. La querelle s'échauffant, quoique ce dernier n'eût point d'épée, *Finet* a tiré la sienne, & en a donné un coup dangereux à son adversaire, qui pourroit en mourir. L'assaillant est arrêté, & sera pendu, si le blessé meurt. C'est ce même *Finet*, envoyé en Angleterre par le Duc d'Aiguillon, pour enlever *Morande*, l'auteur du Libelle contre Madame Dubarri, & que le bruit public y avoit déjà fait pendre. Il faut croire que c'est nécessairement un gibier de potence. Au demeurant, il est fort riche & fils d'un maître paveur.

11. *Septembre* 1775. Depuis longtems on attendoit la *seconde Lettre de M. l'Abbé Terrai à M. Turgot*. Elle paroît enfin : elle roule non seule-

feulement fur les dernieres opérations du Contrôleur général actuel, mais fur les gens qu'il honore de fa confiance, & l'on y trouve de tous une fatyre un peu forte.

11 *Septembre* 1775. *Réflexions politiques fur l'adminiftration intérieure de la Pologne, d'après fes Loix fondamentales, fes Conftitutions différentes, les mœurs de fes habitans, & les caufes principales de fes troubles & de fa décadence; par le Citoyen libre d'une Monarchie.* L'auteur difcute l'abfurdité de l'affociation de la Royauté à la forme Républicaine; retrace tous les maux qui ont affligé ce Royaume, & fait craindre que de ce mélange il ne réfulte l'anéantiffement total de l'Etat. Il indique les moyens qui pourroient affurer une plus heureufe Conftitution pour le bien général & particulier de la Nation. La Monarchie héréditaire & véritable, l'affranchiffement des Serfs feroient deux chofes néceffaires. On ne peut desapprouver les raifonnemens du politique, très bons, mais infiniment trop verbeux.

11 *Septembre* 1775. Madame Gourdan, connue parmi les filles & les amateurs fous l'illustre dénomination de *la Comteffe*, gémit toujours fous le décret dont on a parlé, mais a été heureufement fouftraite aux mains de la Juftice.

12 *Septembre* 1775. M. d'Alembert vient d'écrire au nom de l'Académie Françoife une Lettre à Mademoifelle Vigé, qui fait infiniment d'honneur à cette Virtuofe. Elle avoit envoyé

à cette Compagnie les portraits de Fleuri & de la Bruyere peints par elle : car de fille de coëffeuse elle est devenue peintre, & il paroît qu'elle donne aussi dans la Littérature, à en juger du moins par les éloges du Secrétaire.

Mademoiselle,

L'Académie Françoise a reçu avec toute la reconnoissance possible la Lettre charmante que vous lui avez écrite, & les beaux portraits de *Fleuri* & de *la Bruyere*, que vous avez bien voulu lui envoyer, pour être placés dans la Salle d'assemblée, où elle desiroit depuis longtems de les voir. Ces deux portraits, en retraçant deux hommes dont le nom lui est si cher, lui rappelleront sans cesse, Mademoiselle, le souvenir de tout ce qu'elle vous doit & qu'elle est très flattée de vous devoir. Ils seront de plus à ses yeux un monument durable de vos rares talens, & qui sont encore relevés en vous par les graces, par l'esprit & par la plus aimable modestie.

La Compagnie desirant de répondre à un procédé aussi honnête que le vôtre, de la maniere qui peut vous être le plus agréable, vous prie, Mademoiselle, de vouloir bien accepter vos entrées à toutes ses assemblées, d'hier, par une délibération unanime, qui a été sur le champ insérée dans ses régistres, & dont elle m'a chargé de vous donner avis, en y joignant tous ses remerciemens. Cette commission me flatte d'au-

tant plus, qu'elle me procure l'occasion de vous assurer, Mademoiselle, de l'estime distinguée dont je suis pénétré depuis longtems pour vos talens & pour votre personne, & que je partage avec tous les gens de goût & avec tous les gens honnêtes.

J'ai l'honneur d'être avec respect, &c.

Mademoiselle,

D'ALEMBERT,
Secrétaire perpétuel de
l'Académie Françoise.

A Paris, ce 10 Juillet.

12 *Septembre* 1775. Il est des Compagnies de Goths, de Visigoths & d'Ostrogoths, qui, sans respect pour les beaux chef-d'œuvres d'architecture produits durant le dernier siecle, les achetent pour les démolir & en retirer un lucre souvent considérable. Ces Barbares avoient déjà marchandé avec M. le Duc de Penthievre pour le château de Sceaux, dont ils offroient 1,200,000 Liv. Le Prince étoit sur le point d'acquiescer, mais on assure aujourd'hui qu'il s'est ravisé & qu'il conserve ce château.

13 *Septembre*. On ne peut douter que l'auteur des *Réflexions politiques sur l'Administration intérieure de la Pologne* ne soit un partisan du Roi actuel. Il lui a dédié son livre, & a mis à la tête une ode intitulée: *Apologie de l'autorité Monarchique contre les fauteurs de la licence.* Cette ode est peu lyrique, & n'a pas cet enthousias-

me que donne ordinairement l'amour de la liberté, mais qui se trouve rarement dans l'esclavage.

13 *Septembre* 1775. Le Grand Seigneur actuel a engagé M. de St. Priest, notre Ambassadeur à la Porte, d'écrire à Paris pour former à sa Hautesse une troupe de musiciens qu'elle veut attirer à sa cour. Elle desire que rien ne soit épargné pour cette entreprise & offre de payer très-cherement ces Messieurs. Les politiques voient avec plaisir ces dispositions de l'Empereur Turc: ils esperent qu'à la longue il en résultera une révolution chez cette nation barbare, & que les arts là poliront.

14 *Septembre* 1775. Le Sr. Linguet, dans son Numero du 25 Août, a inséré un *Eloge du Cheval de Caligula, Consul de Rome*; prétendu traduit de l'Anglois. Quelques gens ont voulu y trouver des allusions contre le Duc de la Vrilliere, parce qu'il donne à cet animal la qualité de *Secrétaire d'Etat*. Mais ce Ministre étant déplacé, le crime n'a plus paru si grave, & l'auteur n'a pas éprouvé le châtiment dont il étoit menacé & dont ses ennemis auroient triomphé.

14 *Septembre* 1775. Les comédiens François répetent la comédie du *Célibataire* de M. Dorat, & l'on espere l'avoir incessamment.

14 *Septembre*. L'auteur de la réfutation des *Dialogues en espece de Drame*, dans la premiere Lettre en critique d'abord la forme, ainsi que le

ſtyle. Il trouve les interlocutions minutieuſes, puériles, triviales. Il ne veut pas qu'on faſſe parler un grand Roi (le Roi de Pruſſe) à des Souveraines (l'Impératrice Reine & l'Impératrice de Ruſſie) illuſtres & remplies de mérite, le langage des gens de rues ; qu'on leur attribue des conſorts indignes, des Ambaſſadeurs burleſques, des agens étrangers invraiſemblables ; en un mot, qu'on ſe faſſe un jeu des matieres politiques & nationales. Il paſſe au fond, & tance fortement le ſatyrique ſur le ridicule dont il voudroit couvrir le manifeſte des Puiſſances copartageantes.

Dans la ſeconde Lettre, il eſt queſtion d'une effuſion d'ame entre les deux Impératrices, que le premier auteur appelle *combats d'ambition & de remords* ; ſuivant lui, cette confeſſion politique démontreroit que toutes deux ont été des folles, des dupes, des imbécilles avérées, jouées par le Monarque Pruſſien, n'ayant ni foi, ni loi, ni religion, ni principes. La Critique préſente en oppoſition un éloge pompeux de celui-ci, & prétend que Marie-Thereſe n'eſt point aſſervie à ſes Directeurs, ni Catherine II à ſes Philoſophes ; que tous trois ont pour baſe de leur gouvernement la droiture & l'équité.

Le 3me. Dialogue roule ſur un entretien de *Frédéric* avec un certain Iſraëlite, ſon confident, nommé *Ephraïm*, concernant les opérations numéraires, les manœuvres ſpéculatives du héros

de Brandebourg pour augmenter ses finances par des viremens judaïques, c'est-à-dire des fraudes honteuses attribuées à cette nation. Le défenseur, pour toute réponse, prouve l'absurdité, que l'auteur ait eu révélation d'un pareil Conseil; il le plaisante, & lui met sur la tête la couronne des Juifs, que l'autre fait offrir par *Ephraïm* au Roi de Prusse.

L'auteur, après avoir attaqué Frédéric dans ses opérations de finance, de politique, de guerre, le prend dans le 4e. Dialogue à parti comme *Auteur Roi*, & voudroit insinuer que tout son mérite Académique est dû aux beaux esprits qui l'environnent. L'auteur de la Réfutation s'éleve hautement contre cette assertion, & regarde très-sérieusement le Roi de Prusse comme un grand Ecrivain.

Les agressions du Roi de Prusse contre la ville de Dantzig, sujet du 5me. Dialogue, sont vivement peintes dans le Drame politique, dans le message burlesque d'un Sergent-Ambassadeur, M de Whiskerfeld, Négociateur titré de S. M. auprès de cette République; & cette fois l'Avocat se jette de côté, & cherche uniquement à faire retomber sur le critique les turlupinades dont celui ci abonde si complettement. Il venge de la même maniere la France insultée par l'envoi d'un Confiturier, ou Maître de danse de Berlin, pour négocier auprès de Louis XV.

Dans le 6me. Dialogue, le Roi de Prusse,

après avoir présenté le plan de partage aux Souveraines, ses co partageantes, les laisse méditer sur ses propositions, & reparoît au 6me, pour savoir leur sentiment, qui est un acquiescement formel. L'auteur de la Réfutation défend cette accession comme le fruit de la sagesse des Puissances, & non comme le résultat d'une politique atroce & infernale.

Le 7me. Dialogue est la consommation du Partage, qui se termine par les sarcasmes nombreux dont Frederic accable les deux Majestés, ses associées à son brigandage; ce que le Critique reprouve comme une dissonance frappante, surtout vis-à-vis de Catherine que, suivant lui, Fréderic estime & redoute.

Le résumé de l'Apologiste, après avoir démontré que l'ouvrage est un vrai libelle, rempli de calomnies contre les vues saines, prudentes & légitimes du Traité en question, est de faire envisager à l'auteur les risques qu'il court pour avoir plaisanté sur tant de personnages augustes.

Quant à la partie littéraire, le Critique n'en est pas plus content. C'est un Drame sans vraisemblance, dont le théâtre est une espece de halle, où chacun des interlocuteurs déroge souvent à son caractere donné, vient débiter effrontement ses principes monstrueux sous des lazzis frivoles & qui ne peuvent faire rire que les sots. Pour mieux faire sentir le ridicule

des expressions néologues du satyrique, il affecte de s'en servir ; ce qui donne à cet ouvrage une vivacité, un mordant, qui le rend très amusant, quoique fatiguant à la longue.

15 *Septembre* 1775. Extrait d'une Lettre de Ferney, du 1 Septembre . . . . M. de Voltaire continue à s'occuper infatiguablement de tout ce qui peut contribuer à agrandir, améliorer ce petit endroit, & le rendre plus floriffant. Il profite de son crédit sur l'esprit du nouveau Ministere pour réussir, & il vient d'obtenir tout recemment une foire & un marché public. Il fait bâtir actuellement 18 maisons; ce qui fera le nombre de cent, environ. Pour lui plaire différentes personnes s'empressent de les acheter. Madame de St. Julien, la femme du Receveur général du Clergé, s'étant trouvée ici, en a pris une. On dit que M. de Chabanon en prend une autre; M. Hénin, le Résident François à Geneve, une troisieme, &c. Le marché n'est point onéreux; M. de Voltaire les vend à rentes viageres sur sa tête & sur celle de Mad. Denis. Quant à la sienne octogénaire, on sent que c'est une condition fort douce: la niece est plus que sexagénaire, d'ailleurs elle se porte mal, &c.

Le commerce des montres va de mieux en mieux, & M. de Voltaire travaille à l'obtenir absolument libre. Il profite de l'amitié de M. d'Oigny, l'Intendant actuel des Postes, qui lui a permis de les faire passer à Paris sous son cou-

vert ; ce qui les rend à bien meilleur compte & ne peut qu'en augmenter le débit.

Outre l'utile, le Philosophe de Ferney n'oublie pas l'agréable. On travaille à une salle de comédie & à un théâtre public ; ce qui va bientôt nous procurer des plaisirs qui ameneront les tristes habitans de Genêve & feront crier les Ministres.

15 *Septembre* 1775. Un Evêque ayant lu depuis peu dans l'Assemblée du Clergé un Mémoire très vif contre les Protestans, où le Prélat, bien loin d'entrer dans les vues du Gouvernement en faveur de ces réfractaires, faisoit sentir la nécessité d'être plus sévere que jamais & de remettre en vigueur les anciennes Ordonnances pour les ramener au bercail & en éteindre insensiblement la race, en enlevant les enfans, afin de les instruire dans notre Religion ; M. l'Archevêque de Toulouse sentant tout le fanatique de cet écrit, mais n'osant le combattre directement pour ne pas se faire d'affaires avec son Ordre, a proposé insidieusement de communiquer le Mémoire à la Cour. Un autre Evêque, plus fin & découvrant le motif de M. de Brienne, a ajouté qu'il falloit avant le modérer, en écartant tout ce qui étoit déclamation, n'y résumer que les bonnes & solides raisons de l'auteur ; ce qui a été adopté par l'Assemblée ; ensorte qu'il n'y a gueres d'espoir que les Protestans éprouvent un meilleur sort qu'auparavant.

16 *Septembre* 1775. On continue à aller voir & admirer le palais de M. l'Abbé Terrai, & cet Ex-Ministre odieux, qui, dans les circonstances où il se trouve, ne sçauroit être trop modeste, a l'insolence de ne point craindre d'insulter la France par le spectacle de son luxe & de sa luxure, car on y trouve dans les ameublemens & dans les détails tout ce qui peut irriter les desirs & caractériser le goût de ce prêtre impudique. On y voit entre autres à son chevet une femme nue; & quand ses amis le plaisantent à cet égard, il répond *que c'est le costume*, c'est-à-dire un avis à toute femme qu'il veut honorer de sa couche, qu'il faut qu'elle se décide à se mettre dans cet état pour exciter Monseigneur.

16 *Septembre* 1775. M. le Duc de Chartres a débarqué à Brest, & est arrivé à Paris le 12. Il est allé faire sa cour au Roi, & S. M. lui ayant demandé comment il s'étoit trouvé de la mer? il lui a répondu: *si bien, qu'il étoit prêt à retourner si l'Escadre ressortoit.* Ce propos conditionnel a été adopté tout de suite par des politiques avides, & a fait dire que l'Escadre appareilleroit une seconde fois.

Du reste, M. le Duc de Chartres est revenu fort maigre & fort sec, n'ayant pu manger, & tourmenté souvent par le mal de mer. Il ne paroît pas cependant qu'il se dégoûte du métier: au contraire, il reçoit avec empressement les

manuſcrits concernant la Marine, & ſans doute veut joindre la théorie à la pratique.

16 *Septembre* 1775. On repete actuellement à l'Opéra *Alexis*, en deux actes, Drame Lyrique nouveau, dont la muſique eſt du Sr. Goſſec. On y doit ajouter l'Acte de *Philémon & Baucis*.

16 *Septembre* 1775. Le Clergé, non content de la ſatisfaction que le Miniſtere lui a donné par la ſuppreſſion de la *Diatribe*, a deſiré que l'ouvrage reçût une flétriſſure plus marquée & plus juridique. Il eſt dénoncé au Parlement, & comme cette Compagnie a bien des griefs contre l'auteur, M. de Voltaire, on ne doute pas que les *Zelanti* ne s'y diſtinguent par des avis violens, & ne faſſent au moins lacérer & brûler ſa brochure.

17 *Septembre* 1775. M. le Prince d'Aremberg, gendre du Comte de Lauraguais, en chaſſant avec le Lord Gordon dans ſa terre en Flandres; a reçu un coup de fuſil de cet Anglois, qui lui a crevé les yeux & l'a bleſſé en outre, mais ſans crainte pour ſa vie.

17 *Septembre* 1775. On a nouvelle de la ſéparation douloureuſe de Madame la Princeſſe de Piémont au Pont de Beauvoiſin. Elle a été telle qu'elle s'eſt évanouïe, & que ſon auguſte Epoux arrivé au devant d'elle a été obligé d'attendre l'inſtant de la voir. Revenue à elle, il eſt entré, & a voulu lui baiſer la main; elle

s'est jettée à son cou, & l'a embrassé maritalement, en lui disant : „ Vous me trouvez bien „ grasse ! — Je vous trouve charmante, a ré„ pondu le Prince ; vous serez mon bon„ heur. — Puissé-je faire le vôtre !"...... Cette Princesse, pleine de graces & d'affabilité, a très bien pris à la cour de Savoye.

17 *Septembre* 1775. Un anonyme, grand défenseur des Jansénistes, dans une *premiere Lettre à M. l'Evêque de Senez* avoit fortement réprimandé ce Prélat à l'occasion de son discours prononcé à St. Denis pour l'oraison funebre du feu Roi. Il vient de lui adresser : *Seconde Lettre à M. de Beauvais, Evêque de Senez*, au sujet de son discours prononcé à l'ouverture de l'Assemblée du Clergé, le 7 Juillet 1775. Dans celle-ci il loue fort le courage du Prélat d'avoir osé dire à Nosseigneurs, ses confreres, leurs vérités.

Le dessein & le plan de ce discours étoient de montrer ce que doivent faire de concert l'autorité spirituelle & temporelle, pour arrêter les progrès de l'irréligion & les moyens qu'elles peuvent employer.

Dans la premier partie, l'orateur crossé a développé les moyens que peut employer le Clergé pour cette grande & difficile entreprise.

1o. Il faut que les Evêques instruisent & défendent la religion par des ouvrages éloquens, capables de détruire par le charme du style,

joint à la solidité des choses, les argumens spécieux de l'incrédulité, des pamphlets séduisans des Philosophes modernes.

2°. Le Clergé doit tirer de l'obscurité des génies du second ordre, les mettre en action, les récompenser & en former par ces encouragemens.

3°. Les Evêques doivent, par leur conduite, contribuer à cette œuvre épiscopale. Il faut que leurs mœurs répondent à leurs enseignemens, & puissent persuader qu'ils croient eux-mêmes aux dogmes de la religion.

Dans la seconde partie, M. de Beauvais insiste sur deux devoirs, que l'autorité seculiere doit remplir.

1°. Réprimer cette licence punissable, qui multiplie les livres impies dont nous sommes inondés.

2°. Protéger l'autorité sainte des Pontifes, pour faire exécuter par la force co-active, qu'ils n'ont pas, leurs loix, les canons de l'Eglise, &c, suivant ce cri de guerre de tous les fanatiques : *Compelle intrare.*

Dans cette Lettre, datée du 15 Juillet, l'auteur appuye sur les assertions de M. de Senez, & bourre Nosseigneurs du Clergé d'importance; mais en bon & loyal Chrétien, en vigoureux Janséniste, qui n'a garde de plaisanter, & est sérieusement pénétré de toutes les vérités de la religion, à la Bulle *Unigenitus* près, qu'il décrie

de son mieux & a dans la plus belle & sincere exécration, ainsi que ses auteurs, les Jésuites.

17 *Septembre* 1775. Un peintre nommé *Perrin*, peu connu, cherche à se signaler par le portrait de la Dlle. Du Thé, la courtisanne à la mode. Il en a fait deux, qu'il montre aux amateurs. L'un très grand, où il la représente en pied, parée de tout le luxe des vêtemens & dans le costhume à la mode. L'autre, plus petit, où il la met nue, avec tous les détails de ce beau corps, si connu malheureusement, que le peintre ne fait rien voir de nouveau à personne.

18 *Septembre*. Madame de Marsan est de retour à Versailles & ne séjournera point à Turin, ainsi qu'on l'avoit annoncé. On ne sait s'il est survenu quelques difficultés dans l'étiquette, qui ait changé les arrangemens pris à cet égard.

18 *Septembre*. On continue à faire des recherches contre la Lettre sur M. de Vaines. On assure que M. Turgot a lu cette Satyre jusques à quatre fois. Le Sr. Ducroc de la Cour, Secrétaire de M. d'Alembert, s'étant trouvé compromis dans les recherches, à raison d'un ballot de ces pamphlets qu'il avoit chez lui, a été renvoyé par le Philosophe. Un colporteur, nommé *Bourgeois*, est aussi en fuite. Tout est en combustion dans la Librairie, à l'occasion de cette *Lettre d'un profane*.

19 *Septembre* 1775. C'est par un Arrêté du 18 Août du Parlement, que le *Mercure de France* du même mois avoit été remis aux Gens du Roi chargés de rendre compte des pages où est compris l'Extrait de la *Diatribe*, &c. En conséquence le 7 de ce mois, toutes les Chambres assemblées, l'Avocat général Seguier a fait un Réquisitoire contre cet ouvrage, où il fait sa cour au Clergé d'une façon révoltante, où il annonce que le moment est arrivé de la réunion de cet Ordre avec la Magistrature, & de leur précieuse harmonie, qui va ramener le regne de la religion.

D'après ses conclusions, la Cour enjoint à *la Harpe*, Auteur de l'article du *Mercure* sus-mentionné; à *Louvel*, Censeur; & à *La Combe*, Imprimeur, d'être plus circonspects à l'avenir; leur fait défenses de plus insérer dans cet ouvrage périodique, approuver ni imprimer, aucunes réflexions & aucuns extraits d'ouvrages qui pourroient attaquer la religion, le gouvernement & la mémoire de nos Rois.

19 *Septembre* 1775. Madame la Comtesse Dubarri s'ennuie à la mort dans sa nouvelle acquisition, & elle cherche déjà à la vendre, en offrant d'y perdre beaucoup. Son objet seroit de revenir à Paris. Pour rendre la proposition plus plausible à la cour, elle demande à demeurer dans un couvent. C'est M. le Comte de Maurepas qui, à l'instigation du Duc d'Aiguillon,

se charge de négocier ; mais il le fait avec beaucoup de ménagement, sachant combien cette Dame est odieuse à la Reine, dont elle a blessé l'amour-propre par la maniere libre & punissable dont elle s'expliquoit sur son compte, dans ses plaisanteries avec le feu Roi, lorsque cette Princesse n'étoit que Dauphine. Quant au Roi, il est plus maniable, & S. M. est fort indifférente à l'égard de Madame Dubarri, qu'il ne déteste point personnellement.

19 *Septembre* 1775. C'est demain que les Comédiens François jouent *le Célibataire*, Comédie en cinq Actes & en vers de M. Dorat. La Reine, qui, outre la protection qu'elle accorde aux talens, a des bontés particulieres pour l'auteur, doit honorer le Spectacle de sa présence.

20 *Septembre* 1775. *Le Célibataire*, joué aujourd'hui, à le considérer comme une piece de caracteres, est fort défectueux. Il n'est qu'esquissé, il a même des disparates & prend souvent des nuances de *l'Egoïste*, qui, sans doute, en est un autre très distinct. On l'appelle sage, philosophe, & il ne fait que des folies, des puérilités : il prétend avoir des principes & n'est qu'inconséquent. Si l'on envisage ensuite l'ouvrage comme comédie, ce n'en est point une : c'est un drame très romanesque, très langoureux, très mal échaffaudé, très mal tissu ; & comme drame même, il a le défaut essentiel d'être sans intérêt. Quoi qu'il en soit, des détails

tails brillans, des morceaux pathétiques, des peintures fortes des mœurs du tems & quelques traits caractéristiques & dignes des meilleurs comiques, ont fait le succès de cette nouvelle production de M. Dorat, qui a mieux rempli encore cette tâche qu'on ne l'auroit cru.

20 *Septembre* 1775. Depuis longtems la Reine, très affectionnée à Madame la Princesse de Lamballe, sollicitoit le Roi de rétablir pour cette Princesse la charge de Surintendante de la Maison de la Reine. Le Monarque, effrayé de la dépense qu'entraîne une telle place, avoit différé jusqu'à présent; & M. le Contrôleur général surtout, allant toujours à l'économie, soutenoit le Roi dans son refus. Enfin son auguste Epouse ayant constamment un ascendant considérable sur son esprit, l'a emporté. Madame de Lamballe a prêté serment pour cette charge le lundi 18.

Madame la Maréchale de Mouchy, Dame d'honneur de la Reine, mécontente de cette nomination, qui dégrade de beaucoup ses fonctions, se retire, & la Reine qui, à cause de son rigorisme, l'appelloit *Madame l'Etiquette*, étant Dauphine, n'en est pas fâchée. Madame la Duchesse de Cossé, Dame d'Atour, se retirant aussi dans la douleur où elle est de la perte de son fils unique, il se fait une révolution dans cette Maison. C'est Madame la Princesse de Chimay, ci-devant 5me. Dame pour accompagner S. M.

qui remplace la premiere, & Madame la Marquise de Mailly, ci-devant 9me. Dame pour accompagner S. M. a la seconde. Le Roi lui accorde les honneurs, c'est-à-dire le tabouret.

21 *Septembre* 1775. Le Duc d'Orléans a toujours la fievre quarte, mais les accès sont moins longs.

Le Duc de Chartres n'a reçu dans cette campagne-ci que le grade de *Brigadier de la Marine.* Il se propose d'en faire deux autres, pour être, suivant la regle, *Chef d'Escadre* à la seconde; & à la troisieme, *Lieutenant général des Armées Navales.*

21 *Septembre.* M. Vien, nommé Directeur de l'Académie de France à Rome, à la place de M. Nattoire, doit aller incessamment remplacer ce peintre, qui s'est donné tant de ridicules par son attachement excessif aux Jésuites.

21 *Septembre.* C'est demain que l'Académie Royale de Musique donne *Alexis & Daphné*, Pastorale, & *Philemon & Baucis*, Ballet. Les paroles de ces deux ouvrages sont d'un M. Chabanon, frere de l'auteur déjà connu. La musique est du Sr. Gossec : les répétitions n'ont pas donné une idée favorable de l'un & de l'autre ouvrage, tant comme poëme que comme composition lyrique.

22 *Septembre.* On savoit que M. le Contrôleur général avoit relu jusques à quatre fois le pamphlet contre le Sr. de Vaines, premier Commis

des Finances ; & l'on attendoit à voir le parti que prendroit ce Ministre. On doit croire qu'il le juge fort innocent ; puisqu'il a déterminé S. M. à créer en faveur de ce financier une charge de *Lecteur de sa Chambre*, aux appointemens de Lecteur du Cabinet. Il a voulu par cette faveur éclatante du Roi faire connoître à la Nation la fausseté des imputations débitées contre le Sr. de Vaines. Cette réparation étoit nécessaire pour un homme public, qui doit jouir de la réputation la plus intacte. Aussi celui-ci répand-il des copies de la Lettre honorable, par laquelle M. Turgot lui annonce cette nouvelle charge ; & l'en félicite, comme devant le dédommager du chagrin que ses ennemis ont voulu lui causer par leurs calomnies.

22 *Septembre* 1775. La mort du Cent-Suisse Jules, fils du Duc de Cossé, événement sinistre qu'on doit attribuer à l'inoculation, puisqu'il ne s'est pas bien porté depuis, fait triompher les ennemis de cette méthode, & sans doute ils ne manqueront pas de s'en prevaloir dans leurs écrits.

22 *Septembre.* Le Roi, toujours jaloux de maintenir l'ordre & la justice, instruit des déportemens du Duc de Duras, & du tort qu'il faisoit à ses créanciers en ne payant point ses dettes, malgré son amitié pour son pere, le Maréchal de Duras, vient de l'exiler, dans l'espoir de résipiscence ; & que ce Seigneur, vivant dans

la retraite, sera en état de faire honneur à ses affaires.

23 *Septembre* 1775. L'Opéra nouveau qu'on avoit annoncé pour mardi, n'a pas eu lieu. Les amateurs qui ont assisté aux répétitions, en ont été si mécontens qu'ils s'en sont plaints hautement, & que les auteurs n'ont osé risquer leur ouvrage sans de grands changemens. Cette premiere représentation a été remise au mardi.

Le poëme dont on a vû les paroles, est tiré d'une Idylle de *Gesner*, poëte Suisse, intitulée *la Jalousie*. On n'y trouve que le nom du Sr. Gossec, comme auteur de la musique. L'autre a gardé l'incognito ; malheureusement pas assez, car tout le monde le connoît & le nomme, ainsi qu'on l'a déjà annoncé.

24 *Septembre*. Il paroît que le Requisitoire de M. Séguier est une manœuvre sourde du parti anti Encyclopédiste, dont s'est rangé cet Avocat général, pour exclure le Sr. de la Harpe de l'Académie ; & les partisans de ce dernier craignent fort qu'il n'ait réussi, car, lorsque le Roi a été instruit de l'injonction du Parlement envers cet acolyte de l'Entrepreneur du *Mercure*, S. M. a dit : *ce n'est pas le moyen d'entrer à l'Académie.*

25 *Septembre*. On désespere aujourd'hui que le rétablissement des Protestans en France ait lieu, par la complaisance, trop grande, du Gouvernement pour le Clergé, qu'il a bien voulu con-

fulter & dont il demande le concours. L'affemblée actuelle eft compofée d'un trop grand nombre de Prélats fanatiques, pour qu'ils adoptent des vues fi propres à augmenter la richeffe & la population de la France.

Cette Affemblée s'occupe, au contraire, de tout ce qui peut maintenir & accroître fon autorité, en laiffant les peuples dans un aveuglement falutaire. En conféquence, la Commiffion chargée de l'examen des mauvais livres, en ayant dreffé le nombreux catalogue depuis la derniere Affemblée, au lieu de les réfuter, a trouvé plus court & plus fûr de s'adreffer au Roi, pour fupplier S. M. d'en arrêter la vente, d'en empêcher l'introduction, & de faire punir exemplairement les auteurs qu'on pourroit découvrir de ces libelles impies & facrileges, en un mot, de venir au fecours de la Foi ébranlée de toutes parts.

C'eft hier 24 que la Députation a dû fe rendre auprès de Sa Majefté, M. l'Archevêque de Vienne (de Pompignan) à la tête & portant la parole.

25 *Septembre* 1775. Madame la Comteffe de Beauharnois a fait préfenter depuis peu aux comédiens une comédie en cinq actes, intitulée : *La Précieufe du jour.* Elle a été reçue avec acclamation. On ne doute pas que fon *Teinturier* ne foit le Sr. Dorat, qu'elle affiche publiquement pour fon amant : tout ce qu'a donné cette

Virtuose est trop médiocre pour lui supposer les grands talens nécessaires au théâtre.

25 *Septembre* 1775. Dans la *seconde Lettre à M. l'Evêque de Senez*, on trouve une anecdote peu honorable au Clergé. On lui reproche d'avoir surpris au Gouvenement une défense de laisser pénétrer en France une Edition complette des *Œuvres de M. Arnaud*, *en* 30 *volumes in* 4o, entreprise par un Libraire étranger: édition qui avoit été desirée avec ardeur par Benoît XIV, & sollicitée avec instance par les plus éclairés d'entre les Cardinaux, encourageant & excitant le zele de celui qui y présida, tandis que le Gouvernement, même par politique, & pour l'intérêt du commerce, n'eût pas dû souffrir que ces ouvrages, nés dans son sein, fussent imprimés ailleurs, & l'on laisse vendre à Paris publiquement *La Philosophie de la Nature*, ouvrage adroitement impie.

L'auteur s'éleve aussi contre les mal-adroits défenseurs de la religion, tels qu'un Abbé *Hespelle* de Dunkerque, un Abbé *Camuset*, un Abbé *Bergier*, &c.

27 *Septembre* 1775. L'Opéra joué hier, composé de deux Entrées, *Alexis & Daphné*, & *Philémon & Baucis*, n'a point eu de succès. Le premier acte est d'une intrigue triviale & triste, la musique sans caractere. Il y a plus de gaîté dans le second, qui débute par un repas, mais n'approchant pas de celui d'*Anacréon*. Un

déluge bien exécuté auroit pu donner lieu à un beau spectacle; mais le machiniste n'a pas même réussi en ce genre.

28 *Septembre* 1775. Ceux qui ont eu l'honneur, d'accompagner M. le Duc de Chartres dans son voyage sur mer, se louent de l'affabilité de ce Prince, qui admettoit tout le monde à sa table, même les Gardes-marines. Mais ils blâment fort l'insolence des Officiers, qui abusoient de la bonté de S. A., se permettoient la plus grande familiarité, jusques à s'asseoir devant elle le chapeau sur la tête. Quoique M. le Duc de Chartres n'ait pas fait sentir son mécontentement, il n'a pu s'empêcher de remarquer la hauteur du Corps, & de s'en plaindre avec ses familiers. Peut-être c'est ce qui l'a empêché de continuer la campagne, dans le dessein, s'il en fait d'autres, de mettre ces Messieurs sur un autre ton.

29 *Septembre* 1775. L'Académie Françoise étoit la seule qui n'eût point de Vacances. Cette année pour la premiere fois elle en prend; mais comme ses Membres ne veulent rien perdre des jettons, tribut ordinaire des Séances, il a été convenu qu'ils seroient répartis durant le cours de l'année. On ignore encore si, en conséquence de cette nouveauté, il y aura une rentrée publique; mais c'est à présumer, d'après le génie du Secrétaire, curieux de mettre de l'appareil à tout.

29 *Septembre* 1775. *La Réduction de Paris*, dont M. du Rosoy a fait un Opéra-Comique, avoit souffert beaucoup de difficultés pour être jouée aux Italiens ; le Roi s'étoit même expliqué à cet égard cathégoriquement : mais comme la bonté de caractere de S. M. la laisse souvent revenir de ses premieres résolutions, on l'a déterminée à cet égard, & cette piece doit avoir lieu incessamment.

30 *Septembre* 1775. Non-seulement l'Assemblée du Clergé est bien éloignée de se prêter aux vues de certains Ministres à l'égard des Protestans, mais elle a dirigé contre eux un des articles de ses cahiers, présentés au Roi par la grande Députation dont on a parlé. Elle y représente à quels excès se sont portés dans diverses Provinces du Royaume quelques hordes de ces Religionnaires ; & la nécessité que le Gouvernement les réprime efficacement, en leur enlevant tout espoir de faire Corps dans l'Etat.

Les livres contre la Religion, sont, comme on a dit, un autre objet de représentation de la part du Clergé, & l'on sent toût ce qu'il peut dire sur ce point, qui l'intéresse si fort.

L'Education de la jeunesse est un troisieme article, sur lequel il devoit solliciter le secours de la puissance seculiere. Il représente dans quel état déplorable sont aujourd'hui les Ecoles publiques ; & le dessein caché de cette observation est de faire connoître combien on a perdu

en cette partie depuis la destruction des Jésuites: ce sont des pleurs que l'Ordre de l'Eglise répand sur le tombeau de la Société, & des regrets qu'elle voudroit exciter dans le cœur du Souverain.

L'article des Sépultures hors des églises, est le seul sur lequel M. l'Archevêque de Toulouse ait pu leur faire entendre raison. On espere que les Prélats vont enfin concourir avec la Magistrature, pour abolir l'usage pernicieux d'enterrer dans les églises.

30 *Septembre* 1775. La Critique dont on a parlé, a excité la curiosité du Public, & l'on recherche avec empressement le Libelle politique qu'elle concerne. Il a pour titre: *Le partage de la Pologne, en Sept Dialogues, en forme de Drame, ou Conversation entre des personnages distingués, dans laquelle on fait parler les Interlocuteurs, conformément à leurs principes & à leur conduite, par Gotlieb Pansmouser, Neveu du Baron de ce nom; traduit de l'Anglois par Milady *** Duchesse de ****. Avec ces deux Epigraphes: *Cantabit vacuus coram latrone viator. — Trojanas ut opes & lamentabile regnum eruerint Danai.*

1er. *Octobre* 1775. Il s'éleve une réclamation vive contre M. Dorat de la part de M. Barthe. Celui-ci a une comédie reçue & plus ancienne que *le Célibataire*, à ce qu'il prétend, dont il avoit donné communication à son ami. Il l'accuse aujourd'hui d'un plagiat infame & d'avoir

transſporté dans ſa piece les meilleures ſituations, les plus excellens traits empruntés de ſon *Egoïſte*. C'eſt le titre de l'ouvrage de M. Barthe. D'autres auteurs lui font des reproches ſemblables; ce qui terniroit fort la gloire du poëte, radieux aujourd'hui par ſon ſuccès. Si le fait eſt vrai, on ne doute pas que ſon confrere ne donne plus de conſiſtance & d'authenticité à ſes plaintes; ce qui lui vaudra des ripoſtes de la part de l'accuſé, occaſionnera des brochures, des méchancetés, des ridicules réciproques; & fera d'autant rire le public.

1er. Octobre 1775. Madame la Comteſſe d'Artois a fait hier ſon entrée à Paris. D'abord cette Princeſſe, ſérieuſe, timide & préoccupée d'autre choſe, n'a pas ſemblé prendre garde à la foule qui l'entouroit; ce qui a glacé le public, qui ne lui a donné aucune acclamation. Ce n'eſt qu'au bout d'un très long tems que quelqu'un a fait ſentir à cette Princeſſe combien le peuple étoit affligé de ſon indifférence apparente; qu'un ſigne de tête ſeulement de ſa part vivifieroit les Spectateurs. S. A. Royale s'eſt prêtée avec bonté à ce conſeil, meilleur que le premier ſans doute. Elle a ſalué tout le monde avec affection, & les applaudiſſemens ont commencé pour ne plus finir.

1er. Octobre 1775. Pour mieux recevoir Madame la Comteſſe d'Artois en la flattant du côté le plus ſenſible, la Police avoit eu l'attention

de faire compoſer des chanſons par les faiſeurs ſur la naiſſance du Duc d'Angoulême, & de les faire chanter ce jour-là dans les rues.

2 *Octobre* 1775. Samedi on a donné la premiere repréſentation de *la Réduction de Paris, Drame Lyrique, en trois Actes, avec des ariettes.* La muſique eſt du Sr. Bianchi, & les paroles ſont du Sr. du Roſoy, en poſſeſſion de faire chanter nos héros. Ce ridicule, moins ſenſible la premiere fois, a été porté à ſon comble celle-ci, & le public a enfin ouvert les yeux, au point d'huer complettement cette piece. Dans celle de Henri IV, la nouveauté de ce Monarque chéri, paroiſſant ſur la ſcene; le ſoin de l'auteur de le faire vraîment parler, & de recueillir mille traits d'eſprit ou de bonté de ce Prince, avoient ſoutenu ſon drame: mais aujourd'hui, ayant en quelque ſorte épuiſé ſon Henri IV, il a été obligé de parler d'après lui-même, & aux ſaillies, aux ſentimens du Roi, de ſubſtituer ſes madrigaux & ſes fadeurs; ce qui eſt devenu intolérable. D'ailleurs, nul agencement dans la texture de ce plan, nulle entente du théâtre, nul intérêt. On ne peut rien voir de plus mauvais. Les comédiens Italiens n'ont oſé annoncer la ſeconde repréſentation ce même jour, mais ils l'ont affichée.

La muſique n'eſt pas même aſſez bonne pour faire paſſer tant d'extravagances & de platitudes. La ſeule choſe qui ait fait plaiſir, ce ſont les dé-

corations, assez belles pour le lieu, & une pompe de spectacle à laquelle on n'est pas accoutumé à ce théâtre.

3 *Octobre* 1775. Le Clergé est fort content du gracieux accueil qu'il a reçu de S. M. Il y avoit une dispute sur la maniere de former la Députation, qu'on ne vouloit composer que de Prélats. Il a été décidé qu'il y auroit aussi des députés du second Ordre.

4 *Octobre* 1775. Entre les ouvrages exposés au Sallon, on a surtout admiré, comme le plus parfait dans son genre, le cadre d'un sculpteur en bois, nommé *Boutry*, représentant les armes de France, des trophées, des guirlandes de fleurs, des feuillages, &c. Ce travail exquis est d'une si grande beauté, d'une telle délicatesse, qu'on ne l'a point doré ni vernis, & qu'on le conservera dans toute sa simplicité. L'artiste a été trois mois à le faire. Il est à S. M., qui a un goût particulier pour ces sortes de chef-d'œuvres & s'y connoît, s'occupant Elle-même de ces travaux dans ses délassemens.

4 *Octobre*. Un officier revenu de l'Inde en a rapporté un Palanquin, qu'il y a fait construire avec la plus grande magnificence, & il se propose de l'offrir à la Reine. C'est M. de Sartines qui doit présenter le Militaire & ce monument du Luxe Asiatique. Il paroît que la cérémonie n'aura lieu qu'après le voyage de Fontainebleau. On sait qu'un Palanquin est une

espece de chaise à porteurs ouverte, dans laquelle les Indiens se font porter par leurs Esclaves.

5 *Octobre 1775*. Mlle. Clairon, qui d'Actrice étoit devenue Gouvernante des Enfans du Margrave de Bareuth, où ce Souverain l'avoit appellée, est de retour à Paris. On ne dit pas encore ce que cette auguste Melpomene va devenir, & si nous continuerons à la posséder.

6 *Octobre*. On parle d'une brochure venant de l'Etranger & arrêtée à la Chambre Syndicale, ayant pour titre: *Anecdotes sur Madame la Comtesse Dubarry*. On n'en dit pas davantage d'un ouvrage, que la cupidité même des saisissans fera sans doute bientôt connoître.

7 *Octobre*. Monthieu est enfin sorti de l'Abbaye, où il étoit prisonnier depuis le fameux jugement du Conseil de guerre des Invalides, rendu il y a deux ans environ, contre lequel il réclamoit & dont il ne vouloit pas reconnoître la compétence. Il a consigné, suivant la clause du Jugement, 250,000 Livres, pour les 10,000 fusils brisés par ordre dudit Conseil. On peut se rappeller les protestations de son innocence, qu'il a renouvellées sans doute autant qu'il l'a pu, sans blesser la majesté du Tribunal qui l'a jugé.

7 *Octobre*. Il est grandement question de réformer l'administration vicieuse, peu économique & imbécille des Directeurs actuels de l'Opé-

ra. Le nouveau Secrétaire d'Etat ayant le Département de Paris, juge éclairé des Arts & les protégeant, a fort à cœur de marquer son Ministere par quelque heureuse révolution en cette partie : mais il sent qu'il n'est pas possible de laisser entre les mains de la ville ce régime, rélativement au choix des pieces & des Musiciens, auquel elle ne pourroit rien entendre. D'un autre côté, elle est fort jalouse de ses droits, & il s'agit de concilier tant d'intérêts divers.

8 *Octobre* 1775. La Police se conformant au génie actuel du Ministere, s'occupe surtout de tout ce qui peut contribuer à la conservation & à l'amélioration du physique dans le regne animal, comme dans le regne végétal. En conséquence on a déjà vu des secours gratuits affichés pour les maladies vénériennes du peuple, administrés sous l'inspection du Docteur Gardanne, Médecin de la Police. Depuis cinq mois cet établissement ayant été reconnu fort utile, on cherche à l'améliorer & l'on a renouvellé les affiches.

Il est question aujourd'hui d'un préservatif contre les morts subites apparentes, que la Police se propose aussi d'administrer gratuitement.

8 *Octobre*. Depuis peu d'années on a imaginé, pour procurer aux habitans de cette capitale une eau plus salubre & plus limpide, d'établir sur la riviere des pompes publiques, où les

porteur d'eau vont se pourvoir. Outre la meilleure qualité de la boisson, il en résulte une rapidité dans le service, & une sûreté pour les pourvoyeurs, qui couroient risque ci-devant de tomber dans la riviere, surtout la nuit & dans les mauvais tems. Il a fallu payer cet établissement par une taxe légere, sous prétexte de l'entretien desdites pompes. Aujourd'hui le Gouvernement a fait sur cet objet une spéculation d'impôt considérable, mais qui excite une sorte d'émeute parmi les porteurs d'eau, & le résultat a été de le payer & de le faire payer à leurs pratiques. Cette taxe s'excuse sur ce qu'elle est en quelque sorte volontaire, puisque ceux qui veulent s'y soustraire sont maîtres d'aller, comme ci-devant, à la riviere recueillir l'eau jaunâtre & fangeuse des bords.

9 *Octobre* 1775. Aux différens objets des représentations du Clergé, il faut en comprendre un essentiel & qui l'occupe encore plus que tous les autres. Ce sont les *Jansénistes*, dont il voudroit abattre l'orgueil insolent depuis l'expulsion des Jésuites & le retour de l'ancienne Magistrature. Cet article n'est sûrement pas fait pour mériter plus d'attention que les autres.

9 *Octobre* 1775. Il y a quelque tems qu'il s'est fait à Bicêtre une exécution de cinq scélérats pour forfaits commis par eux dans ce château. Ces sinistres evénemens sont malheureusement trop communs pour faire sensation. Mais ce qui

en a produit, c'est un de ces déterminés qui, lorsque son confesseur a voulu l'exhorter, l'a entrepris sur la religion, a soutenu these contre lui & l'a obligé d'avoir recours à ses quatre autres confreres, occupés avec les camarades du scélérat, moins récalcitrans. Ils ont formé une espece de conférence. Enfin le supplice approchant, la grace a triomphé heureusement, plus que la logique de ces Docteurs, & l'incrédule a fait une mort très édifiante.

9 *Octobre* 1775. On peut se rappeller l'horrible assassinat commis à Beziers en la personne de M. Franc par un Villerase, officier, condamné à être roué en effigie par le Parlement de Toulouse. On a dit qu'au Sacre on avoit obtenu pour lui des Lettres de grace, mais il faut qu'elles soient entérinées. En conséquence il est revenu se constituer prisonnier. La veuve du mort, toujours livrée la douleur la plus amere, ne peut soutenir l'idée de revoir en France le meurtrier de son mari. Elle se propose d'aller elle-même à Toulouse plaider contre le coupable & s'opposer à l'entérinement des Lettres de grace, ne pouvant avoir lieu en pareil cas. On assure qu'il a un sauf-conduit pour sortir de prison & retourner en pays étranger, si le Parlement ne juge pas la grace bien octroyée.

10 *Octobre* 1775. M. le Comte du Muy, atteint, il y a quelques mois, de colique, a consulté le frere Côme & s'est voulu faire sonder.

Il a été reconnu qu'il avoit une pierre, mais non adhérente. Ce Ministre, quoiqu'il n'en eût pas souffert depuis, qu'il pût même aller en voiture & monter à cheval sans s'en ressentir, a préféré de se faire opérer. Il a choisi le tems du voyage de Fontainebleau, & en prenant congé de S. M. il lui a dit qu'il seroit dans trois semaines à son service ou dans le tombeau. C'est hier qu'il a subi cette douloureuse opération, qui a duré sept minutes, la pierre étant friable & s'étant cassée en morceaux. Du reste, M. le Maréchal a témoigné la plus grande constance. Le matin, le frere Côme se rendant chez lui, fut surpris de voir un Cordon bleu qui en sortoit, escorté d'un nombreux domestique. Il approche : c'étoit le Ministre. Il lui témoigne sa surprise. M. du Muy lui répond que c'est fête; qu'il va à la messe, & sera bientôt à sa disposition. Après avoir souffert avec constance tous les détails de l'extraction, il a dit à l'opérateur de ne point se lasser, de bien visiter; qu'il savoit souffrir. On craint que l'accident survenu dans l'opération ne la rende mortelle.

11 *Octobre* 1775. M. le Duc de Choiseul étoit revenu de Chanteloup depuis quelques jours, sous prétexte de la maladie de Madame la Duchesse de Grammont, sa sœur, mais plutôt, à ce qu'on croit, poussé par son inquiétude naturelle & son goût pour l'intrigue. Quoi qu'il en soit, il a affecté de se montrer en public au

Colisée. Ses amis de cour l'ont prévenu que son séjour n'étoit pas vu de bon œil par le Roi, & lui ont conseillé de retourner chez lui de bonne grace, avant d'en recevoir un ordre, ce qui pouvoit lui arriver. Il est réparti.

11 *Octobre 1775.* M. le Maréchal du Muy, trop tourmenté par les détails d'une opération si longue & si cruelle, est mort hier, avec la même constance, muni de tous les sacremens de l'église. Il n'est point regretté du militaire, à cause de sa sévérité: il ne se regardoit que comme le dépositaire des graces du Roi, & ne croyoit devoir les accorder qu'au mérite. Ce motif d'aversion le rendoit, au contraire, précieux à l'Etat. On ne sait encore qui le remplacera. C'est M. de Vergennes qui a l'*interim.*

11 *Octobre.* Mlle. Clairon tient le plus grand état ici. Elle a fait insérer dans les papiers publics (dans le Journal de Linguet, du 5 Octobre) qu'elle partageroit désormais son tems entre la France & l'Allemagne; qu'elle passeroit les six mois d'hiver dans le premier Royaume, & les six autres dans l'Empire. On ne doute plus aujourd'hui du rôle considérable qu'elle joue chez le Margrave, dont elle est comme le premier Ministre. C'est elle qui reçoit les placets à Bareith, & contribue beaucoup à les faire exaucer. Elle affecte un grand désintéressement, n'ayant d'ardeur que pour la gloire. Les plus illustres personnages de cette capitale & de la

cour s'empressent de visiter cette Melpomene transformée en Minerve.

12 *Octobre* 1775. Dès que le Roi a appris la mort de M. le Maréchal du Muy, il a mandé à Fontainebleau M. le Comte de Maurepas qui n'étoit pas encore à la cour. On présume que ce Ministre influera beaucoup sur le choix du Successeur. On parle de M. Taboureau, ci-devant Intendant de Valenciennes, aujourd'hui Conseiller d'Etat, de M. de Trudaine, Intendant des finances, de M. le Marquis de Castries, du Maréchal de Broglio, du Comte son frere, du Baron de Breteuil.

Une forte cabale, à la tête de laquelle est la Reine, & dont M. de Sartines est l'agent secret, manœuvre pour le Duc de Choiseul. Mais on a vu par l'anecdote ci-dessus qu'on aura bien de la peine à faire revenir S. M.

12 *Octobre*. M. le Maréchal du Muy a voulu être enterré sans cérémonie. Son corps doit être porté à Sens, où il sera déposé dans le tombeau qu'il avoit obtenu la permission de feu Monseigneur le Dauphin de faire faire aux pieds de son auguste maître. On sait qu'il l'alloit visiter tous les ans & y descendoit.

13 *Octobre*. La réponse du Roi au Clergé est vague, ne dit mot, & est dans le genre de celles qu'on fait lorsqu'on n'est pas disposé à entrer en explication; S. M. dit à Nosseigneurs qu'Elle aura égard à leurs représentations pour

tout ce qui intéresse la religion & les mœurs; qu'Elle ne doute pas qu'ils continueront à concourir de leur côté à ses vues, par leur vie édifiante & leur zele à remplir les fonctions de leur Ministere.

13 *Octobre* 1775. Madame la Maréchale du Muy, qui n'étoit point prévenue de la résolution de son mari de se faire opérer, n'a appris cette funeste nouvelle que lorsqu'il étoit dans la crise; ce qui a causé à cette tendre Epouse une révolution cruelle, par la mort précipitée du malade, à tel point que, dans un accès de délire, elle se jettoit par les fenêtres si l'on ne l'eût retenue.

14 *Octobre*. La Police, surtout sur la fin du dernier regne, outre ses suppôts, ses espions & sa sequelle ordinaire, pensionnoit dans tous les rangs des gens assez bas pour lui rendre compte de ce qu'ils voyoient ou entendoient. A mesure que ces Messieurs viennent aujourd'hui pour toucher leurs émolumens, ils sont éconduits par M. Albert, qui les fait payer & remercier de leurs services; ce qui diminue de beaucoup les dépenses de sa partie, car il y avoit de ces espions, comme il faut, prétendus, qu'on soudoyoit très cher.

14 *Octobre*. C'est par une Requête présentée au Conseil, c'est-à-dire au Roi, que les Protestans devoient entamer leur demande. Me Legourée, célebre Avocat, étoit chargé de la ré-

daction, mais qui, faite de concert avec le Ministere, ne devoit d'abord rouler que sur un point, la validité de leurs mariages quant à l'état civil. Neuf des Religionaires les plus accrédités conféroient avec l'Orateur, & sa besogne étoit faite. Il en étoit même content. Lorsqu'il a été question de la faire souscrire par les réclamans, les neuf ont alors formé un Comité de soixante de leurs partisans, aussi importans & très éclairés. Le Comité voyant qu'il n'étoit question que du seul point mentionné ci-dessus, ont répugné à signer la Requête & à la faire adopter. Ils ont trouvé que ne réclamer que sur une vexation, ce seroit reconnoître la justice des autres: ce seroit s'avouer coupables, & passer condamnation sur les chefs de plainte qui y ont donné lieu autrefois. Il a été arrêté qu'il valoit mieux souffrir encore, & attendre un moment plus favorable où ils pourroient avoir satisfaction sur le tout. Au moyen de quoi le travail du Sr. Legourée reste inutile, quant à présent.

Suivant cette Requête, les Protestans en France sont encore au nombre de trois millions, ce qui fait un sixieme environ des habitans du Royaume, dont les enfans, ou naissent sans état, s'ils sont conçus d'après des mariages faits ce qu'on appelle *au désert*, ou par une union criminelle, lorsqu'elle est formée en face de l'église, sur de faux certificats de catholicité.

C'eſt le bruit de cette Requête qui avoit alarmé le Clergé, & qui a donné lieu à l'article de leurs cahiers concernant les Proteſtans, dont ils ne parloient plus depuis longtems. Ceux qui ont confiance à la ſageſſe, à l'intégrité & aux lumieres du Miniſtere, ſe flattent qu'il attend la diſſolution de l'Aſſemblée du Clergé pour renouer la négociation & l'embraſſer ſous un plan plus vaſte & plus conforme à la juſtice complette qu'attendent des François traités depuis longtems comme s'ils ne l'étoient pas, ou comme s'ils n'étoient que de mauvais citoyens.

15 *Octobre* 1775. Un nommé *Framboiſier*, Inſpecteur de Police, ayant les Nourrices, avoit affiché un luxe inſolent. On voyoit chez lui un ameublement à crepines d'or, & ſa femme fouloit aux pieds des couſſins du même genre. M. Albert, inſtruit de ce ſcandale, ne pouvoit le croire; il a voulu voir la choſe de ſes yeux, & tranſporté ſur le lieu, qui étoit ci-devant l'hôtel d'un Conſeiller d'Etat, il a ſur le champ congédié ce ſuppôt, avec 1,500 Livres de retraite ſeulement, qu'il ne touchera que lorſqu'il ſe ſera défait de ſon mobilier magnifique. On offre à la Police d'adminiſtrer cette partie pour 18,000 Livres, qui en coûtoit 40,000 ſous Framboiſier.

15 *Octobre*. La fermentation occaſionnée dans le public au ſujet des Proteſtans, dont il eſt tant queſtion depuis quelque tems, a ſans doute

fait naître une brochure nouvelle, intitulée : *Dialogue entre un Evêque & un Curé sur les mariages des Protestans*. Quoi que cet ouvrage soit extrêmement sage & modéré, Nosseigneurs de l'Assemblée ne veulent pas qu'on le répande sous leurs yeux, & il se vend sous le manteau, comme si c'étoit un mauvais livre; ce qui le rend doublement intéressant. Il est étendu, & mérite une discussion plus développée.

16 *Octobre* 1775. Me. Linguet, que son inquiétude naturelle agite & tourmente sans cesse, a fait des efforts auprès du Conseil pour faire casser l'Arrêt du Parlement rendu contre lui. Il a présenté une Requête, qu'on dit avoir été rejettée. On ajoute que non content de ce dernier échec, il est allé à Choisi, se jetter aux pieds du Roi, assisté de deux Avocats de sa cabale, & a donné un Mémoire à S. M. contre son Ordre, contre le Parlement & contre le Conseil.

16 *Octobre*. M. de Vergennes, nommé par *interim* pour avoir le porte-feuille de la guerre, est venu à Versailles prendre connoissance des Bureaux qui y étoient restés & ne devoient pas faire le voyage. Cette visite fait présumer aux politiques que le Successeur de M. du Muy est éloigné; & cela fortifie leurs conjectures à l'égard du Baron de Breteuil, actuellement en Ambassade à Vienne. Cependant on nomme encore Mrs. le Comte d'Hérouville, de Péri-

gord, du Châtelet, de Vaux, de Puyſégur, de Vogué, &c.

17 *Octobre* 1775. On eſt toujours en ſuſpens de ſavoir qui ſera le Miniſtre de la guerre. On aſſure que le Roi a dit à Fontainebleau, en parlant du Succeſſeur futur de M. le Comte du Muy : „ Le public eſt bien intrigué pour ſavoir „ qui aura le Département de la guerre ; il ſe„ ra plus ſurpris en l'apprenant, car c'eſt ſû„ rement quelqu'un auquel on ne s'attend pas". Les courtiſans ont tout de ſuite ſpéculé & imaginé qu'il s'agiſſoit du Comte d'Ennery, à préſent dans ſon Gouvernement de Saint Domingue, & envoyé là bas avec le titre d'Inſpecteur général de toutes les Colonies du vent & ſous le vent.

18 *Octobre*. On aſſure que toute la famille de Madame la Préſidente de Saint Vincent, ainſi que celle de ſon mari, ſe ſont réunies pour préſenter une Requête bien plus forte à la Cour des Pairs : nouvelle mortification pour le Maréchal de Richelieu, que ſes amis deſirent voir mort avant la fin de ce malheureux procès.

18 *Octobre*. On trouve la Lettre de M. Turgot, Contrôleur général, ſi extraordinaire, qu'on s'empreſſe d'en prendre des copies. Voici cette Epitre, en date du 18 Septembre, remarquable ſurtout par ſa longueur, & qui fait infiniment d'honneur au dernier, ſi, comme on ne le peut croire, elle n'a pas été écrite & compo-

ſée

sée par lui-même, & par une collusion honteuse, adoptée & signée par le Ministre.

„ Je vous apprends avec le plus grand plaisir, „ Monsieur, que le Roi a bien voulu vous ac„ corder la place de *Lecteur de sa Chambre*, & y „ attacher les mêmes entrées qu'à la place de „ Lecteur du Cabinet. J'ai cru devoir proposer „ à S. M. de vous donner une marque publique „ de la satisfaction qu'Elle a de vos services, „ dans un moment où l'on a cherché à vous „ déchirer par un libelle infame.

„ Vous n'avez pas besoin de justification; „ mais ayant vu que les auteurs ou fauteurs de „ ce Libelle imaginent pouvoir accréditer au„ près de moi leurs mensonges par une multitu„ de de Lettres anonymes, je me devois à moi„ même de montrer authentiquement mon mé„ pris pour leurs calomnies atroces. Il est dans „ l'ordre que vous y soyez exposé, vous, tous „ ceux qui ont part à ma confiance, & moi, „ peut-être, plus que personne. Trop de gens „ sont intéressés au maintien des abus de tout „ genre, pour que tous ne fassent pas cause „ commune contre quiconque s'annonce pour „ vouloir les réformer. Attendez-vous à des „ ennemis très ardens & très multipliés. Atten„ dez-vous qu'ils employeront les armes qu'ils „ savent manier, le mensonge, & la calomnie. „ Il faut s'armer contre eux du courage & du „ mépris. Il faut se dire à soi-même ce que le

» Roi me difoit le jour de l'émeute de Verfail-
» les : *Nous avons pour nous notre bonne conscien-*
» *ce, & avec cela nous sommes bien forts*! Si les
» honnêtes gens se laissoient décourager par de
» telles horreurs, il faudroit que les méchans &
» les fripons fussent irrévocablement maîtres
» d'opprimer & de piller le genre humain. C'est
» donc un devoir de les braver. Il faut regar-
» der leurs traits comme des blessures honora-
» bles, & ne pas augmenter la force de ces
» gens-là par une sensibilité qui les encourage
» à redoubler leurs attaques. Je vous prêche
» la morale que je tâcherai de suivre pour moi-
» même. Si la raison ne peut dissiper entiére-
» ment l'impression que vous a faite cet amas
» d'atrocités, je souhaite que l'assurance de
» mon estime & de mon amitié vous serve de
» consolation".

18 *Octobre* 1775. Il paroît deux Critiques sur *le Sallon*. L'une est intitulée : *Coup d'œil sur le Sallon de* 1775, *par un aveugle*. Elle est vague, & ne dit mot. Il y a quelques bonnes plaisanteries, & même des sarcasmes, mais vraisemblablement l'ouvrage aura été très châtré à la Censure. L'autre consiste en des *Observations sur les ouvrages exposés au Sallon du Louvre, ou Lettre à M. le Comte de* ***. On les attribue à un nommé Colson, mauvais Peintre de portraits & encore plus mauvais Ecrivain. Il crache à chaque ligne des termes de l'Art, qui

n'apprennent rien aux peintres & ennuyent le reste des lecteurs. Du reste il ménage & loue tout le monde.

19 *Octobre* 1775. M. de Vaines, malgré la Lettre satisfaisante du Contrôleur général à l'occasion du libelle repandu contre ce premier Commis, se donne les plus grands mouvemens pour en retirer le plus d'exemplaires qu'il peut. Son premier projet avoit été de les retirer tous, & il s'étoit flatté de cet espoir, trompé par le Secrétaire de M. d'Alembert, qui lui avoit remis toute l'Edition prétendue, moyennant 50 Louis. Mais ce perfide en avoit déjà lâché dans le Public, ou avoit eu l'infidélité d'en conserver quelques-uns. C'est ce qui a surtout irrité le financier en question, & le Secrétaire de l'Académie, qui a été forcé de donner satisfaction à M. de Vaines en renvoyant le Sr. Ducroc. Au moyen de cette découverte, il est aisé de savoir quel est l'auteur du Libelle en question, faisant beaucoup plus de bruit qu'il ne mérite.

19 *Octobre*. Une affaire s'éleve contre les Fermiers généraux, à peu-près semblable à celle du Sr. Monnerat, qui a provoqué en 1770 des décrets si rigoureux de la part de la Cour des Aides & qui n'a pas peu contribué à sa destruction. Il s'agit d'un Sr. Wagener, arrêté en Mars 1774, sous prétexte d'avoir tenu des propos & d'avoir écrit contre le Roi, (Louis XV) & contre une Dame d'importance (Ma-

dame la Comtesse Dubarri), mais en effet comme accusé de fraude par les traitans. En conséquence il a subi une détention cruelle de 15 mois. Il a été traduit au nouveau Tribunal d'alors; que la Cour des Aides ne regarde que comme *Commission* pour la suppléer dans son absence, & renvoyé enfin devant ses Juges naturels, qui étoient l'Election. Il a été obligé de recourir par appel à la premiere Cour, qui a depuis peu ordonné son élargissement provisoire. Il repete en conséquence 150,000 Livres de dommages intérêts contre les Fermiers généraux, qui se tiennent cachés derriere le Procureur du Roi, à la requête duquel l'instruction s'est faite.

20 *Octobre* 1775. M. de Vaines ayant manqué son coup pour retirer toute l'Edition de la *Lettre à un prophane*, cherche du moins à en diminuer autant qu'il peut les exemplaires. Il offre douze livres par chacun de ceux qu'on lui rapporte, ce qui prouve que la Lettre de M. le Contrôleur général n'est pas un contre-poison suffisant contre les traits envenimés de la calomnie sous lesquels il gémit.

20 *Octobre*. Un Vannier ayant représenté à de jeunes gens, pris de vin, sans doute, & satisfaisant leur besoin devant sa porte, que ce n'étoit pas là le lieu; ceux-ci se sont portés à plus d'indécence encore vis-à-vis de sa femme: ce qui a occasionné de la part du mari des reproches plus graves. Ils ont riposté en

l'aſſommant de coups de canne, auxquels ils ont joint pluſieurs coups d'épée. Le Commiſſaire Chenon, très mal famé, depuis le rôle indigne qu'il a joué dans l'affaire du Comte de Morangiès, s'eſt encore plus mal conduit en cette occaſion-ci. Mandé pour recevoir la plainte du bleſſé & de ſa femme, il a effrayé ces malheureux; & les a tourmentés, au point de leur faire prendre cent écus pour tous dommages & intérêts, ſous prétexte qu'ils n'auroient rien du tout, s'ils perſiſtoient à pourſuivre les aſſaſſins en fuite.

20 *Octobre* 1775. M. de Voltaire, fâché que perſonne ne répandît avec éclat la narration d'une fête qu'il a donnée à Ferney, le jour de la St. Louis en l'honneur du Roi, l'a fait lui-même, dans une *Lettre à M. D****, datée de Ferney le 26 Août 1775. On dit *lui-même*, quoique l'Auteur n'en parle qu'en tierce perſonne, & avec des éloges que l'amour-propre ſe prodigue volontiers, mais que l'uſage n'eſt pas d'avouer: tournure devenue trop familiere au Philoſophe de Ferney pour en douter.

Cette Fête conſiſtoit en un prix accordé à celui des habitans qui tireroit le mieux. Ce prix étoit une médaille, où l'on voyoit la tête de M. Turgot; on liſoit au revers: *Tutamen Regni.* Mad. de St. Julien, la femme du Receveur du Clergé, qui ſe trouvoit-là, a été invitée à tirer la premiere, &, comme on s'en doute, elle a

gagné le prix, afin que le Contrôleur général des finances puisse le voir. Il faut pardonner ces puérilités à un vieillard plus qu'octogénaire. Il ne manque pas de faire mention du Prince de Darmstadt, du fils de ce Souverain, & de la Niece de l'Impératrice de Russie, présens à la cérémonie.

20 *Octobre* 1775. La partie civile de Finet a appellé au Parlement de la Sentence du Lieutenant criminel qui l'a élargi. On la critique fort, cette Sentence, rendue en faveur de ce suppôt de Police, accusé d'avoir outragé un homme sans armes, en présence de 2,000 personnes, & d'avoir eu la lâcheté de le percer par terre. Les divers récits qu'on en entend, ajoutent tous à l'infamie de cette action.

20 *Octobre*. A la relation que l'on a vue de la fête donnée chez M. de Voltaire le jour de la St. Louis, il faut joindre le compliment suivant, sorti vraisemblablement de la Minerve de M. de Florian, son neveu. Ce sont les habitans qui parlent.

„ Monsieur,

„ Dans un jour qu'il nous est si doux de célébrer, daignez agréer un hommage aussi légitime & que vous méritez à tant de titres. Oui, Monsieur, vous êtes à la fois l'*Idoménée* & le *Mentor* de cette nouvelle Salente. Ce doit être pour votre grande ame une satisfaction bien digne d'elle, après une car-

„ tiere déjà si glorieusement fournie, après avoir
„ réuni l'admiration universelle, de voir encore
„ les talens & les arts venir en foule se refu-
„ gier auprès de leur Protecteur. Puissent des
„ jours aussi précieux à l'humanité être prolon-
„ gés jusques au plus long terme! C'est le vœu
„ de nos cœurs, auxquels vous avez inspiré les
„ sentimens de la plus vive reconnoissance".

21 *Octobre* 1775. On travaille à remettre à l'Opéra *Adele de Ponthieu*, revue, corrigée & augmentée de deux Actes, c'est-à-dire mise en cinq. On parle d'un spectacle magnifique. Les auteurs des paroles & de la musique, Mrs. de St. Marc & de la Borde, se donnent une peine prodigieuse pour obtenir un succès, devenu plus difficile par la satiété du public.

21 *Octobre* 1775. La fievre quarte mine toujours M. le Duc d'Orléans. Ce Prince étoit venu à Paris dans l'espoir d'y trouver des secours qu'il n'y a point obtenus. Il est reparti pour le Rinci. Cette maladie a tourné absolument S. A. du côté de la dévotion, à laquelle Madame de Montesson l'avoit déjà disposée. Tous deux s'occupent aujourd'hui d'idées & de projets relatifs à leur façon de penser. En conséquence M. le Duc d'Orléans a obtenu l'établissement d'une paroisse, servant d'annexe à celle de St. Roch, qu'on doit bâtir à la chaussée d'Antin, non loin du palais qu'il s'est fait construire, attenant l'hôtel de son épouse secrete.

22 *Octobre* 1775. M. de Malesherbes, depuis qu'il est en place, tourne ses idées du côté des institutions patriotiques, ou du moins cherche à réformer les abus. Sous le feu Roi, & surtout à la fin de son regne, ce qu'on appelloit les *Roués de la Cour*, se ruinoient & contractoient des dettes impunément. Ils se moquoient de leurs créanciers au moyen d'Arrêts de surséance, ou de sauf-conduits, qu'ils obtenoient comme ils vouloient. Sur les représentations du nouveau Ministre, il est décidé que cette grace n'aura plus lieu que dans des cas nécessaires, & lorsque les motifs en auront été discutés devant la Commission nommée pour en connoître. On présume que ce sera la même que celle pour les Lettres de cachet. En outre, ceux qui seront dans le cas d'en obtenir, seront obligés de se retirer modestement dans leurs terres, lorsqu'ils en auront, ou loin de Paris, jusqu'à ce qu'ils aient satisfait à leurs obligations.

C'est ainsi que l'on assure que les deux Villeroi, le Prince de Henin, le Duc de Sully, &c., doivent s'absenter de la cour, & s'exiler volontairement par la décision du Monarque.

22 *Octobre* 1775. Un nommé *Charlemagne*, pere, étoit un de ces Laboureurs de la *France*, canton très renommé pour la fourniture des bleds. Il étoit fort riche, comme ils le sont tous, & abusoit de son opulence pour

main.

maintenir le bled à un taux cher par les manœuvres usitées de ces gens-là. Il avoit été mandé par M. Turgot pour un approvisionnement de cette denrée & sollicité de la fournir à un prix médiocre, son envie de gagner, ou plutôt de conserver la confiance du Ministre, l'avoit déterminé à accepter & à donner sa soumission. Ayant fait des réflexions sur son engagement, il a trouvé qu'il avoit mal spéculé. La tête lui a tourné, & il s'est empoisonné. Du moins sa mort soudaine, & toutes les circonstances qui l'ont accompagnée, le font présumer. Le Gouvernement craignant que l'allarme ne se répande parmi ces gros Cultivateurs, a cherché à assoupir les bruits d'un évènement aussi sinistre : à quoi les Prêtres ont concouru de leur côté, pour empêcher les progrès du suicide parmi une classe de gens où l'on ne présumeroit pas trouver des disciples de la philosophie moderne.

22 Octobre 1775. L'assemblée du Clergé s'est fort occupée de la nouvelle secte des *Cordicoles*. On appelle ainsi les partisans d'une fête instituée par les Jésuites en l'honneur du *Sacré Cœur de Jésus* : fête contre laquelle les Jansénistes se sont élevés comme contre une espece d'idolâtrie. Depuis l'expulsion de l'Ordre célebre qui a fondé cette fête, ses partisans parmi les Evêques & les Curés l'ont protégée & étendue. Il étoit question d'en faire une fête générale

pour le Royaume: heureusement il se trouve des Prélats récalcitrans, & l'on espere que ce projet important échouera.

22 *Octobre* 1775. L'ouvrage *sur les mariages des Protestans*, dont on a parlé, est composé de deux Dialogues, dont le second est daté du 1 Août 1775.

L'auteur, dans un court Avertissement, annonce qu'il ne s'est déterminé à rendre ses vues sur l'objet en question publiques, qu'après le bruit répandu que le Gouvernement s'en occupoit sérieusement, & qu'il avoit invité l'assemblée du Clergé à en examiner attentivement la justice, les avantages & les inconvéniens.

Dans le premier, les interlocuteurs entrent en matiere à l'occasion d'une Requête que le Curé, poussé par son zele pour l'humanité & même pour la religion, présente à l'Evêque en faveur des Protestans, en l'engageant de la communiquer à l'Assemblée du Clergé. Celui-ci déclare qu'il n'a garde; qu'il est, au contraire, chargé d'une Requête à son Ordre pour l'objet opposé, quoiqu'il convienne qu'en ayant beaucoup dans son Diocese il n'a cependant point à s'en plaindre. Mais il prétend qu'ayant épuisé la voie des menaces pour les intimider, & de la controverse pour les éclairer, il n'y a plus rien à faire; que ce qu'on peut leur accorder de mieux, c'est de les laisser tranquilles. Le

Curé charitable n'eſt point de cet avis. Il aſſure que leur éloignement pour l'Egliſe Romaine eſt moins fondé ſur l'entêtement dans leur doctrine dont ils connoiſſent le foible & les variations, que ſur l'antipathie qu'ils ont pour nos Prêtres, qu'ils regardent avec raiſon comme les boute-feux des perſécutions exercées contre eux; qu'il faut donc que le Clergé commence par renverſer ce mur de diviſion, en travaillant lui-même à obtenir du Gouvernement que les Proteſtans recouvrent leur état civil en France: il prouve enſuite qu'il peut le faire ſans préjudicier en rien à l'Egliſe Romaine. Le Prélat fait à cet égard toutes les objections que lui ſuggere ſon fanatiſme. L'adverſaire les pulvériſe toutes, & le premier eſt réduit à n'avoir point de replique. Il conſent à ſonder le terrein auprès de quelques-uns de ſes confreres, & charge en même tems le Curé de voir les Proteſtans & de conférer avec eux pour ſavoir s'ils ne ſeroient pas diſpoſés à laiſſer élever leurs enfans dans la catholicité, dans le cas où l'on feroit jouir les peres de tous les droits du citoyen.

Au ſecond Dialogue, le Curé rend compte de ſa converſation avec les Chefs des Proteſtans, entiérement conforme aux ſentimens qu'il leur a déjà ſuppoſés. Il n'y eſt pas queſtion de leur acquieſcement à l'enlévement de leurs enfans, parce que l'interlocuteur avoit

déjà réprouvé cette proposition comme barbare & contraire à la nature. De leur côté, les Evêques, auxquels le Prélat a parlé, repugnent à la démarche qu'on veut leur faire faire, en ce qu'elle seroit injurieuse à l'Episcopat, en ce qu'il seroit scandaleux qu'ils contribuassent eux-mêmes à perpétuer une secte déjà trop nombreuse, sans être sûr de son retour ; en un mot, en ce que la religion ne permet pas de favoriser un culte différent du sien. D'ailleurs, ajoute le Prélat, les Jésuites si utiles à la France, viennent d'être supprimés ; que diroit-on, si nous proposions de rétablir les Protestans ? Ce seroit en outre exposer les simples aux pieges d'une séduction puissante, par les appas flatteurs qu'elle présente. Que ne doit on pas craindre aussi pour notre culte de cette inondation d'hérétiques dans le Royaume, qui bientôt, fiers de leur nombre, voudroient dans la suite y donner le ton ?

Telles sont les quatre difficultés proposées par Nosseigneurs, que résout le Curé, en prouvant que la premiere n'a pour objet qu'une chimere, puisqu'il n'est pas question de culte, mais d'humanité : que la seconde n'est pas moins illusoire, les Jésuites ne pouvant être tolérés dans aucun Etat, ni comme religieux, ni comme citoyens, ni comme hommes ; ce qui donne lieu à l'orateur de tracer un portrait étendu, vigoureux & terrible de la Société,

qu'il représente comme une Compagnie de séditieux, de persécuteurs, de régicides, d'empoisonneurs : que la troisieme n'a pas plus de fondement ; que dans les circonstances actuelles le rétablissement légal des Religionnaires ne feroit aucun tort à l'Eglise ; que leur hérésie, bien loin de faire de nouveaux progrès, perdroit plutôt de ses partisans qu'elle n'en acquereroit ; que d'ailleurs ils ne sont pas dogmatisans ; que le patriotisme l'emporte chez eux sur l'esprit de parti, au point que dans deux cens ans il n'y auroit plus de Protestans, si leurs conversions pouvoient être libres & ne plus avoir l'air forcé, comme auparavant : ce qui répond à la derniere objection, & réduit le Prélat à ne savoir plus que repliquer.

On ne peut qu'applaudir à l'esprit de sagesse, de tolérance, d'humanité de l'Ecrivain, à ses raisonnemens méthodiques & lumineux. Mais ils ne convaincront point Nosseigneurs, décidés à cet égard comme on a vu. Du reste, l'ouvrage, quoique bien fait, est verbeux. L'auteur revient souvent sur les mêmes idées, qu'il retourne en différentes manieres, sans doute par l'espoir de les mieux inculquer dans les têtes des Prélats, dures sur un pareil article. Il est à espérer que le Gouvernement sentira mieux qu'eux la nécessité de ménager une portion de l'Etat aussi considérable, & de ne pas mettre au désespoir trois millions de citoyens.

22 *Octobre* 1775. On parle beaucoup d'un Comité tenu par les Ministres à Montigny, terre de M. de Trudaine, près de Fontainebleau, où ils se sont rendus séparément sous prétexte de le visiter. Mais on ne doute pas que ce ne soit pour se concilier sur différens projets. On en conclut que l'Intendant des finances chez lequel s'est tenu le conciliabule, ne peut manquer de jouer un rôle; étant d'ailleurs fort lié avec M. Turgot, & grand Economiste comme lui.

22 *Octobre* 1775. On est toujours incertain du sujet qui occupera le Ministere de la guerre. Mais si le Conseil pour ce Département n'a pas lieu, on présume qu'on retranchera de beaucoup le pouvoir du Ministre; qu'on ne lui laissera que la nomination aux emplois, aux graces, la discipline, les mouvemens des troupes, en un mot, ce qui concerne la partie de l'homme & des opérations de guerre; & que toutes celles de la finance & de l'administration des détails relatifs à cette partie, comme habillemens, vivres, fourrages, seront renvoyés au Contrôleur général.

23 *Octobre* 1775. On mande de Rome un trait qui fait honneur aux lumieres & à l'esprit de tolérance du St. Pere. On rapporte qu'ayant surpris un jeune enfant qui peignoit & dont l'ouvrage lui parut marquer du talent, il rassura sa timidité, & lui dit qu'il vouloit lui donner

une place dans les Eleves du College Romain. A quoi l'enfant répondit qu'il ne pouvoit profiter de la bonne volonté du Pontife, puisqu'il étoit Protestant : „ J'aimerois mieux que vous fussiez „ Catholique, repliqua le St. Pere, mais la „ peinture n'a rien de commun avec la religion, „ & votre culte ne doit mettre aucun obstacle „ à ma bienfaisance à votre égard ".

23 *Octobre.* L'usage des autres Académies est que les jettons qui s'accumulent pendant les vacances, sont un revenant bon pour le Secrétaire ; on ne sait pas encore si l'ardeur de certains Membres de l'Académie Françoise pour ne pas perdre le profit des séances fera déroger à ce Réglement. Ce seroit pour M. d'Alembert un accroissement de plus de 2,000 Livres de revenu.

23 *Octobre* 1775. Quoiqu'on nous flatte que la Dlle. Arnoux reparoîtra dans l'Opéra d'*Adele de Ponthieu*, cette Actrice vieille au théâtre, sans voix, & dont la figure ne porte plus d'intérêt, ne peut dédommager les amateurs de la perte de Mademoiselle La Guerre, jeune sujet d'une jolie figure, d'un organe sonore & dont le jeu annonçoit un talent décidé. Graces à M. le Duc de Bouillon, elle s'est déjà assurée un revenu considérable & se retire ; ce qui désole les partisans de l'Actrice en question.

23 *Octobre* 1775. Il passe pour constant que M. le Comte de Saint Germain est mandé pour

avoir le Département de la Guerre. Ce Lieutenant-général, passé sur la fin de la dernière guerre au service de Dannemarc, étoit revenu en France depuis quelque tems, & s'est retiré en Alsace sa patrie, où il vit de dix mille livres de pension que le Roi lui fait. On peut se rappeller comment ayant placé tout son bien sur un Banquier de Hambourg qui fit banqueroute, les Officiers du Régiment *Royal Alsace*, ses compatriotes & amis, avoient arrêté de se cottiser pour lui faire un sort; ce qui fit honte au Ministere & occasionna le traitement dont il jouit.

24 *Octobre* 1775. Une affaire portée à la Chambre des Vacations y a attiré beaucoup de monde & y a fait bruit, à raison de deux Ex-Jésuites, dont l'un joue le rôle principal, & l'autre un secondaire assez important. Il s'agit d'une Demoiselle, à qui le premier avoit fait une promesse de mariage, qu'il n'a pas voulu remplir, & qu'il a même retirée par des moyens indignes, suivant le Mémoire qui paroît pour la Demanderesse, intitulée la Dlle. Pelloux, de St. Remi en Provence, contre le Sr. *La Touloubre l'Evêque, des ci-devant soi-disant Jésuites*, aujourd'hui tenant la Pension de Chaillot sous le titre d'*Institution de la jeune Noblesse.* Cette aventure est pleine d'incidens romanesques, très propres à exciter la curiosité du lecteur. Mais les philosophes, plus scrutateurs,

qui, dans la conduite d'un individu seront bien-aises d'étudier celle de la Société, pour séduire & pour perdre tour-à-tour les malheureux objets de leurs liaisons, y trouveront toutes les ressources de leur politique infernale dans l'un & l'autre genre. Ils y verront comment l'ancien disciple d'Ignace, après avoir employé les manœuvres les plus sourdes & les plus éloignées, afin d'enlacer une jeune personne dont il étoit amoureux, a ourdi la trame la plus abominable, pour s'en débarrasser ensuite & faire tourner contre elle sa facilité, sa bonne-foi & sa passion: ils y verront à quel point ces individus même dispersés se soutiennent, par le zele incroyable dont son confrere, l'Abbé *de la Marche*, s'est immiscé sans nécessité dans cette horrible intrigue & y a sacrifié son honneur & son repos. On doit présumer par le Jugement en premiere instance que ces faits sont vrais, puisque le Châtelet a déjà condamné l'Evêque à 20,000 Livres de dommages intérêts envers la nouvelle Ariane.

24 *Octobre* 1775. M. de Malesherbes s'occupe sans relâche de toutes les bonnes réformes qui peuvent distinguer son Ministere. Bicêtre est un château où l'on renferme les divers mauvais sujets de Paris, dont un grand nombre feroit digne de périr par le glaive de la Justice. Ces malheureux étant par milliers en ce lieu, il n'est pas possible de les tenir séparés: on les associe

par centaines dans de vastes salles. C'est-là qu'au moyen de la communication les simples coquins deviennent bientôt des scélérats achevés, & ceux-ci se rendurcissent encore plus dans le crime, s'il est possible. Qui le croiroit! Jusqu'à présent les Secrétaires d'Etat, chargés du Département de Paris, avoient négligé d'apporter quelque remede à cette contagion, en occupant au moins ces individus de façon à les distraire de leur coupable fainéantise. L'abus est devenu si énorme, que le Gouvernement a enfin jugé nécessaire de l'arrêter : il est question de les employer aux travaux publics, & M. de Malesherbes a un plan à cet égard. On espere le voir éclôre incessamment.

25 *Octobre* 1775. Quoique S. M. n'ait point encore déclaré solemnellement son choix à l'égard du Comte de St. Germain, on n'en doute plus, & l'on sait qu'un courier est parti pour l'aller chercher à la charrue, comme autrefois les Romains alloient chercher leurs Généraux. Il s'agit de savoir s'il acceptera, ce qu'on espere, sans doute, & on l'attend incessamment à Fontainebleau.

25 *Octobre*. Les Prisons de Paris sont un autre objet qui a excité trop légerement jusqu'aujourd'hui l'attention des Magistrats. Il est affreux de voir dans ces lieux infects les malheureux entassés sans air, & souvent victimes d'épidémies occasionnées dans les tems de chaleur.

En attendant qu'on puisse y remédier plus efficacement, on assure que l'on se propose de ne laisser à la Conciergerie & au petit Châtelet que les plus criminels, & de transférer le surplus dans des maisons plus aërées. L'on a jetté les vues sur une partie du terrein des Célestins, très propre à fournir un pareil emplacement.

26 *Octobre* 1775. La fievre quarte du Duc d'Orléans va mieux, en ce que les accès diminuent. On n'est pas content de la santé du Prince de Conti. S. A. fatiguée par un travail continuel de corps & d'esprit & par des excès de plusieurs genres, tombe dans une espece de langueur.

26 *Octobre*. En donnant le Département de la guerre à M. le Comte de St. Germain, on parle de l'écorner furieusement. Il est question de remettre l'Artillerie sur le même pied où elle étoit sous le Duc du Maine, & de donner cette partie au Comte d'Artois.

On parle de la suppression des Trésoriers de l'extraordinaire des guerres, & de réunir ces Charges à celle du Garde de Trésor Royal, qui feroit le service de ces Messieurs; ce qui rentre dans le démembrement annoncé, & mettroit dans la main du Contrôleur général une grande partie de la finance.

Enfin on veut que les Provinces dont étoit chargé M. le Maréchal du Muy soient réunies au Département de M. de Malesherbes.

26 *Octobre* 1775. Il est déjà des politiques qui redoutent la nomination de M. le Comte de St. Germain au Département de la guerre. Ils craignent que ce Militaire entreprenant & la tête remplie d'idées belliqueuses, ne nous procure la guerre; ce qui est prévoir les choses de bien loin.

26 *Octobre.* En attendant la remise d'*Adele de Pontbieu* à l'Opéra, on dispose des Fragmens.

On croit que Mlle. Arnoux, toujours retirée, ne jouera *Adele* qu'au cachet, c'est à-dire à tant par représentation: condition qu'on lui avoit proposée précédemment & qu'elle avoit refusée.

27 *Octobre.* On a fait à M. le Maréchal du Muy l'Epitaphe suivante. Pour mieux l'entendre il faut se souvenir qu'il est enterré à Sens, aux pieds de M. le Dauphin dont il étoit Menin. On ne sait si l'on gravera réellement sur sa tombe cette Inscription, bien digne d'y être mise:

Sincere dans les cours, austere dans les camps,
Stoïque sans humeur, généreux sans foiblesse,
Le mérite à ses yeux fut la seule Noblesse:
Sous le joug du devoir il fit fléchir les Grands;
Méprisant leur crédit, mais payant leurs blessures,
Il obtint leur estime en bravant leurs murmures.
Juste dans ses refus, juste dans ses bienfaits,
Il n'eut point de flatteur & ne voulut pas l'être:
Il fut & le Censeur & l'ami de son Maître.

Placé près d'un héros, objet de nos regrets,
Il nous rappelle son image.
Leurs manes dans ce temple habitent confondus:
L'Etat leur doit un double hommage.
L'un fut le *Caton* de notre âge;
L'autre en eut été le *Titus*!

27 *Octobre* 1775. Le défenseur de *l'Evêque*, nommé *Ader*, fait paroître à son tour un Mémoire, où il annonce qu'on ne doit rien présumer contre sa partie du premier jugement, puisqu'elle n'a pas été défendue au Châtelet. Il trace d'un pinceau vigoureux le forfait de la Dlle., qu'il peint des couleurs les plus odieuses. Il restitue les faits à sa maniere, & il en résulteroit une justification complette de son client. Le moyen de décider entre des faits si contradictoires! Il faut attendre l'Arrêt. Le parti Janséniste soutient fortement la Dlle. Peloux, & l'on voit à la tête Mrs. Clément, ces héros de la Secte. De leur côté, les partisans des Jésuites se donnent de grands mouvemens & cabalent de toutes leurs forces pour un homme qu'on ne pouvoit persécuter si cruellement, que parce qu'il a été membre de la Société.

27 *Octobre*. On assure que M. le Comte de St. Germain a accepté, & qu'il est à Fontainebleau.

27 *Octobre*. On parle depuis longtems d'un projet de démission donné par M. le Chancelier, à condition que ce seroit en faveur de

M. de Malesherbes ; ce qui seroit un coup de politique de la part de ce fin renard, cherchant à se mettre au moins en sûreté.

28 *Octobre* 1775. L'usage, à la fin de la Chambre des Vacations, qui a tenu hier sa derniere séance, est de clôre le tout par un grand repas que le Président donne aux Magistrats, & par un autre que se donnent les Avocats qui ont plaidé, auquel est invité & préside le Substitut le plus ancien du Procureur général, en ayant fait les fonctions pendant ce tems. Le schisme qui s'étoit manifesté dès les commencemens, par la Déclaration tacite de M. de Lamoignon qu'il ne feroit point appeller les causes des Procureurs, ci-devant *Avocats du*, en demandant, ce qui avoit aigri ceux-ci, rechignant à produire leurs pieces, même en défendant, s'est développé plus ouvertement en cette occasion, où les Avocats non rentrés sous le Tripot ont fait bande à part d'avec les autres. Ensorte qu'il y avoit deux repas. Ceux-ci avoient finement gagné de primauté pour inviter M. de Sainfray, le Substitut de service, excellent Patriote & victime longtems de son zele pour la bonne cause, lequel ignorant ce qui se passoit avoit accepté. Mais instruit depuis il a préféré la bande des premiers, ce qui a fort humilié les autres & ne contribuera pas à remettre l'harmonie dans l'Ordre.

28 *Octobre*. Le bruit court que M. Rous-

ſeau de Genêve, fatigué de ſon repos, va reparoître ſur la ſcene, & que pour plus d'éclat il a choiſi la comédie françoiſe. On dit qu'il va donner ſon *Pygmalion* à ce théâtre.

29 *Octobre* 1775. M. le Comte de St. Germain a accepté & eſt en effet à Fontainebleau depuis jeudi. C'eſt un homme ferme & entier. On ne ſait ſi les démembremens propoſés auront lieu, ou du moins s'il y acquieſcera. On continue pourtant à prétendre aujourd'hui que l'Artillerie eſt ſouſtraite du Département de la guerre, non en faveur du Comte d'Artois, mais de *Monſieur*, & d'ailleurs avec des modifications qui en conſervent le plus eſſentiel à M. de St. Germain. Du reſte, on croit que c'eſt à M. de Maleſherbes qu'on eſt redevable du choix du Roi, & que ce Miniſtre lui-même n'a ſongé au Comte de St. Germain qu'enthouſiaſmé par tout ce que le Sr. Dubois, le nouveau Commandant du Guet, la créature de ce Général, lui en a rapporté.

29 *Octobre*. Les Comédiens françois annoncent en effet aujourd'hui *Pigmalion*, ſcene lyrique de M. J. J. Rouſſeau: ce qui ne peut manquer de piquer la curioſité générale.

30 *Octobre*. Le Comte de St. Germain ayant paru à Fontainebleau ſans Ordre, puiſqu'il avoit renvoyé le Cordon Rouge, S. M. l'a appellé M. le Maréchal; ce qui fait croire qu'il ne tardera pas à l'être. Du reſte, le Militaire

est très content de ce choix; & voici le résumé de sa vie.

C'est un Gentilhomme d'Alsace, à simple tonsure. Il a été Jésuite dans sa premiere jeunesse, & a même professé. Il a quitté l'Ordre pour être Lieutenant, puis Capitaine de Milice. On veut que de-là il ait successivement passé au service de l'Electeur Palatin, de la Maison d'Autriche & de l'Empereur Charles VII. De-là il est revenu en France, servir sous le Maréchal de Saxe, qui en faisoit un cas particulier; & a acquis ainsi les différens grades militaires & avoit été fait Cordon Rouge & étoit à la veille d'être Maréchal de France, lorsque ses tracasseries avec M. de Broglio le dégoûterent & le déterminerent à accepter les offres du feu Roi de Dannemarc. Le Roi d'aujourd'hui, l'ayant remercié avec un traitement pécuniaire considérable, M. de St. Germain préfera cent mille écus argent comptant, qu'il plaça sur le banquier de Hambourg, banqueroutier: on a rapporté le surplus.

M. de St. Germain étoit en bonnet rouge & en redingote dans son jardin, lorsque l'abbé Dubois, le frere du Commandant du Guet, est venu lui annoncer sa nomination; il s'est écrié: *est-ce qu'on songe encore à moi?* & est parti.

31 *Octobre* 1775. Comme on imprime tout, on vient d'imprimer aussi *le Testament du Comte d'Eu*,

d'Eu, en date du 14 Juillet 1774, & son Codicile, du 20 Juillet 1775. Cette piece, en deux parties, est curieuse par la présence d'esprit que S. A. témoigne dans l'une & dans l'autre, par des détails immenses qu'elle dispose sans confusion & par une mémoire locale qui lui fait assigner l'endroit où est chaque chose, comme si elle la voyoit sous ses yeux. Ce monument sera plus précieux encore sans doute par la bienfaisance multipliée qui s'y manifeste envers tous ceux qui avoient l'honneur de l'approcher.

M. le Duc de Penthievre a été extrêmement affligé de la publicité de ces deux pieces, à raison de la mention qu'on y fait d'une Imprimerie qu'avoit chez lui le Prince défunt; ce qui est contraire aux Réglemens: mais encore plus de la méchanceté avec laquelle on a inséré dans les gazettes que la ressemblance des caracteres de cette imprimerie avec ceux du livre de *la Correspondance* sembloit faire croire que c'est chez le Comte d'Eu qu'il avoit été imprimé: ce qui est absolument faux.

31 *dudit*. Les Comédiens François avant de jouer *Pygmalion* ont député vers M. Rousseau de Geneve pour obtenir son agrément. Comme c'étoit le soir & qu'il faisoit nuit, ce Philosophe toujours singulier n'a point voulu ouvrir sa porte, & a dit qu'on revînt le lendemain. On y est allé. Il a répondu qu'il n'ac-

quiesçoit point à cela, mais qu'il ne s'y oppo-soit point; qu'il ne feroit aucune démarche pour ou contre: qu'il les prévenoit seulement que cet ouvrage lui avoit été enlevé, imprimé furtivement; qu'il y avoit plusieurs fautes, dont il a rapporté quelques-unes. Il ne veut point sa part d'auteur, mais les histrions qui se piquent d'une grande générosité, ont arrêté qu'elle lui seroit toujours portée.

31 *Octobre* 1775. Tout le Militaire paroît satisfait du choix fait par S. M. de M. le Comte de St. Germain pour Secrétaire d'Etat de la Guerre, mais les gens de Cour en sont furieux, d'autant qu'ils ne pourront point cabaler avec lui, que n'ayant aucune famille, aucun entour, ne tenant à rien, les graces ne s'accorderont qu'au seul mérite, & la faveur n'aura point de jeu. On assure qu'on peut regarder cette nomination comme d'autant plus sage, que le Roi, outre l'avis qu'il avoit du Maréchal du Muy à cet égard, ayant séparément consulté chacun de ses Ministres, a eu la satisfaction de voir que leurs opinions se rapportoient toutes sur le compte de M. de St. Germain. Du reste, le secret a été parfaitement gardé jusqu'à ce qu'on sçut s'il accepteroit. L'on cite le bon mot de M. le Comte d'Artois, qui n'étant pas mieux instruit que les autres, a dit: *on ne veut pas que le successeur de M. du Muy dit la pierre, car on le sonde bien.*

1 *Novembre* 1775. *Pygmalion* est une seule scene en prose très accentuée; c'est un monologue très chaud, où cet Artiste fameux développe la vivacité de ses sentimens pour la Statue, œuvre de ses mains. C'est un morceau de quelques minutes de lecture seulement: mais au moyen de la musique qui y est jointe, de l'ouverture, & des accompagnemens, remplissant les silences & les repos de ce soliloque, il dure une petite demi-heure. Par une bizarrerie bien digne de l'auteur, il n'a point fait toute la musique de ce petit Drame: la seule ouverture est de lui; le reste des symphonies est d'un M. Cognet, Négociant de Lyon & amateur. Il est dommage que l'énergie de celle-ci ne réponde pas à celle du dialogue, à la situation violente de *Pygmalion*. La scene a fait la plus grande sensation: malgré cette infériorité on peut la regarder comme un petit chef-d'œuvre, dont il faudroit cependant supprimer quelques idées trop abstraites; quelques expressions sentant trop l'école & le dialecticien. Du reste, des peintures voluptueuses, des choses hardies, sur la fabrique des dieux, sur l'homme, sur les passions, ont scandalisé certaines gens, qui n'ont pas voulu faire attention que c'étoit un payen qui parloit.

Le Sr. la Rive a fait le rôle de *Pygmalion*, & comme c'est le premier qu'il joue d'après lui, on a été fort attentif à son exécution: elle a

femblé libre, ferme, naturelle & chaude. C'est un acteur qui donne les plus grandes espérances, qui se possede & ne se livre, que lorsque la passion l'exige. Mlle. Raucoux a représenté la *statue* & étoit vraiment belle dans cette attitude. On a dit que c'étoit le meilleur rôle qu'elle eût encore fait. La décoration est charmante, & les Comédiens se sont efforcés d'enrichir la Représentation de tous les accessoires convenables.

1 *Novembre* 1775. M. le Comte de St. Germain est actuellement à Versailles, où étoient restés les Bureaux de la guerre, n'étant point nécessaires à Fontainebleau, où le Maréchal du Muy n'auroit pu se rendre que très tard, à raison de l'opération qu'il devoit subir. Le Roi a remis de sa main la croix de St. Louis à son nouveau Secrétaire d'État. Il lui a fait donner cent mille écus pour se meubler & monter sa maison. On sait qu'il avoit le grade de Feld-Maréchal en Dannemarc, ce qui le désigne encore mieux pour être nommé incessamment Maréchal de France.

2 *Novembre.* M. le Duc d'Orléans va mieux, il est quitte de la fievre quarte: mais le Prince de Conti allarme de plus en plus par une fievre ardente qui le ruine depuis trois mois, par l'éruption d'une humeur acre & corrosive qui lui cause des démangeaisons insupportables & plus encore par la façon extraordinaire de se

conduire. Trois Médecins, savoir les Srs. Petit, Bordeu & Fumé viennent souvent en Consultation, & S. A. soutient these contre eux & l'emporte avec une telle fureur que ces séances lui deviennent très funestes. Elle se persuade en savoir plus en médecine que les Docteurs, & surtout relativement à son propre individu. Si ce Prince continue sa maniere de vivre, il est impossible qu'il y tienne encore longtems: il est d'une maigreur à faire frémir ceux qui l'approchent.

3 *Novembre* 1775. Les Capucins, les Recollets, les Carmes & les Jacobins ont député à l'Assemblée du Clergé, à l'instigation de l'Evêque de Chartres, pour répréfenter à Nosseigneurs l'état de délabrement où tomboient en France leurs Communautés par le défaut de sujets, défaut qu'ils attribuent à l'émission des voeux reculée trop loin par le Réglement dernier. En conséquence ils demandoient à Nosseigneurs les Prélats de supplier le Roi de rapprocher ce terme comme autrefois. Ce sont les Jacobins qui ont présenté le Mémoire.

L'Assemblée a tenu peu compte de leur supplique: elle leur a répondu qu'on y feroit attention, mais qu'il étoit essentiel avant de réformer leurs constitutions très vicieuses. Le vrai est que les Prélats ont senti que le tems n'étoit rien moins qu'opportun pour une semblable demande, & qu'il seroit trop heureux pour

ces moines d'exister tellement quellement, jusqu'à des circonstances plus favorables.

4 *Novembre* 1775. On peut se rappeller les assertions singulieres avancées par M. de la Lande, concernant les Cometes, assertions dont les Astronomes ses confreres ne sont pas convenus tous. M. de Cassini entr'autres ayant par ses contradictions offensé l'amour-propre très-irrascible de l'Académicien, celui-ci a profité de l'occasion qu'il a trouvée de faire imprimer une Lettre extrêmement mordante contre son adversaire, dont il releve l'ignorance, en y ajoutant des anecdotes étrangeres à la querelle, mais piquantes, concernant le personnage en question. Il a eu l'imprudence d'en donner quelques exemplaires à ses amis pour essayer comment cela prendroit. M. de Cassini en a été fort offensé, a menacé M. de la Lande de l'attaquer en justice. Celui-ci, effrayé, a retiré le peu d'exemplaires qu'il avoit distribués; mais on en a gardé des copies manuscrites, & d'ailleurs l'accusation est si grave qu'il est difficile que l'Académie n'en prenne pas connoissance & ne rende pas justice à l'offensé.

4 *Novembre.* On renouvelle le bruit que le Roi, fâché de n'avoir point d'enfans, & ayant consulté la Faculté à cet égard, elle l'a déterminé à subir l'opération convenable, c'est-à-dire, à se faire couper le filet, en termes de l'art. On espere qu'avec ce léger secours, rien

ne contrariera la nature; que ce Monarque & son auguste Compagne deviendront parfaitement heureux, & nous donneront la postérité desirée.

4 *Novembre* 1775. Des graces accordées déjà par M. le Comte de St. Germain, que jusques-là son prédécesseur avoit refusées durement, commencent à rendre le nouveau Secrétaire d'Etat très agréable & à faire espérer qu'il rendra le Militaire plus heureux.

5 *Novembre*. On a remis vendredi à l'Opéra les Actes de *Tirtée*, d'*Alphée & Aréthuse*, & d'*Erosine*. Les deux premiers ont été si mal rendus, que le public, de très mauvaise humeur d'être ennuyé depuis longtems à ce spectacle par une détestable exécution, a fait retomber son indignation sur la Dlle. Château-neuf. Les huées ont été si abondantes & si soutenues qu'elle s'est trouvée mal. On l'a cependant forcée de continuer son rôle, & sa sensibilité lui a valu plus d'indulgence. L'acte d'*Erosine* a été mieux rendu par le Sr. Le Gros: il a eu le plus grand succès. La Dlle. Arnoux, qui y a reparu, n'en a pas obtenu autant.

5 *Novembre*. Il passe pour constant que Madame la Comtesse d'Artois est grosse. Son auguste Epoux, toujours aimable & folâtre, amuse la cour. Il aime beaucoup le billard. Il y joue avec M. le Duc de Chartres, & cela forme spectacle pour la Reine & les Princes-

ses, qui assistent aux jeux de ces illustres athletes. Il paroît que M. le Duc de Chartres est le plus fort. Ce Prince est dans une grande intimité avec le premier. Quoique le jour des Morts soit un jour de cérémonial & d'étiquette à la cour, ce dernier est venu faire la Saint Hubert avec M. le Duc de Chartres. Ils ont ensuite été à la Comédie Françoise, à la Répétition de l'Opéra, souper au Palais-Royal, & M. le Comte d'Artois est retourné coucher à Fontainebleau.

5 *Novembre* 1775. C'est à vingt-un ans seulement qu'un jeune homme peut aujourd'hui entrer Novice dans un couvent, & c'est à 16 qu'étoit autrefois fixée cette époque, à laquelle la députation des Moines, dont on a parlé, sollicitoit qu'on rappellât les Réglemens. En vain quelques Religieux ont-ils cru y suppléer par une ruse utile, & que M. l'Archevêque de Toulouse leur avoit suggerée, prévoyant bien qu'elle tourneroit au profit de la société, sans lui être nuisible, mais que l'espoir du succès avoit fait adopter à certains Ordres riches. Cette ruse étoit de prendre des aspirans, ce qui peut se faire à tout âge, de les former à de bonnes études & de les conserver en état de liberté jusques à l'âge nécessaire. Mais la plupart de ces aspirans, après s'être ainsi éduqués aux dépens des monasteres, les quittent avant le tems prescrit & reviennent dans le

mon-

de. C'est à ces évasions, dont ils sont dupes, que les Moines vouloient obvier.

5 *Novembre* 1775. Le Sr. de Beaumarchais est encore en Angleterre & y a déjà fait plusieurs voyages par ordre du Gouvernement, sans que les politiques puissent deviner au juste les motifs de tant de courses mystérieuses. On présume cependant que, vû l'état de crise de nos voisins, vû le caractere de l'homme, son génie d'intrigue, son activité, son impudence, sa souplesse, il est allé remplir un de ces rôles de boute-feu que ne peut faire un Agent caractérisé, & qu'on confie à un homme sans titre, qu'on désavoue au besoin, & même qu'on laisse pendre si c'est nécessaire.

5 *Novembre. Pygmalion* prend avec fureur, & la singularité du spectacle est un puissant aiguillon pour le public.

6 *Novembre.* Madame la Comtesse Dubarri a eu permission de revenir à Lucienne pendant l'éloignement de la cour. Elle y a passé quelques jours. Tous ces adoucissemens donnent lieu d'espérer qu'elle rentrera bientôt dans la capitale.

6 *Novembre* 1775. Depuis l'institution d'un nouveau jeu de hasard, intitulé: *La Belle*, on compte dans Paris douze maisons de femmes qui ont permission de recevoir le public à certains jours de la semaine. On est surpris que M. de Malesherbes n'ait point réformé ces cou-

pe-gorges. Mais sans doute qu'on lui a fait voir la nécessité de les laisser subsister comme des refuges nécessaires à quantité de fainéans, très disposés à devenir plus mauvais sujets sans ce passe-tems. Quoi qu'il en soit, le Ministre a voulu du moins tourner cet abus inévitable à quelque utilité publique. Ces maisons ont deux jours par semaine, auxquels les Banquiers présidens donnent 6 Louis à la maîtresse & se chargent de tous les frais. On leur en a accordé un 3eme, mais auquel les 6 Louis doivent appartenir en entier à la Police. Ce qui forme un impôt annuel de plus de 80,000 Livres, applicable à des objets de charité, ou de nécessité, ou d'embellissement, &c.

7 *Novembre* 1775. Extrait d'une Lettre d'Amsterdam, du 2 Novembre........ Il se répand ici des exemplaires d'un livre, intitulé: *Anecdotes sur Madame la Comtesse Dubarry*, avec cette Epigraphe: *Hæc ubi supposuit dextro mihi corpore levum, Jilia & Egeria est, do nomen quod libet illi.* Cet ouvrage est si scandaleux & si piquant, que, malgré la liberté du Commerce de la Librairie, on ne le vend que furtivement. Il n'y a cependant aucune apparence que ce soit le pamphlet du Sr. Morande, puisque le Sr. Beaumarchais en a acheté le manuscrit. D'ailleurs on dit qu'il n'y a ni obscénité ni calomnie, que c'est une histoire suivie de la vie de l'Héroïne, depuis sa naissance jusqu'à la mort de Louis XV,

mais très démaillée, remplie d'anecdotes, & compromettant nécessairement beaucoup de gens de la cour & les anciens Ministres les plus distingués.

7 *Novembre* 1775. Tous les termes étant importans dans les réponses du Roi, on ne sauroit trop en recueillir le véritable texte. L'usage de Messieurs du Clergé est de ne rien communiquer, durant l'Assemblée, de leur correspondance avec la cour. La réponse donc, dont on a rapporté la substance, a été fort altérée. En voici la formule exacte & précise.

Réponse du Roi aux Remontrances de l'Assemblée du Clergé, prise sur l'original écrit de sa propre main.

„ J'écouterai toujours très volontiers les re„ présentations du Clergé de mon Royaume, „ principalement sur tout ce qui regarde la Re„ ligion. J'employerai l'autorité que Dieu m'a „ confiée à la faire respecter, & à réprimer la „ licence qui pourroit y donner atteinte.

„ Je compte que les Evêques, par leur sa„ gesse & par leur exemple, continueront de „ contribuer au succès de mes soins ".

7 *Novembre* 1775. *Bernard*, surnommé *le Gentil* par M. de Voltaire, épithete caractéristique qui lui restera, est mort ces jours-ci. On a parlé plus d'une fois de l'état déplorable où il étoit, depuis plusieurs années, n'ayant plus aucune mémoire : ainsi sa perte ne forme aucun

vuide dans la Littérature. Il eſt fâcheux que preſque tous ſes ouvrages aient paru furtivement & qu'il n'ait pas pu lui-même les revoir & en donner une édition complette.

8 *Novembre* 1775. Extrait d'une Lettre de Pau du 30 Octobre 1775. Le Parlement a été conſterné d'apprendre la derniere réſolution de la Cour le concernant; elle eſt de le rétablir abſolument comme il étoit en 1765 : il faut faire attention que cette Compagnie eſt dans un cas totalement différent des autres. Le Parlement de Pau eſt le même qu'il étoit alors, quant à ſon eſſence; il n'a point été ſupprimé & recréé par M. de Maupeou à l'inſtar des autres, il n'a fait que le dévenaliſer, droit qu'on n'a jamais conteſté au Souverain: du reſte, il étoit réduit à un moindre nombre dès 1765, & c'eſt encore un pouvoir que le Monarque vient d'exercer tout recemment à l'égard du Parlement de Paris, qui ne s'y eſt pas oppoſé.

Lors des démiſſions de 1765, les non démis reſtoient en beaucoup plus grand nombre qu'il n'en falloit pour compoſer le Parlement, puiſque cinq ici ſuffiſent pour faire Arrêt. Les autres membres reçus depuis ont rempli les formalités d'uſage, ils ont levé les charges aux parties caſuelles ſur des démiſſions pures & ſimples données par les anciens titulaires; ils ont été reçus avec l'agrément du Roi & de la Compagnie: ce ne ſont pas d'ailleurs des poli-

çons, ils sont presque tous d'une naissance distinguée, & les moindres étoient des Avocats très estimés au barreau.

Enfin, en amalgammant ensemble les démis de 1765 & les Membres du Parlement actuel, il ne se trouvoit que deux places de Conseiller & une de Président de trop, qu'on auroit aisément suprimées en très peu de tems par la mort ou démission de plusieurs très âgés.

Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que cette besogne se fait contre le vœu des Etats de la Province, qui sont très contens du Parlement actuel, qui détestoient les anciens & se sont toujours refusés aux propositions que certains partisans des démettans ont faites en diverses circonstances pour demander la réintégration du Parlement comme en 1765.

8 *Novembre* 1775. M. d'Ormesson, Intendant des Finances, languissant depuis longtems vient de mourir. Son fils avoit la survivance & l'adjonction, ensorte que cet événement ne doit rien changer à son état. On compte même que malgré sa jeunesse & son peu d'expérience il conservera ses Départemens, quoique très chargés, dans leur totalité, au moyen du Sr. d'Ailly, un de ses premiers Commis, très ami de M. le Contrôleur général.

8 *Novembre* 1775. On assure que tout étoit prêt pour faire subir au Roi l'opération différée depuis trop longtems, mais que S. M. en vo-

yant l'appareil, a voulu retarder encore jusques à son retour à Versailles, & que ce jour même elle est allée à la chasse & a forcé trois sangliers : ce qui annonce & prouve combien sa constitution se fortifie & se consolide.

9 *Novembre* 1775. M. le Noir, Conseiller d'Etat, est en effet parti pour Pau, il y a plusieurs jours : il aura avec lui M. Journet, l'Intendant d'Auch : ils seront seuls Commissaires du Roi pour cette mission, & nul officier militaire ne doit présider au rétablissement du Parlement de cette ville.

Ce rétablissement a été arrêté uniquement entre M. le Garde des Sceaux, M. le Comte de Maurepas, M. de Malesherbes & M. le Contrôleur général ; les autres Ministres ne s'en sont mêlés en rien, & le Roi lui-même s'en rapportant entiérement au zele de ces Ministres n'a fait que signer l'Edit, comme une suite du plan général arrêté il y a un an.

L'avis de M. de Miromenil avoit été pendant longtems de rendre au Parlement de Navarre les officiers démis en 1765 & d'y réunir les officiers actuels dont on juge sans doute la réception légale, puisque par l'Edit, quoiqu'ils soient renvoyés, il est dit que S. M. se réserve, à leur accorder de nouveau l'agrément d'acheter des charges vacantes, & d'y siéger sur leurs anciennes Provisions. C'est M. de Malesherbes qui, plus conséquent, plus ferme, plus

entier que le Garde des Sceaux, lui a fait entendre que devenus maîtres de la besogne par la confiance du Roi, il ne falloit en ce cas-ci laisser aucun louche, il falloit suivre les principes dans toute leur rigueur : que le plus grand nombre des officiers ayant suspendu leurs fonctions en 1765 ; & cette pluralité formant essentiellement le vœu de la compagnie, tout ce qui s'en avoit suivi étoit illégal, même la reprise du service par le plus petit nombre ; & la Compagnie avoit continué de résider parmi les membres dispersés, exilés, emprisonnés, & non parmi les schismatiques, &c.

9 *Novembre* 1775. La maladie épizootique regnant dans les Provinces Méridionales est un fléau général pour tout le Royaume, par les secours que le Gouvernement est nécessité à verser sans cesse dans ces Provinces qui, bien loin de pouvoir y subvenir par des augmentations d'impôts, sont au contraire dans le cas de mériter des diminutions. On sait que suivant le réglement du mois de Février, on fait assommer les Bœufs attaqués, & on les enterre très profondement. La convention est que sur l'estimation faite de la bête tuée en présence des officiers municipaux, S. M. paye un tiers de la valeur au propriétaire & en outre tous les frais de tuerie, d'enfouissement ; & pour la seule province de Béarn il en coûte déjà plus de 700,000 Livres au Roi : en y joignant les frais qu'occasionne la Généralité

d'Auch, beaucoup plus étendue, cela doit aller à plusieurs millions.

9 *Novembre* 1775. C'est vendredi prochain qu'on doit jouer à la cour la tragédie de *Menzikoff* de M. de la Harpe.

Un tour de Page cause une grande désolation parmi les Demoiselles de la Comédie; on leur a souflé une vermine fort desagréable qui les tourmente, & est une espece d'épidémie répandue parmi elles: ce qui amuse depuis plusieurs jours la jeunesse brillante de Fontainebleau.

10 *Novembre* 1775. M. le Comte de St. Germain a déclaré que la premiere chose dont il alloit s'occuper, ce seroit de venir au secours des officiers malheureux. Cette résolution ne peut que redoubler le zele & l'amour du militaire pour un Ministre annonçant d'aussi heureuses dispositions. On y doit d'autant plus compter qu'ayant éprouvé lui-même l'infortune, il est plus à même d'avoir la sensibilité dont manquent souvent ses semblables.

10 *Novembre.* On vient d'apprendre la mort du Duc des Deux-Ponts. Il étoit ami des Lettres, grand protecteur du Sr. Freron; il avoit institué dans ses Etats deux Gazettes, l'une Politique & l'autre Littéraire: mais il étoit surtout connu par son attachement pour le feu Roi & par son zele pour la Comtesse Dubarri, à laquelle il avoit promis un asyle chez lui en cas qu'elle voulût quitter la France, ou fut obligée

de se soustraire à des persécutions trop violentes. C'est par un accident funeste qu'a péri ce Prince : il chassoit à la grosse bête le 4 de ce mois ; le cerf est revenu sur lui, a blessé son cheval & lui-même si dangereusement, que tout l'art de la chirurgie n'a pu le secourir. Ces catastrophes sinistres qui arrivent aux têtes les plus respectables, font trembler quand on songe à quoi tient la vie la plus précieuse ainsi hazardée.

11 *Novembre* 1775. Extrait d'une Lettre de Pau du 4 dudit. Mrs. les démettans du Parlement en 1765, font les plus grands préparatifs pour célébrer la grande époque de leur retour aussi complet! Ils ne s'attendoient pas eux-mêmes à un pareil triomphe, & ils auroient, il y a quelque tems, abonné volontiers à rentrer avec les Conseillers actuels. M. de la Caze, le Premier Président, en mourra de chagrin ; il est dans le plus grand desespoir & surtout d'avoir été pris pour dupe par M. de Miromenil. Voyant ou entendant dire qu'il étoit question de sa Compagnie, il avoit proposé à ce Garde des Sceaux de lui envoyer quelque Député du Parlement pour conférer avec lui sur le rétablissement qu'on projettoit : celui-ci lui répondit que le Roi ne lui avoit point parlé de sa Compagnie, & qu'il regardoit comme inutile d'en envoyer aucun membre auprès de lui. Malgré cela, on convint que M. de la Caze le fils, Pre-

ſident actuel de la Compagnie & ayant l'agrément pour remplacer ſon pere, ſe rendroit dans la Capitale ſous prétexte de ſes affaires; mais ce jeune homme, ſans expérience, ſans fineſſe, ſans intelligence, n'a que nui par ſon indiſcrétion & ſon importunité. Les démiſſionnaires, au contraire, avoient un député adroit, qui mené partout par la Ducheſſe & par la Comteſſe de Grammont, a profité du zele de ces deux Dames, & l'a ſurtout emporté depuis l'admiſſion de M. de Malesherbes au Miniſtere. Les démiſſionnaires ſe regardoient d'abord comme ſi heureux de rentrer avec les autres, qu'ils avoient offert à M. le Contrôleur général de payer la finance des charges de ceux-ci, parce qu'ils donnoient pour raiſon d'éluder le rétabliſſement de ces offices en charges, que pluſieurs n'étoient pas en état de les payer. M. Turgot répondit que c'étoit une folie.

11 *Novembre* 1775. Les ennemis de M. Turgot ne pouvant donner l'eſſor à leur rage dans des libelles par la difficulté de les faire imprimer, ſe contentent de faire courir des pamphlets manuſcrits contre ce Miniſtre, ſes conſeillers & ſes ſubalternes de confiance. C'eſt ainſi qu'ils répandent: *Catalogue des Livres Nouveaux qui ſe trouvent chez l'abbé Roubaud, Secrétaire perpétuel de la Franche Loge Economiſte ſous la protection de M. Turgot, le très Vénérable Grand-Maître.* On voit que cette facétie eſt bien réchauf-

fée. Sous le titre prétendu de ces ouvrages nouveaux, on critique les opérations du Contrôleur général, ses projets & les gens auxquels il met sa confiance. Du reste, il y a quelques bonnes plaisanteries, mais beaucoup plus de mauvaises, des allusions injustes, calomnieuses, & en général plus de méchanceté que d'esprit. On y trouve même des choses inintelligibles & qui exigeroient un long commentaire.

11 *Novembre.* L'abbé de Voisenon est très mal d'un épuisement total, causé par une diarrhée continue. Il est fort à craindre qu'il ne rechappe pas à cette rechûte. Il est hors d'état d'être transporté & mourra vraisemblablement à Voisenon, terre de son frere où il est.

11 *Novembre. Monsieur* vient de prendre pour son premier Peintre le Sr. Doyen, artiste d'un grand mérite, le premier pour l'histoire aujourd'hui.

12 *Novembre.* M. de Belle-Isle, M. de Choiseul, M. de Monteynard, M. du Muy, ont eu tous durant leur Ministere l'envie de supprimer en totalité ou de réformer en très grande partie la Maison du Roi : aucun n'a eu le courage d'effectuer ce projet traversé par les plus grands Seigneurs intéressés à en empêcher l'exécution. On assure que M. le Comte de St. Germain veut absolument le consommer & de la maniere la plus complette. Il s'est fait remettre tous les Mémoires travaillés sur cette matiere, & notamment les papiers

y relatifs trouvés dans ceux de son prédécesseur. Il paroît qu'il s'agit d'une supression totale : tous les Régimens de France viendront à tour de rôle monter la garde à Versailles auprès de la personne de S. M. Par ce moyen elle connoîtra successivement tous les Militaires de son Royaume ; elle en sera connue, & il en résultera un zele plus grand des uns & une bienfaisance plus éclairée de la part du Monarque. On souhaite généralement que cet arrangement ait lieu.

12 *Novembre* 1775. Le Sr. Rebel, Surintendant de la Musique du Roi & Administrateur général de l'Opéra, vient de mourir. Cette perte est nulle, en ce que ce personnage très âgé n'avoit plus la vigueur nécessaire pour la suprême dictature, que tous ses sens raccornis le rendoient inhabile à ses fonctions du côté du goût & de l'oreille. Le Sr. Francœur, son ancien acolyte, se meurt aussi. Le premier laisse un Cordon de St. Michel vacant.

12 *Novembre* 1775. La Duchesse de Brancas, belle-mere du Comte de Lauraguais, vient d'accoucher d'un garçon.

12 *Novembre* 1775. M. Albert exerce ses fonctions avec une vigilance extraordinaire concernant l'introduction furtive des livres prohibés : tous les colporteurs desœuvrés se disposent à prendre un autre métier, puisqu'ils ne peuvent plus vivre avec le leur. Il est très vrai que 200 exemplaires des *Anecdotes sur Madame*

la Comtesse Dubarry ayant été surpris en route, & portés suivant le Réglement à la chambre syndicale, ont été remis à l'hôtel de la Police, où le Magistrat tient renfermé avec soin cet ouvrage dangereux.

13 *Novembre* 1775. Le Sr. Goupil, Inspecteur de Police pour la Librairie, successeur du Sr. d'Hemmery, est allé depuis peu à Bordeaux pour une mission secrete. On assure aujourd'hui qu'il étoit chargé de la part du Ministere d'enlever dans cette Capitale, ou aux environs, le Manuscrit & l'Edition d'un ouvrage qu'on y imprimoit furtivement & qui avoit pour titre *L'ombre de Louis XV devant le Tribunal de Minos*.

13 *Novembre* 1775. M. de Voltaire montre aux amateurs qui vont le voir à Ferney le portrait du Roi de Prusse, dont cette Majesté lui a fait présent, ainsi que le sien, en porcelaine, qu'elle lui a également envoyé. Au bas de celui du Philosophe de Ferney on lit ce mot *Immortali* : devise bien glorieuse, étant donnée par un Monarque si connoisseur en gloire & en mérite. Cette porcelaine est d'une Manufacture nouvelle que le Monarque a établie dans ses Etats.

M. de Voltaire ne peut s'empêcher aussi de s'épancher sur le compte de l'Impératrice des Russies, qui le comble de louanges dans le commerce réciproque de Lettres qu'elle soutient avec ce grand poëte. Il l'appelle familiérement

& en causant avec ses amis; *la Cathau*, abréviation mignarde du mot *Catherine*, dont on se sert envers une servante, ou envers une perruche. Mais tout est permis à un vieillard qui depuis longtems veut traiter de pair avec les Souverains.

13 *Novembre* 1775. Cet été la Reine ayant choisi une robe de taffetas d'une couleur rembrunie, le Roi dit en riant : *C'est couleur de puce*; & à l'instant toutes les femmes de la cour voulurent avoir des taffetas puces. La manie passa aux hommes : les teinturiers furent occupés à travailler des nuances nouvelles. On distingua entre la vieille & la jeune puce, & l'on sous-divisa les nuances mêmes du corps de cet insecte : le ventre, le dos, la cuisse, la tête se différencierent. Cette couleur dominante sembloit devoir être celle de l'hiver. Les marchands intéressés à multiplier les modes, ayant présenté des satins à la Reine, S. M. en a choisi principalement un d'un gris-cendré. *Monsieur* s'est écrié qu'il étoit *couleur des cheveux de la Reine*. A l'instant la couleur puce est tombée, & l'on a dépêché des valets de chambre de Fontainebleau à Paris pour demander des velours, des ratines, des draps de cette couleur, & dans ceux-ci certains coûtoient la veille de St. Martin 86 livres l'aune : leur prix courant est de 40 à 42 Livres. Cette anecdote, frivole

en apparence, annonce que si le Monarque François a de la solidité dans la tête, malgré sa jeunesse, les courtisans sont toujours légers, petits & vains, comme sous le feu Roi.

14 *Novembre* 1775. On a su dans le tems que M. de Lamoignon, Président de la Chambre des Vacations, lors de sa visite des prisons à la fin des Séances de ce Tribunal, ayant appris qu'il y avoit à la conciergerie un Janseniste qui y étoit depuis 41 ans environ, & une fille renommée dans le parti des Convulsions lorsque le fameux Tombeau de St. Medard étoit si fort en vogue, a voulu les voir; que ceux-ci ont refusé, & qu'il a fallu les traduire de force devant le Magistrat, qui leur a offert leur liberté, s'ils vouloient se soumettre à la demander par une requête, suivant la formule usitée: à quoi ils n'ont également pas voulu consentir, en disant qu'ils avoient été détenus injustement; que c'étoit à la justice à se réformer & à leur faire les réparations qu'ils méritoient. Cette fermeté fanatique a étonné le Parlement: on a été obligé d'appeller un Procureur, qui d'office a rempli la forme nécessaire & ces accusés ont été élargis.

Il faut ajouter que ce Président, qu'on ne taxera pas de Jansenisme, mais d'une roideur de caractere, le propre des ames fortes & énergiques, lors du premier refus de l'homme de se rendre devant les Magistrats, respectant cette réponse digne d'un homme qui connoît son in-

nocence, lui fit dire que s'il étoit seul il iroit volontiers le trouver & le prévenir, mais qu'étant-là comme Chef de la Chambre il ne pouvoit quitter.

Il faut savoir encore que cet homme & cette fille avoient été surpris avec plusieurs autres Convulsionnaires quelque tems après que le feu Roi eut fait murer le tombeau de St. Medard, & défendu les attroupemens à cette occasion; que tous les autres avoient été élargis de la même maniere, c'est-à-dire en présentant requête convenue pour se plaindre de l'injustice qu'ils éprouvoient par leur détention: que ceux-ci seuls s'y étoient refusés, & que le Parlement, esclave de la formalité, avoit préferé, plutôt que d'y manquer, à continuer une iniquité qu'il reconnoissoit.

Il faut savoir encore que M. de Lamoignon, non content d'avoir procuré la liberté à ces malheureux, a pris les informations nécessaires pour savoir comment ils subsisteroient, disposé à leur faire une pension de ses propres deniers; mais qu'ils s'y sont refusés, ayant effectivement de quoi vivre sans secours.

Tout le parti janséniste a tressailli de joie en apprenant ces détails, & il s'empresse d'aller visiter ces illustres confesseurs.

14 *Novembre* 1775. On a nouvelle de Fontainebleau que la tragédie de *Menzikoff* y a été jouée le vendredi 10 avec toute la pompe dont un

un théâtre de la cour est susceptible, & avec une grande affluence de Spectateurs illustres, d'Etrangers de distinction, & sur-tout de Seigneurs Russes qu'il intéressoit plus particuliérement. M. de la Harpe n'a pas non plus à se plaindre des acteurs, qui ont joué avec un zele digne du lieu. Ces accessoires n'ont pas empêché la piece de paroître mauvaise aux gens les plus difficiles, médiocre aux spectateurs indulgens, & d'un noir épouvantable à tout le monde.

14 *Novembre* 1775. Les anciennes femmes de la Cour ne sont pas contentes d'un propos de la Reine, qui dans l'âge jeune, aimable & folâtre où elle est, ignore encore avec quelle rapidité l'âge avance & regarde la vieillesse dans le terme le plus éloigné ; S. M. a déclaré qu'elle ne savoit pas comment passé 30 ans on osoit paroître à la cour. Peut-être aussi son objet est-il d'écarter toutes les femmes du regne précédent, qui par leur bassesse, leur asservissement envers la favorite, se sont avilies & ont mérité sa juste indignation.

15 *Novembre*. On sait aujourd'hui que les principaux objets traités dans les comités tenus à Montigny chez M. de Trudaine, sont la supression des enterremens dans les églises & même des cimetieres dans les villes, car, quoi qu'on soit d'accord sur le fond, il s'agit de lever les inconvéniens que présente l'autre plan, surtout dans une capitale immense comme Paris ; celle

de la mendicité, dont tout le monde convient, comme louable & nécessaire, mais également difficile dans l'exécution; celle des hôpitaux, dont il s'agiroit d'économiser l'administration très dispendieuse & de la faire tourner au profit des pauvres, en versant les fonds entre les mains des curés de chaque paroisse, qui soulageroient leurs malades respectifs d'une façon plus intelligente, plus utile & plus agréable à ceux-ci; celle des maîtrises dans les arts & métiers, matiere susceptible dans la discussion de beaucoup de débats; plusieurs autres enfin: tous ces projets très avancés ont été suspendus par la goutte de M. Turgot. Ce Ministre va mieux, travaille, mais ne donne point d'audience & ne peut aller au Conseil.

M. de Maurepas est aussi sur sa chaise longue, voyant ses parens & ses amis intimes, mais ne pouvant s'occuper beaucoup.

15 *Novembre* 1775. La mort du Sr. Rebel, cet Administrateur général de l'Opéra, ce suprême Dictateur de la République Lyrique, a laissé par sa mort son gouvernement dans une telle anarchie, qu'il en a résulté des divisions funestes aux plaisirs du public. Le Sr. le Gros & le Sr. Larrivée ont eu une *rivalité* particuliere relativement à des récompenses pécuniaires, qu'ils croyoient mériter exclusivement l'un à l'autre. La Dlle. Rosalie & la Dlle. Chateau-Neuf ont eu aussi une rixe; la derniere ayant été sifflée

ainsi qu'on l'a dit, a attribué sa disgrace à la premiere, & l'a en conséquence injuriée en public & au Spectacle même dans les termes les plus énergiques de la langue de ces Demoiselles : enfin une jalousie générale s'éleve de leur part contre la Dlle. Arnoux, qui, comme on l'a rapporté encore, est retirée & a accepté la condition d'être payée à 5 Louis par représentation ; elles trouvent que c'est trop cher, que c'est par un pareil accommodement récompenser la paresse de cette actrice, qu'on vouloit punir au contraire. Tant de divisions & de cabales réduisent l'Opéra dans le plus grand délabrement & ont fait interrompre l'acte d'*Erosine*, le seul des Fragmens donnés aujourd'hui qu'on eut goûté. Les amateurs sont dans la plus vive inquiétude & ne savent comment finira tout cela.

16 *Novembre* 1775. Au moment où l'on croyoit le Clergé prêt à dissoudre son assemblée, il a repris ses séances même sur les objets de politique & de régime canonique. Le Gouvernement ne voulant pas le laisser se séparer sans terminer l'objet de la validité des mariages des Protestans, l'oblige à s'occuper de nouveau sur cette matiere. M. l'Archevêque de Toulouse, & celui de Narbonne, se sont déclarés ouvertement pour le systême de la cour, & comme ils soutiennent avec esprit ce que les zélanti appellent une mauvaise cause, & que ceux-ci défendent, au contraire, très mal un parti qu'ils

appellent le bon, on ne feroit pas furpris que les premiers l'emportaffent, non par aucune approbation expreffe ou concours du Clergé, mais en retirant fon oppofition, en n'en formant point de nouvelle & en laiffant le gouvernement valider ces mariages au civil par des actes reconnus légaux & autorifés par un Edit. On prend les Evêques par le bien même de la religion, puifqu'en difpenfant les Proteftans d'avoir recours au facrement, on en épargneroit ainfi la profanation, trop commune aujourd'hui.

16 *Novembre* 1775. M. le Duc d'Orléans va de mieux en mieux, il a déjà chaffé, & s'eft trouvé fuffifamment de forces pour cet exercice.

17 *Novembre*. On a déjà vu par un court énoncé du Problême qu'a propofé comme fujet d'un Prix extraordinaire l'Académie des Sciences, publié dans la gazette de France, combien le Gouvernement avoit à cœur de trouver un moyen de fuppléer à la diminution fenfible du falpetre qu'on épouve en ce royaume. Dans la féance publique tenue le 15 de ce mois, il en a été diftribué des Profpectus beaucoup plus étendus, mettant les Savans en état de concourir avec plus de fuccès fur une matiere auffi importante.

17 *Novembre*. M. de Fouchy, le Secrétaire ancien de l'Académie des Sciences, auquel on a nommé M. le Marquis de Condorcet pour ad-

joint, ayant trouvé dans un des volumes des Mémoires de la Compagnie que lui renvoyoit M. d'Alembert, un modele de Lettre au Ministre contre lui, a dénoncé son confrere à l'Académie. Dans ce brouillon, véritablement brouillon, l'Académicien faisoit sentir la nécessité d'accorder une prompte retraite à M. de Fouchy, desormais hors d'état de remplir les fonctions de sa place, & d'ailleurs, la deshonorant par une inconduite qui lui attiroit journellement des actes judiciaires, des arrêts, des saisies, dans lesquelles son Corps avoit été obligé de prendre part plusieurs fois & de se compromettre. Les représentations de l'accusateur, fort judicieuses au fond, ont paru peu nobles, peu loyales, bonnes à conserver dans l'incognito, & l'on a mis ainsi les parties hors de cour.

17 *Novembre* 1775. Dès 1762 feu M. de Parcieu avoit lu à l'Académie des Sciences des Mémoires pour procurer à Paris une plus grande abondance d'eau, en y faisant arriver les rivieres de l'Yvette & de la Bievre. Il s'étoit toujours occupé depuis de ce projet patriotique. A sa mort M. Perronnet a été chargé de continuer un travail aussi utile. Enfin il a annoncé à l'Académie des Sciences qu'il étoit parfaitement achevé, que les nivellemens étoient pris, les plans levés, les devis établis, & que pour 20 millions on pourroit distribuer & rendre en proportion dans chacune des 25 mille maisons de

la Capitale deux mille pouces cubes d'eau, qui fourniroient à chaque habitant environ cinquante pintes d'eau par jour.

18 *Novembre* 1775. On a célébré l'heureux avénement de M. le Comte de St. Germain, dans une chanson sur l'air du menuet d'*Exaudet*, assez bien faite. C'est un précis historique de sa vie & de ses malheurs. La voici:

Saint-Germain,
Dès demain
Je m'engage,
De la gloire de l'Etat,
Du bonheur du Soldat
Ton nom seul est le gage.
Autrefois,
A ta voix,
La victoire
Sur nos pas eut accouru,
Si l'on avoit voulu
Te croire.
Mais périssent dans l'histoire,
Ainsi que dans ta mémoire,
D'un rival (*),
Trop fatal
A la France,
Les manœuvres & les maux
Qu'entraîne d'un Héros
L'absence!
Des vertus

(*) Le Maréchal de B***.

Qu'un Titus,
Notre pere,
Va chercher dans les déserts,
Montrent à l'univers
Un nouveau Bélisaire.
Aujourd'hui
Comme lui
Tu pardonnes.
Puisse trouver du retour
L'exemple qu'à la Cour
Tu donnes!

18 *Novembre* 1775. L'usage est quand un Sécrétaire d'Etat de la guerre parvient à ce Département, qu'il annonce son avénement par des Lettres circulaires à tous les Gouverneurs, Lieutenant-généraux, Officiers-Commandans, &c. M. le Comte de St. Germain a profité de cette circonstance, pour écrire à M. le Maréchal Duc de Broglio, Gouverneur de Metz & du pays Messin, une Lettre particuliere, par laquelle il semble oublier la querelle élevée entre ces deux personnages illustres, lors de la derniere guerre, à l'affaire de Corbach, qui occasionna la retraite de M. de St. Germain. M. de Broglio a répondu sur le même ton, & l'on donne dans le public ces deux Epitres pour des modeles de générosité & de sentimens patriotiques.

18 *Novembre*. M. le Prince de Condé vient d'achetter l'hôtel de Conti 600,000 Livres, ou

est morte la Princesse de ce nom. Il se propose d'ouvrir une grande rue en face du palais Bourbon, qui sera rendue publique, au lieu de celle qui longe cet hôtel, d'y porter des bâtimens, & de prendre sur le jardin pour faire des maisons neuves. On prétend que par la combinaison du terrein & des édifices qu'on y élevera, il procurera un emplacement très vaste & un beau point de vue à son palais.

On a effectivement passé au Sceau, le 15 de ce mois, des Lettres patentes pour la nouvelle rue en face du palais Bourbon.

19 *Novembre* 1775. M. le Comte de St. Germain a donné le 15 sa premiere audience aux Invalides. On ne sauroit rendre l'affluence de monde qui s'y est trouvée & la joie générale qu'il a remarquée sur tous les visages.

19 *Novembre* 1775. Le Parlement est rentré à l'ordinaire après la St. Martin, & a assisté à la messe rouge. Ensuite, dans la Grand'Chambre où Messieurs se sont réunis, le Premier Président a fait un discours d'étiquette aussi, mais remarquable par le compte qu'il y a rendu de la réintégration des Cours rentrées depuis les vacances. Il a saisi cette occasion pour épancher son cœur sur le Roi, & sur le choix de ses Ministres, particuliérement sur M. le Comte de Maurepas. L'Orateur a mis tant d'onction & de pathos dans son débit, qu'il a tiré les larmes des yeux de beaucoup d'auditeurs.

diteurs. Ce discours lui feroit infiniment d'honneur s'il étoit de lui, mais malheureusement on connoît le faiseur, & d'ailleurs les propos ne peuvent démentir les faits. Sa conduite durant l'exil ne s'oublie point, & le rendra toujours très méprisable aux yeux de sa Compagnie.

19 *Novembre* 1775. Les Lettres de Pau, en faisant mention de la certitude reçue du rétablissement, ne sont pas conformes aux précédentes, qui venoient du parti adverse. Celles-ci parlent de cet événement futur comme très agréable au public, puisque sur cette seule annonce, en signe d'allégresse, on a tiré le canon, sonné les cloches, illuminé les maisons, non-seulement dans la capitale, mais dans toute la province.

19 *Novembre* 1775. La Reine, Madame, Madame la Comtesse d'Artois, Monsieur & Monsieur le Comte d'Artois, sont venus hier sans cérémonie à l'Opéra, où il est resté même un très grand vuide. Tous les différends ont dû cesser pour ces augustes personnages, & l'on a repris l'*Acte d'Erosine*, interrompu par les querelles des acteurs.

19 *Novembre* 1775. On parle beaucoup d'une chanson sur la cour, intitulée: *les Prudes*. Les femmes les plus distinguées de cette sphere brillante y sont passées en revue, avec plus de méchanceté que d'esprit. Malheureusement elle est, par cette raison, très rare.

20 *Novembre* 1775. Extrait de Verſailles, du 18 Novembre 1775...... Il a percé ici quelques exemplaires des *Anecdotes ſur Madame la Comteſſe Dubarry*, mais en ſi petit nombre qu'on ſe les arrache à la cour. On n'auroit pas cru que la ſcene & les acteurs étant entiérement renouvellés, cette nouveauté pût exciter une ſenſation auſſi vive. C'eſt que l'auteur, comme il le dit dans ſa préface, a traité le ſujet le plus heureux, joignant les agrémens du roman à l'intérêt de l'hiſtoire, fécond en faits & en anecdotes, & que la diverſité de la fortune de l'héroïne offre un contraſte piquant, une variété d'événemens qui repoſe & réveille ſans ceſſe l'attention du Lecteur, le charme, en un mot, de pareils ouvrages. Celui-ci, aſſez étendu, a 350 pages, & porte *Londres* : cette ville étant aujourd'hui la ſeule où l'on puiſſe imprimer avec ſécurité ces écrits furtifs & allarmans pour ceux qui y figurent.

20 *Novembre* 1775. La ſemaine derniere où il a fait des tems de pluie affreux, on a voulu profiter de la circonſtance pour exécuter l'entrepriſe hardie de voler à l'hôtel des Fermes. On avoit déjà forcé les barreaux d'une piece voiſine d'une des groſſes caiſſes. On étoit même parvenu à la caiſſe, & avec un cric on s'efforçoit de ſoulever la porte de fer. Cette opération impoſſible phyſiquement n'a pu réuſſir. On a trouvé le lendemain les veſtiges de l'in-

troduction des voleurs & leur instrument. On conclut que ce sont des gens au fait des aguets de la maison. Ils seront pendus si on les découvre.

20 *Novembre* 1775. La Commission concernant la réforme des Réguliers, dont les ouvrages, sans enrégistrement légal, n'ont encore aucune consistance, se flattoit du moins que les Céléstins gagnés eu partie se soumettroient à ses opérations; mais ces Religieux réclament aujourd'hui. Ils répandent un Mémoire, suivi d'une Consultation, sur leur dissolution prochaine. Ils prétendent devoir être conservés dans leur état: ils se plaignent des actes de ce tribunal; ils n'osent l'attaquer ouvertement, mais font pressentir que la politique leur ferme la bouche sur ses vexations & son despotisme.

21 *Novembre* 1775. L'abbé de Voisenon est toujours malade & mourant à Voisenon: il est hors d'état de revenir à Paris. M. l'Archevêque de Sens, c'est-à-dire le Cardinal de Luynes, dans le Diocese duquel il se trouve, & confrere de cet Académicien, a cru cette ame digne de ses soins & s'est transporté au château pour le ramener au Seigneur; ce à quoi il n'a pas eu de peine, l'abbé de Voisenon étant toujours très bon-chrétien quand il est allité. D'ailleurs il avoit avec lui l'abbé Genet, Docteur de Sorbonne, qui avoit déja bien ébauché la bo

ſogne. On ne conſerve aucun eſpoir à l'égard de l'individu phyſique.

21 *Novembre* 1775. Meſſieurs de l'Aſſemblée du Clergé ont appellé des Caſuiſtes & Docteurs Etrangers; ſuivant l'uſage dans les cas importans, pour avoir leur avis ſur le projet de légaliſer civilement les mariages des Proteſtans. Entre ceux-ci l'abbé Thierri, Chancelier de l'Egliſe de Paris, a prétendu que le Clergé ne pouvoit acquieſcer à cette tournure, en ce qu'elle entraînoit néceſſairement des ſuites funeſtes à la Religion. Les Prélats embarraſſés par ſon diſcours adroit & éloquent ont eu recours à M. de Maurepas, & en ont referé à ce Miniſtre qui, l'on ne ſait pourquoi, les a raffermis dans leur réſiſtance, en leur remettant ſous les yeux l'inconſéquence de la conduite actuelle du Clergé avec celle de celui qui, ſous Louis XIV, s'étoit mis à genoux devant ce Monarque pour obtenir la révocation de l'Édit de Nantes; en ſorte que cet objet eſt abſolument écarté, & l'Aſſemblée ne s'en occupe plus, laiſſant à la ſageſſe du gouvernement faire ce qu'elle jugera le plus convenable.

21 *Novembre* 1775. On a envoyé en diligence aux Gobelins, à Lyon & autres Manufactures, des cheveux de la Reine, pour qu'on puiſſe en prendre la nuance exacte.

22 *Novembre* 1775. Extrait d'une Lettre de

Pau du 14 Novembre.... Tous Messieurs du Parlement ont reçu des ordres pour ne point rentrer hier, suivant l'usage ; & ceux de l'ancien en ont eu, au contraire, pour se rendre au Palais, ainsi qu'on l'avoit annoncé. L'installation s'est faite hier. Les Présidens sont complets, il n'y a que 30 Conseillers : ensorte qu'il y a 16 offices vacans. Il ne s'est trouvé à l'assemblée que 6 Membres de la Compagnie de 1765, restés dans leurs fonctions : on choisira dans tous les autres de quoi remplir le vuide actuel. M. le Noir, malgré ses bonnes intentions pour les expulsés, a été tellement obsédé par les autres, & l'enthousiasme public lui en a tellement imposé, qu'il n'a pu leur donner encore les consolations dont il est porteur. Il y a eu beaucoup de huées pour les six persévérans non-démis, & comme elles réjaillissoient indirectement sur le Premier Président, dans le même cas, il les a fait cesser. Le Président de Pla s'est distingué parmi les triomphans ; il est puissamment riche & il n'a pas épargné les distributions d'argent aux clercs, au peuple & à toute la canaille de la ville. La fermentation s'est communiquée au dehors ; il y a eu beaucoup d'Etrangers des Provinces circonvoisines : des Membres du Parlement de Bordeaux, qui étoient aux Eaux, ont été invités de venir prendre part aux fêtes & à la gloire de la Magistrature ; en un mot, c'est une ivresse géné-

tale, qui fait oublier les calamités de la maladie épizootique.

22 *Novembre* 1775. M. Turgot faisant après le bien public ses plus cheres délices des Arts & des Sciences, étend sa protection & ses encouragemens sur eux; il vient de fonder une chaire d'hydraudynamique, à laquelle il a nommé l'abbé Bossut, qui doit ouvrir son cours public incessamment à l'Oratoire. On lit une Lettre du Ministre à ce nouveau Professeur, assez longue, où il développe des connoissances en physique & son goût pour ces matieres.

23 *Novembre* 1775. On parle de beaucoup d'Edits que S. M. doit faire apporter au Parlement & qu'elle fera enregistrer sous ses yeux pour plus de célérité. Il est question principalement 1°, de la supression des Corvées, auxquelles on substituera un impôt: 2°. de la supression des Maîtrises des Arts & Métiers, pour rendre le Commerce plus encouragé & plus florissant: 3°. de la supression de la Mendicité, à laquelle on obviera par des forçats de terre, c'est-à-dire des Régimens de travailleurs publics, qu'on répartira pour les divers travaux & qui contribueront beaucoup à remplacer les Corvées: 4°. de la supression de plusieurs charges de finance, onéreuses à l'Etat, & surtout des Trésoriers: 5°. enfin d'un Emprunt considérable pour subvenir aux dits Remboursemens &c.

autres dépenſes qu'entraînent tant de changemens & de projets.

23 *Novembre* 1775. La Reine ayant fait des reproches au Sr. Brizard de ce qu'il ne jouoit pas auſſi bien à Verſailles qu'à Paris, ce Comédien s'eſt excuſé ſur ce que le ſilence morne qui regne aux ſpectacles de la Cour, ſoit qu'il fit bien ou mal, lui laiſſoit ignorer où il pêchoit & lui ôtoit par la ſupreſſion des applaudiſſemens un encouragement qui opéroit à coup ſûr beaucoup ſur le phyſique & ſur l'excellence du jeu. S. M. touchée de ſes raiſons, a fait changer l'étiquette & a permis de ſe livrer à tout l'enthouſiaſme que communiqueroit l'acteur. Cependant il en eſt réſulté peu d'effet, le public ſemblant toujours attendre le ſignal de la Reine ou de quelqu'un de la famille Royale, pour ſe livrer à ſon admiration.

24 *Novembre* 1775. L'Aſſemblée du Clergé s'occupe actuellement beaucoup des Moines. Les zelanti, encouragés par l'approbation de M. le Comte de Maurepas à l'égard de leur oppoſition au rétabliſſement des Proteſtans, s'élevent aujourd'hui contre la Commiſſion concernant les Reguliers, & voudroient anéantir toute ſa beſogne, ſurtout en ce qui concerne l'extinction abſolue des Ordres. Les Prélats ſont dans une grande rumeur à cet égard, & ſi la Cour n'arrête leurs débats, il faudroit néceſſairement prolonger l'Aſſemblée.

24 *Novembre* 1775. Tout ce qui concerne le nouveau Miniſtre de la Guerre, eſt recueilli avec avidité aujourd'hui, & ſurtout les pieces qui peuvent établir ſon caractere, ſes mœurs, ſa façon de penſer: c'eſt ce qui fait rapporter la Lettre ci-jointe, écrite dans un tems, où ſans doute il ne prévoyoit pas ſa grandeur future.

Lettre de M. le Comte de St. Germain à M. l'abbé Dubois, Aumônier de M. le Cardinal de Rohan.

A Cerney en Alſace, ce 24 Décembre 1774.

J'ai l'honneur de vous écrire ſur du mauvais papier, parce que la pauvreté m'accable, & qu'il ne me reſte pas de quoi en avoir de meilleur. J'ai eſſuyé une banqueroute de plus de cent mille écus, & je me vois dans toute l'étendue du terme le plus pauvre des hermites. M. de B'oſſet, Miniſtre du Roi à Copenhague, m'a jetté dans cet abſme. J'ai malheureuſement mis ma confiance dans un homme qu'il m'avoit ſinguliérement recommandé & au frere duquel j'avois fait la fortune. Enfin la Providence l'a voulu! ſes jugemens ſont juſtes & je mets toute ma confiance en elle. J'ai commencé par payer tout ce que je dois, & tout ſera payé dans le courant de Janvier, ou au commencement de Février, & enſuite j'ai payé & renvoyé mes domeſtiques; mais alors quel ſpectacle douloureux & reſpectable!

tous vouloient rester à mon service pour rien; ç'a été là mon grand déchirement de cœur. Heureusement ma pauvre femme supporte ce desastre avec une patience & une résignation héroïque. Eh! qu'elle est respectable à mes yeux & devant Dieu. Le digne Major me propose de prier M. le Cardinal de Bernis d'écrire au Cardinal de Rohan. Vous connoissez les grands & les gens en place. Je réfléchirai sur tout cela quand ma tête sera un peu tranquille. Vous voyez que j'avois bien des raisons de ne pas aller à Saverne. Mon malheur s'annonçoit depuis l'été. Il doit m'excuser auprès du Cardinal. Je lui écris ma Lettre de nouvelle année & j'y touche légerement cet article; mais faites-le valoir convenablement. Mille complimens à M. votre frere, je lui écrirai dès que je le pourrai. Je vous souhaite à l'un & à l'autre mille bonheurs & ce que vous pouvez desirer. Qu'est-ce que la vie de l'homme sur cette malheureuse terre? Peines & malheur! La religion seule & la vertu peuvent y adoucir un peu nos maux. Vous connoissez la sincérité de tous les sentimens tendres & distingués que je vous ai voués pour la vie.

Pourriez-vous procurer une bonne condition à la femme-de-chambre de ma femme? Elle a avec elle un petit garçon de 7 à 8 ans, qu'il faudroit aussi nourrir. C'est une très digne femme. Je lui donnois par année 222 Livres, &

je nourrissois & logeois son enfant. Si vous pouvez l'aider, vous ferez une grande charité & vous m'obligerez infiniment, &c.

25 *Novembre* 1775. L'abbé de Voisenon est mort, peu regretté & même peu estimé, à raison de sa conduite infame durant les derniers tems de sa vie, de son asservissement au Chancelier & au Ministere du jour. Ses mœurs avoient toujours été fort scandaleuses : on ne pouvoit s'habituer à voir un prêtre vivre publiquement avec une comédienne. Du reste, c'étoit un homme très aimable en société, ayant plus d'esprit que de jugement. Depuis longtems il ne produisoit rien, & dans ce qu'il a composé peu de chose passera à la postérité ; on ne voit gueres que sa *Coquette fixée* qui puisse soutenir les révolutions du tems.

On parle déja de donner sa place vacante à l'Académie Françoise à M. Turgot.

25 *Novembre* 1775. M. le Prince de Conti s'est enfin rendu aux instances des Princes de son sang; il est plus docile aux conseils de la Faculté : il s'en trouve déja mieux, & peut-être que cela l'encouragera à avoir plus de confiance en ses Docteurs.

25 *Novembre*. On assure qu'on fait le procès à l'Editeur du livre saisi à Toulouse, intitulé *L'ombre de Louis XV devant le tribunal de Minos* ; & que n'ayant pu arrêter l'auteur, on en fait des perquisitions très grandes.

26 *Novembre.* On entend, en général, par l'Hydraudynamique la science des loix, que doivent observer les forces qui agissent sur un fluide, soit en repos, soit en mouvement: c'est le 25 Novembre que s'ouvrira le nouveau cours. Voici la Lettre écrite à ce sujet par M. Turgot a l'abbé Bossut: c'est une chose rare de voir un Ministre entrer dans des détails aussi étendus, & parler pertinemment des sciences les plus abstruses, & même avec une sorte d'éloquence.

Versailles le 1er Octobre 1775.

Il seroit difficile, Monsieur, de compter les différens genres de travaux dont l'avantage de l'Etat prescrit à l'Administration de s'occuper essentiellement, & dont le succès ne peut être fondé que sur la perfection de l'art de modifier ou de diriger l'action & le cours des Eaux, opposer des digues à l'impétuosité de la Mer, conquérir sur elle des terreins nouveaux, garantir de ses ravages ceux qu'elle menace d'engloutir, creuser des ports, empêcher les anciens de se combler par les dégâts de la mer ou par ceux des rivieres qui s'y jettent, donner autant, qu'il est possible, aux torrens & aux fleuves un lit certain & défendre les campagnes des inondations, assurer & perfectionner la navigation des rivieres déja navigables, rendre navigables celles qui ne le sont pas, réunir les rivieres & les mers par des canaux de communication, féconder les terres arides en

y conduiſant l'eau dont elles manquent, ouvrir ailleurs des écoulemens aux eaux qui infectent l'air par leur ſéjour, ſubſtituer aux moulins qui noyent les prairies, des uſines mieux entendues : quelle foule d'entrepriſes utiles s'offrent à l'induſtrie des particuliers & au ſoin de l'adminiſtration ! quels biens n'en doivent pas réſulter un jour pour les ſujets & pour l'Etat !

Le Roi, qui deſire vivement de procurer à ſes peuples toutes ſortes d'avantages, ſe propoſe de faire ſuivre avec la plus grande activité les ouvrages déjà commencés en ce genre & de les multiplier autant qu'il ſera poſſible. Chargé de l'exécution de ſes vues, je ne diſſimule pas l'obſtacle qui y met l'imperfection où eſt jusqu'ici la ſcience du mouvement des fluides néceſſaires pour les diriger, & ſurtout, l'eſpece de ſéparation qui ſe trouve encore dans cette ſcience entre la ſpéculation & la pratique. Des génies du premier ordre ont établi des théories profondes; mais ces théories ſont trop peu applicables à la pratique, trop peu connues de la plus grande partie des hommes d'art qui ont à opérer. Ceux-ci ſont dans le plus grand nombre de cas réduits à travailler d'après des principes précaires, qui ont beſoin le plus ſouvent d'être modifiés par une ſorte de tatonnement fondé ſur la ſeule routine.

Il eſt donc néceſſaire pour être en état de projetter & d'exécuter avec ſûreté, & pour n'ê-

tre pas exposé à tomber dans des erreurs ruineuses, de travailler à perfectionner l'art même; à en répandre la connoissance, à former un grand nombre d'artistes, qui réunissent à l'étude des vrais principes de la théorie le secours de l'expérience, qui sachent les concilier ou les suppléer l'une par l'autre, & en tirer des regles sûres pour opérer avec succès & vaincre les difficultés.

J'ai cru ne pouvoir mieux atteindre ce but, qu'en établissant son enseignement public, où les jeunes gens puissent s'instruire également dans la théorie & dans la pratique.

Le succès de vos ouvrages sur l'hydraulique & le suffrage que les plus célebres géometres de l'Europe leur ont accordé, ont déterminé le Roi à vous choisir pour vous charger de cet enseignement.

L'intention de S. M. est donc, Monsieur, que vous donniez chaque année, à commencer au mois de Novembre prochain, un Cours public d'hydraulique dans une salle qui vous sera indiquée à cet effet. Vous publierez un Programme où vous marquerez l'ordre, le nombre, l'heure & la durée de vos leçons.

Je ferai souvent dans le cas de vous consulter sur la capacité des sujets qui auront suivi votre cours, & j'espère que vous voudrez bien en rendre compte avec l'intégrité & le zele qu'on vous connoît depuis longtems.

Je ſuis avec toute l'eſtime poſſible, Monſieur, votre très obéiſſant ſerviteur

(*Signé*) TURGOT.

26 *Novembre* 1775. Les Bals de Verſailles doivent recommencer le 4 Novembre prochain: ils ſe donneront chez Madame la Princeſſe de Lamballe, ce qui rendra l'étiquette moins gênante. La Reine y danſera & ſoupera ainſi avec qui elle voudra indiquer.

26 *Novembre* 1775. Le chanſonnier de la cour vraiſemblablement a jugé à propos de diſtinguer M. le Duc de Bouillon, & de lui faire un pot à part, c'eſt-à-dire de célébrer particuliérement ſes ſottiſes dans un vaudeville qui a plus de ſel que tout le reſte. Pour l'entendre, il faut ſe reſſouvenir des folies que ce Seigneur a faites en faveur d'une Demoiſella *la Guerre*, de l'opéra. Il eſt ſur l'air: *ſi le Roi m'avoit donné*, &c.

Bouillon eſt preux & vaillant,
Il aime la Guerre,
A tout autre amuſement
Son cœur la préfere.
Ma foi vive un Chambellan
Qui toujours s'en va diſant:
Moi j'aime la Guerre ô gué,
Moi j'aime la Guerre.

Au ſortir de l'opéra
Voler à la guerre,
De Bouillon qui le croira
C'eſt le caractere.
Elle a pour lui des appas

Que pour d'autres elle n'a pas;
Enfin c'est la Guerre ô gué &c.
A Durfort il faut *du Thé*, (a)
C'est sa fantaisie:
Soubize moins dégoûté
Aime *la Prairie*; (b)
Mais Bouillon qui pour son Roi
Mettroit tout en desarroi,
Aime mieux *la Guerre*, &c.

27 *Novembre* 1775. La nuit du dimanche au lundi 20 Novembre, on a arrêté le Colporteur Bourgeois, fort renommé pour son intelligence à faire passer ce qu'on appelle en termes de l'argot de ces gens-là des *Marons*, & pour les débiter. C'est le même déjà inquiété au sujet de la Lettre sur M. de Vaines, il avoit été obligé de se tenir caché pour quelque tems. Il étoit revenu par accommodement. On ignore son nouveau grief: on croit que c'est relativement au *Catalogue de Livres*, infame libelle, où l'on ose attaquer M. Turgot lui-même d'une façon outrageante & punissable. On assure que ce Ministre, qui devroit être au dessus de ces infâmes imputations, en est fort affecté. Il a été conduit à la Bastille, après une recherche de ses papiers faite à la hâte, & si peu exacte qu'il en est échappé beaucoup, dit-on, & d'importans.

(a) Courtisanne célebre.
(b) Autre fille d'opéra.

28 *Novembre* 1775. La semaine derniere M. le Maréchal Duc de Biron a reçu une Lettre du Roi, où S. M. le remercie de ses peines & soins pendant le Généralat qu'il a eu de l'Armée de la haute & basse Seine, & lui annonce en même tems la cessation de ses fonctions, devenues heureusement inutiles, l'autorisant au surplus, si quelque insurrection subite l'exigeoit, à repousser la force par la force, jusqu'à ce qu'il eût pris ses ordres.

28 *Novembre* 1775. Il est grandement question de détruire la *gente lapine* en France, si meurtriere pour les productions de l'agriculture, vers laquelle le gouvernement porte aujourd'hui son attention & sa complaisance. Il paroît démontré que cet animal coûte un Louis piece, à raison des dégâts qu'il fait, & il ne le vaut pas à beaucoup près.

28 *Novembre* 1775. Le Clergé a mis en délibération ultérieure hier 27 la question de savoir, s'il étoit plus avantageux de remettre l'âge de l'émission valide des vœux à 16 ans, comme autrefois, ou de le fixer à 21 ans, suivant l'Edit provisoire de 1768? Il y avoit eu précédemment de grands débats parmi les Prélats, & après avoir entendu les raisons pour & contre, on en est venu à recueillir les voix: elles ont été presque partagées, car il y en a eu 33 pour l'ancien réglement, & 31 pour le nouveau. En conséquence arrêté des Représentations au Roi,

pour

pour supplier S. M. de fixer définitivement à 16 ans l'époque où un jeune homme peut s'engager en religion; ce qui doit avoir lieu en 1778, tems où l'effet de la premiere Loi à cet égard cesse. On espere que le gouvernement n'aura aucun égard à cette requisition, & qu'elle sera encore reculée à 25 ans, le seul âge où l'on puisse disposer civilement de ses biens, & quel bien plus précieux que la Liberté!

29 *Novembre* 1775. La Reine & Monsieur sont venus au bal de l'Opéra la nuit du dimanche au lundi. Comme on ne s'y attendoit pas & qu'en général les bals de la St. Martin ne sont pas brillans, il y avoit peu de monde & mal choisi. L'apparition fréquente de ces augustes personnages à nos spectacles les améliore, en ce qu'elle tient les bons acteurs en haleine & les oblige de jouer plus souvent.

30 *Novembre* 1775. On assure que le Sr. de la Harpe est occupé de son *Menzikoff* & travaille à le mettre en état d'être joué à la Comédie Françoise. Il paroît que l'Ambassadeur de Russie en a voulu avoir communication plus ample, pour faire réformer des endroits peu fideles quant aux faits, ou qui seroient desagréables à sa cour; passages qui lui étoient sans doute échappés à la lecture, lorsqu'il en a eu part pour la premiere fois. On sait qu'en effet le jour du théâtre éclaire beaucoup de choses qu'on ne verroit pas autrement.

30 *Novembre* 1775. Une *Lettre écrite à M. Turgot par un de ses amis*, en date du 2 Novembre, paroît imprimée. Elle roule encore sur M. de Vaines, elle confirme les faits avancés contre lui dans la premiere, mais plus adroite, elle respire partout le zele d'un auteur intéressé à la gloire du Ministre, à la prospérité de son administration. Le premier Commis est plus furieux que jamais. On présume que la detention du Sr. Bourgeois doit être attribuée à la vengeance du personnage outragé. On est allé chez un M. de la Charmoy, ci-devant attaché au Sr. Du Mejan, Fermier-général; on le soupçonnoit d'avoir eu part à la *Lettre d'un Profane*, on a fouillé dans ses papiers: il crie comme un démon, & se plaint de cet attentat contre les droits d'un citoyen sous un regne où l'on annonce vouloir les respecter.

30 *Novembre* Pour arrangemens économiques, il vient de se former une séparation à l'amiable entre M. le Comte & Madame la Comtesse de la Marche, à qui le Prince assure 50,000 écus de rentes.

1er. *Décembre* 1775. M. de Guibert est actuellement occupé à retoucher sa tragédie du *Connétable de Bourbon*, dont il doit y avoir une seconde représentation sur le grand théâtre de Versailles le 12 de ce mois.

2 *Décembre*. Suivant le procès verbal de la séance du Maréchal Duc de Broglio au Parle-

ment de Metz, accompagné de M. de Calonne, du jeudi 5 Octobre 1775, il s'est passé dans cet évenement commun aux autres plusieurs circonstances qui méritent des détails particuliers.

C'est M. Pierre de Jouy, le plus ancien des Présidens à mortier, qui faisoit les fonctions de Premier, par le passage de M. de Montholon à celles de Premier Président du Parlement de Rouen, & le Sr. Chifflet n'étant pas encore nommé pour le remplacer. M. Pierre compris, ils étoient six Présidens à mortier & 36 Conseillers seulement.

Tous les discours en général sont remarquables par une forte censure de la derniere administration & par l'omission totale de Louis XV, dont il est fait une mention légere dans le seul discours du Président Pierre; mais le plus étonnant est celui du Sr. de Calonne, qui après avoir concouru avec un zele ardent à la destruction des Loix, au renversement des Tribunaux, à la persécution de Mrs. de la Chalotais, germe funeste de toute la révolution qui a suivi, par un patriotisme hypocrite reconnoît que la prospérité d'un Empire n'est établie que sur le regne des loix & sur la stabilité des anciennes institutions, se félicite d'être le restaurateur d'une Cour qu'il avoit détruite avec une douleur muette. Celui de l'Avocat général Goussaud est encore plus merveilleux, par

sa bassesse à faire l'éloge de cet Intendant, dont voici le paragraphe.

„ L'Administrateur de cette province (le Sr.
„ de Calonne, Intendant) aujourd'hui l'organe
„ de la bienfaisance du Roi pour elle, jaloux
„ de cet honneur qu'il a ambitionné & qu'il
„ a obtenu comme la récompense du zele le
„ plus ardent pour le succès de la cause com-
„ mune, plutôt qu'à titre d'appanage du mi-
„ nistere important qu'il remplit dans nos murs
„ avec une distinction singuliere; heureux d'ê-
„ tre à la fois le témoin & l'un des objets des
„ acclamations publiques; & qu'après avoir en-
„ levé tous les suffrages des citoyens par la
„ beauté du génie & les graces de l'esprit, des
„ circonstances non équivoques aient achevé de
„ lui subjuguer tous les cœurs en manifestant
„ au public les vœux actifs & desintéressés du
„ sien, pour la prospérité de la Province con-
„ fiée à ses soins."

Le Siege des Eaux & Forêts à la table de Marbre, qui sans avoir été expressement compris dans les supressions ordonnées en 1771, s'étoit regardé néanmoins comme englobé dans leurs effets, & dont les offices auroient été liquidés, a été *rétabli* par un Edit enrégistré le même jour.

Enfin il a été enregistré sur le champ des Lettres patentes, données à Versailles le 26 Septembre 1775, autorisant le Parlement de Metz

à choisir deux Présidens & douze Conseillers de cette Cour, pour tenir la Chambre des vacations, par où il a recommencé ses fonctions.

2 *Décembre* 1775. Extrait d'une Lettre d'Amsterdam du 27 Novembre.... Il faut bien que les *Anecdotes sur Madame la Comtesse Dubarri* ayent percé dans votre Capitale, voici une notice qui en a été envoyée de chez vous, insérée dans une Gazette en langue hollandoise, dont la traduction littérale est :

De Paris le 17 Novembre 1775. Un livre qui a pour titre *Anecdotes sur Madame la Comtesse Dubarri*, sous la signature de *Londres*, fait ici beaucoup de bruit. Quoi qu'il s'y trouve quelques particularités de cette fameuse amie du défunt Roi, qui paroissent un peu supposées, il est cependant certain que la plupart de ses avantures y sont décrites avec beaucoup d'exactitude & que jusqu'à présent on n'a rien lu d'aussi circonstancié à son sujet. L'auteur, qui semble savoir les secrets de la cour de bien près, ne manque pas de nommer sans ménagement tous ceux qui ont eu quelque relation avec la dite Dame. Comme cet écrit ne peut être souffert publiquement, l'on en vend les exemplaires fort cher.

2 *Décembre*. La Reine voulant venir à la premiere Représentation de la reprise de l'Opéra d'*Adele de Ponthieu*, a ordonné qu'on en pressât les repétitions pour qu'elle fût jouée mardi; ce

qui a obligé de suspendre l'opéra jeudi & de donner relâche *par ordre du Roi.*

3 *Décembre* 1775. Le nombre des voleurs arrêtés augmente tous les jours, & l'on en compte plus de cent dans les prisons du Châtelet.

3 *Décembre.* On raconte que le Comte Dubarri, surnommé le Roué, ne trouvant aucun autre pays si bon que la France, pour exercer ses talens, a écrit à M. de Malesherbes pour lui faire part de son desir d'y rentrer, de ses craintes au sujet d'une Lettre de Cachet qu'on lui avoit fait redouter à cause de son évasion, & le supplier de lui marquer ce qui en étoit. Ce Ministre ayant pris les ordres du Roi à cet égard, lui a répondu que S. M. étoit fort indifférente sur sa personne, qu'il n'étoit point un être assez important pour qu'on s'occupât de lui; qu'il eût à s'adresser au Lieutenant de Police à l'avenir, ce Magistrat étant seul celui sous l'inspection duquel il pût & dût être. Le Roué, trop satisfait d'une permission humiliante pour tout autre, est, dit-on, arrivé ces jours-ci à Paris.

3 *Décembre.* Les Prélats de la Commission sachant aujourd'hui avec quelle ardeur M. l'Archevêque de Paris soutient la cause des moines, le mettent en opposition avec lui-même, & lui représentent que c'est principalement sur ses plaintes portées à l'assemblée du Clergé de 1765, concernant le mauvais régime & les con-

ſtitutions vicieuſes des Ordres Religieux, qu'on a ſongé à s'occuper avec attention de cet objet.

4 *Décembre* 1775. *La Lettre à M. Turgot* eſt certainement un effet de la cabale adverſe pour faire ſauter ce Miniſtre ou le diſcréditer, quelque parti qu'il prenne à l'égard de M. de Vaines. S'il le garde, on l'accuſera d'un aveuglement tel, qu'il annonce une tête peu en état de gouverner; s'il le renvoye, on l'accuſera de foibleſſe, & l'on s'enhardira à de nouvelles tentatives contre les autres perſonnages auxquels il donne ſa confiance.

4 *Décembre*. La ſéparation de M. le Comte d'avec Madame la Comteſſe de la Marche ſe doit attribuer moins à des arrangemens économiques, qu'au dédain de la Princeſſe envers un fils que ſon auguſte Epoux a de *Coraline*, cette actrice émérite de la Comédie Italienne, & qu'il avoit deſir de prendre ſous ſes yeux & de préſenter à Madame la Comteſſe de la Marche; ce qu'elle a refuſé avec la plus grande hauteur, & ce qui a provoqué la réſolution du Prince, après lui avoir donné tout le tems du retour à la modération & aux égards qu'il a cru lui être dûs.

Les Princeſſes du Sang n'ont la penſion de 50,000 Livres, que comme veuves. Madame la Comteſſe de la Marche a prétendu être dans le cas, &, pour éviter toute tracaſſerie,

M. le Comte de la Marche lui cede la ſienne.

5 Décembre 1775. Le ſoupçon de la groſſeſſe de Madame la Comteſſe d'Artois s'eſt tourné en réalité, depuis que le Roi a recommandé à l'Ecuyer de cette Princeſſe de prendre garde qu'elle ne fît de faux pas.

5 Décembre 1775. Il n'y a point eu de Bal hier à Verſailles, à cauſe du rhume que la Reine a eu avec de la fievre. La même raiſon empêche S. M. de venir aujourd'hui à la premiere repréſentation d'*Adele de Pontbieu*, qu'elle devoit honorer de ſa préſence. Enfin on recule auſſi celle du *Connétable de Bourbon* à la cour, ordonnée pour le 12, & retardée juſques au 19. Il paroît que c'eſt la Reine qui a deſiré voir cette piece une ſeconde fois, qui l'a goûtée, & la défend contre toutes les critiques qu'on en a faites.

6 Décembre 1775. M. le Comte de Maurepas continuant à être malade, & S. M. ne voulant rien faire ſans l'avis de ce Mentor expérimenté, a ordonné aux autres Miniſtres d'aller travailler chez lui à Paris, & de lui rendre compte du réſultat de leurs conférences.

6 Décembre 1775. *Adele de Pontbieu*, allongée juſques en cinq Actes, n'en a paru aujourd'hui que plus longue & plus ennuyeuſe. Les paroles du Poëme ſont toujours plattes, dures & abſolument impropres à la muſique. Celle-ci, foible, ſans caractere, pleine de ré-

mi-

miniscence. Deux scenes seules, au 4 & au 5 Acte, accompagnées d'un grand spectacle, produisent quelque effet : deux ou trois ariettes se remarquent. Du reste, de superbes habits, & des danses bien exécutées font tout le mérite de cette reprise. Encore les Ballets n'ont-ils aucune expression, sont mal amenés & fastidieusement répétés. Les décorations ne méritent aucun éloge; l'on se plaint même qu'elles sont fort vilaines, & qu'en général cette partie est trop négligée au théâtre lyrique.

M. le Comte d'Artois a assisté à ce spectacle. A la fin d'une scene où la Dlle. Arnoux, qui fait le rôle d'*Adele*, se retire pour aller s'asseoir pendant une fête, elle a jetté les yeux vers la loge de S. A. R., qui paroissant la regarder avec bienveillance, a enhardi l'Actrice à lui sourire familiérement, comme elle auroit pû faire à un de ses camarades ou à son amant; ce qui a indigné le Public, qui l'a témoigné d'une façon humiliante pour elle.

6 *Décembre* 1775. Le Tableau des Avocats est enfin arrêté; il est à l'impression. Me. Caillard a déjà plaidé. Me. Gerbier doit le faire incessamment. Il a reparu à la rentrée, mais n'a pas été accueilli de ses confreres avec beaucoup de cordialité.

8 *Décembre* 1775. M. de Guibert, dont la Reine a redemandé la piece, a cru devoir la rendre plus digne de S. M., quoiqu'Elle en

eût déjà fait l'éloge contre ceux qui la critiquoient, en profitant des censures & en l'améliorant beaucoup. Il a soumis à l'examen de sa protectrice son *Connétable de Bourbon* ainsi amélioré. Il lui a porté son manuscrit avec les corrections : *Vous voulez donc m'ôter le plaisir de vous défendre*, a répondu avec grace la Reine. Ce qui n'a pu que flatter beaucoup l'auteur, & peut-être imposera silence aux envieux.

9 *Décembre* 1775. M. de Malesherbes, comme Secrétaire d'Etat du Département de Paris, a la suprême Direction de l'Opéra ; mais ce tripot, si agréable à son prédécesseur, ne lui convenant pas, il a déclaré à la Ville que, comme elle payoit, il lui remettoit cette police.

9 *Décembre*. Un rhume épidémique, qui a commencé à Londres & y cause actuellement de l'inquiétude, au point qu'on voit arriver beaucoup d'Anglois pour se soustraire à ce fléau, a sauté dans nos Provinces Méridionales, a accablé presque tous les habitans de Toulon & de Marseille, & s'est étendu à Paris, où il regne actuellement d'une façon assez bénigne, sauf aux Invalides, où il devient catharreux & fait périr quelquefois dix ou douze de ces pauvres vieillards par jour. On l'a d'abord nommé *La Grippe*, de l'ancien nom d'une pareille Epidémie, il y a huit ans. On l'a ensuite nommé *La Puce*, & c'est aujourd'hui *La Folette*.

9 *Décembre* 1775. Le Sr. de Beaumarchais est revenu de Londres, & va s'occuper de son procès contre le Comte de la Blache, qu'il est question d'aller terminer en Provence; mais son grand objet devroit être d'anéantir l'Arrêt de flétrissure qui subsiste toujours contre lui, & qui le laisse dans un état peu analogue aux fonctions d'un homme en relation avec la cour pour des négociations dont on ne peut douter qu'il n'ait été chargé.

10 *Décembre* 1775. Les Lettres particulières d'Espagne parlent d'un traitement dur du Prince des Asturies envers M. de Grimaldi, puisqu'il est question de coups de canne. C'est à l'occasion de remontrances dont ce Premier Ministre avoit été chargé de la part de S. M. Catholique sur le peu d'égards qu'il avoit pour le Confesseur du Monarque qu'il lui avoit recommandé. Ce trait de violence de l'héritier présomptif de la Couronne d'Espagne, n'est pas le premier auquel il se soit porté, puisqu'il avoit déjà donné un souflet au Comte d'Arenda, aujourd'hui Ambassadeur en France.

10 *Décembre* 1775. Il est arrivé de Genêve une petite Brochure sans titre, mais qu'on attribue avec raison au Philosophe de Ferney. Il se jette aujourd'hui à corps perdu dans *l'Economisme*, qui est la secte dominante. Le nouvel écrit est pour faire sa cour à M. Turgot, relativement à la suppression des Corvées, qu'il regar-

de comme décidée, & auxquelles on ſubſtitue un impôt.

11 *Décembre* 1775. Mrs. de l'Académie des Belles Lettres avoient laiſſé perdre leur droit d'aſſiſter par députation aux fêtes de Verſailles. Cette Compagnie, en proie aux Janſéniſtes depuis longtems, a voulu ſortir de cette pédanterie. Elle a réclamé un privilege dont jouiſſent les deux autres, & qui lui appartenoit plus ſpécialement qu'à aucune, comme fourniſſant les inſcriptions & deviſes néceſſaires dans ces événemens publics, & M. de Malesherbes leur a fait reſtituer leur droit.

M. de Malesherbes vient auſſi de laiſſer l'Académie des Sciences maîtreſſe de ſes penſions, dont autrefois diſpoſoit arbitrairement M. de la Vrilliere.

12 *Décembre* 1775. La Reine & la Famille Royale ſont venues dimanche à l'Opéra. Elles étoient parties de Verſailles après le Salut. On a été ſurpris de voir parmi cette auguſte aſſemblée Madame la Comteſſe de Provence, qui n'ayant pas encore fait ſon entrée en ce lieu *in fiocchi*, ſuivant l'étiquette, n'auroit pu y venir. Mais ce qui a le plus affligé, ç'a été de juger que les eſpérances conçues ſur ſa nouvelle groſſeſſe étoient évanouies.

13 *Décembre* 1775. *L'Hiſtoire de Jenny, ou le Sage & l'Athée, par M. Sherloc, traduit par M. de la Caille.* (roman philoſophique par M. de

Voltaire) est dans le goût de celui de *Bélisaire.* Il est historique en partie, & ce qu'il a d'action n'est que pour enchâsser d'une façon plus intéressante un Dialogue intitulé: *Précis de la Conversation des Mais, entre un Catholique & un Anglican*, qui n'est pas à l'avantage de notre sainte religion, puisque le premier finit par devenir de celle de l'autre. Mais ceci n'est encore qu'un hors-d'œuvre. Le véritable but est d'amener une très longue Dissertation, aussi dialoguée, *sur l'Athéisme*, où l'on épuise le pour & le contre, & où la conversation, en forme de controverse, se termine d'une façon plus édifiante, car l'Athée croit en Dieu, moins touché des raisonnemens de son adversaire que du pathos dont il les appuye.

En général, cet ouvrage n'approche pas des autres Opuscules de l'auteur en ce genre, où le raisonnement est mis en action & a plus de force. Il y a cependant quelques traits, quelques caracteres esquissés, quelques sarcasmes dignes de M. de Voltaire. Au total, il est fort sérieux, fort triste, fort philosophique, & très digne de faire le pendant de son modele. Il est moins ennuyeux, parce qu'il est moins long, & il est moins long, parce qu'il est de M. de Voltaire, sachant très bien qu'il ne faut pas tant s'appésantir sur la morale & la métaphysique.

14 *Décembre* 1775. On ne sauroit croire, ou

plutôt on doit penser qu'il y a un grand mouvement à Versailles. On appelle M. de St. Germain *le Maupeou du Militaire*. Toute la haute Noblesse que ses suppressions intéressent, est en allarme & crie contre lui. On a excité *Monsieur*, qui a intérêt à la chose, à cause des Carabiniers. Il est allé chez le Ministre de la guerre lui demander raison de son projet. M. de St. Germain lui a répondu très respectueusement que ce n'étoit pas lui qui le vouloit, mais le Roi. On présume la résolution de S. M. invariable à cet égard, confirmée par les avis des trois Ministres, M. de St. Germain, M. Turgot & M. de Malesherbes.

14 *Décembre* 1775. Les parens de Madame la Présidente de St. Vincent annonçoient depuis long-tems un Mémoire formidable. Il paroît enfin, & répond tellement à l'épithete, que leur Avocat n'a osé le signer, & qu'on a eu recours à un Avocat forain, qui court ainsi, dit on, risque de n'être jamais inscrit sur le Tableau.

15 *Décembre* 1775. Il y avoit autrefois un fonds en masse pour les pensions de Mrs. de l'Académie des Sciences, qui n'étoient point fixées individuellement, & étoient plus ou moins fortes, suivant la volonté du Ministre, c'est-à-dire, suivant que ces Savans faisoient leur cour à Madame de Langeac. M. de Malesherbes a senti l'inconvénient de cet arbitraire, & a laissé,

comme on a dit, Messieurs de l'Académie maîtres d'en disposer; c'est à dire, qu'elles ne seront plus fortes qu'à raison de l'ancienneté d'élection à la place de Pensionnaire; ce qui ne se pratiquoit pas ainsi, puisque les plus jeunes avoient quelquefois les meilleures.

15 *Décembre* 1775. Le Roi est allé dîner avant-hier à Saint Ouen chez M. le Maréchal Prince de Soubise. S. M. lui a demandé tout simplement un alloyau. Cette faveur, dont jouissoit beaucoup autrefois ce Seigneur sous le feu Roi, mais dont on ne l'auroit pas cru si susceptible sous celui-ci, intrigue les courtisans, toujours allarmés de peu de chose. On ajoute que S. M. en le laissant maître du choix des convives, lui a déclaré qu'elle ne vouloit point de femmes.

15 *Décembre* 1775. Dans la brochure *sur les Corvées*, M. de Voltaire se fait le champion du Contrôleur général & répond à ceux qui se récrient contre la substitution d'un impôt à cette charge. Mais non content de résoudre les objections les plus ordinaires & les plus fortes sur cet objet, il évente les causes secrettes de ces clameurs, qu'il développe & qu'il attribue à l'ignorance des riches habitans de Paris, aux mécontentemens des gros financiers & au desespoir des intrigans, qui sous un Ministre pareil désesperent de faire fortune.

15 *Décembre* 1775. Au Mémoire pour Mad. de St. Vincent est joint un autre écrit, ayant

pour titre: *Reproches des faux témoins &c.* Celui-là est signé de l'Avocat ordinaire, *Piet Duplessis*. La Consultation est du 6 Décembre.

16 *Décembre* 1775. Il paroît une Sentence du Châtelet d'une espece singuliere, en ce que ce Tribunal se mêle de fonctions que s'attribue ordinairement le Tribunal supérieur. Il s'agit d'une condamnation de Livre; & celui qui a été jugé digne de l'animadversion du Châtelet, a pour titre: *la Philosophie de la Nature*. On ne sait pourquoi il a mérité cette prédilection. Il est en six volumes, & passe dans le monde pour être d'un M. de l'Isle. Dès le 11 Septembre il avoit été dénoncé à la Compagnie assemblée en la Chambre du Conseil, par un de Messieurs qui avoit fait à cet égard un long discours. La Compagnie avoit arrêté en conséquence que les Gens du Roi prendroient communication, tant du livre que dudit récit. Enfin Me. de Delay d'Achers, Premier Avocat du Roi, ayant fait son rapport, le dit livre a été condamné à être laceré & brûlé en la place de Grêve par l'exécuteur de la haute Justice, comme impie, blasphématoire & séditieux, tendant à soulever les peuples contre la religion & le gouvernement; à renverser tous les principes de la sûreté & de l'honnêteté publique, & à révolter les sujets contre l'autorité du Roi.

On ne sait pourquoi cette Sentence, du 9 Sep-

tembre, n'a été exécutée que le jeudi 14 Décembre.

16 Décembre 1775. Les reproches de Madame de St. Vincent contre les faux témoins administrés par M. le Maréchal de Richelieu contre elle, sont de la plus grande force, & suivant eux il en résulte que ce Seigneur demeure lui-même convaincu, ou véhémentement soupçonné, d'être l'auteur du crime dont il accuse cette Dame. Outre les reproches généraux, il y en a de particuliers contre les Experts en écriture; très détaillés & fondés sur les interrogatoires; les autres personnages, jouant un rôle dans l'affaire, sont également discutés, & il paroît d'après cet exposé que les faits sont portés au plus haut degré d'évidence, & que tout le Public, du moins la partie la moins prévenue, commence à se ranger du côté de la Présidente.

Quant à la réponse de cette Dame, c'est un récit très détaillé de tous les faits. S'il n'a pas produit une aussi forte sensation dans le public comme Mémoire offensif contre le Maréchal, il est on ne peut plus adroitement fait comme défensif, puisque ce n'est point à elle qu'est imposé le devoir de faire preuve; que c'est à son accusateur, & qu'ayant démontré que les moyens sont insuffisans, nuls ou faux, elle se trouve justifiée par eux-mêmes, & il ne reste à M. le Maréchal, en ce combat scandaleux, que la honte de l'avoir livré.

C'eſt certainement le meilleur ouvrage qui ait encore été fait par Mad. de St. Vincent. Outre qu'il eſt infiniment mieux écrit, qu'il ne ſent point le Légiſte & le Barreau, il eſt ordonné avec une ſageſſe, une clarté & une intelligence qui font infiniment d'honneur à ſon auteur. Tel qu'il ſoit, ſi le ton en eſt quelquefois vif, hardi, chaud & vindicatif, on conçoit qu'il ne devoit pas être autrement, étant ſouſcrit de 54 ſignatures des parens ou alliés de Mad. de St. Vincent, tous gens de qualité, & ſouvent de la plus haute. Celui-ci, fondé ſur celui des reproches, n'eſt cenſé avoir paru qu'après, c'eſt-à-dire le 10 Décembre.

16 *Décembre* 1775. On ſavoit déjà que l'Aſſemblée du Clergé qui avoit fait une collection formidable de tous les livres contre la Religion répandus en France, depuis ſa grande aſſemblée de 1765, n'oſeroit entreprendre la tâche de répondre à tant d'écrits, qui auroient occupé ſes coopérateurs les plus laborieux pendant des années entieres, & qui peut-être au bout de ce tems n'auroient pu qu'annoncer leur impuiſſance par des réponſes peu ſatisfaiſantes & vraiſemblablement peu lues. Le Clergé, pour ſe tirer d'affaire, a imaginé de ſubſtituer à une réfutation ſolide & complette, une eſpece de ſermon, de manifeſte contre les Incrédules, ayant pour titre:

Avertiſſement de l'Aſſemblée générale du Clergé

de France, tenue à Paris par permission du Roi, en 1775, aux Fideles de ce Royaume, sur les avantages de la Religion Chrétienne, & les effets pernicieux de l'Incrédulité. C'est celui qui a été présenté dimanche 10 au Roi, par les Agens généraux du Clergé; ce qui donne déjà à rire dans Paris, aux dépens de Nosseigneurs.

17 *Décembre* 1775. La premiere tragédie que les Comédiens François doivent donner, & qui est aujourd'hui ce qu'ils appellent à l'étude, c'est Lorédan, piece de M. de Fontanelle. Elle devoit avoir lieu il y a plusieurs années, mais elle a essuyé différens contretems & retards, comme c'est malheureusement trop ordinaire à ce théâtre.

18 *Décembre* 1775. M. le Maréchal Duc de Noailles ayant voulu supplier le Roi de lui faire communiquer par M. le Comte de St. Germain les Mémoires de ce Ministre concernant la réforme des Gardes du Corps, dont il est Capitaine, S. M. lui a répondu sechement qu'elle n'aimoit point les curiosités.

19 *Décembre* 1775. A l'Avertissement du Clergé est jointe une condamnation de plusieurs livres contre la Religion, qui ont paru depuis la derniere assemblée de 1765. Ces livres sont *le Christianisme dévoilé* — *L'Antiquité dévoilée par ses usages.* — *Le Sermon des Cinquante.* — *L'Examen important*, attribué dans le frontispice de cet ouvrage au Lord Bolingbroke. — *La Con-*

tagion-sacrée. — L'Examen critique des anciens & nouveaux apologistes du Christianisme. — La Lettre de Trasybule à Leucippe. — Le Systême de la Nature. — Le Systême Social. — Les Questions sur l'Encyclopédie. — De l'homme. — L'Histoire critique de la vie de J. C. — Le Bon Sens. — L'Histoire Philosophique & Politique du Commerce & des Etablissemens des Européens dans les deux Indes, &c.

Ces livres sont condamnés *in globo*, comme contenant des principes respectivement faux, injurieux à Dieu & à ses augustes attributs, favorisant ou enseignant l'Athéisme, pleins du poison du Matérialisme, anéantissant les régles des mœurs, introduisant la confusion des vices & des vertus, capables d'altérer la paix des familles, d'éteindre les sentimens qui les unissent, autorisant toutes les passions & les desordres de toute espece, tendant à inspirer du mépris pour les livres saints, à renverser leur autorité, à dépouiller l'Eglise du pouvoir qu'elle a reçu de J. C. & à décrier ses ministres, propres à révolter les sujets contre leurs souverains, à fomenter les séditions & les troubles, destructifs de toute révélation, remplis de calomnies & d'outrages contre notre sainte loi & la personne adorable de J. C. notre Sauveur, scandaleux, téméraires, impies, blasphématoires & aussi offensans pour la Majesté Divine que nuisible au bien des Empires & des sociétés.

Il eſt à obſerver que cette Condamnation n'eſt ſignée que des Prélats, comme ſe croyant ſeuls en droit de prononcer ſur les matieres de dogme.

Il eſt à obſerver encore que l'Auteur de *l'Hiſtoire Philoſophique & Politique des Etabliſſemens des Européens dans les deux Indes*, eſt celui qui ait le plus provoqué l'attention de Noſſeigneurs. Ils l'ont déſigné ſpécialement dans leur Avertiſſement, où ils le qualifient de l'un des plus ſéditieux Ecrivains parmi les Incrédules modernes.

Enfin le tout eſt terminé par une Lettre circulaire aux Archevêques & Evêques du Clergé de France, où l'Aſſemblée leur rend compte que parmi les importans objets qui l'ont occupée durant ſes ſéances, ſa principale application s'eſt portée ſur les moyens d'arrêter le cours des livres impies & les progrès de l'irréligion. Qu'elle avoit commencé par recourir au Roi; que pour donner plus de poids à ſes Remontrances, elle l'avoit ſupplié de permettre qu'elles lui fuſſent préſentées, non par une Députation ordinaire, mais par l'aſſemblée en Corps; que S. M. avoit écouté avec autant d'intérêt que d'attention le Prélat qui avoit porté la parole; que la réponſe du Roi avoit exprimé de la maniere la plus forte ſon attachement inviolable à la Religion; que S. M. avoit répondu depuis à ſes remontrances, qu'elle donneroit les or-

dres les plus précis pour que les Loix & Réglemens sur la Librairie, dont le Clergé demandoit l'exécution, ne fussent pas éludés au préjudice de la Religion & des mœurs. Cette Lettre est datée le ... Décembre 1775. Du reste, le Clergé assemblé joint à cette Lettre son Avertissement & sa Condamnation, &c. en disant à chaque Prélat qu'il fera de ces deux écrits l'usage que sa sagesse lui prescrira.

19 *Décembre* 1775. On a le procès verbal de la séance de M. le Noir au Parlement de Pau, en date du 13 Novembre. On y voit, ainsi qu'on l'avoit dit, que ce Magistrat n'avoit aucun militaire avec lui, & qu'il a présidé seul à la cérémonie, accompagné du Sr. Journet, Maître des Requêtes & Intendant de la Généralité d'Auch : que le Parlement étoit composé du Premier Président & de six Présidens à Mortier, de l'Evêque d'Oleron, Conseiller né, de deux Chevaliers d'honneur & de 29 Conseillers ; & que tout le Parquet étoit représenté par un Substitut. Le discours de M. le Noir est remarquable par cet esprit de cour qui fait trouver tout bien, par les éloges qu'il prodigue également & aux Conseillers démis & aux Conseillers restés, par la douleur de ce Magistrat d'avoir été employé ci-devant à la destruction des Parlemens, & par sa joie de servir aujourd'hui d'instrument à leur rétablissement. Il a insinué aux Magistrats d'avoir ce même esprit de

soupleſſe, de s'accommoder, de ſe faire tous à tout. Il annonce que S. M. donne une marque particuliere de ſa confiance à ſon Parlement, en l'admettant à concourir a ce qui peut concerner le réglement de ſon ſervice, intéreſſer l'adminiſtration de la juſtice, & à lui propoſer les moyens de faire le bien des habitans de ſon reſſort.

Le diſcours du Premier Préſident, le moteur de tous les troubles de ce Parlement par le deſpotisme qu'il a voulu introduire, n'eſt pas moins ſingulier, en ce que malgré la mortification qu'il eſſuye que par le retour des anciens Magiſtrats, qu'il a traverſé le plus qu'il a pu, il fait bonne contenance & ſemble ſe féliciter de l'évenement, comme s'il l'eut deſiré avec ardeur. Il a cependant le courage d'y faire mention des Magiſtrats expulſés, dont il exalte les vertus & les talens, & il charge M. le Noir de témoigner au Roi à quel point ces victimes infortunées méritent ſes bontés par leur zele pour le bien public.

Une circonſtance particuliere de ce Procès Verbal, c'eſt qu'après les enrégiſtremens faits en la Grand'Chambre, Mrs. le Noir & Journet, & le Parlement, ſont deſcendus en la ſalle d'audience, où le public étoit aſſemblé, & où M. le Noir a fait un autre diſcours d'apparat. La publication des Edits faits, ils ſont remontés à la Grand'Chambre, où M. le Noir a invité le Parlement à travailler inceſſamment aux mémoires

que S. M. a ordonné lui être envoyés par l'article 12 de l'Edit de rétabliſſement, & il a prié M. le Premier Préſident de le mettre à portée de concourir ſans délai à l'exécution des intentions de S. M. Il a été nommé à cet effet des Commiſſaires, avec indication de s'aſſembler jeudi prochain 16 du préſent mois, à 4 heures de relevée, chez M. le P. P. pour remplir les vues de S. M.

Une autre circonſtance particuliere, c'eſt que M. le Noir a remis deux Lettres adreſſées à Mrs. les Officiers du Parlement, l'une par M. de Miromenil, Garde des Sceaux, & l'autre par M. de Malesherbes, Secrétaire d'Etat au Département de cette province. La lecture faite desdites Lettres, qui feront tranſcrites dans le Regiſtre, M. M. le Noir & Journet ſe ſont retirés au Parquet.

19 *Décembre* 1775. Le Sr. Deſtouches, l'ame damnée de M. l'Abbé Terrai, profitant du crédit qu'il avoit ſur l'eſprit des officiers municipaux de la ville de Lyon, ou plutôt de la terreur que lui & ſon maître leur avoient inſpirée, les avoit engagés à faire faire à Paris par un ſculpteur habile le Buſte de ce Contrôleur général, pour le placer dans leur hôtel de ville: depuis l'expulſion de l'Abbé Terrai ils ont rougi de leur délibération & ont réſolu qu'elle n'auroit aucune ſuite. Mais le Buſte eſt fait, & l'artiſte demande à être payé, ſauf à eux à en diſpoſer comme ils voudront.

20 *Dé-*

20 *Décembre* 1775. Le même jour de la réinstallation du Parlement de Pau, cette Compagnie a fait l'Arrêté suivant, dont elle a donné sur le champ connoissance à Mrs. le Noir & Journet, retirés au Parquet pendant ce tems-là. En voici la teneur.

„ Dans la même séance arrêté, que la Cour
„ pénétrée de la plus vive reconnoissance des
„ bienfaits dudit Seigneur Roi, comblée de
„ joye de ce que rendant justice au zele dont
„ tous les membres n'ont cessé d'être animés
„ pour son service, ledit Seigneur Roi daigne
„ les rappeller à des fonctions qui dans tous les
„ tems ont fait leur gloire & qui, s'il étoit
„ possible, leur deviendroient aujourd'hui plus
„ précieux par les marques publiques de satisfac-
„ tion que cet évenement excite dans tout le
„ ressort; ladite Cour desireroit pouvoir se
„ rendre en Corps au pied du trône pour en
„ remercier ledit Seigneur Roi; mais que re-
„ tenue par son devoir, assurée de donner au-
„ dit Seigneur Roi une preuve plus certaine de
„ ses sentimens, en les sacrifiant tous au bon-
„ heur de ses Peuples & au soin de leur rendre
„ la justice, elle supplie ledit Seigneur Roi d'a-
„ gréer que le Sr. de Navailles Pocyferé, Che-
„ valier d'honneur, qui se rend près de sa per-
„ sonne sacrée en qualité de Député des Etats
„ de cette Province, lui porte au nom de la

„ dite Cour, l'hommage de son attachement, de „ sa soumission, de son amour & de son respect".

„ Dans la même séance arrêté que dans l'instant M. M. les Commissaires du Conseil seront visités pour leur témoigner la satisfaction de la Cour du choix que ledit Seigneur Roi a fait de leurs personnes, pour lui porter ses ordres, & pour les assurer du zele avec lequel ladite Cour concourra avec eux à tout ce qui peut intéresser le service dudit Seigneur Roi & le bonheur des peuples confié à ses soins".

21 *Décembre* 1775. Il n'y aura enfin plus de peine de mort infligée aux déserteurs: ils seront condamnés pour la vie à des galeres de terre & employés à travailler aux fortifications. Il y aura trois dépôts principaux, à Strasbourg, à Metz, à Lille.

22 *Décembre*. On a nouvelle de la mort du Grand-Maître de Malthe, remplacé par un *Rohan*. Celui-ci, quoique François d'origine, est né en Espagne, où son pere se retira sous la minorité du feu Roi, pour se soustraire au jugement prononcé contre lui, comme ayant cherché à fomenter une révolte contre M. le Régent.

22 *Décembre*. On sait que le Roi de Prusse a fait solliciter le Sr. Tronchin de venir le visiter dans la maladie grave dont il est attaqué, & que

ce Docteur a répondu qu'il ne pouvoit quitter le Duc d'Orléans, auquel il étoit attaché & encore en état de convalescence.

22 *Décembre* 1775. Il paroit que la Maison de *Rohan* est à la veille d'obtenir une faveur qu'elle demandoit depuis longtems, celle d'avoir le Cordon Bleu à 25 ans. On croit qu'en conséquence le Prince de Soubise recevra cet Ordre au 1er. Janvier 1776.

23 *Décembre*. Me. Linguet n'a pu obtenir la permission de faire imprimer sa Requête, qu'on dit admirablement bien faite. Elle n'est point encore rejettée, ainsi qu'on l'avoit annoncé, mais elle sera rapportée avant la fin de l'année, & lui-même n'en attend aucun succès.

23 *Décembre*. Le Baron de Pirch, Capitaine Aide-major du Régiment d'Anhalt, celui qui a beaucoup guidé M. de Monteynard & M. du Muy dans les changemens qu'ils ont faits à notre Tactique, a été dangereusement blessé à Strasbourg; & l'on regarde cette rixe comme une suite de la jalousie des autres Militaires.

23 *Décembre*. On ne peut nombrer les demandes en séparation dont les Tribunaux retentissent, & qui augmentent tous les jours. La Marquise de Gouy reparoit sur les rangs; elle a présenté une nouvelle Requête, avec quelques faits nouveaux, où elle se plaint beaucoup de la lésinerie de son mari envers elle, prodigue pour lui seul.

23 *Décembre* 1775. Qui croiroit que dans ce siecle & dans ce moment-ci, il se trouveroit encore quelque Fanatique pour ressusciter la vieille querelle du Formulaire! C'est ce que fait l'auteur d'un gros volume, du caractere le plus fin, sur cet objet. Il paroît aussi une *Lettre en réponse de l'Ami de Province, à la Lettre de M***, du 30 Août dernier*, sur le prétendu rétablissement des soi-disans Jésuites. Elle est datée du 9 Novembre, & donne les motifs de crédibilité, assurant à jamais l'anéantissement de cette Société.

24 *Décembre.* Mrs. de la Ville ne pouvant tenir aux frais d'administration que leur coûte l'Opéra, auxquels elle consacre de ses fonds plus de 50,000 écus par an, ont imaginé d'en confier le soin à quelque compagnie. Il s'en présente une, à la tête de laquelle voudroit se mettre le Sr. Berthin, des Parties Casuelles, homme fort riche, fort paillard & qui consacrera volontiers une partie de son revenu pour se livrer à l'aise à tout son libertinage au milieu de ce voluptueux serrail, mais il faut voir aussi si le public sera mieux servi.

25 *Décembre.* On a parlé plusieurs fois du Sr. Dulaurens, Maire de Rochefort, occupé depuis cinq ans à solliciter pour cette ville la liberté du commerce des Colonies. Il avoit contre lui les Fermiers généraux & la ville de

la Rochelle, soutenue par le Sr. Sénac de Meilhan, alors son Intendant : outre les contrariétés qu'il avoit éprouvées, il avoit reçu un ordre de sortir de Paris, qui heureusement n'eut pas de suite : enfin il a surmonté toutes les difficultés & toutes les objections, & il a obtenu un Arrêt du Conseil du 4 de ce mois, qui assimile Rochefort pour servir d'entrepôt au commerce des Colonies, aux villes dénommées par le Réglement de 1717. Outre cette faveur, on espere que le Ministere y ramenera les armemens & les approvisionnemens pour les Colonies au compte du Roi, transportés à Bordeaux depuis quelques années.

La ville de Rochefort a été si enthousiasmée du zele de son Maire, que par une Délibération elle a arrêté de lui faire une pension, réversible en partie sur la tête de sa femme, de faire faire son portrait & de le placer dans l'hôtel-de-ville.

25 *Décembre* 1775. Le Sr. Laideguive, Notaire, un des plus habiles hommes de son métier, vient de mourir : il avoit un art merveilleux de rédiger les actes & d'y répandre une sorte d'éloquence, sans rien ôter à la clarté, à la force, à la précision des stipulations. Il étoit fort riche & laisse trois millions de bien. On observe à l'égard de sa charge, à quel point d'importance cet effet, dont la finance est de 40,000 Livres, se trouve porté aujourd'hui. Il est question de la vendre 300,000 Livres.

26 *Décembre* 1775. On sait que depuis qu'il est question de valider les mariages des Protestans, le gouvernement a invité M. de Voltaire à écrire sur cet objet intéressant; en conséquence il a fait ramasser à Paris toutes les pieces qui ont paru depuis quelque tems sur cette matiere, & l'on attend avec impatience son importante production: Il résulte toujours des sollicitations de M. Turgot à cet égard envers le Philosophe de Ferney, qu'il ne quitte pas prise & cherche seulement à bien préparer les esprits, à les éclairer, à faire précéder la voix de l'humanité dans les cœurs, avant de rendre une loi décisive.

27 *Décembre*. On n'a pas manqué de faire ici au Général Ricci une Epitaphe; sinon spirituelle, au moins très mordante. Cette production est bien digne d'une plume Janséniste, dont elle sort vraisemblablement: en attendant quelque chose de mieux on va rapporter celle-ci:

Ci gît le dernier chef de la troupe d'Ignace
Dont la rage employa le poison & le fer,
Si jamais Dieu lui faisoit grace,
Le Ciel deviendroit un Enfer.

28 *Décembre*. M. de Voltaire, non content des divers éloges prodigués à M. Turgot & à son administration par voie indirecte, vient d'adresser à ce Ministre une Epitre intitulée: *le Tems présent*. C'est une peinture touchante & agréable par le contraste de la vie malheureu-

ſe que les habitans de la campagne menoient depuis longtems, avec celle dont ils vont jouir ſous un Gouvernement ami de l'agriculture & de l'humanité. L'auteur les met eux-mêmes en ſcene, & les fait parler d'une façon bien flatteuſe pour M. Turgot. On y retrouve la maniere unique de l'auteur de tant de productions du même genre, qu'on lit toujours avec un nouveau plaiſir. Il a eu l'adreſſe d'y faire venir M. de Choiſeul, & de lui donner le coup d'encenſoir, pour réparer, s'il eſt poſſible, le reproche d'ingratitude, qu'il n'a malheureuſement que trop mérité envers cet illuſtre Mécene.

29 *Décembre* 1775. La procédure concernant l'affaire du Maréchal de Richelieu eſt abſolument cloſe, & l'on eſpere voir enfin finir ce procès important. M. le Prince de Conti eſt toujours très favorable au Maréchal, & annonce qu'il ſe fera porter aux aſſemblées plutôt que d'y manquer. Le grand nombre des Ducs eſt auſſi pour M. de Richelieu, mais les partiſans de Madame de St. Vincent comptent ſur les Magiſtrats en plus grand nombre.

29 *Décembre*. On rapporte que la Reine ayant entrepris M. le Comte de St. Germain ſur ſes opérations, lui avoit demandé pourquoi il conſervoit 50 Gendarmes & 50 Chevaux-Légers? ajoutant: „c'eſt, ſans doute, pour accompagner „ le Roi au Lit de juſtice? — Non, Madame, „ c'eſt pour figurer aux *Te Deum*".

29 *Décembre* 1775. L'Emprunt du Clergé, quoique rempli depuis longtems, est toujours ouvert. Cet Ordre se propose de faire ainsi une navette continuelle: comme il n'est qu'à quatre pour cent, il remboursera ses dettes plus onéreuses à cinq, ce qui fera refluer beaucoup d'argent dans le public & doit consolider la réduction volontaire de l'intérêt à quatre pour cent généralement.

30 *Décembre.* On sait que M. de Voltaire étoit fort lié avec l'abbé de Voisenon, c'est-à-dire autant que deux gens de Lettres peuvent l'être. Quoi qu'il en soit, il étoit naturel que le premier célébrât la mort de l'autre: c'est ce qu'il a fait par une Epitaphe, où l'on voit que la douleur ne l'a pas empêché de s'égayer sur cette triste matiere. Voici comme il caractérise son confrere, l'Académicien:

Ici git ou plutôt frétille
Voisenon, frere de Chaulieu:
A sa muse vive & gentille
Je ne prétends pas dire adieu,
Car je m'en vais au même lieu,
Comme cadet de la famille.

30 *Décembre.* Il paroît une *Lettre d'un Fermier de Champagne à M. Necker*; facétie qu'on attribue à M. de Voltaire. Elle roule sur le livre de ce Banquier, relativement au commerce & à la législation des grains; & l'on conçoit

aisément que le persiflage étoit la seule arme avec laquelle le Philosophe de Ferney pût combattre en matiere de politique, de commerce & d'administration, contre un homme aussi profond & aussi exercé que son rival.

31 *Décembre* 1775. On exalte beaucoup deux traits du Roi qui annoncent que S. M. entre dans les bonnes *vues* que lui présentent ses Ministres, les adopte sincerement & est à cet égard plus févere qu'eux. M. le Comte de St. Germain lui-même, & M. de Malesherbes de son côté, ayant proposé à ce Prince d'accorder respectivement une pension à des sujets pour lesquels on en sollicitoit, la réponse successive de S. M. a été qu'elle ne pouvoit en donner qui fussent onéreuses à ses peuples; qu'étant dans le cas de faire justice en payant ses dettes & diminuant les impôts, elle ne devoit s'occuper d'une munificence déplacée.

31 *Décembre*. On fait que Louis XV, s'embarrassant peu de l'avenir, mangeoit continuellement d'avance sur les revenus de l'Etat & qu'à sa mort il avoit ainsi anticipé de 180 Millions, dont les Receveurs généraux & autres gros Financiers avoient fait les avances: depuis que M. Turgot est dans le Ministere, il est démontré qu'il a diminué cette anticipation de 37 Millions, par les différentes réductions & économies sur ces emprunts usuraires; ensorte, qu'en allant toujours sur les mêmes erremens,

l'allégement doit devenir de plus en plus considérable. Voilà ce qui désole les sang-sues publiques & les fait crier après un Contrôleur général, qui leur ôte des bénéfices aussi gros & aussi funestes pour le Monarque.

31 *Décembre.* On parle des *Volumes 6 & 7*, servant de Suite au *Journal historique de la Révolution opérée dans la Constitution de la Monarchie Françoise par M. de Maupeou.* Ceux-ci embrassent la Restauration de la Magistrature, depuis la mort de Louis XV jusqu'à Pâques de cette année, tems où les Parlemens se sont trouvés rétablis, sauf ceux de Metz & de Pau, qui l'ont été depuis, ainsi que nous l'avons marqué plus haut. L'auteur annonce un nouvel ordre de choses par son Épigraphe: *aspice venturo lætentur ut omnia sæclo*, qui contraste à merveille avec la premiere: *quis talia fando temperet a lacrymis!*

31 *Décembre.* Le *Connétable de Bourbon* n'a pas eu hier le succès que l'on s'en promettoit: on a trouvé que les changemens ne l'avoient point amélioré, & que le dénouement étoit, au contraire, plus détestable. Les partisans de l'auteur profitant de la liberté donnée recemment à la cour d'applaudir, l'ont fait à toute outrance; mais en revanche il s'est élevé au 5e. acte un murmure ressemblant fort à des huées. La Reine, qui protege M. de Guibert & son ouvrage, a été très mécontente d'une critique aussi marquée & aussi indécente.

On a donné ensuite *le Ballet de Medée & Jason*, exécuté il y a plusieurs années à Paris dans l'Opéra d'*Ismene & d'Isménias*. Il faut se rappeller que cette Pantomime est un poëme complet en trois Actes. Mlle. Allard y a reparu & a rempli le rôle de *Medée* dans le genre le plus tragique. Les accessoires des décorations & du spectacle en ont rendu les effets plus frappans, au point de passer des yeux à l'ame & de l'émouvoir fortement.

Fin du Huitieme Volume.

00102513

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 15 June, 2016